

ÉTUDE PATRIMONIALE SUR LES TÉMOINS MATÉRIELS DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE ET INTERNATIONALE DE MONTRÉAL DE 1967 SUR L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE



**Laboratoire de recherche sur l'architecture moderne et le design
École de design
UQAM**

25 février 2005

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	2
MÉTHODOLOGIE	3
LISTE DES TÉMOINS MATÉRIELS ÉTUDIÉS	4

PARTIE I

1. EXPO 67 : aperçu général	6
2. LE CHOIX DU SITE DES ÎLES	7
3. LES ILES DE L'EXPO : forme et construction	10
4. LE PLAN DIRECTEUR : objectifs et mise en oeuvre	12
5. LE SECTEUR DE L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE	17
6. LE SECTEUR DE LA RONDE	19
7. LE SECTEUR DE L'ÎLE NOTRE-DAME	22
8. SUR L'IDÉE DE CONSERVER LE SITE DE L'EXPOSITION	23
9. SUR LE DESTIN DES SITES D'EXPOSITIONS UNIVERSELLES	24
10. SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE	26
PLANCHES	28
BIBLIOGRAPHIE	32

PARTIE II

GUIDE DE LECTURE DES FICHES D'ÉVALUATION	36
LISTE DES FICHES	37
FICHES D'ÉVALUATION	27 fiches

ANNEXE

PLAN SOUVENIR OFFICIEL EXPO 67	(voir document joint)
--------------------------------	-----------------------

PRÉAMBULE

Le présent document constitue la version finale du rapport intitulé *Étude patrimoniale sur les témoins matériels de l'Exposition universelle et internationale de Montréal de 1967 sur l'Île Sainte-Hélène*. Cette étude sur le patrimoine d'Expo 67 s'inscrit dans une démarche globale de connaissance des valeurs patrimoniales de l'ensemble de l'Île Sainte-Hélène. L'étude s'inscrit par ailleurs dans une séquence d'étapes visant à atteindre cet objectif, notamment la réalisation du Plan directeur de mise en valeur du site militaire en 2001, un programme de fouilles archéologiques en 2004, et une étude de caractérisation des milieux naturels en 2004-2005.

Ce rapport a été commandité par la Société du Parc Jean-Drapeau. Son contenu a fait l'objet de discussions avec Madame Caroline Dubuc, du Conseil du Patrimoine de Montréal, Madame Julie Boivin, du Bureau du patrimoine et de la toponymie, Service de mise en valeur du territoire et du patrimoine, et Monsieur Jean Laberge, de l'arrondissement de Ville-Marie.

Ce rapport contient deux parties :

Partie I : un document synthèse sur les résultats de l'étude ;
Partie II : les fiches d'évaluation des vingt-sept témoins matériels étudiés.

Ce rapport a été réalisé par le Laboratoire de recherche sur l'architecture moderne et le design, École de design, UQAM.

Directeur de l'étude : Réjean Legault, professeur, École de design, UQAM

Chercheurs : Sophie Mankowski, M. Arch. (UBC)
Conrad Gallant, DESS en Connaissance et sauvegarde de

MÉTHODOLOGIE

Cette étude vise principalement à identifier, documenter et évaluer les témoins matériels de l'Expo 67 subsistant sur l'île Sainte-Hélène, qu'ils soient d'anciens pavillons nationaux, d'anciens équipements collectifs, des infrastructures ou encore des installations de La Ronde.

Afin de mettre en perspective ces vestiges, l'étude propose une présentation générale de l'histoire de l'événement, du choix du site et de la forme des îles, du plan directeur, de l'aménagement et de l'état actuel des divers secteurs du site, et de l'origine de l'idée de conserver le site de l'exposition. Cette partie de l'étude se conclue avec une brève synthèse de l'évaluation des témoins matériels.

Ce rapport est le fruit d'une importante recherche documentaire (sources d'archives, sources bibliographiques, sources iconographiques) et sur des observations et relevés photographiques effectués *in situ*. Ce travail aura permis de faire l'étude de vingt-sept témoins matériels (infrastructures, bâtiments, œuvres d'art), chacun faisant l'objet d'une fiche d'évaluation distincte.

Recherche documentaire

L'étude a mis à profit une variété de documents textuels, graphiques et iconographiques provenant des services et archives suivants :

- Gestion de documents et archives, Ville de Montréal
- Plans d'utilisation du sol, Ville de Montréal
- Archives de la Société du parc des Îles
- Archives nationales du Québec à Montréal
- Diapothèque, Université du Québec à Montréal

Observations et relevés photographiques

Ce rapport est également basé sur des observations et relevés photographiques effectués *in situ*. Ces observations et relevés ont permis de définir la liste des témoins matériels pouvant faire l'objet d'une fiche d'évaluation distincte.

- Les visites du secteur de l'île Sainte-Hélène et de l'île Notre-Dame ont été effectuées le 25 novembre 2004, 18 décembre 2004, et 10 janvier 2005.
- La visite du secteur de La Ronde a été effectuée le 2 décembre 2004. Notons à ce sujet que le parc d'attraction étant fermé au public à cette période de l'année, l'accès au secteur a dû se faire sous la supervision d'un employé de la compagnie Six Flags.

Les fiches d'évaluation

Les fiches d'évaluation sont divisées en cinq sections principales: 1. Identification ; 2. Données historiques ; 3. Description ; 4. Évaluation ; 5. Documentation.

La section 4 (Évaluation) est divisée en quatre parties qui visent à couvrir quatre volets distincts de l'évaluation patrimoniale de l'objet étudié : A. Valeur documentaire pour l'histoire de Montréal, du Québec et internationale ; B. Valeur documentaire pour l'histoire de l'architecture, C. Intégrité de l'objet et du contexte; D. Authenticité de l'objet et du contexte.

LISTE DES TÉMOINS MATÉRIELS ÉTUDIÉS

Le secteur de l'île Sainte-Hélène :

1. Pavillon de la Corée
2. Pavillon des Etats-Unis
3. Place des Nations

4. Pont de la Concorde
5. Passerelle du Cosmos
6. Pont de l'Expo-Express
7. Pont des îles

8. Service Bancaire de l'Expo
9. Station de métro île Sainte-Hélène

10. Sculpture Phare du Cosmos
11. Sculpture l'Homme

Le secteur de La Ronde :

12. Cirque marin
13. Bâtiment de la Sécurité Publique et de l'Administration de la Ronde
14. Bouledogue
15. Carrousel antique
16. Fort Edmonton
17. Jardin des Étoiles
18. Marinière
19. Minirail
20. Monde des Petits
21. Port Sainte-Hélène
22. Restaurant bavarois
23. Spirale
24. Téléphérique (Station Esplanade et Station Village)
25. Village

26. Lampadaires de La Ronde
27. Sculpture Orbite optique no.2

PARTIE I

1. EXPO 67 : aperçu général

L'organisation d'Expo 67 sera officiellement attribuée à la Ville de Montréal par le Bureau international des Expositions (BIE) le 13 novembre 1962. Le BIE accorde alors à la ville le droit de monter une exposition de 1^e catégorie, à savoir : une exposition internationale (ouverte à tous les pays du monde) et universelle (portant sur tout).¹

La Compagnie canadienne de l'Exposition universelle (CCEU)

Mais si l'Exposition est attribuée à Montréal, la responsabilité ultime de l'événement repose sur les épaules du gouvernement fédéral. Comme le stipule les règlements du BIE, le seul interlocuteur des pays étrangers participant ne peut être que le Canada. Ce qui explique que l'ensemble de l'événement sera organisé sous la responsabilité d'une société dont l'existence dépend du parlement fédéral : la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle (CCEU). La CCEU (qui est aussi parfois appelée Compagnie de l'Expo) a été constituée par une loi C-103 votée par la Chambre des Communes du Canada le 20 décembre 1962. Bien que la CCEU soit le résultat d'un accord de caractère interne entre Ottawa, Québec et Montréal, et que les trois instances participent au financement de l'entreprise, celle-ci demeure sous la responsabilité première du gouvernement fédéral. Un des volets de l'accord tripartite concernait en effet le financement de l'événement. L'accord prévoyait que les coûts soient divisés comme suit : 50 % par le fédéral, 37 1/2 % par le provincial, et 12 1/2 % par le municipal.

La loi C-103 prévoyait la nomination d'un commissaire général, la nomination de 12 administrateurs, et la préparation d'un organigramme définissant le nombre approximatif de fonctionnaires et d'employés. Elle prévoyait également la soumission, « au plus tard un an après l'entrée en vigueur de la présente loi » (soit en décembre 1963), du plan directeur et du devis estimatif de l'exposition.²

La Conférence de Montebello

Parmi les événements déterminants dans l'organisation d'Expo 67 (en plus du choix du site des îles, sur lequel nous revenons dans le chapitre 3), soulignons entre autres la tenue de la Conférence de Montebello (Québec), le 21 mai 1963. L'objectif de cette conférence à laquelle participèrent un groupe de douze personnalités canadiennes – professeurs, artistes, architectes, écrivains, journalistes et parlementaires – était de définir le thème et les sous thèmes de l'exposition.³ C'est à cette rencontre que sera choisi le thème de l'Expo : Terre des Hommes. La conférence servit également à la formulation de recommandations. L'une d'elle était que l'exposition devait tenter de décrire la façon dont l'homme réagit au milieu dans lequel il vit. Laurence Bonfils écrit à sujet : « C'est ce concept élevé et plus profondément humain qui marquera le caractère de cette manifestation, et il deviendra également l'élément unificateur non seulement sur le plan des idées, mais aussi sur le plan architectural ».⁴

¹ Raymond Grenier, *Regards sur l'expo 67*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1965, p. 35.

² Grenier, *Regards sur l'expo 67*, op. cit., p. 39.

³ La liste incluait entre autres Raymond T. Affleck, architecte; Dr. Wilder Penfield, Institut de neurologie de Montréal; Victor Prus, architecte; Gabrielle Roy, écrivaine; Claude Robillard, directeur général de l'aménagement de l'Exposition; Jean-Louis Roux, président de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs du Canada. Grenier, *Regards sur l'expo 67*, op. cit., p. 71.

⁴ Laurence Bonfils, *La reconversion du site et des pavillons de l'Exposition universelle et internationale de Montréal de 1967*, Volume A, Maîtrise en histoire de l'art, Université Lumière Lyon 2, septembre 1996, p. 18.

Les trois composantes du site

Au moment de l'adoption officielle du site des îles sur le fleuve par le gouvernement fédéral, le 8 juillet 1963, le site de l'Expo 67 comprend trois composantes principales : l'île Sainte-Hélène, l'île Notre-Dame et la jetée MacKay.

1. L'île Sainte-Hélène : Propriété de la Ville de Montréal depuis 1908, l'île Sainte-Hélène fera l'objet d'un agrandissement par sa jonction avec l'île Verte en amont et l'île Ronde en aval. L'agrandissement de l'île Sainte-Hélène (54 hectares) fera porter sa superficie totale à plus de 132 hectares (330 acres), dont 58 hectares (145 acres) pour la Ronde.

2. L'île Notre-Dame : L'île trouve son origine dans le remblayage d'une zone de hauts fonds ayant permis de créer une aire nouvelle dans la région de l'île Moffat et des îlots avoisinants, le long de la digue du canal de la voie maritime du Saint-Laurent. Sa superficie totale est de 124 hectares (310 acres).

3. La jetée McKay : Propriété du Conseil des Ports Nationaux, la jetée MacKay était un territoire artificiel dont la vocation première était portuaire et industrielle. Située dans le prolongement de la pointe des Moulins, à l'entrée du pont Victoria, la première jetée, construite à la fin du 19^e siècle, fut mise en oeuvre pour protéger la ville contre les inondations printanières. D'abord dénommée « quai de Garde » (1891), puis « jetée MacKay » à partir de 1908, la jetée brise-glace fut prolongée dans le cadre de la constitution du site de l'Expo, et rebaptisée Cité du Havre en 1967.⁵ La superficie de cet emplacement était d'environ 59 hectares (148 acres).

2. LE CHOIX DU SITE DES ÎLES

Le choix du site des îles fut annoncé par la Ville de Montréal le 29 mars 1963. Ce choix sera officiellement ratifié par les autorités fédérales, responsables de l'Exposition, le 8 juillet de la même année. Notons cependant que de nombreux débats et controverses ont entouré le choix du site.⁶

Le débat sur le site des îles

Dans le dossier de candidature que la Ville de Montréal soumet au Bureau international des expositions (BIE) le 13 novembre 1962, c'est le site de la Pointe Saint-Charles, un projet préparé par la firme Van Ginkel Associates, qui était proposé.⁷ Cependant, avant même la nomination officielle de Montréal par le BIE, le débat sur le site de l'Exposition universelle avait déjà commencé. Un article de *La Presse* du 10 octobre 1962 mentionne en effet que plus de vingt sites ont déjà été proposés.⁸

Si la nomination de Montréal fait l'unanimité au sein de la communauté, il n'en sera pas de même au sujet du site, une proposition qui est très tôt remise en question.⁹

⁵ Guy Pinard, *Montréal, son histoire, son architecture*, tome 2, Montréal, Éditions du Méridien, 1987, p. 206.

⁶ Alain Marcoux, « L'effet des médiations sur le choix du site et sur le développement du plan d'ensemble d'Expo 67 », *JSSAC/JSÉAC*, vol. 29, no 1-2, 2004, p. 27-38.

⁷ Collectif, *Images de villes idéales : les expositions universelles*, Montréal, Centre Canadien d'Architecture, 1993, p. 27-28.

⁸ « Vingt sites pour une Expo! », *La Presse*, 10 octobre 1962.

⁹ Conrad Langlois, « Choisir Pointe-St-Charles comme site de l'Expo : un gaspillage », *La Patrie*, semaine du 6 au 12 décembre 1962.

Le choix du site suscite un intérêt tel qu'il sera à l'origine d'un important débat public fait de propositions et de projets qui seront longuement discutés dans la presse populaire.¹⁰ Le débat impliquera certes nombre de spécialistes en aménagement (architectes, urbanistes, etc.). Mais il engagera également nombre d'acteurs impliqués dans le développement économique et social de la ville, comme en témoigne la proposition du site du parc Maisonneuve, un projet soutenu par les maires, industriels, et membres d'associations diverse dans le but de favoriser l'expansion de l'Est de Montréal.¹¹

Le rapport commandé par la Compagnie de l'Expo en vue d'examiner le choix de l'emplacement de l'événement faisait l'étude détaillée de trois sites.¹² Le site des îles sur le Saint-Laurent n'est pas parmi ceux-ci. Remis le 14 mars 1963, le rapport des spécialistes recommande alors le choix de l'emplacement urbain/riverain de la Pointe Saint-Charles.

L'idée du site des îles

L'idée de tenir l'Exposition universelle de 1967 sur les îles construites au milieu du fleuve est souvent attribuée au maire Jean Drapeau. La plupart des auteurs (et Drapeau lui-même) s'entendent cependant pour reconnaître le rôle déterminant joué par Guy Beaudet, directeur du port de Montréal, qui aurait démontré la faisabilité et la beauté d'un tel projet au maire de Montréal lors d'un trajet sur le fleuve effectué en mars 1963.¹³ Cette interprétation est confirmée par le contenu d'un rapport de la Commission des Ports Nationaux daté du 3 mars 1963, rapport concernant les contraintes relatives à l'usage du quai Bickerdike pour une exposition située à la Pointe Saint-Charles.¹⁴ Le rapport de la Commission propose en effet une variante de l'emplacement pour l'Exposition, variante basée sur l'augmentation des superficies de l'île Sainte-Hélène, de l'île Ronde et de l'île Moffat.

Notons cependant que l'idée d'aménager l'Exposition sur une île construite au milieu du fleuve avait déjà été formulée dans un projet des architectes Bédard, Charbonneau, et Langlois, un projet mené entre avril et août 1962, et qui sera publié dans la revue *Architecture Bâtiment Construction* en janvier 1963.¹⁵

Le choix des autorités municipales sera d'abord justifié sur la base d'arguments à la fois symboliques et identitaires. Ils expliquent qu'une exposition internationale est une « réalisation audacieuse qui doit refléter l'image d'une civilisation, traduire en même

¹⁰ Grenier, *Regards sur l'expo 67*, op. cit., p. 48-49.

¹¹ Paul Sauriol, « L'exposition universelle. Les avantages de l'Est », *Le Devoir*, 20 février 1963. Voir également : Yves Jasmin, *La petite histoire d'Expo 67*, Montréal, Éditions Québec/Amérique, 1997, p. 55.

¹² Les trois sites sont les suivants : Pointe Saint-Charles, Parc Maisonneuve, Ville LaSalle. *Opinions sur le choix de l'emplacement de l'exposition universelle et internationale*, rapport préparé par Affleck Desbarats Dimakopoulos Lebensold Sise, Architectes, Beauchemin Beaton Lapointe, Ingénieurs Conseils, 14 mars 1963.

¹³ Yves Jasmin, *La petite histoire d'Expo 67*, Montréal, Éditions Québec/Amérique, 1997, p. 53. C'est d'ailleurs l'interprétation retenue dans le rapport officiel sur l'exposition : *Rapport général sur l'Exposition Universelle de 1967*, Tome III, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1969, p. 1323.

¹⁴ « Extrait du rapport de la Commission des Ports Nationaux sur l'influence de la tenue de l'exposition sur l'emplacement proposé de la pointe St-Charles », in *Opinions sur le choix de l'emplacement de l'exposition universelle et internationale*, op. cit.

¹⁵ Bédard, Charbonneau, et Langlois, architectes, « Projet d'emplacement pour l'exposition universelle internationale de 1967 », *ABC*, vol. 18, no. 201, janvier 1963, p. 22-27.

temps la vitalité d'un milieu humain dans un décor grandiose afin d'offrir le spectacle d'un foyer d'attraction typique d'une région géographique. Or, deux éléments de force, le fleuve Saint-Laurent et le port ont été depuis l'origine les plus puissants instruments du progrès urbain et de l'essor de la métropole canadienne.»¹⁶ Après avoir décrit le rôle clé joué par la région de Montréal au sein de la nation canadienne, ils concluent : « On peut donc affirmer que le choix de îles du Saint-Laurent, en face de Montréal, comme emplacement de l'Exposition Canadienne internationale et universelle représente le symbole vivant d'une nation en pleine expansion ».¹⁷

Mais le choix du site des îles sera également justifié sur la base d'arguments économiques. D'abord, contrairement aux autres sites urbains, l'emplacement choisi ne nécessitait aucune expropriation : « Les autres emplacements examinés impliquaient soit des coûts prohibitifs ou encore ne tenaient aucun compte de la perte de revenu que la Cité devait encourir par suite d'expropriation et de démolitions ».¹⁸ Ensuite, il était prévu que l'île Notre-Dame serve par la suite à un aménagement urbain « d'un rendement élevé ». Le document de présentation est très explicite à ce sujet : « En quelques années, ce nouvel îlot de peuplement rapportera à la Cité de Montréal un revenu minimum de \$6,000,000.00 par an. On estime que le produit de la vente des terrains de cet îlot, soustraction faite de la superficie des rues, remboursera la Cité de ses immobilisations relatives à l'Exposition ».¹⁹

Les précédents

L'idée de fusionner l'île Sainte-Hélène, l'île Ronde, et l'île Verte pour en faire un seul site ne date cependant pas des années 1960.

La première formulation de cette idée remonte plutôt à la fin du 19^e siècle. Le 15 avril 1895, le quotidien montréalais *La Presse* faisait écho à une proposition visant à réunir l'île Ronde et l'île Sainte-Hélène pour en faire un lieu d'exposition. Les légendes qui accompagnent les trois dessins publiés insistent sur le caractère enchanteur du site.²⁰

Mais le précédent le plus pertinent demeure cependant le projet que l'urbaniste et architecte paysagiste Frederick G. Todd soumet à la Ville de Montréal en octobre 1931. Le projet de Todd constitue sa réponse à un concours lancé par la municipalité qui invitait les architectes de la cité à soumettre des projets pour l'embellissement de l'île Sainte-Hélène.²¹ Ce concours avait été conçu dans le cadre des programmes de travaux publics mis sur pied en vue d'atténuer les effets du chômage massif dû à la crise économique. Le projet de Todd propose l'aménagement d'un grand parc urbain au milieu du fleuve. Basé sur l'agrandissement de l'île Sainte-Hélène par remplissage de ses hauts fonds en amont et en aval, ce projet d'extension vise à la création d'une longue péninsule et d'un lagon artificiel permettant l'aménagement de deux longues grèves pour les baigneurs au sud de l'île.

¹⁶ *Emplacement de l'Expo 67. À Montréal, sur le Saint-Laurent*, Ville de Montréal, n.d (mars 1963), p. 1.

¹⁷ *Emplacement de l'Expo 67*, op. cit., p. 2.

¹⁸ *Emplacement de l'Expo 67*, op. cit., p. 2.

¹⁹ *Emplacement de l'Expo 67*, op. cit., p. 3.

²⁰ Grenier, *Regards sur l'expo 67*, op. cit., p. 57-58.

²¹ « L'île Sainte-Hélène et ses alentours : Projet de développement et Plan d'ensemble, d'embellissement », *La Presse*, 14 novembre 1931. Coupure de presse, Archives de Montréal.

Bien qu'adopté par le Conseil municipal de Montréal en octobre 1931, ce projet ne sera pas réalisé tel quel. C'est un projet plus modeste – du moins en ce qui a trait à l'agrandissement de l'île – qui fut finalement réalisé, toujours suivant les plans de Todd, entre 1936 et 1939.²²

L'aménagement de l'île Sainte-Hélène (1907-1953)

Propriété du Gouvernement impérial depuis 1818, qui l'avait acquis de William Grant, 6^e baron de Longueuil, l'île est vendue à la Ville de Montréal en 1907 pour la somme de \$200 000. Après la construction du pont Jacques-Cartier (inauguré en 1930), la Ville décide d'aménager et d'embellir l'île. Comme nous l'avons vu plus haut, le projet choisi fut celui de Todd. Bien que son plan propose l'agrandissement de l'île, le projet réalisé ne devait guère dépasser les limites de l'aménagement paysager de l'île existante et les remplissages entrepris furent limités à une extension des rivages.²³

La campagne de travaux publics entreprise en 1936 permettra néanmoins de réaliser d'autres volets du projet, dont : la réparation des casernes, l'érection de la tour de Lévis, la construction du pavillon des sports et du chalet des Baigneurs.²⁴ Interrompus par la Seconde Guerre mondiale, les travaux seront repris en 1949. Après quelques hésitations sur l'utilisation de l'île, des travaux supplémentaires feront de l'île un grand parc de récréation doté de piscines extérieures, de terrains de jeux et de pique-niques, et d'un théâtre. Ces installations et équipements seront inaugurés le 25 juin 1953. Le restaurant Hélène de Champlain et le musée militaire McDonald Stewart (d'abord installé dans le Blockhaus) s'ajouteront à cette liste en 1955.²⁵

3. LES ILES DE L'EXPO : forme et construction

La forme des îles

Si la plupart des auteurs ont bien étudié les péripéties entourant le choix du site et la décision de « construire » des îles au milieu du fleuve Saint-Laurent,²⁶ aucun ne semble s'être penché sur les décisions ayant mené au dessin de la forme des îles elles-mêmes. La question qui se pose alors est de déterminer si leur forme fut dessinée par des concepteurs (architecte, urbaniste), ou si elle fut plutôt le résultat de considérations techniques ?

L'analyse des sources disponibles nous amène à souligner l'importance des nombreuses études hydrauliques menées en mai 1963.²⁷ La construction des deux nouvelles îles exigeait en effet de répondre aux questions suivantes :

- Déterminer l'épaisseur à donner aux murs de soutènement pour qu'ils résistent au courant du Saint-Laurent;
- Évaluer la force et le débit du courant aux endroits choisis;

²² *Plan directeur de mise en valeur du site militaire de l'île Sainte-Hélène*, Ethnoscop, Parc Jean-Drapeau, septembre 2001, p. 29.

²³ *Rapport général sur l'Exposition Universelle de 1967*, op. cit., p. 1323.

²⁴ Jules Bazin, « L'île Sainte-Hélène et son histoire », *Vie des Arts*, no. 48, automne 1967, p. 23.

²⁵ *Plan directeur de mise en valeur du site militaire de l'île Sainte-Hélène*, op. cit., p. 29-30.

²⁶ Voir à ce sujet les travaux de Grenier (1965), Jasmin (1997), Marcoux (2004).

²⁷ *Étude hydraulique du fleuve Saint-Laurent relative au site de l'exposition universelle de 1967*, Asselin, Benoit, Boucher Ducharme, Lapointe, Ingénieurs-Conseils, Montréal, mai 1963, 22 p.; *Exposition universelle 1967. Île Ste-Hélène, Île Notre-Dame. Étude hydraulique*, Cartier, Côté, Piette, Boulva, Wermenlinger & Associés, Ingénieurs-Conseils, Montréal, mai 1963, 25 p.

- Évaluer l'effet de la construction de ce mur, et, par conséquent, de ces îles, sur les eaux et sur le port de Montréal;
- Déterminer la hauteur à donner aux murs en fonction de l'éventuel changement du niveau des eaux du fleuve Saint-Laurent;
- Déterminer les lieux de formation des embâcles.

Un volet de ces études portait sur la connaissance des effets de ces futures îles sur la formation du couvert de glace et, par suite, des embâcles. L'étude aurait ainsi permis d'observer l'empilement des glaces autour de l'île Sainte-Hélène et de l'île Moffat au cours de l'hiver. Dans un article sur la construction des îles artificielles publié en novembre 1963, l'ingénieur René Torr   explique : « Ces zones d'eau gel  e, enti  rement prises par la glace, ont d  termin   la forme de ces nouvelles   les, et correspondent 'grosso modo', aux aires qui seront remblay  es. »²⁸ Les vues a  riennes qui accompagnent l'article permettent d'ailleurs de confirmer la grande similitude entre les   les de glace et les   les telles qu'elles furent construites.

Cette explication « technique » est d'ailleurs reprise par les auteurs du Rapport officiel de l'Exposition universelle. On y lit en effet que « le dessin du pourtour des   les fut d  termin   par des   tudes hydrauliques v  rifi  es en laboratoire. »²⁹ Ajoutons toutefois que les   tudes hydrauliques ne peuvent    elles seules expliquer le dessin pr  cis adopt   pour la forme des   les. De fait, les dessins conserv  s dans le fonds de la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle t  moignent des nombreuses   tudes effectu  es d'avril    novembre 1963 par les architectes et urbanistes impliqu  s dans le projet. Ces dessins montrent que la forme des   les, et leur configuration int  rieure, fera l'objet de nombreuses variantes, variantes qui s'  loignent parfois substantiellement de la configuration finale adopt  e.

L'hypoth  se la plus plausible est que les propositions des « concepteurs (architectes, urbanistes) du site seront ultimement adapt  es en fonction des contraintes formul  es par les techniciens hydrauliques. Ce travail de d  finition formelle se poursuivra vraisemblablement jusqu'   la fin de l'ann  e 1963. Comme le rapporte un article du 12 septembre 1963 : « Le seul probl  me actuel qu'elles posent [les   les] est celui de leur contour exact, qu'il faut conna  tre pour   tablir d  finitivement les plans de l'estacade et ceux du 'Pont des peuples'. »³⁰ L'article ajoute que ce sont les tests alors men  s aux Laboratoires hydrauliques LaSalle « qui vont permettre de fixer d  finitivement le contour de l'  le Verte », jug   le plus important    cette   tape des travaux. Mais les plans soumis par les ing  nieurs civils en janvier 1964, plans qui confirment les dimensions et l'emplacement exacts des digues    construire, laissent voir que le trac   d  finitif est le r  sultat du travail d'un concepteur de formes.

Notons enfin que la construction des   les n  cessitera la construction d'une estacade juste en amont du pont Champlain pour emp  cher la formation d'emb  cles au printemps, au moment o   les glaces du lac Saint-Louis descendent les rapides de Lachine. Gr  ce    l'estacade, la navigation d'hiver fut rendue possible jusqu'   Montr  al, alors qu'auparavant le port   tait ferm   de d  cembre    mars.³¹ L'estacade constituerait ainsi un des t  moins mat  riels moins connu (ou oubli  ) de l'Expo 67.

²⁸ Ren   Torr  , « L'  le artificielle de l'Expo », *Technique*, novembre 1963, p. 23.

²⁹ *Rapport g  n  ral sur l'Exposition Universelle de 1967*, op. cit., p. 1324.

³⁰ Raymond Grenier, « M. Robillard : La r  alisation de l'Expo n  cessite 'l'  tat d'urgence' au Canada », *La Presse*, 12 septembre 1963.

³¹ Jasmin, *La petite histoire d'Expo 67*, op. cit., p. 58.

La construction des îles

La construction des îles prendra 11 mois, du début août 1963 au 30 juin 1964.

L'unification des îles Sainte-Hélène et Ronde, et la création de l'île Notre-Dame, ont exigé des travaux de remblayage titanesques qui ont nécessité 28 millions de tonnes de roc provenant du remblai des chantiers du métro (1960-1966), des résidus de la voie maritime (accumulés sur la rive sud), du dragage et du creusage de certaines sections du fleuve, et de l'excavation du roc provenant de l'île Verte et de l'île Ronde. C'est l'excavation des énormes blocs de pierre du cœur de ces deux petites îles qui auront permis de former le pourtour extérieur de l'île Sainte-Hélène et de l'île Notre-Dame, un pourtour de près de 15 kilomètres de longueur.

Pour permettre des travaux d'une telle ampleur, un mur de pierre, digue en forme d'ellipse, fut construit autour des trois îles : le noyau Sainte-Hélène, l'île Ronde, et l'île Verte, délimitant une zone d'environ 124 hectares (310 acres). Ces travaux se sont déroulés en deux étapes importantes. Dans la première phase des travaux, le roc de l'île Ronde fut retiré afin de constituer la digue et une route fut créée pour desservir la zone de la digue principale. Dans la seconde phase, c'est le roc de l'île Verte qui fut exploité pour la création de la pointe ouest de la nouvelle île.

Soulignons que les deux petits « lacs » de l'île Sainte-Hélène sont situés à l'emplacement même de l'île Verte et de l'île Ronde. Comme l'explique le *Rapport général* : « Ces lacs devinrent une partie intégrante de la composition et leur dessin fut à la fois le reflet d'un concept paysagiste, tenant compte des exigences de la perspective et des besoins fonctionnels, autant que d'un facteur économique et utilitaire qui ne permettait pas un remplissage global. »³²

Notons enfin que les digues furent imperméabilisées afin de retenir les eaux intérieures à un niveau constant et pour éviter la pénétration des eaux du fleuve qui, au printemps, pouvaient atteindre un niveau exceptionnellement élevé. Le niveau moyen du sol fut ainsi basé sur le niveau maximum des hautes crues du fleuve.³³

4. LE PLAN DIRECTEUR : objectifs et mise en oeuvre

Le plan directeur fut soumis par l'architecte en chef de l'Exposition, l'urbaniste Édouard Fiset le 20 décembre 1963. Il était le fruit d'un important travail de conception réalisé par un groupe d'architectes et d'urbanistes, et qui s'est poursuivi d'avril à décembre 1963. Les dessins conservés dans le fonds de la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle témoignent des nombreuses variantes étudiées en vue d'arriver à la définition d'un plan directeur adapté au site des îles et de la jetée MacKay. Ces dessins montrent également que l'articulation entre les îles et la ville était au cœur des préoccupations des concepteurs, comme en témoignent les études de l'architecte André Blouin. Le plan directeur finalement adopté en décembre 1963 était accompagné d'un document, divisé en 23 rubriques, décrivant et expliquant les objectifs du plan.³⁴

Le plan visait à couvrir tous les aspects relatifs à l'aménagement du site : thème, emplacement, moyens de transport, zones thématiques, zones de services offerts aux

³² *Rapport général sur l'Exposition Universelle de 1967*, op. cit., p. 1324.

³³ *Rapport général sur l'Exposition Universelle de 1967*, op. cit., p. 1325.

³⁴ *Les objectifs du plan directeur*, Compagnie Canadienne de l'Exposition Universelle de 1967, 1963, 12 pages.

visiteurs, lotissement, voies pour piétons, aménagement paysager, éclairage, couleur des pavillons, unité dans la composition, murs mitoyens, cours d'entrée, accès aux pavillons, pourcentage d'utilisation du terrain, hauteur des constructions, enseignes, typographie, etc. Les grands objectifs du plan directeur sont résumés dans les paragraphes qui suivent.

Les systèmes de transport

Le plan directeur envisageait que le site de l'Expo 67 soit divisé en quatre secteurs distincts : l'île Sainte-Hélène, l'île Notre-Dame, la Cité du Havre, et La Ronde.³⁵ Chacun de ces secteurs étant séparés par de larges canaux créés par le fleuve Saint-Laurent, et l'Exposition comprenant plusieurs points d'entrée (Place d'accueil, Métro), le concept proposait de relier l'ensemble du site de l'Expo à l'aide des divers systèmes de transport, dont l'Expo Express et le Minirail.³⁶ Ce sont les systèmes de transports qui avaient la tâche d'assurer le lien physique entre les différents secteurs, et d'intégrer l'ensemble des parties de l'Exposition.³⁷ Ce qui fera dire à l'architecte Ray Affleck, en 1967, que l'Exposition était conçue comme « un environnement global post-industriel dont l'expérience passe par l'absorption d'information appréhendée par le mouvement ».³⁸ Soulignons également que tous les réseaux de transport étaient complètement indépendants et séparés des voies des piétons.

Les thématiques de l'Exposition

Le thème général de l'Exposition était « Terre des Hommes ». Ce thème avait été adopté suite aux conclusions et recommandations des participants à la Conférence de Montebello tenue au printemps 1963. Ce thème fut par ailleurs divisé en quatre sous-thèmes (1. L'homme cherche; 2. L'homme crée; 3. L'homme produit; 4. L'homme et la cité.) qui devaient guider la conception des pavillons thématiques.³⁹

Les pays participants étaient fortement encouragés à respecter le thème général de l'Exposition. Mais comme le stipulaient les documents officiels qui leur étaient envoyés, chacun des exposants était cependant invité à choisir le ou les sujets qui l'inspire « pour le traiter à sa manière dans le cadre du vaste plan d'ensemble. »⁴⁰ La décision prise par la Corée de concevoir un pavillon sur le thème de « la main de l'homme » relevait donc du pays participant.

³⁵ *Les objectifs du plan directeur*, op. cit., p. 4.

³⁶ L'Expo Express était un chemin de fer long de 5,75 kilomètres qui reliait l'ensemble du site. Il était composé de huit trains de six wagons chacun, à commande entièrement automatique. Notons à ce sujet que l'Expo Express avait été conçu pour être utilisé dans le tunnel sous la montagne, servant alors comme train de banlieue, et qu'il puisse également être utilisé pour desservir l'aéroport de Dorval. Jasmin, op. cit., p. 66.

³⁷ « It was left to the transportation systems to make the physical connections and provide the framework which would integrate all parts of the exhibition ». Jerry Miller, « Expo 67 : a search for order », *The Canadian Architect*, mai 1967, p. 44-54.

³⁸ Anne Cormier, « L'Expo 67 revisitée », *ARQ/Architecture Québec*, no. 69, octobre 1992, p. 27.

³⁹ Fascicule « Le thème », in *Le Canada reçoit*, Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967, Ottawa, janvier 1964. L'un des documents essentiels à la mise en œuvre du Plan directeur est le coffret envoyé aux participants potentiels. Daté de janvier 1964, ce coffret contenait 7 fascicules contenant tous les renseignements nécessaires à la prise de décision concernant la participation à l'exposition.

⁴⁰ Fascicule « Le thème », in *Le Canada reçoit*, op. cit.

L'attribution des sites

Le plan directeur proposait une stratégie globale pour effectuer l'attribution des sites. Un des volets de cette stratégie concernait la dimension des pavillons : « Pour créer un ensemble attrayant qui englobe toute l'Exposition, on a réservé les terrains situés aux points extrêmes de l'emplacement, aux pavillons les plus imposants, et par le fait même, les plus spectaculaires, qui serviront de pôles d'attraction. » Le texte poursuit : « Quant aux petits pavillons, pour éviter que la proximité d'édifices élevés ne les fasse paraître encore plus petits, on a décidé de les grouper sur les terrains du centre et de les entourer, en partie, par les terrains réservés aux pavillons de moyenne importance. »⁴¹

La répartition des pavillons nationaux et des pavillons privés sur les deux îles devait également se faire en fonction des facteurs suivants :

- relation géographiques, politiques ou économiques;
- groupement autour de thèmes;
- exigences du plan directeur et caractéristiques du site.

La topographie du site

Le site des nouvelles îles étant assez plat, le plan directeur prévoyait des stratégies d'aménagement permettant la création d'une topographie intérieure : « Pris dans son ensemble, l'emplacement de l'Exposition donnera l'impression d'être un grand espace plat, sans rien qui vienne couper l'horizon, de quelque côté que l'on se tourne. Sur le terrain même, cependant, le niveau du sol sera varié, s'élevant à partir de paisibles sentiers qui longent les canaux jusqu'aux ponts surélevés pour redescendre vers les places ouvertes et s'élever de nouveau pour suivre le niveau d'implantation des divers pavillons. »⁴² Cette stratégie sera principalement utilisée sur l'île Notre-Dame.

L'aménagement paysager

Le plan directeur prévoyait que les constructions se côtoient de façon harmonieuse, en lien avec le plan d'ensemble. Le plan recommandait en effet aux architectes « de concevoir leurs pavillons en relation avec les pavillons voisins et avec la composition de l'ensemble » dans lequel les pavillons devaient s'intégrer.⁴³ Le plan prévoyait aussi l'aménagement de zones à caractère urbain où devaient être groupés les pavillons, « alternant avec des zones de construction moins dense, mais où les espaces verts sont plus nombreux. »⁴⁴

L'outil utilisé pour effectuer cette intégration fut l'aménagement paysager. C'est en effet à ce niveau que devait se faire la fusion délicate des projets individuels avec l'ensemble, chacun des emplacements réservés aux pavillons « devant s'inscrire en continuité dans un plan paysager et ne devant pas s'identifier comme un lotissement autonome, dont les limites seraient nettement marquées par des éléments et un dessin étranger à l'entourage. »⁴⁵

Comme le souligne le rapport officiel, le rôle de l'architecte-paysagiste fut décisif dans l'expression du plan directeur : « Tout était à créer, le sol, sur toute l'étendue de l'emplacement étant fait de terre rapportée. L'aménagement paysager devant

⁴¹ *Les objectifs du plan directeur*, op. cit., p. 7.

⁴² *Les objectifs du plan directeur*, op. cit., p. 7.

⁴³ *Les objectifs du plan directeur*, op. cit., p. 9.

⁴⁴ *Les objectifs du plan directeur*, op. cit., p. 9.

⁴⁵ *Rapport général sur l'Exposition Universelle de 1967*, op. cit., p. 1333.

compléter et souligner les caractéristiques du plan, s'affirmait comme le facteur le plus puissant dans la réalisation d'une continuité visuelle. »⁴⁶

Le plan directeur et la préoccupation patrimoniale

Le projet d'aménagement de l'île Sainte-Hélène conçu par Frederick Todd témoigne de sa préoccupation pour la valeur patrimoniale du lieu. Dans le rapport qu'il remet à la ville en octobre 1931, Todd souligne en effet le caractère historique de l'île, suggérant entre autres que les fortifications françaises ainsi que le cimetière militaire soient restaurés.⁴⁷ C'est la même préoccupation qui le guidera dans le traitement de la topographie et du paysage naturel de l'île, Todd cherchant toujours à exploiter les caractéristiques naturelles et culturelles de chacun des sites sur lesquels il intervient.

Lorsque le choix du site des îles est annoncé en mars 1963, l'administration municipale était très claire au sujet de l'avenir de l'île Sainte-Hélène : « L'aspect et l'usage du parc de l'île Sainte-Hélène ne seront pas changés ont déclaré catégoriquement notre premier magistrat et le président du Comité exécutif. Ce lieu restera un endroit de récréations, de pic-nics [sic], etc., usages auxquels il a servi depuis des générations. Aucun arbre ne sera abattu, et le terrain demeurera aussi verdoyant qu'il a toujours été au cours de la belle saison. »⁴⁸

Contrairement au projet de Todd, le Plan directeur rédigé par Édouard Fiset, et adopté en décembre 1963, ne contient pas d'énoncé spécifique concernant la valeur patrimoniale du site existant de l'île Sainte-Hélène. Nous savons certes que le plan reconnaissait le besoin de conserver les « caractéristiques naturelles du parc », et proposait d'utiliser les équipements existants comme centres récréatifs pour la durée de l'Exposition.⁴⁹ Fiset écrivait d'ailleurs que l'île Sainte-Hélène « telle qu'elle est actuellement reste au cœur de l'Exposition un élément de verdure et de repos où se déversera le trop plein de la foule. »⁵⁰ Mais la préservation de l'existant ne semble pas être motivée par des préoccupations patrimoniales. À preuve le fait que l'on y avait prévu « l'établissement à la faveur d'une éclaircie entre deux mamelons boisés, d'un village québécois, dont la reproduction fidèle deviendrait un élément d'attraction permanent et servirait d'illustration vivante aux artisanats et métiers qui fleurissaient au temps de 'l'ancien canadien' ». ⁵¹

Le temporaire et le permanent

Les Expositions universelles étant conçues comme des événements temporaires, la plupart des pavillons et installation devaient être démantelés ou démolis après l'événement.⁵² Comme le stipule le plan directeur : « La plupart des bâtiments de

⁴⁶ *Rapport général sur l'Exposition Universelle de 1967*, op. cit., p. 1334. L'aménagement paysager du secteur de l'île Sainte-Hélène fut conçu en collaboration avec la firme Project planning Associates Ltd. (Montréal).

⁴⁷ « Travaux à l'île Ste-Hélène. Suggestions de M. F. Todd, expert en urbanisme », 19 octobre 1931. Coupure de presse, Archives de Montréal.

⁴⁸ « L'île Sainte-Hélène site de l'exposition mondiale de 1967 », *Le parti civique Au travail*, mars 1963.

⁴⁹ Fascicule « L'Implantation : Description de l'emplacement et des voies d'accès », *Le Canada reçoit*, op. cit.; voir également : *Rapport général sur l'Exposition Universelle*, op. cit., p. 1323.

⁵⁰ Édouard Fiset, « Le Plan Directeur », *RAIC/L'IRAC*, vol. 41, no. 1, janvier 1964, p. 56.

⁵¹ Fiset, « Le Plan Directeur », op. cit., p. 56.

⁵² Le statut temporaire des expositions universelles est formulé dans la Convention du 22 novembre 1928 adoptée par le Bureau International des Expositions. Voir Laurence Bonfils, op. cit., p. 39.

l'Exposition seront des constructions temporaires, constituées, dans la plupart des cas, par des éléments légers préfabriqués. »⁵³ Le texte ajoute : « On estime préférable de souligner le caractère temporaire de ces constructions légères, plutôt que de tenter de créer une illusion de permanence, à l'image des bâtiments construits avec des matériaux traditionnels. »

Le *Règlement général* envoyé à tous les participants est d'ailleurs très clair à ce sujet. L'article 14 (a) des « Conditions générales de participation » stipule en effet : « Dès la clôture de l'Exposition, les participants procèderont (...) à la démolition et à l'évacuation de leurs installations, à la remise en état de l'emplacement qui leur a été affecté, comportant le cas échéant, la démolition et l'évacuation totale des fondations. »⁵⁴ Le règlement 14 (d) ajoute : « La démolition et l'évacuation des constructions provisoires devront être terminées au plus tard le 14 mai 1968. »

Deux des quatre secteurs de l'Exposition - la Cité du Havre et La Ronde - étaient cependant destinés à accueillir les pavillons et installations permanentes. C'est ainsi que la Cité du Havre accueillera la plupart des bâtiments conçus pour être permanent, dont Habitat 67, le Pavillon de l'administration et de la presse, le Centre international de Radio-Télévision, l'Expo-Théâtre, la Galerie des beaux-arts, et la Maison olympique. De même, la majorité des bâtiments et équipements de La Ronde étaient prévus pour être permanent.

Certains bâtiments érigés sur les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame seront également d'un caractère plus permanent. Ce fut le cas du pavillon du Québec. Le concours lancé pour sa conception stipulait en effet que le pavillon devait être conçu de telle manière qu'après l'Expo, il puisse accommoder les fonctions suivantes : un musée d'Art contemporain, un conservatoire de Musique et d'Art dramatique, un théâtre de conservatoire, et un théâtre expérimental.⁵⁵ Ce fut aussi le cas du pavillon de la France. Selon Bonfils, il semble en effet que des pourparlers aient eu lieu entre les gouvernements québécois et français pour que le pavillon soit remis à l'Université de Montréal après la tenue de l'Expo.⁵⁶

Enfin, la Place des Nations conçue par l'architecte André Blouin aura également un caractère permanent. L'ensemble devait au départ être une installation temporaire. Mais dans ce cas, il semble que ce soit Blouin lui-même qui ait réussi à contrevenir à la règle. Occupant une position importante au sein de l'équipe de planification de l'Expo, Blouin aurait semblé t-il réussi à convaincre ses collègues du bien fondé de construire une Place des Nations ayant un caractère permanent.

Pour les bâtiments permanents, la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle utilisera les normes de construction basées sur le *Code national du bâtiment* (1960). La construction de tous les autres bâtiments et pavillons était régie par un *Code de construction pour bâtiments temporaires*.

⁵³ *Les objectifs du plan directeur*, op. cit., p. 9.

⁵⁴ Fascicule « Règlement général », in *Le Canada reçoit*, op. cit.

⁵⁵ « Projet lauréat du concours pour le Pavillon du Québec à l'Exposition mondiale », *Architecture Bâtiment Construction*, janvier 1965, p. 20.

⁵⁶ Bonfils, op. cit., p.39. Nous ne connaissons pas les suites de cette entente France-Québec. Au sujet de la sauvegarde du pavillon de la France, voir le chapitre 8 du présent rapport.

À l'origine, il avait été prévu que la démolition des pavillons soit confiée au service de la Construction de l'Exposition. Mais ce service en fut dispensé lorsqu'il fut décidé qu'au 1^e janvier 1968, la Ville de Montréal, la Province de Québec et la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, au nom du Gouvernement du Canada, pourraient disposer de l'emplacement et des constructions de l'Exposition.⁵⁷

Mise en œuvre du Plan directeur

Selon le *Rapport officiel*, le plan d'aménagement approuvé par les Commissaires en décembre 1963 diffère très peu du plan qui fut finalement réalisé.⁵⁸ Ce plan fera toutefois l'objet de nombreux ajustements au gré des modifications apportées au nombre de pays participants (qui ira en augmentant), à la définition des pavillons thématiques, et à la conception des espaces collectifs. Pensons entre autres à la Place de la Confédération, un espace de regroupement qui devait être aménagé sur le côté sud du secteur de l'île Verte. Bien que mentionnée dans le plan du 20 décembre 1963, cette place ne sera pas réalisée.

Soulignons par ailleurs que certains éléments seront ajoutés après l'adoption du Plan directeur. C'est ainsi que le 16 décembre 1964, le maire Drapeau et le commissaire général Pierre Dupuy annonceront publiquement un projet de tour Paris-Montréal, projet qui contrevient à l'une des recommandations faites à Montebello « d'éviter tout projet de grand monument vertical de portée symbolique qui s'avérerait un cliché dépassé d'anciennes foires universelles. »⁵⁹ Le projet de tour monumentale ne sera abandonné qu'en 1965. Selon Alain Marcoux, le plan d'ensemble de l'Exposition continuera d'évoluer au gré des diverses médiations politiques, administratives, techniques et commerciales, et ce, jusqu'en octobre 1966.⁶⁰

5. LE SECTEUR DE L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE

Description sommaire du plan d'aménagement

Le cœur de l'Exposition était situé sur la pointe ouest de la nouvelle île Sainte-Hélène.⁶¹ À l'époque de la planification de l'Expo, ce secteur était souvent identifié sous le nom d'île Verte. Mais pour les besoins de cette étude, il sera appelé le secteur de l'île Sainte-Hélène.

Ce secteur, particulièrement après le morcellement qui lui avait été imposé par le tracé du pont et l'amputation qu'elle subit par la réserve d'un lac artificiel, fut jugé trop petit pour recevoir les pavillons les plus importants de l'Exposition. C'est pour cette raison que l'île Verte fut destinée à servir de point d'entrée principal, avec les stations du métro et de l'Expo-Express, et de site des manifestations officielles, avec la « Place des Peuples » (l'actuelle Place des Nations). Située à l'extrémité ouest de l'île, la place était conçue pour s'ouvrir sur un vaste amphithéâtre extérieur. Dans les mots d'Édouard

⁵⁷ *Rapport général sur l'Exposition Universelle de 1967*, op. cit., p. 1317.

⁵⁸ *Rapport général sur l'Exposition Universelle de 1967*, op. cit., p. 1328.

⁵⁹ Alain Marcoux, « L'effet des médiations... », op. cit., p. 33.

⁶⁰ Alain Marcoux, « L'effet des médiations... », op. cit., p. 36.

⁶¹ Dans cette étude, l'usage des points cardinaux est basé sur la convention montréalaise plutôt que sur l'orientation géographique réelle. Ainsi, l'ouest « montréalais » correspond au sud géographique.

Fiset, elle devait être « une vaste figure de proue représentant le Canada souhaitant la bienvenue aux nations. »⁶²

Le thème de ce secteur était « L'homme cherche », qui deviendra « L'homme interroge l'univers. » Le centre de ce secteur sera d'ailleurs dominé par les trois imposants volumes tétraédriques des pavillons thématiques reliés par des passerelles aériennes. La caractéristique principale de l'aménagement de ce secteur de l'Exposition était son caractère dense et urbain.

Modifications au plan d'aménagement

Nous savons que la fermeture officiellement de l'Exposition, en octobre 1967, n'entraînera pas la fermeture des îles au public. À l'été 1968, l'Exposition sera en effet ouverte de nouveau, cette fois sous l'appellation officielle de « Terre des Hommes ». L'emploi estival du site des îles durera plus d'une dizaine d'années avant d'être fermé au public, en 1981.

En 1986, l'Association montréalaise d'action récréative et culturelle (AMARC), association créée en 1977 vue de gérer le site des îles, propose son « Plan directeur de réaménagement ». Le plan suggère la création d'un nouveau paysage à vocation environnementale, sportive, et culturelle. Dans ce but, il est proposé d'augmenter la surface gazonnée, de planter des îlots d'arbres, et de remodeler la topographie en vue d'accueillir les divers événements. Il est aussi proposé de créer des sentiers et de remodeler lac des Cygnes.

De 1988 à 1994, une première phase de travaux est entreprise. Des modifications majeures sont apportées aux aménagements, aux voies de circulation, aux tracés au sol, et à la topographie du site. Voici une brève description des travaux effectués sur l'île Sainte-Hélène :

- Réaménagement paysagé de la pointe sud-ouest en vue d'en faire un espace vert ;
- Renaturation des berges (incluant l'installation de matelas anti-érosion et des enrochements) ;
- Condamnation des voies de circulation internes au site de l'Expo ;
- Introduction de nouvelles plantations afin d'augmenter la bio-masse ;
- Modification substantielle de la configuration et des berges du lac des Cygnes

Les témoins matériels

Les commentaires qui suivent offrent un aperçu succinct de l'état des divers composants de l'aménagement du secteur de l'île Sainte-Hélène. Soulignons toutefois que ces commentaires ne sont pas exhaustifs et qu'ils doivent être lus en relation avec les fiches d'évaluation :

- Les **voies de circulation** : À l'exception des voies qui font le tour de l'île – le chemin McDonald et l'avenue Einstein – il ne reste plus de traces des voies apparaissant sur le plan d'aménagement d'origine.
- Le **lac des Cygnes** : Bien qu'il subsiste toujours, le lac des Cygnes a été modifié substantiellement. D'abord de forme géométrique, et possédant un pourtour en béton, le lac a été réaménagé en vue de lui donner une forme plus « organique » et des berges constituées d'un matériau végétal.

⁶² Fiset, « Le Plan Directeur », op. cit, p. 56.

- Les **bâtiments et équipements** : Le secteur de l'île Sainte-Hélène abrite encore neuf témoins matériels des bâtiments et équipements conçus et construits en 1967 (hormis les œuvres d'art). Le relevé *in situ* n'a pas vraiment permis de découvrir de nouveaux témoins matériels significatifs dont nous n'avions pas connaissance avant le début de cette recherche, hormis le Centre bancaire. La plupart de ces bâtiments et équipements ont cependant subi d'importantes réfections et/ou transformations.

- Le **mobilier** : Selon nos observations, il ne reste aucun témoin matériel du mobilier d'origine installé sur le secteur de l'île Sainte-Hélène.

- Les **œuvres d'art** : Le secteur de l'île Sainte-Hélène abrite deux œuvres d'art public bien connues et bien documentées : Homme d'Alexander Calder, et le Phare du Cosmos d'Yves Trudeau. D'autres œuvres s'y trouvent également, mais leur statut de vestige de l'Expo est moins clair. Signe solaire, de Jean Lefébure, a été répertorié lors d'une première visite. Mais nos recherches suggèrent que l'œuvre a été amenée sur le site après Expo 67. Il en serait de même de Giraffe, de Robert Roussil, une œuvre datée de 1967 mais vraisemblablement installée sur le site après l'Expo. Notons enfin que lors des repérages *in situ*, nous n'avons pas vu Migration (1967) de Robert Roussil. Mais il semblerait que depuis, l'œuvre ait été réinstallée sur le site.

- Le **logo** : Le motif original qui a donné naissance à l'emblème de l'Expo 67 est un ancien cryptogramme représentant l'homme debout, les bras tendus. Reproduit en caractères jumelés, il exprime l'amitié universelle dans une ronde symbolisant le monde. L'emblème est un dessin du designer montréalais Julien Hébert.⁶³ Le seul vestige du logo demeure le sigle inscrit (moulé en négatif) dans le mur-paravent en béton qui ferme la section est de la Place des Nations. Soulignons que le logo inséré dans le pavé de la place située devant la Passerelle du Cosmos et de la Biosphère est un aménagement plus récent.

6. LE SECTEUR DE LA RONDE

Les expositions et les parcs d'attraction

L'idée de greffer un parc d'attraction à une exposition, qu'elle ait été universelle, internationale, ou nationale, n'était pas nouvelle. Toutes les expositions du tournant du siècle avaient un pendant récréatif, que ce soit Paris 1889 et son parc d'attraction, Chicago 1893 et son Midway Plaisance, ou St-Louis 1904 et son secteur d'amusement surnommé le Pike. La tradition se poursuivra au 20^e siècle, que ce soit à la *World's Fair* de 1939 à New York avec sa « zone d'amusement », ou à l'Expo 58 de Bruxelles avec son parc d'attraction.

En 1967, la région de Montréal possédait déjà un parc d'attraction, le Parc Belmont, situé sur la rivière des Prairies, sur la rive nord de l'île. Inauguré en 1923, le parc Belmont était construit sur une ancienne terre agricole d'une superficie de 5 hectares. Le parc contenait plusieurs manèges et installations diverses, dont une Grande roue (*Ferris Wheel*) et une salle de danse. Au cours d'une période de son existence, le parc d'attraction possédait également une marina aménagée sur les berges de la rivière des Prairies. D'importants changements furent apportés au parc au cours des années 1960 et 1970 en vue de concurrencer La Ronde, ouverte en 1967. Bien qu'il continua à

⁶³ *Expo 67. Guide officiel*, Montréal, Les éditions MacLean-Hunter, 1967, p. 29.

attirer la clientèle au cours des années 1970, le parc Belmont fermera définitivement ses portes à l'automne 1983.⁶⁴

Soulignons de plus qu'avant l'ouverture du parc Belmont, Montréal possédait un autre parc d'attraction, le parc Dominion, érigé sur un terrain de 6 hectares situé sur la rue Notre-Dame Est, et dont l'une des faces ouvrait sur le fleuve. Inauguré en 1906, ce parc d'amusement possédait des promenades agrémentées d'arbres et de bancs, et ouvrait sur un parc central. Le parc Dominion fermera ses portes en 1929.

Le concept de La Ronde

La Ronde fut conçue comme un parc d'attraction relié directement à l'Expo 67, et avec la possibilité d'étendre ses activités à la surface du Saint-Laurent. L'ensemble du secteur, incluant la marina et le lac des Dauphins, occupait une superficie de 54 hectares (135 acres) soit environ 10 fois plus que la superficie du parc Belmont. La Ronde se classait ainsi comme l'un des parcs thématiques les plus vastes au monde.⁶⁵

Si toutes les expositions universelles ou internationales étaient accompagnées d'un parc d'attraction, ce ne sont pas ceux-ci qui serviront de modèle pour la conception de La Ronde. De fait, le précédent généralement invoqué par la plupart des concepteurs de la Ronde est plutôt celui des jardins de Tivoli, le fameux parc d'attraction de Copenhague au Danemark. Inaugurés en 1843, les jardins de Tivoli, qui couvrent une superficie de 8 hectares, ont la particularité d'être un lieu visant à l'émerveillement des visiteurs par le jeu des éclairages, un véritable « jardin des merveilles », avant d'être un parc d'attraction avec manèges.

L'un des aspects les plus remarquable de la conception de la Ronde fut justement la grande attention portée à la question de l'éclairage.⁶⁶ Comment l'expliquent les concepteurs du système d'éclairage, celui fut conçu suivant une série de zones où la nature de l'éclairage était définie en fonction des secteurs et des activités. L'idée de base était de produire des zones de basse intensité dans les secteurs de circulation piétonne, et des zones de haute intensité sur les bâtiments et les éléments en vue d'attirer l'attention des visiteurs.

Description sommaire du plan d'aménagement

Contrairement aux autres secteurs de l'Expo, La Ronde fera l'objet d'un plan d'aménagement séparé qui sera commandé à des consultants, The Richard Strong Associates-James Secord Consortium Landscape Architects and Site Planners, de Toronto.⁶⁷ Au moment où cette firme est engagée, les caractéristiques physiques principales du site avaient déjà été déterminées : la forme générale, la localisation de l'arrêt de l'Expo Express et la position du lac des Dauphins. Le plan fut organisé en fonction de l'arrêt de l'Expo Express, qui constituait le point d'entrée du site à la fois pour les passagers du train, des autobus, et des automobiles. L'ensemble du plan s'articule autour du mail, une épine dorsale de 1400 pieds de long qui traverse le centre du site, et permet d'accéder à toutes les activités. Le mail longe le Lac des Dauphins en milieu de parcours, et se termine sur le Carrefour international qui ouvre sur la marina.

⁶⁴ <http://cec.chebucto.org/ClosPark/Belmont.html>

⁶⁵ *Rapport général sur l'Exposition Universelle de 1967*, op. cit.

⁶⁶ Norman Slater, Douglas Pope, « Lighting La Ronde », *The Canadian Architect*, juin 1968, p. 70-73, 76.

⁶⁷ « La Ronde in Operation at Expo 67 », *Architecture Canada*, no. 8, août 1967, p. 43.

Modifications au plan d'aménagement

Malgré les nombreuses modifications ponctuelles effectuées au cours des années (ajout, démolition et/ou remplacement de manèges, etc.), le plan d'ensemble de La Ronde a été globalement préservé. Ainsi, les grands tracés ont été préservés : le chemin du mail, l'esplanade, les voies de circulation autour du lac. Il en est de même de la disposition et des bâtiments des grands ensembles tels le Monde des Petits, le Fort Edmonton, le Village d'antan. Soulignons toutefois que certains ensembles, tels le Carrefour international, ont été démolis ou largement transformés, même s'ils ont conservé la même fonction.

Les témoins matériels

Les commentaires qui suivent offrent un aperçu succinct de l'état des divers composants de l'aménagement du secteur de La Ronde. Soulignons toutefois que ces commentaires ne sont pas exhaustifs et qu'ils doivent être lu en relation avec les fiches d'évaluation :

- Les **tracés** : Dans l'ensemble, les tracés principaux (chemin du mail, esplanade, chemin de la jeunesse, etc.) sont restés identiques à ceux du plan d'origine. Mais plusieurs tracés qui servaient à séparer les ensembles thématiques (le Gyrotron, le Monde des Petits, le Carrefour international, etc.) ont été modifiés. De plus, la voie de circulation qui fait le tour de l'île sur le côté nord – l'avenue du port – est toujours existante. Cependant, le port Sainte-Hélène ayant été partiellement remblayé, les voies qui le contournaient ont été transformées.

- Le **lac des Dauphins** : Le lac des Dauphins a aussi été reconfiguré au cours de la première phase des travaux de réaménagement (1988-1994). La forme géométrique et les abords en béton laissant place à l'aménagement d'un plan d'eau aux lignes plus organiques et alimenté par un cours d'eau artificiel.

- La **marina** : La marina a été reconfigurée au cours de la première phase des travaux de réaménagement qui fut menée entre 1988 et 1994. Elle sera partiellement remblayée pour faire place au manège des montagnes russes.

- Les **bâtiments et équipements** : Le relevé *in situ* a permis de découvrir une quinzaine de bâtiments et d'équipements du parc d'attraction dont nous n'avions pas connaissance avant le début de cette recherche. Plusieurs de ces bâtiments et équipements ont cependant subi d'importantes modifications.

- Le **mobilier urbain** : Le relevé *in situ* a permis de noter qu'il reste encore plusieurs des lampadaires d'origine conçus par l'architecte-designer Norman Slater, de Montréal. Cependant, l'étude permet de confirmer qu'il ne reste plus de vestiges du mobilier d'origine (bancs, haut-parleur, téléphones, etc.) installé à La Ronde (à l'exception d'une poubelle en béton triangulaire). Le relevé a permis d'identifier des éléments de mobilier tel que des bancs en béton avec motifs triangulaires, des bancs circulaires, des haut-parleurs en métal de couleur rouge, sur le site de la Ronde et de la Marina. Mais après vérification, il semble que ces éléments aient été installés après 1967.

- Les **œuvres d'art** : Le site de La Ronde abrite toujours l'œuvre Orbite optique no 2 de Gerald Gladstone. Le relevé *in situ* a cependant permis d'identifier quelques vestiges d'éléments décoratifs situés au Monde des enfants (grilles ouvragées, jeu peint) et au Saloon du Fort Edmonton (peinture).

7. LE SECTEUR DE L'ÎLE NOTRE-DAME

Description sommaire du plan d'aménagement

Le plan directeur de Fiset donnait un bon aperçu des enjeux liés à l'aménagement de l'île Notre-Dame : « L'île Notre-Dame étant plus grande, mais moins favorablement située que l'île Verte du point de vue géographique parce que plus éloignée de l'arrivée principale, se prête beaucoup mieux à la construction de pavillons plus importants. Il est également normal que ces pavillons importants, qui sont d'ailleurs avec les édifices des thèmes les pôles d'attraction principaux de l'Exposition, soient situés plus profondément à l'intérieur afin d'attirer et retenir les visiteurs dans toutes les parties de l'Exposition. C'est en raison de ces considérations que le pavillon canadien est situé dans la partie ouest de l'île Notre-Dame sur un site par ailleurs admirable en lui-même puisqu'il embrasse la vue du fleuve et de la ville de Montréal. L'emplacement du pavillon du Canada entraîne avec lui le choix de l'emplacement des pavillons des provinces et peut-être ceux de la Grande Bretagne et de la France. »⁶⁸

Fiset poursuit : « Une des grandes attractions de l'île Notre-Dame sera, sans contredit, le canal qui la traverse entièrement d'est en ouest et qui sera enjambé par de légers et gracieux ponts et passerelles. Ce plan d'eau permettra les manifestations les plus rutilantes et les plus variées. »⁶⁹ Il ajoute en conclusion : « La partie nord de l'île Notre-Dame située en face de l'île Sainte-Hélène se prête admirablement à l'établissement de jardins agrémentés d'étangs et de parcs boisés et sillonnés de sentiers, de passerelles et d'allées ombragées. »⁷⁰

Modifications au plan d'aménagement

La première modification majeure de l'île Notre-Dame surviendra au moment des Jeux Olympiques de 1976. La face sud de l'île sera largement modifiée par la construction du bassin olympique, des gradins et des équipements.

Avec la création de l'Association montréalaise d'action récréative et culturelle (AMARC) en 1977, une association mandatée pour gérer le site que l'on appelle encore « Terre des Hommes », l'île Notre-Dame devient officiellement un secteur destiné aux activités récréatives et culturelles. La première intervention de l'AMARC, en 1978, sera l'aménagement de la piste de course pour le Grand Prix du Canada, des travaux qui modifieront le tracé des voies de circulation sur l'île. L'organisation des Florales internationales, en 1980, aura également un impact non négligeable sur les aménagements d'origine.

Commentaires sur les témoins matériels

Bien que le secteur sud de l'île ait été passablement transformé par la construction du bassin olympique, et bien que les tracés des voies de circulations aient été modifiés pour permettre la création de la piste de course, le plan actuel de l'île Notre-Dame est néanmoins resté beaucoup plus « fidèle » à l'aménagement d'origine que celui du secteur de l'île Sainte-Hélène.

Ce secteur recèle également de nombreux témoins matériels de l'Expo 67. Il contient en effet des éléments de 5 pavillons d'origine : les pavillons de la France, du Québec,

⁶⁸ Fiset, « Le Plan Directeur », op. cit., p. 56.

⁶⁹ Fiset, « Le Plan Directeur », op. cit., p. 56.

⁷⁰ Fiset, « Le Plan Directeur », op. cit., p. 56.

du Canada, de la Tunisie, et de la Jamaïque. Bien que certains aient été largement transformés (France, Québec), ils forment néanmoins un ensemble significatif.

Soulignons également que c'est ce secteur qui contient le plus de vestiges du mobilier d'origine. Le relevé in situ a permis de localiser plusieurs lampadaires le long du canal, près des anciens pavillons du Québec et de la France, et autour de la Plage.

Enfin, ce secteur contient un grand nombre d'œuvres d'art héritées d'Expo 67, dont celles situées près des anciens pavillons de la France et du Québec.

8. SUR L'IDÉE DE CONSERVER LE SITE DE L'EXPOSITION

À la lumière de notre étude, il semble qu'il n'y avait pas de projet concret concernant l'avenir du site et des pavillons au moment de la phase de conception du Plan directeur de l'Exposition, soit d'avril à décembre 1963. Seul un document préparé au moment de l'annonce du choix du site des îles (en mars 1963) laisse entrevoir que les autorités municipales considéraient déjà la possibilité de récupérer le site en vue d'un usage municipal.⁷¹ Le document stipule en effet : 1. que l'île Sainte-Hélène agrandie sera conservée comme parc public; 2. que l'île Notre-Dame servira à un aménagement urbain d'un rendement élevé, la vente des terrains devant permettre à la Cité de rembourser ses immobilisations relatives à l'Exposition.

Nous savons certes que quelques bâtiments avaient été conçus en vue d'être conservés (pavillon du Québec, pavillon de la France) et que certaines fonctions avaient déjà été envisagées (Ex : transformation du pavillon du Québec en Conservatoire de musique). Mais ces décisions ponctuelles n'avaient rien d'un plan d'ensemble pour la réutilisation du site des îles.

Cependant, au moment de l'inauguration de l'Exposition, le 28 avril 1967, le maire Drapeau parle pour la première fois en public de ce que seront les lendemains de l'Exposition. Il déclare alors : « je donne à tous l'assurance... que nous étudierons tous les moyens à prendre pour assurer à ces îles, que les montréalais ont édifiées à leur frais, la plénitude de leur destin de cité internationale. »⁷² Cette intention ne restera pas lettre morte.

De fait, dès mai 1967, le service d'urbanisme de la Ville de Montréal complétait une étude intitulée *Utilisation future du site de l'Exposition universelle de 1967*.⁷³ L'objectif de l'étude était de proposer une approche globale concernant les problèmes de l'utilisation future du site. Elle révèle que dès le printemps 1967, les autorités municipales examinaient les différentes vocations possibles à donner aux trois composantes du site de l'Exposition qu'étaient l'île Sainte-Hélène, l'île Notre-Dame et la Cité du Havre. L'étude montre également que la Ville avait déjà identifié les nombreux éléments (aménagement, pavillons, mobilier) à conserver.

⁷¹ *Emplacement de l'Expo 67. À Montréal, sur le Saint-Laurent*, op. cit., p. 3.

⁷² Bonfils, op. cit., p. 38.

⁷³ *Utilisation future du site de l'exposition universelle de 1967*, Service d'urbanisme, Ville de Montréal, 15 mai 1967. Voir également : Laurence Bonfils, op. cit., p. 14.

Au sujet du secteur de l'Île Sainte-Hélène, l'étude propose de conserver les pavillons suivants : Belgique, Japon, Pays-Bas, Scandinavie, Suisse.⁷⁴ Leur conservation est motivée tant par leur qualité de construction que par leur potentiel de réutilisation. L'étude propose également de conserver plusieurs autres structures, dont le pavillon des Brasseries, le pavillon du Téléphone, le bâtiment de la Sécurité Publique, et la Place des Nations. Les auteurs ajoutent au sujet de cette dernière : « La Place des Nations est certainement un équipement précieux pour toutes sortes de manifestations de plein-air et sa qualité de permanence structurale nous la fait conserver ».⁷⁵

Sur l'île Notre-Dame, l'étude suggère de conserver les pavillons suivants : URSS, Québec, France, Nations Unies, Grèce, Tchécoslovaquie, Tunisie, Australie et Allemagne. Elle propose également de conserver plusieurs « pavillons-objets », ces pavillons qui constituent « par eux-mêmes des objets précieux », et qui seraient préservables dans nos conditions climatiques : Thaïlande, Birmanie, Éthiopie, Maroc, États Arabes.⁷⁶

Lorsque l'Exposition s'achève, en octobre 1967, la décision de conserver le site, les infrastructures ainsi qu'un nombre important de bâtiments est déjà prise. La stratégie adoptée par la ville sera de formuler le projet d'organiser d'une exposition internationale devant se tenir l'année suivante sur le même site. Comme l'écrit Bonfils : « L'Exposition universelle et internationale de Montréal de 1967 est devenue une Exposition internationale dont le nom reprend le thème de 1967, c'est-à-dire *Terre des Hommes*. »⁷⁷ Grâce à ce stratagème, la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle fut relevée de ses obligations envers la Ville de remettre le site en état, et d'obliger les participants à démolir leurs pavillons. Bien que la chronologie de cette mutation n'ait pu être établie de façon précise, il semble que la Ville va inciter les exposants à céder leur pavillon dès l'été 1967. Si les États-Unis sont les premiers à répondre de façon positive, en juillet 1967, nombre d'autres pays suivront à l'automne de la même année, et la Ville se retrouvera rapidement propriétaire de 78 pavillons.⁷⁸

9. SUR LE DESTIN DES EXPOSITIONS UNIVERSELLES

La question de la sauvegarde de témoins matériels des Expositions universelles n'est pas nouvelle. En vue d'explorer cette question plus avant, nous avons choisi de traiter brièvement de trois exemples : le site de Flushing Meadow, New York (1939 et 1964), l'Exposition de Bruxelles (1958), et l'Exposition d'Osaka (1970).

Le site de Flushing Meadow (New York, États-Unis)

L'Exposition universelle organisée par la ville de New-York en 1939 fut construite sur un site d'enfouissement qui couvrait un territoire d'environ 500 hectares (1280 acres). Inaugurée le 30 avril 1939, l'Exposition portait sur le thème de « La construction du monde de demain ». L'Exposition était identifiée par deux objets architecturaux marquants : le *Trylone*, aiguille trigone de 212 mètres de hauteur, et le *Perisphere*, globe de 65 mètres de diamètre qui semble porté par des jets d'eau. Le plan du site

⁷⁴ *Utilisation future du site de l'exposition universelle de 1967*, op. cit., p. V-2.

⁷⁵ *Utilisation future du site de l'exposition universelle de 1967*, op. cit., p. V-2.

⁷⁶ *Utilisation future du site de l'exposition universelle de 1967*, op. cit., p. IV-5.

⁷⁷ Bonfils, op. cit., p. 39.

⁷⁸ Bonfils, op. cit., p. 40.

était structuré autour d'un axe central liant le *Trylone* et le *Perisphere* à une extrémité, et une grande place publique (*Plaza of Governments*) à l'autre extrémité.

En 1964, la ville de New York organise une nouvelle Exposition qui se tiendra sur le même site. Cette Exposition, qui n'était pas autorisée par le BIE, avait pour thème « Peace through Understanding ». Les éléments architecturaux qui symbolisent cette fois l'Exposition sont le globe terrestre en acier inoxydable de 43 mètres de haut et 37 mètres de diamètre, et le pavillon de l'état de New York avec ses tours d'observation allant jusqu'à 66,5 mètres de haut. Ces deux objets, symboles incontestés de l'Exposition de 1964, sont les deux seuls survivants de l'événement. Notons que le globe fut érigé sur le site du *Trylone* et du *Perisphere*, et que l'axe central fut transformé en un grand bassin d'eau.

Suite à la démolition des pavillons de l'Exposition de 1964, le parc de Flushing Meadow connaîtra un nouveau souffle avec l'arrivée du tournoi de tennis US Open, et l'ouverture du centre de tennis national. Ce nouveau centre de tennis fut d'ailleurs construit à partir des ruines d'un théâtre en plein air d'Expo 64. Aujourd'hui, le globe terrestre se dresse à l'entrée du tournoi de tennis. Le grand bassin d'eau a été restauré et une grande quantité d'arbres ont été plantés, faisant du parc un espace vert très apprécié de la population. Quant au pavillon de l'État de New York, il fait actuellement l'objet de discussions portant sur son éventuelle rénovation (ou transformation).

Expo 58 (Bruxelles, Belgique)

L'Exposition universelle tenue à Bruxelles en 1958 fut aménagée sur le plateau du Heyssel, un site de 200 hectares situé en périphérie du centre. Le thème d'Expo 58 était « Une vision mondiale – un nouvel humanisme ». En accord avec les règlements du BIE, les pavillons furent démolis après la fermeture de l'Exposition. Selon un relevé récent, il semble que des 200 pavillons construits à l'époque, il ne reste plus que cinq témoins matériels sur le site même de l'Expo.⁷⁹

Le symbole de l'Exposition était l'Atomium, un pavillon-observatoire composé de 9 sphères métalliques représentant un atome de fer agrandi 165 milliards de fois. Le seul pavillon d'Expo 58 encore en fonction, l'Atomium fait actuellement l'objet d'importants travaux de restauration. Débutés en mars 2004, les travaux doivent se terminer en 2005. Soulignons par ailleurs qu'une association de collectionneurs prépare actuellement une exposition visant à commémorer, en 2008, le cinquantième anniversaire d'Expo 58.

Expo 70 (Osaka, Japon)

Organisée par la ville d'Osaka, au Japon, Expo 70 fut construite sur un site couvrant 865 acres. Une Exposition universelle reconnue par le BIE, Expo 70 avait pour thème « Progrès humain dans l'harmonie ». Le plan d'ensemble de l'Exposition fut placé sous la responsabilité de l'architecte Kenzo Tange. Le point de mire et symbole d'Expo 70 fut la Tour du Soleil, un gigantesque « totem » situé au centre de la Place de l'Homme, une immense place rectangulaire recouverte d'un toit plat.

Aujourd'hui, le site d'Expo 70 a fait place à un parc commémoratif avec musées et centres culturels. Si la plupart des pavillons ont disparu, le parc d'attraction *Expoland* construit pour l'Exposition a été conservé. Par ailleurs, si la Place de l'Homme et son toit plat ont été démolis, l'imposante Tour du Soleil a été conservée.

⁷⁹ <http://users.skynet.be/rentfarm/expo58/index.htm>

Conclusion sur les vestiges des Expositions universelles

Ce bref survol nous permet d'affirmer que chacune des expositions étudiées a conservé des témoins matériels (tracés, objets bâtis, etc.) de l'événement passé. Tout en étant généralement réintégrés au sein de nouveaux aménagements, ces tracés et/ou éléments symboliques servent alors de témoins rappelant l'événement qui fut, pendant un moment, le centre d'attention du monde.

10. SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE

À la lumière de l'étude qui précède, et de la connaissance découlant des vingt-sept fiches d'évaluation qui suivent, il est possible de formuler la synthèse suivante :

L'île Sainte-Hélène : témoin matériel d'Expo 67

Les îles construites sur le fleuve Saint-Laurent en vue d'accueillir l'Exposition universelle et internationale de Montréal de 1967 constituent l'un des plus importants témoins matériels de l'événement. Comme nous l'avons vu plus haut, la forme de ces îles, et plus particulièrement celle de l'île Sainte-Hélène, fut le résultat d'une médiation complexe entre les visions d'architectes et les études d'ingénieurs (hydrauliques). Et leur matérialisation physique fut le résultat de travaux majeurs qui vont forcer l'imagination des ingénieurs civils et des constructeurs.

Malgré les importantes transformations apportées à l'aménagement des secteurs de l'île Sainte-Hélène et de La Ronde depuis 1967, l'île elle-même (sa forme, sa topographie) a conservé son intégrité physique. De même, malgré les changements dans l'usage et la fonction des îles depuis 1967, il est indéniable que la « nouvelle » île Sainte-Hélène construite en vue d'accueillir l'Exposition a conservé un haut degré d'authenticité. À ce titre, l'île elle-même, création d'architectes, d'ingénieurs et de constructeurs, constitue un témoin exceptionnel d'Expo 67.

Le secteur de l'île Sainte-Hélène

Ce secteur abrite encore neuf témoins matériels des bâtiments et équipements conçus et construits pour Expo 67, et, à notre connaissance, deux œuvres d'art. Ces témoins sont répartis sur deux pôles : le pôle ouest qui regroupe la Place des Nations, le pont de la Concorde, et le pont des Îles, et le pôle avec ses pavillons regroupés autour de la station de métro et la Passerelle du Cosmos. Entre ces deux pôles se trouvent les deux œuvres, le Calder au nord, et l'œuvre de Trudeau au sud.

Sauf pour les ponts et la station de métro, tous ces bâtiments étaient destinés à être temporaires. Seul le changement de juridiction et de statut du site (avec la création de l'Exposition récurrente « Terre des Hommes » après 1967) aura favorisé la sauvegarde des bâtiments. Soulignons toutefois que la plupart de ces bâtiments et équipements ont subi d'importantes réfections et/ou transformations.

Si l'état d'intégrité physique des témoins matériels est variable, il nous semble que ces témoins ont néanmoins conservé, individuellement, une grande authenticité (sauf bien sûr en ce qui a trait au pont de l'Expo-Express). De fait, la plupart des témoins (la Biosphère, la Place des Nations, la station de métro et les ponts) ont conservé une fonction proche de celle d'origine. Toutefois, en général, le contexte dans lequel ces témoins s'inscrivent a perdu tant son intégrité physique que son authenticité.

Le secteur de La Ronde

Ce secteur abrite encore une quinzaine de témoins matériels conçus et construits pour Expo 67, et une œuvre d'art. Ces témoins sont répartis sur deux pôles : le pôle ouest qui regroupe le Cirque marin, le Fort Edmonton, le Monde des petits, la station téléphérique de l'Esplanade, le bâtiment administratif, et l'œuvre de Gladstone, le pôle est qui regroupe la Spirale, le jardin des Étoiles, le Village, la station téléphérique le Village, et les deux restaurants.

La plupart des bâtiments et équipements de La Ronde étaient destinés à être permanents. Plusieurs de ces témoins matériels ont cependant subi d'importantes modifications.

Plusieurs des témoins matériels de La Ronde ont conservé leur intégrité physique. Pensons entre autres au Jardin des Étoiles, à la Marinière, à la Spirale, le bâtiment administratif et les restaurants. D'autres, tels le Cirque marin et le Monde des Petits, ont subi d'importantes démolitions. D'autres enfin, comme le Fort Edmonton et le Village, ont été transformés et habillés d'un nouveau décor.

Aujourd'hui, tous ces bâtiments ont préservé leur fonction d'origine (à l'exception du Cirque marin). Une continuité fonctionnelle qui leur a permis de conserver un haut degré d'intégrité physique et d'authenticité.

Bilan et perspectives

La présente étude visait à identifier, documenter et évaluer les témoins matériels de l'Expo 67 subsistant sur l'île Sainte-Hélène et sur le site de La Ronde. Afin de mettre ces vestiges en perspective, l'étude contient également une présentation générale et une analyse des diverses facettes de l'événement : choix du site et de la forme des îles, plan directeur, aménagement et état actuel des divers secteurs du site, idée de conserver le site de l'exposition.

Soulignons toutefois que dans le cadre du mandat qui nous a été donné, nous nous sommes surtout attardés à l'étude des objets bâtis et des œuvres d'art, et que d'autres aspects auraient également pu faire l'objet d'une étude plus approfondie. Mentionnons à ce titre la question de l'environnement végétal (son implantation en 1967 et son état actuel), et celle des manèges de La Ronde (qui n'étaient pas inclus dans l'étude).

Enfin, pour que cette étude des témoins matériels d'Expo 67 soit réellement complète, il faudrait également envisager de faire l'examen et l'évaluation de la totalité des vestiges situés sur l'île Notre-Dame et la Cité du Havre.

Planche 1 : Formation de l'île Sainte-Hélène



Fig.1 Carte de l'île Sainte-Hélène en 1876, dessin par Dr.J.-A. Crevier (1876).



Fig. 2 Carte montrant le projet d'aménagement préparé par Frederick Todd (1931).

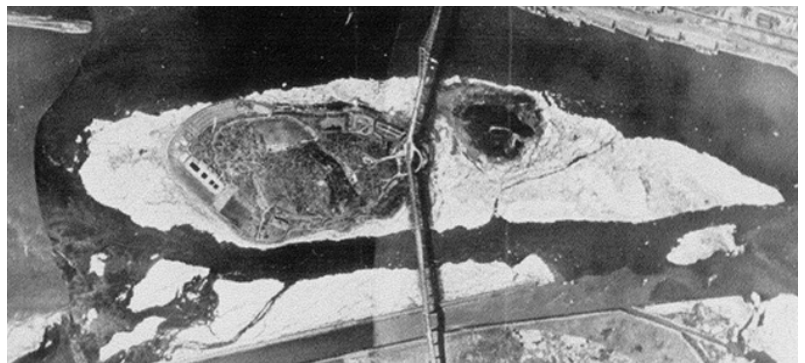


Fig. 3 Vue aérienne montrant la formation des glaces autour de l'île Sainte-Hélène (1963).

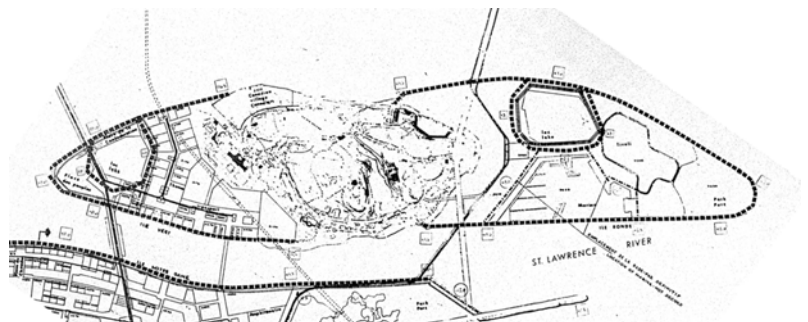


Fig. 4 Plan de lotissement montrant la construction des digues (1964).

Planche 2 : Construction du site de l'Expo 67



Fig.1 Vue aérienne de l'île Sainte-Hélène (1962)



Fig.2 Vue aérienne de l'île Sainte-Hélène (1963)



Fig. 3 Vue aérienne de l'île Sainte-Hélène
au moment de l'Exposition de 1967 (1967)

Planche 4 : Diverses études du plan d'ensemble d'Expo 67

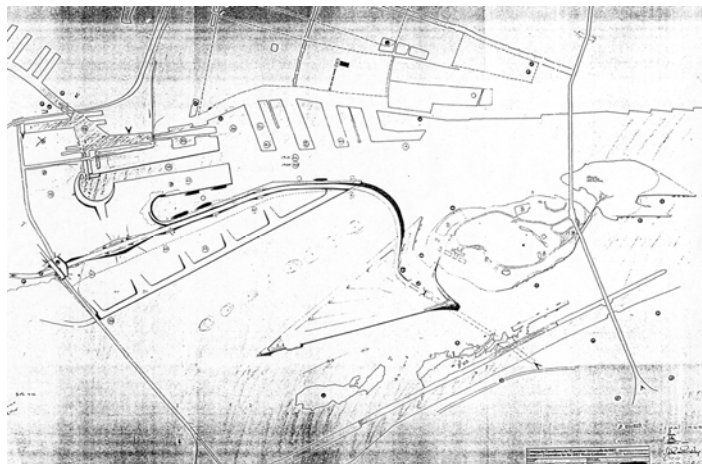


Fig.1 Étude datée de mai 1963.

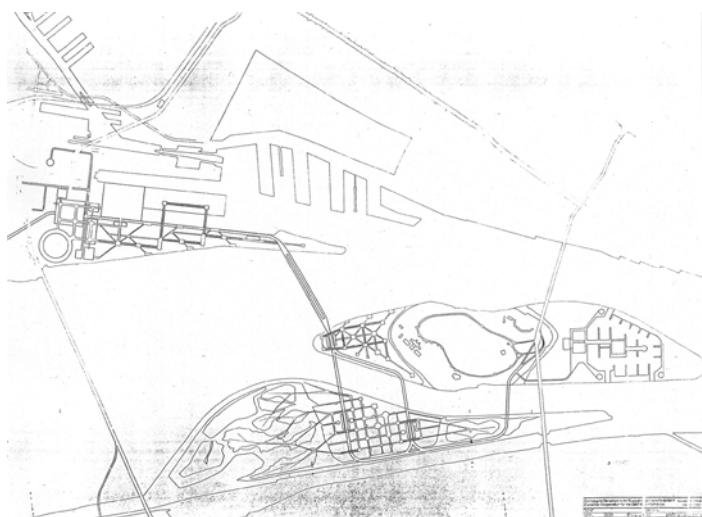


Fig. 2 Étude datée d'août 1963

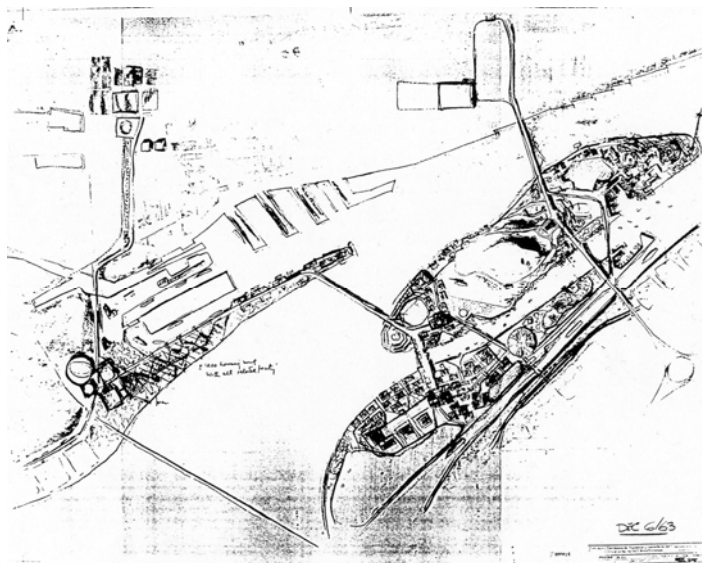


Fig.3 Étude du plan d'ensemble dessinée par Moshe Safdie et datée du 6 décembre 1963.

BIBLIOGRAPHIE

Articles (revues, journaux)

BAZIN, Jules, « L'île Sainte-Hélène et son histoire », *Vie des Arts*, no. 48, automne 1967, p. 18-23.

BÉDARD, CHARBONNEAU, et LANGLOIS, architectes, « Projet d'emplacement pour l'exposition universelle internationale de 1967 », *Architecture Bâtiments Construction*, vol. 18, no. 201, janvier 1963, p. 22-27.

CORMIER, Anne, « L'Expo 67 revisitée », *ARQ/Architecture Québec*, no. 69, octobre 1992, p. 27.

FISSET, Édouard, « Le Plan Directeur », *RAIC/L'IRAC*, vol. 41, no. 1, janvier 1964, p. 56.

GRENIER, Raymond, « M. Robillard : La réalisation de l'Expo nécessite 'l'état d'urgence' au Canada », *La Presse*, 12 septembre 1963.

LACHAPELLE, Jacques, « André Blouin : l'Humanisme moderniste », *ARQ/Architecture Québec*, no 39, octobre 1987, pp. 16-21.

LANGLOIS, Conrad, « Choisir Pointe-St-Charles comme site de l'Expo : un gaspillage », *La Patrie*, semaine du 6 au 12 décembre 1962.

« La Ronde in Operation at Expo 67 », *Architecture Canada*, no. 8, août 1967, p. 43.

« L'île Sainte-Hélène et ses alentours : Projet de développement et Plan d'ensemble, d'embellissement », *La Presse*, 14 novembre 1931. Coupure de presse, Archives de Montréal.

« L'île Sainte-Hélène site de l'exposition mondiale de 1967 », *Le parti civique Au travail*, n.d. (mars 1963). Coupure de presse, Archives de Montréal.

MARCOUX, Alain, « L'effet des médiations sur le choix du site et sur le développement du plan d'ensemble d'Expo 67 », *JSSAC/JSÉAC*, vol. 29, no 1-2, 2004, p. 27-38.

MILLER, Jerry, « Expo 67 : a search for order », *The Canadian Architect*, mai 1967, p. 44-54.

« Projet lauréat du concours pour le Pavillon du Québec à l'Exposition mondiale », *Architecture Bâtiment Construction*, janvier 1965, p. 20.

SAURIOL, Paul, « L'exposition universelle. Les avantages de l'Est », *Le Devoir*, 20 février 1963.

SLATER, Norman, et POPE, Douglas, « Lighting La Ronde », *The Canadian Architect*, juin 1968, p. 70-73, 76.

TORRÉ, René, « L'île artificielle de l'Expo », *Technique*, novembre 1963, p. 23.

« Travaux à l'île Ste-Hélène. Suggestions de M. F. Todd, expert en urbanisme », 19 octobre 1931. Coupure de presse, Archives de Montréal.

VARRY, Jacques, « Réflexions sur l'Expo 67 », *Architecture Bâtiments Construction*, vol. 22, no. 254, juin 1967, p. 17-35.

« Vingt sites pour une Expo! », *La Presse*, 10 octobre 1962.

Livres

BLOUIN, André, *André Blouin et son atelier : Trente-cinq ans d'influences et de réalisations en architecture et en urbanisme*, Montréal, 1989, 82 p.

COLLECTIF, *Images de villes idéales : les expositions universelles*, Montréal, Centre Canadien d'Architecture, 1993.

DUPUY, Pierre, *Expo 67 ou la découverte de la fierté*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1972, 237 p., ill.

Expo 67. Guide officiel, Montréal, Les éditions MacLean-Hunter, 1967, 352 p., ill.

FULFORD, Robert, *Portrait de l'Expo*, Toronto, McClelland and Stewart, 1968, 203 p., ill.

GRENIER, Raymond, *Regards sur l'expo 67*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1965.

JASMIN, Yves, *La petite histoire d'Expo 67*, Montréal, Éditions Québec/Amériques, 1997, 455 p.

KALIN, I., *Expo '67. Étude sur les matériaux, systèmes et techniques de construction employés à l'exposition universelle et internationale de 1967*, Montréal, Canada, Direction des matériaux Ministère de l'Industrie et du Commerce, Ottawa, Imprimerie de la Reine, 1969, 317 p., ill.

L'album-mémorial de l'Exposition universelle et internationale de première catégorie tenue à Montréal du 27 avril au 29 octobre 1967, Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, Toronto, Nelson, 1968.

Le Canada reçoit, Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967, Ottawa, janvier 1964.

PINARD, Guy, *Montréal, son histoire, son architecture*, Tome 2, Montréal, Éditions du Méridien, 1987.

Rapport général sur l'Exposition universelle de 1967, Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967, Tome III, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1969.

Études / Rapports

BONFILS, Laurence, *La reconversion du site et des pavillons de l'Exposition universelle et internationale de Montréal de 1967*, Volume A, Maîtrise en histoire de l'art, Université Lumière Lyon 2, septembre 1996, 90 pages + annexes.

Emplacement de l'Expo 67. À Montréal, sur le Saint-Laurent, Ville de Montréal, n.d. (mars 1963).

Étude hydraulique du fleuve Saint-Laurent relative au site de l'exposition universelle de 1967, Asselin, Benoit, Boucher Ducharme, Lapointe, Ingénieurs-Conseils, Montréal, mai 1963, 22 p.

Exposition universelle 1967. Ile Ste-Hélène, Ile Notre-Dame. Étude hydraulique, Cartier, Côté, Piette, Boulva, Wermenlinger & Associés, Ingénieurs-Conseils Montréal, mai 1963, 25 p.

Exposition Universelle et Internationale de 1967, Descriptions des pavillons de l'Expo 67 rédigées par les participants eux-mêmes, (Publication réservée à l'usage exclusif de la C.C.E.U) Montréal, décembre 1966.

Les objectifs du plan directeur, Compagnie Canadienne de l'Exposition Universelle de 1967, Montréal, 1963, 12 p.

Opinions sur le choix de l'emplacement de l'exposition universelle et internationale, rapport préparé par Affleck Desbarats Dimakopoulos Lebensold Sise, Architectes, Beauchemin Beaton Lapointe, Ingénieurs Conseils, 14 mars 1963.

Plan directeur de mise en valeur et de développement du parc des Îles, Ville de Montréal, Parc des îles de Montréal, 1993, 90 p., ill.

Plan directeur de mise en valeur du site militaire de l'île Sainte-Hélène, Ethnoscop, Ville de Montréal, Parc Jean-Drapeau, septembre 2001, 116 p., ill.

Utilisation future du site de l'exposition universelle de 1967, Service d'urbanisme, Division de l'aménagement urbain, Ville de Montréal, 15 mai 1967.

PARTIE II

GUIDE DE LECTURE DES FICHES D'ÉVALUATION

Chaque fiche d'évaluation est divisée en cinq sections : 1. Identification ; 2. Données historiques ; 3. Description ; 4. Évaluation ; 5. Documentation. Les quatre critères d'évaluation ont été définis sur la base des modèles prescrits par DOCOMOMO international et le MCCQ.

1. Identification :

Cette section donne des informations factuelles relatives à l'objet étudié : nom d'origine, nom usuel, adresse, type, superficie et dimension, statut de protection, propriétaire initial et propriétaire actuel.

2. Données historiques :

Cette section offre un aperçu historique synthétique de la vie de l'objet : commande, dates importantes, concepteurs et autres spécialistes, modifications significatives, usage actuel et état physique actuel.

3. Description :

Cette section permet de faire une description synthèse de l'objet original (concept, programme, forme), de sa construction et de son contexte d'implantation.

4. Évaluation :

Cette section est organisée en fonction de quatre critères d'évaluation :

A. Valeur documentaire pour l'histoire de Montréal, du Québec et internationale :

Ce critère concerne la valeur de témoignage de l'objet ou de l'ensemble considéré en regard de l'histoire culturelle, sociale, économique et/ou politique au niveau local, national et/ou international.

B. Valeur documentaire pour l'histoire de l'architecture :

Ce critère cherche à évaluer l'objet en tant que création, œuvre artistique ou objet façonné par l'homme. Il concerne à la fois l'œuvre de l'auteur, la production courante, la qualité de la réalisation et la valeur symbolique de l'objet.

C. Intégrité de l'objet et du contexte :

Ce critère vise à statuer sur l'état physique de l'objet et de son contexte. Il doit prendre en compte l'ensemble des modifications apportées aux composants de l'objet (espaces, structure, revêtements, équipements, etc.). Il doit également statuer sur l'état de conservation physique du contexte d'implantation initial.

D. Authenticité de l'objet et du contexte :

Notion centrale de la conservation, l'authenticité est une valeur qui n'est pas sans poser problème. Vu son étymologie, elle revoie à l'auteur, à l'origine, à l'aboutissement de la création. Mais l'authenticité doit aussi tenir des changements de l'objet dans le temps, et concerne donc le sens dont il est investi aujourd'hui. Le degré d'authenticité se mesure donc au fait qu'un objet ou un ensemble a conservé ou non l'essentiel des éléments qui contribuent à son intérêt.

5. Documentation :

Cette section décrit les références principales consultées (livres, articles, rapports) ainsi que les documents graphiques et photographiques inclus à la fiche d'évaluation.

LISTE DES FICHES

Le secteur de l'île Sainte-Hélène :

1. Pavillon de la Corée
2. Pavillon des Etats-Unis
3. Place des Nations

4. Pont de la Concorde
5. Passerelle du Cosmos
6. Pont de l'Expo-Express
7. Pont des îles

8. Service Bancaire de l'Expo
9. Station de métro île Sainte-Hélène

10. Sculpture Phare du Cosmos
11. Sculpture l'Homme

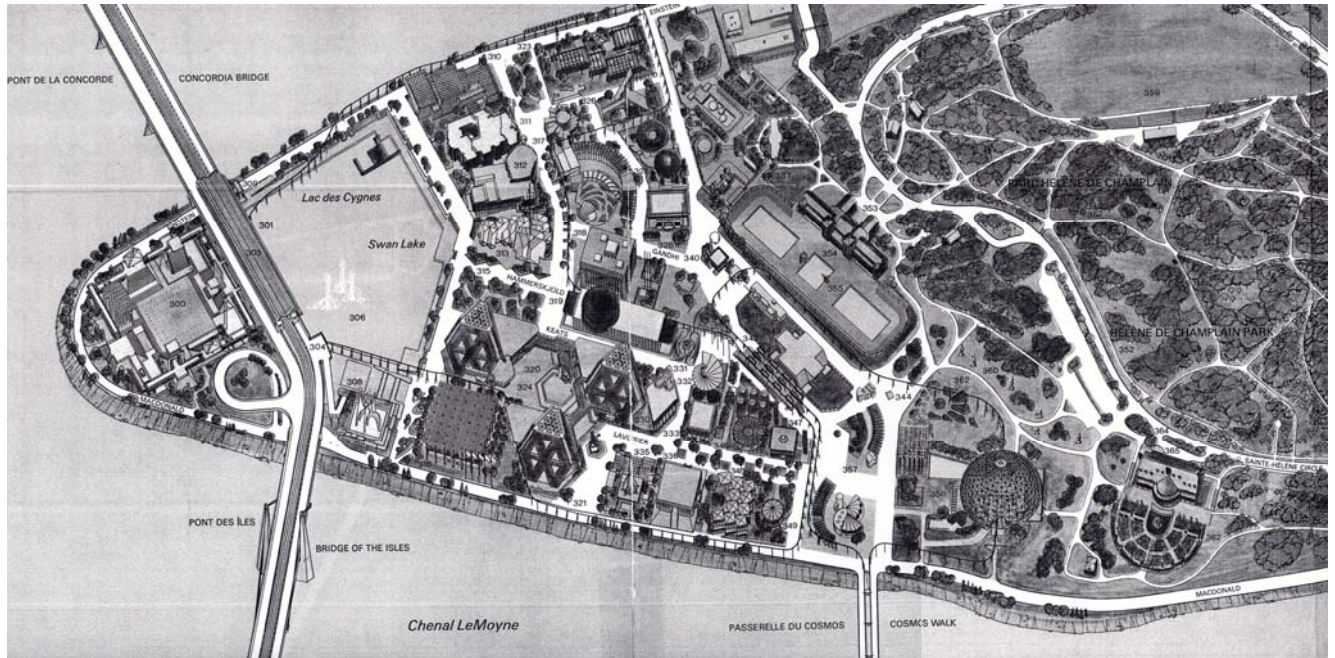
Le secteur de La Ronde :

12. Cirque marin
13. Bâtiment de la Sécurité Publique et de l'Administration de la Ronde
14. Bouledogue
15. Carrousel antique
16. Fort Edmonton
17. Jardin des Étoiles
18. Marinière
19. Minirail
20. Monde des Petits
21. Port Sainte-Hélène
22. Restaurant bavarois
23. Spirale
24. Téléphérique (Station Esplanade et Station Village)
25. Village

26. Lampadaires de La Ronde
27. Sculpture Orbite optique no.2

Le secteur de l'île Sainte-Hélène en 1967 et en 2002

Le site de l'Expo 67, secteur de l'île Sainte-Hélène en 1967



Le site de l'Expo 67, secteur de l'île Sainte-Hélène en 2002 avec l'identification des témoins matériels



ÉTUDE PATRIMONIALE SUR LES TÉMOINS MATÉRIELS DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE ET INTERNATIONALE DE MONTRÉAL DE 1967 SUR L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE

ANNEXE

PLAN SOUVENIR OFFICIEL EXPO 67

**Laboratoire de recherche sur l'architecture moderne et le design
École de design
UQAM**

25 février 2005

Pavillon de la Corée

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Pavillon de la Corée

1.1 Nom usuel : abris bus

1.2 Adresse : Secteur île Sainte-Hélène

No du lot : 3220

Plan-repère : No 347

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Pavillon

1.5 Particularité du bâtiment : Provisoire

1.6 Superficie et dimensions :

superficie : 435 m² (68' x 68' x 20')

hauteur de la tour : 12 m (40 pi.)

1.7 Protection/statut : Secteur significatif à critères

1.8 Propriétaire initial:

Korea Trade Promotion Corporation, Montréal.

1.9 Propriétaire actuel :

Ville de Montréal

2. Données historiques

2.1 Description de la commande : En 1965, la Korea Trade Promotion Corporation demande à M. Kim Swoo Geun de concevoir le Pavillon de la République de Corée pour l'Exposition universelle de 1967 sur le thème poétique « La Main de l'Homme ». Ce pavillon devait être de « style coréen » et illustrer le patrimoine culturel de la Corée ainsi que les efforts du pays pour favoriser ses échanges commerciaux avec l'étranger. Entièrement construit de bois, et construit à la main, ce pavillon devait présenter les richesses de cette civilisation. Date d'adhésion du pays : 27 avril 1965.

2.2 Dates importantes :

projet initié : 21 octobre 1965 (signature du contrat)

fin des travaux : inconnu

2.3 Concepteurs :

Architecte concepteur : M. Kim Swoo Geun et associés (1931-1986) (Séoul, Corée)

2.4 Autres spécialistes :

Architecte associé : Blais et Bélanger (Montréal)

Ingénieurs conseils :

-Structure : Bélanger, Wolfe & Associates (Montréal)

-Mécanique et électricité : Monarque, Morelli, Gaudette & Laporte (Montréal)



Fig. 1 Pavillon de la Corée, entrée principale pendant L'Expo 67 (1967)

2.5 Modifications significatives :

Depuis 1971, le pavillon de la Corée a changé plusieurs fois de fonction : Pavillon Homme Collectionneur en 1971; Pavillon Postes Canada de 1972 à 1975; Pavillon de la Colombie de 1975 à 1977; Pavillon de Cuba de 1978 à 1980; Pavillon de la Monnaie Royale de 1981 à 1984. Dans le cadre de ces diverses fonctions, le pavillon changeait parfois de couleur ou d'enseignes. Mais aucune modification significative n'a été effectuée.

Vers 1991-92

Réfections majeures et mineures effectuées par Paul Melanson, architecte de la Ville de Montréal.

- Démolition partielle (excluant la tour)

- Remplissage et remblayage

- Crépi de ciment sur latte métallique aux 8 colonnes

- Peinture

- Imperméabilisation du toit du pavillon : Couverture multicouche, pontage de bois et planche de rive des quatre coins du toit («Bordereau détaillé des travaux», Parc des Îles, 1991)

2.6 Usage actuel :

Abri bus.

L'édifice abrite aussi diverses activités tel que le festival d'hiver, où il sert de présentoir pour les sculptures de glace.

2.7 État physique actuel :

Les parois du rez-de-chaussée furent enlevées. La structure actuelle consiste en un toit sur pilotis. Les éléments de la toiture et de la tour en bois lamellé sont en bon état. À certains endroits, on peut cependant constater que le bois est pourri ou s'effrite. Les colonnes de support (non originales) sont très endommagées à plusieurs endroits.

3. Description

3.1 Description synthèse :

Structure de bois construite à la main de toute pièce, ce pavillon se caractérise par sa composition hybride qui allie le moderne à l'ancien. Cet édifice d'un étage comprend un socle de forme carrée, composée de quatre façades blanches rectangulaires aux billes de bois placées horizontalement et pièces de bois placées verticalement. À l'intérieur de ce socle, une structure indépendante de huit colonnes organise l'espace intérieur de la galerie et sert de support à un toit carré et «plat» de construction traditionnelle coréenne, seule concession au modernisme. L'architecte Kim Swoo Geun estimait « que le toit coréen traditionnel n'aurait pas permis à la construction de s'intégrer avec autant de bonheur à l'ensemble de l'Expo » (Le Devoir, 1966). La juxtaposition de ces deux structures illustre la coexistence harmonieuse de la tradition et la modernité. L'organisation spatiale était simple : au centre, une grande salle d'exposition de forme carrée encadrée de trois autres plus petites salles rectangulaires dont la fonction, en plus de celle de salle d'exposition, était de favoriser la circulation interne. Les murs, principalement en placoplâtre et contre-plaqué, étaient couverts de tissu de soie, parfois de panneaux de bois sculptés. Un fini identique fut aussi appliqué au plafond. Dans la quatrième partie, une série de petites salles abritaient les divers services. Les salles d'exposition regroupaient les trésors nationaux anciens et récents en provenance de la Corée, dévoilant ainsi les quatre mille ans d'héritage culturel de son pays, l'essor commercial récent au niveau international, soit les richesses de cette civilisation ainsi que ses prouesses («Rapport Général», 287). À l'entrée du pavillon se dressait une tour de bois servant de signal aux visiteurs de l'Expo.

3.2 Construction :

Étant donné le caractère éphémère de ce Pavillon, la structure fut conçue de manière à être facilement démontable. Le bâtiment principal rectangulaire était constitué de bois, de contre-plaqué et de placoplâtre. Le toit carré massif et imposant, conçu dans la tradition architecturale Coréenne, alterne des grosses poutres de bois lamellé-collé teintées couleur acajou et boulonnées, créant un motif quadrillé au plafond. À la base de ce quadrillé massif, de faux rondins ornent le pourtour donnant l'illusion de supporter la structure. Cette charpente massive repose sur huit colonnes d'acier. Ces dernières sont revêtues de contre-plaqué de bambou et de bois. Des fenêtres (en bandeau) de verre furent intercalées dans les murs de placoplâtre et contre-plaqué. Le bâtiment repose sur une fondation de type semelles évasées en béton armé. La tour haute de 12 mètres est une immense colonne faite de billes de bois superposées et alternées dans un sens et dans un autre (Kalin, 1965).

3.3 Contexte :

Situé au sud de l'île Sainte-Hélène, proche de la station de métro Île Sainte-Hélène, le Pavillon de la Corée occupait une position centrale. De plus, la tour de bois lui assurait une bonne visibilité. Situé à l'intersection de divers chemins piétonniers, le pavillon ne s'insérait dans aucun aménagement paysager particulier si ce n'est des parterres de fleurs qui le séparaient des autres pavillons. Au départ, il était question de lui assigner un terrain dans un secteur «asiatique» réunissant, le Japon, la Thaïlande, la République de Chine, et la Grande-Malaisie. Dans l'application des grands principes du plan directeur, la Corée, 48^e pays participant à l'Expo, s'est probablement vue assigner un emplacement en fonction de sa petite taille.



Fig. 2 Pavillon de la Corée (1967)



Fig. 3 Vue aérienne de l'implantation du Pavillon de la Corée sur le site de l'Expo (1967)

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

Le Pavillon de la Corée reste un des rares témoins de l'Expo, un événement historique montréalais, québécois et international. Structure simple et facile d'accès, elle a démontré pouvoir s'adapter à divers usages (Pavillon Homme Collectionneur en 1971; Pavillon Postes Canada de 1972 à 1975; Pavillon de la Colombie de 1975 à 1977; Pavillon de Cuba de 1978 à 1980; Pavillon de la Monnaie Royale de 1981 à 1984). À ce titre, ce pavillon est un témoin de la durée et de l'ambition de Terre des Hommes après l'Expo 67. Sur le plan international, le Pavillon de la Corée reste un témoin significatif des liens d'amitié qui ont uni le Canada et la Corée du sud (re : guerre de Corée), ainsi que de la place de la Corée au sein des nations. Ce vestige reste avant tout une fenêtre sur la Corée et sa culture si peu connue en Occident.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

Au premier abord, le Pavillon de la Corée est un objet dont la toiture, qui pourrait sembler disproportionnée, lui donne un caractère étrange. Si ce bâtiment ne constitue pas une grande nouveauté sur le plan typologique, esthétique ou social, il traduit cependant les possibilités extraordinaires du bois tant pour la construction du toit que pour sa décoration intérieure. Ainsi l'architecte a exploité d'une manière éclatante les possibilités structurelles et expressives du bois lamellé-collé en bâtissant un toit dont la présence reste imposante. Éloge du bois d'une part, mais aussi une grande originalité dans l'agencement de la charpente qui reste l'élément le plus expressif du bâtiment.

Rarement mentionné en Corée, le Pavillon de la Corée ne reflète pas le caractère innovateur de l'œuvre architecturale de l'architecte Kim Swoo Geun, un des plus grands architectes coréens modernes, fondateur de « Space Group Korea » et de la revue d'art et d'architecture *Space*. Il a aussi été élève de Kenzo Tange et Junzo Yushimura. Cependant, si ce pavillon n'occupe pas une grande place dans l'œuvre de l'architecte, il exprime toutefois son grand intérêt pour le passé culturel coréen, pour la maison et le village coréens traditionnels et la sculpture sur bois de la dynastie Yin (1392-1592).

C. Intégrité

Objet :

Le Pavillon de la Corée a perdu une bonne part de son intégrité. Il a subi d'importantes rénovations qui lui ont fait perdre son apparence originale ainsi que sa vocation première. Cependant, le toit en bois lamellé-collé n'a pas été modifié et est toujours en bon état. La tour est également restée intacte.

Contexte :

Le contexte physique dans lequel le pavillon s'insérait a été complètement transformé. Le pavillon est aujourd'hui situé à côté du terminus d'autobus.

D. Authenticité

Objet :

Si les interventions qui ont transformé le socle ont mis en péril l'authenticité de ce pavillon, il reste néanmoins que l'élément le plus caractéristique de ce bâtiment, la toiture, est resté intact. De par son intérêt à la fois technique et symbolique, la toiture – véritable synecdoque du pavillon de la Corée – possède un réel intérêt patrimonial.

Contexte :

Le contexte a perdu son authenticité.



Fig. 4 Vestige du pavillon de la Corée, abris bus (2004)

5. Documentation

5.1 Références principales :

KALIN, I., *Étude sur les matériaux, systèmes et techniques de construction employés à l'exposition universelle et internationale de 1967, Montréal, Canada*, direction des matériaux, Ministère de l'industrie et du commerce, Ottawa, Canada, pp. 165-166.

«Bordereau détaillé des travaux», 1991, Archive Parc Jean-Drapeau.

«Exposition Universelle et Internationale de 1967», *Rapport Général –Expo 67*, Tome I, 1967, pp. 287-288.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig. 1 Pavillon de la Corée, entrée principale durant l'Expo 67 (1967)
Source: Archives de la Ville de Montréal

Fig. 2 Pavillon de la Corée (1967)
Source : Archives Nationales du Québec

Fig. 3 Vue aérienne de l'implantation du Pavillon de la Corée (1967)
Source: Archives de la Ville de Montréal

Fig. 4 Vestige du pavillon de la Corée, abris bus (2004)
Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Pavillon des États-Unis

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Pavillon des États-Unis

1.1 Nom usuel : La Biosphère

1.2 Adresse : Secteur île Sainte-Hélène

No du Lot : 3190

Plan-repère : No 358

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Pavillon

1.5 Particularité du bâtiment : Provisoire

1.6 Superficie et dimensions du bâtiment :

dimensions : 76,2 m de diamètre x 62,8 m de hauteur

volume : 189 724 mètres cubes

1.7 Protection/statut : Secteur significatif à critères

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) :

Gouvernement des États-Unis d'Amérique

1.9 Propriétaire actuel :

Ville de Montréal



Fig.1 Vue du Pavillon des États-Unis pendant Expo 67 (1967)

2. Données historiques

2.1 Description de la commande : En 1964, la United States Information Agency demande à Buckminster Fuller de concevoir sur le thème de « Creative America » le pavillon américain pour l'exposition universelle de Montréal en 1967. Au départ, la mission de Fuller incluait tant la présentation intérieure que la mise en forme de l'édifice. Cependant, lorsque le contenu du pavillon s'est par la suite précisé (volonté de présenter le programme de recherche spatiale, les réalisations américaines dans les domaines de la technologie, des arts visuels, du théâtre et du patrimoine), l'intervention de Fuller se limita à l'enveloppe (Vanlaethem, 1).

2.2 Dates importantes :

projet initié : 30 juillet 1965

fin des travaux : avril 1967

2.3 Architecte ou concepteur :

R.Buckminster Fuller & Shoji Sadao, Inc.

Geometrics Inc., Associates Architects, Cambridge, Mass.

George F. Eber, Montréal (architecte associé).

2.4 Autres spécialistes :

Ingénieurs :

-Mécanique et électricité : Paul Londe & Associés

-Structure : Simpson Gumpertz & Heger Inc.(Cambridge, Mass.)

Blauer Horvath Associates, ingénieurs conseils (Montréal)

Entrepreneurs :

George A. Fuller Co. Inc.(Boston, Mass.)

Autres spécialistes :

Chermayeff, L. Bakanowsky, A.Christie, P.Dietrick, T.

-Design intérieur : Geishmar, T. Rankine, S. Sadao, P.Floyd

-Structure intérieure : Cambridge Seven Associates Inc.(Cambridge, Mass.)

2.5 Modifications significatives :

1976

Lors de travaux de réfection, la couverture d'acrylique, la «peau» du bâtiment, s'enflamme accidentellement. Seule la charpente tubulaire est demeurée intacte.

1991

Projet de mise en valeur de la biosphère par l'AMARC.

Le projet de reconversion est conçu par la firme d'architectes Plante & Gauthier, Montréal.

Depuis 1994

La structure est régulièrement repeinte et entretenue.

2.6 Usage actuel :

Un musée pour l'environnement (centre d'interprétation du fleuve Saint-Laurent et centre de veille et d'éveil à l'eau)

2.7 État physique actuel :

À première vue, en très bon état.

3. Description

3.1 Description synthèse :

Le Pavillon des États-Unis a été conçu sur le thème de « l'Amérique créative » pour illustrer les diverses facettes de la société américaine et ses réalisations dans les domaines de la technologie, de la recherche spatiale, des arts visuels, du théâtre, et du patrimoine («Descriptions des Pavillons de l'Expo 67», 49). Au départ, le cahier des charges de Fuller comprenait la conception de l'édifice et celle de la présentation intérieure. Dans son projet initial (1964), Fuller proposait de construire une grande dalle, supportée par quatre piliers, en vue d'afficher sa «Dymaxion Map», l'élément principal de la présentation. Mais ce sont les clients qui décidèrent finalement du contenu de l'exposition, et Fuller décida donc de construire un dôme géodésique. Ce pavillon, énorme bulle géodésique, était une structure squelette en métal léger recouverte, à l'époque, d'une enveloppe transparente en plastique. À l'intérieur, divers dispositifs vont accentuer l'impression d'espace et de mouvement, d'apesanteur même : les diverses plates-formes d'exposition suspendues, les éléments d'exposition accrochés à la résille métallique et une couverture transparente permettant diverses projections et mises en scène. Cet aspect de mouvement sera renforcé par le passage du Minirail à l'intérieur même du dôme, créant un lien dynamique entre le bâtiment et l'extérieur. Le dôme permettait ainsi de concevoir un environnement contrôlé et protégé, tout en demeurant visuellement relié au monde extérieur grâce à la transparence de son enveloppe.

3.2 Construction :

La construction du Pavillon des États-Unis s'est faite de décembre 1965 à avril 1967. Bâtiment à caractère temporaire, les principaux matériaux du dôme géodésique sont l'acier, le béton et l'acrylique, pour son enveloppe. Le Pavillon des États-Unis est le produit du génie de différents grands concepteurs.

La charpente extérieure générale du dôme géodésique est l'œuvre de Fuller et de son associé. Des treillis de tubes d'acier soudés constituent un châssis dont la forme intérieure est hexagonale (1,5 mètres de côté), le tout formant une multitude de tétraèdres où chaque composante a une efficacité structurale maximale. L'enveloppe du dôme est constituée de 1900 panneaux bombés et transparents en acrylique teinté insérés dans les hexagones (Kalin, 169). Un système de pare-soleil mobile constitué de 250 panneaux triangulaires en aluminium est actionné par des moteurs réglés électroniquement sur la course du soleil. Le revêtement acrylique de la sphère change de couleur en fonction des rayons du soleil.

La structure intérieure fut conçue par Cambridge Steven & Partners, un groupe de professeurs d'architecture et de design de l'université Harvard. Quatre grandes plates-formes supportées par de hautes colonnes cylindriques, dans lesquelles passaient les systèmes de chauffage et de ventilation, se divisent en sept niveaux reliés entre eux par des ponts et des ascenseurs et des escaliers mobiles, dont le plus long escalier mobile de l'époque (37,5 mètres de longueur, ce qui équivaut à huit étages). Ce dernier conduisait les visiteurs jusqu'au niveau le plus élevé. Les murs et les revêtements extérieurs des pièces fermées à l'intérieur du dôme sont en béton armé texturé, dont on voit les marques de coffrage, et les planchers sont en béton fini au balai et à la truelle. Les fenêtres et les entrées sont faites de profilés en aluminium extrudé anodisé.

3.3 Contexte :

Visible dès la sortie du métro, le pavillon des États-Unis faisait face à celui de l'URSS. Cette disposition s'inscrivait dans la méthodologie générale du plan directeur qui prévoyait, entre autres, de disposer les pavillons importants de manière à distribuer également les foules sur le site de l'Expo. Dans le cas de ce pavillon, il était séparé volontairement de celui de l'URSS par le chenal LeMoine et par la passerelle du Cosmos, faisant allusion à l'implication des deux pays dans la course spatiale (Jasmin, 63).



Fig.2 Le Pavillon des États-Unis (1967)



Fig.3 Le Pavillon des États-Unis et son aménagement extérieur (1967)

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

« L'architecture d'une exposition internationale n'est valable que dans la mesure où elle met à l'essai des conceptions et des matériaux neufs, pour les bâtisseurs des villes futures » (Varry, 1967). Le dôme géodésique de Fuller s'inscrit parfaitement dans cette optique. L'un des projets les plus publiés de Fuller, ce dôme devint immédiatement le symbole d'Expo 67. Il offrait de plus une image forte de la nation la plus puissante du monde. Témoignage des glorieuses années 1960, le dôme de Fuller est un artefact majeur de la modernité architecturale, tant à l'échelle nationale qu'internationale (Vanlaethem, 5).

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

Symbole d'Expo 67, la sphère de Buckminster Fuller marque un moment capital dans l'histoire de l'architecture contemporaine. Le modèle du dôme géodésique n'appartient pas seulement au monde de l'architecture, mais aussi à celui de la nature, de l'intellect même : c'est pour représenter la pensée créative et expérimentale que Fuller a d'abord imaginé cette sphère tridimensionnelle transparente. Sa concrétisation est l'aboutissement du concept du dôme géodésique, inventé en 1949. Ce principe a permis à Fuller de réaliser son principe « More with less » et de construire un abri de « minimum structure/maximum volume » (Pawley, 123). Le dôme géodésique s'inscrit dans la suite des grandes structures légères qui ont jalonné l'histoire du Mouvement moderne (Vanlaethem, 3).

Parmi les systèmes structurels inventés aux XIX^e et XX^e siècles, le dôme géodésique est l'une des plus originales, une structure dont les performances étaient sans égal. Depuis le Crystal Palace, la couverture de grands espaces par des structures rationnelles, légères et transparentes a été un des défis majeurs de l'architecture moderne. Avec le dôme géodésique, Fuller a apporté une solution originale et performante tant du point de vue de l'économie de matière, de la standardisation des éléments et de l'ampleur des espaces couverts sans points d'appui. Si le pavillon des États-Unis de l'Expo 67 n'est pas le plus grand dôme géodésique construit, ses proportions sont uniques puisque, pour Expo 67, Fuller a réalisé une sphère presque complète (sa structure fait plus de 75% de la sphère). Son enveloppe protégeait des intempéries et de la lumière et permettait de contrôler la température intérieure. De plus, étant donné ses multiples fonctions, qui intégraient même un système de transport, le pavillon des États-Unis, préfigure un projet comme celui pour Manhattan. Pour les architectes d'aujourd'hui, l'œuvre de Fuller constitue une référence essentielle, notamment pour ceux des Néo-productivistes (Vanlaethem, 3).

Le dôme de Fuller représente les États-Unis, la plus grande puissance mondiale, alors que la forte croissance économique que connaissait l'Occident depuis la Deuxième Guerre mondiale touchait à sa fin. Cette structure unique symbolise la confiance, l'optimisme et la foi dans le progrès technologique qui prévalaient encore dans les sociétés industrielles.

C. Intégrité

Objet : Malgré le fait que son enveloppe acrylique ait brûlé en 1976, la sphère de Fuller a conservé une bonne part de son intégrité physique. De fait, le projet de conversion du Pavillon des États-Unis - aujourd'hui appelé la Biosphère - conçu en 1993-1994 par l'architecte Éric Gauthier est modeste et respectueux de la structure (le dôme) qui a survécu à l'incendie, de la résille du dôme et des plates-formes sur pilotis.

Contexte : Si le site de l'Expo 67 a été largement transformé, le contexte physique dans lequel s'inscrit la Biosphère est assez proche de celui qui existait au moment de sa conception. Dans l'ensemble, les circuits piétonniers et l'aménagement général ont en effet conservé leurs caractéristiques d'origine.

D. Authenticité

Objet : Au-delà de sa forme et de son contenu, le Pavillon des États-Unis constituait un symbole de la pensée créative, expérimentale et « écologique » de Fuller. En ce sens, le projet de reconversion du dôme en biosphère – avec un projet qui favorisera la mise en valeur de la structure géodésique de Fuller - aura permis au pavillon de retrouver une vocation en parfaite harmonie avec celle d'origine.

Contexte : La nouvelle vocation de la Biosphère en tant que Musée de l'eau (et de l'environnement) cadre bien avec la vocation de l'île Sainte-Hélène en tant que lieu d'activités récréatives et culturelles. En ce sens, le contexte dans lequel s'inscrit la Biosphère possède une grande authenticité.



Fig.4 La Biosphère (2004)



Fig.5 Entrée principale de la Biosphère (2004)

5. Documentation

5.1 Références principales :

JASMIN, Yves, *La Petite Histoire d'Expo 67*, Éditions Québec / Amérique, pp. 62-63.

KALIN, I, *EXPO 67, Étude sur les matériaux, systèmes et techniques de construction employés à l'exposition universelle et internationale de 1967*, Montréal, Direction des matériaux Ministère de l'Industrie et du Commerce, Ottawa, pp.169-174.

VANLAETHEM, France, « Pavillon des Etats-Unis, Expo 67 – Fiche d'évaluation », *Docomomo Québec*, 1994, pp.1-5.

VARRY, Jacques, «Réflexions sur l'Expo 67», *ABC*, no. 254, vol.22, juin 1967, pp.17-35

Exposition Universelle et Internationale de 1967, Descriptions des pavillons de l'Expo 67 rédigées par les participants eux-mêmes, (Publication réservée à l'usage exclusif de la C.C.E.U) Montréal, décembre 1966, pp. 49-52.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig.1 Vue du Pavillon des États-Unis (1967)

Source : sitecollectionscanada.ca/expo/0533020215_f.html

Fig.2 Le Pavillon des Etats-Unis (1967)

Source : Archive nationale du Québec

Fig.3 Le Pavillon des Etats-Unis et son aménagement extérieur (1967)

Source : Archive nationale du Québec

Fig.4 La Biosphère (2004)

Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Fig.5 Entrée principale de la Biosphère (2004)

Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Place des Nations

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Place des Nations

1.1 Nom usuel : Place des Nations

1.2 Adresse : Secteur Île Sainte-Hélène

No. du Lot :3000

Plan – repère :No 300

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Place (Monuments)

1.5 Particularité du bâtiment : Provisoire

1.6 Superficie et dimensions :

Dimensions (360' x 450')

Superficie de 67,300 pi.ca

Hauteur de 39'-2" (4 niveaux)

1.7 Protection/statut : Secteur significatif à critères

1.8 Propriétaire initial :

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967.

1.9 Propriétaire actuel :

Ville de Montréal

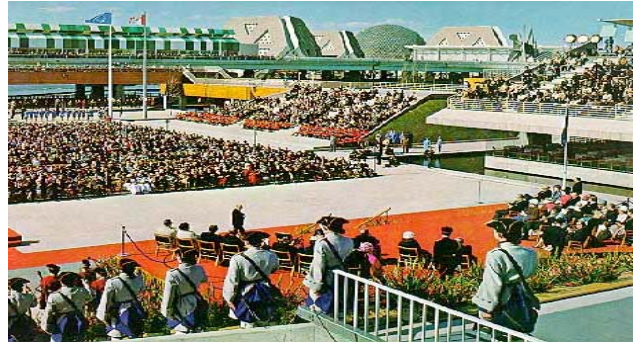


Fig.1 Vue de la Place des Nations pendant Expo 67 (1967)

2. Données historiques

2.1 Description de la commande :

La Place des Nations a été érigée dans le cadre des aménagements construits pour accueillir les activités officielles d'Expo 67. Dès 1963, le « comité des sages » de l'Expo avait recommandé la création d'un lieu symbolique, d'une « Place des Peuples », à l'opposé des monuments verticaux habituels des expositions universelles. Conçu pour être le site des manifestations officielles, culturelles, artistiques et folkloriques présentées par les différents pays participants, le bâtiment devait pouvoir accueillir environ 7000 personnes, dont 2500 places assises.

2.2 Dates importantes :

projet initié : 1963

fin des travaux : décembre 1966

2.3 Concepteurs :

André Blouin, architecte (Montréal)

2.4 Autres spécialistes :

Ingénieur conseil structure : Cyr & Houle

Ingénieur conseil mécanique : Bouthilllette & Parizeau

Acoustique : Leslie Doelle

Éclairage : David W. Frick

Entrepreneur général : Ron Engineering & Construction (Québec)

2.5 Modifications significatives :

Vers 1991

Réfections majeures et mineures effectuées par la Ville de Montréal sur la base des recommandations formulées dans l'étude sur l'état de conservation du bâtiment réalisée par la firme d'ingénieurs Martoni, Cyr et Associés (septembre 1990) :

- Traitement au jet de sable des surfaces en béton.
- Peinture des estrades (vraisemblablement d'une couleur différente de l'origine).
- Remplacement de certains planchers et escaliers en bois.
- Recouvrement de la dalle centrale en béton avec de la pelouse.
- Enlèvement des mâts en béton.

2.6 Usage actuel :

Lieu de spectacles et d'activités diverses.

2.7 État physique actuel :

Bien qu'elle soit encore utilisée de façon ponctuelle pour des spectacles et activités diverses, la Place des Nations n'est pas dans un très bon état (béton fissuré, ferrillages exposés, poutres en lamellé-collé décomposées, etc.).

3. Description

3.1 Description synthèse :

La Place des Nations a été conçue pour accueillir les manifestations officielles et culturelles de l'exposition. Avant d'arriver au projet final, deux solutions ont été présentées à la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle : la première, de forme circulaire, présentait une place centrale où l'action était tournée vers l'intérieur; la deuxième proposait une place centrale carrée entourée de monticules, les activités pouvaient ainsi se dérouler tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la place. La solution retenue, un compromis entre les deux propositions, est une place carrée entourée de passerelles et de pyramides tronquées formant des plateaux de différents niveaux.

La forme carrée fut jugée la mieux adaptée aux réceptions officielles, aux dispositions scéniques et à l'évolution des parades, défilés, fanfares, etc. Cette grande place carrée de 55 m de côté est composée de plusieurs éléments qui lui donnent forme : la tribune d'honneur, la scène principale, les gradins, les gradins en forme de pyramides tronquées, les passerelles, l'esplanade des drapeaux. Les gradins (en forme de pyramides tronquées) s'élèvent sur une hauteur de quatre étages, leurs intérieurs contenant les restaurants (2) et les salles d'habillage (2) pour les spectacles. Des plans d'eau et des monticules gazonnés complètent l'aménagement de la place. Des passerelles, soutenues par d'impressionnantes poutres en bois lamellé-collé, offrent des postes d'observation ouverts sur le spectacle intérieur et sur la vue magnifique de l'extérieur et forment une voie de circulation continue reliant tous les éléments.

3.2 Construction :

La construction de la Place des Nations s'est déroulée de janvier à décembre 1966. L'édifice a été conçu pour être temporaire, et devait être entièrement démoli après l'Expo (Feise, 3). Les divers éléments bâtis reposent sur des fondations faites de pieux en béton. Les deux principaux matériaux utilisés pour le bâtiment sont le béton armé et le bois lamellé-collé. Les quatre pyramides sont faites de béton armé. Les passerelles qui entourent la place sont faites d'imposantes poutres lamellées-collées en sapin de la Colombie-Britannique de 2,12 m de hauteur x 0,28 m de largeur x 40 m de longueur. Les murs et revêtements extérieurs sont de béton armé texturé apparent. En ce qui a trait aux finitions intérieures, les murs sont en béton brut de décoffrage, les planchers sont en béton fini au balai et à la truelle. Le plancher de toiture au-dessus du restaurant est en néoprène. Les fenêtres et les entrées sont faites de profilés en aluminium extrudé anodisé. Le bâtiment est muni d'un système de chauffage électrique et un système central de ventilation par l'air frais. Le bâtiment est également équipé d'un système automatique de contrôle du son permettant de l'amplifier lorsque passait l'Expo-Express, le système de transport rapide aménagé sur le site de l'Expo.

3.3 Contexte :

Située à l'extrémité ouest de l'île Sainte-Hélène, la Place des Nations se prêtait bien aux contraintes liées à l'aménagement d'un lieu de rencontre et de rassemblement pour les cérémonies officielles. Occupant une position centrale par rapport aux autres secteurs de l'Expo, le site de la Place était facile d'accès, mais surtout, il offrait une vue imprenable sur le fleuve, la ville et l'Exposition, faisant de ce site un point de vue recherché des visiteurs. Les contraintes physiques du site (sa forme, la boucle de la route, le pont, la gare de l'Expo-Express) vont aussi jouer un rôle important dans la disposition définitive des éléments du projet : la tribune d'honneur, la scène principale, l'emplacement des drapeaux, les espaces de restauration, les gradins secondaires. Soulignons enfin que la localisation de la place sur la pointe de l'île permettait de mieux contrôler les accès du site, une condition essentielle pour assurer la sécurité des dignitaires.

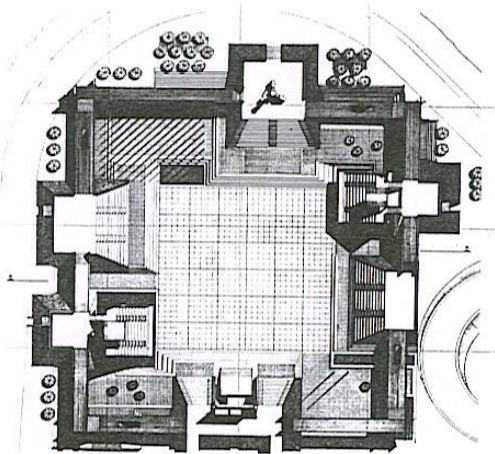


Fig. 2 Plan du projet final de la Place des Nations (1967)



Fig. 3 Vue aérienne de la Place des Nations (1967)

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

La Place des Nations est un témoin important d'un événement historique à la fois pour Montréal, le Québec, et au niveau international. L'Expo 67 est une manifestation qui aura permis à la ville de Montréal d'acquiescer une reconnaissance internationale. La Place des Nations fut le lieu privilégié des cérémonies officielles pour de nombreux chefs d'État et autres dignitaires. Après l'Expo, elle fut aussi un haut lieu de la vie culturelle montréalaise jusqu'en 1980, accueillant chaque été de nombreux spectacles.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

Cet ensemble constitue une grande nouveauté sur le plan technique, esthétique, et social.

Au niveau technique, l'architecte a beaucoup exploité les possibilités structurelles et expressives du béton armé et du bois lamellé-collé. La longueur des portées (jusqu'à 32 mètres) et des porte-à-faux (jusqu'à 8.2 mètres) des poutres en bois lamellé-collé offrait une démonstration éclatante des possibilités structurelles de ce matériau. De même, la réalisation des deux pyramides tronquées en béton armé suspendues en équilibre sur des piliers de béton illustrait parfaitement la capacité portante du matériau composite.

D'autre part, l'originalité expressive et esthétique du bâtiment réside dans la combinaison dynamique des divers éléments qui composent la place : la surface plane de l'immense parvis, les volumes des pyramides tronquées et l'horizontalité des passerelles surélevées. Elle réside également dans l'unité formelle obtenue grâce à la similitude des finis, les traces des coffrages en bois utilisés pour la fabrication du béton faisant écho aux motifs des poutres en bois lamellé-collé.

C'est au sein de la Place des Nations, au cœur de l'Exposition universelle de 1967, que débutait chaque nouvelle journée. Théâtre de manifestations à caractère officiel, culturel et populaire, la Place possédait ainsi le double statut de lieu de rassemblement et de lieu de spectacles. Grâce à son architecture originale composée de volumes pyramidaux, de passerelles et d'un immense parvis, la Place des Nations aura joué un rôle important en tant que catalyseur dans la dynamique sociale de l'Expo.

L'architecte André Blouin a reçu le Prix de l'Académie royale canadienne des Arts pour la conception de la Place des Nations. Il joua également un rôle dans le pavillon de la France (niveau local). Avant de venir s'établir à Montréal où il enseignera l'architecture à l'École des Beaux-Arts de Montréal puis à l'Université de Montréal, il travaillera pour l'atelier d'Auguste Perret à Paris. Ses réalisations sont nombreuses, particulièrement au Québec (voire l'Église Notre-Dame d'Anjou, 1962, ou le Foyer Armand-Lavergne, 1983). En 1990, il reçoit la médaille du mérite de l'Ordre des Architectes du Québec.

Finalement, la Place des Nations est le fruit d'une brillante synthèse de sources diversifiées, combinant l'idéal des places antiques (agora grecque, forum romain), la logique spatiale de la place européenne (Campo de Sienne, par exemple.) et les formes de l'architecture pré-colombienne (places et temples Maya). À ce titre, la Place des Nations est un objet bâti original dont on ne connaît pas de précédents au niveau mondial, un objet singulier qui témoigne de l'effervescence créative des architectes canadiens et québécois au cours des années 1960.

C. Intégrité

Objet :

La Place des Nations a subi des rénovations significatives mais ponctuelles au cours des dernières décennies. Ces modifications n'ont pas, jusqu'à présent, été une grande menace pour l'intégrité de l'ensemble. Le seul changement notable concerne le remplacement de la dalle centrale en béton par une surface gazonnée.

Contexte :

L'intensité du son est plus élevée aujourd'hui qu'à l'époque, notamment à cause de la circulation sur le pont qui mène au Casino de l'île Notre-Dame. Notons également qu'à l'extrême ouest de l'île, les balustrades de la promenade qui contourne la Place des Nations le long du fleuve ont été remplacées par un modèle plus « pittoresque ». Mais dans l'ensemble, le contexte physique a conservé une grande part de son intégrité.

D. Authenticité

Objet : L'ensemble de la Place des Nations possède une grande authenticité. Les éléments majeurs de la composition originale ont été préservés et l'expérience spatiale qu'on a aujourd'hui du site demeure essentiellement la même que celle que l'on avait à l'époque. Par ailleurs, le site accueille parfois quelques spectacles et manifestations culturelles, par exemple l'événement organisé par le Festival de Jazz de Montréal à l'été 2004 (Fig. 5). Ainsi, non seulement la place a-t-elle conservé en quelque sorte l'une de ses fonctions premières, soit celle de lieu de spectacle, mais elle demeure également le lieu le plus évocateur de l'événement Expo 67. Soulignons à ce sujet que dès 1991, une étude commandée par la Ville de Montréal proposait d'en faire un « Centre commémoratif d'Expo 67 ».

Contexte : Si le contexte physique est demeuré assez semblable à celui d'origine, la fonction du site a beaucoup changée. Bien que situé à l'intersection des trois sites constitutifs d'Expo 67 (Cité du Havre, Île Verte, Île Notre-Dame), la Place des Nations semble aujourd'hui située en périphérie des divers centres d'activités du Parc Jean-Drapeau.



Fig.3 État actuel de la Place des Nations (2004)



Fig.4 La Place des Nations et le pont de la Concorde (2004)



Fig.5 Le Festival de Jazz à la Place des Nations (2004)

5. Documentation

5.1 Références principales :

CCA, Fonds André Blouin (no.30), projet: Place des Nations, numéro d'ordre 0055.

BLOUIN, André, *André Blouin et son atelier : Trente-cinq ans d'influences et de réalisations en architecture et en urbanisme*, Montréal, 1989, 82 pages.

BLOUIN, André, « Place des nations – Exposition Internationale de 1967 », *ARQ*, no 39, octobre 1987, pp. 26-27.

FEISE, C.M, « Place des Nations », *Department of Installations - Architectural Design Branch*, août 1965, pp.1-23.

KALIN, I., *Étude sur les matériaux, systèmes et techniques de construction employés à l'exposition universelle et internationale de 1967*, Montréal, Canada, direction des matériaux, Ministère de l'industrie et du commerce, Ottawa, Canada, pp. 54-56.

LACHAPELLE, Jacques, « André Blouin: l'Humanisme moderniste », *ARQ*, no 39, octobre 1987, pp. 16-21.

« Place des Nations », *The Canadian Architect*, vol. 11, no 10, octobre 1966, p. 61.

Place des Nations. Programme préliminaire de mise en valeur, octobre 1991, Ville de Montréal, 12 pages.

POITRAS, Clair, *Place des Nations, Expo 67*, Rapport d'étude présenté à la ville de Montréal, Plan de développement des îles, 1990, 7 pages.

Articles de journaux

DUPUY, Pierre, « Expo 67 ou La découverte de la fierté », Montréal, *La Presse*, 1972, 237 pages.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig. 1 Vue de la Place des Nations pendant Expo 67 (1967)

Source: Archives de la Ville de Montréal

Fig. 2 Plan du projet final, Place des Nations (1967)

Source: Archives de la Ville de Montréal.

Fig. 3 État actuel de la Place des Nations (2004)

Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Fig. 4 Vue de la Place des Nations et du pont de la Concorde (2004)

Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Fig.5 Le Festival de Jazz à la Place des Nations (2004)

Source : *La Presse*, le 8 juillet 2004.

Le Pont de la Concorde

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Pont de la Concorde

1.1 Nom usuel : Pont de la Concorde

1.2 Adresse :

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Pont

1.5 Particularité du bâtiment : Permanent

1.6 Superficie et dimensions : 2,280' de longueur x 95' de largeur (700 m x 30 m); profondeur de 16' du soffite de la structure à la plate-forme de la voie; deux portées aux extrémités à 350' (2 x 103,70 m) chacune; trois portées au centre à 525' chacune (3 x 160m).
Surface totale : 216,520 pi.ca

1.7 Protection/statut : Inconnu

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) :

La Compagnie canadienne de l'Exposition universelle.

1.9 Propriétaire actuel :

Ville de Montréal

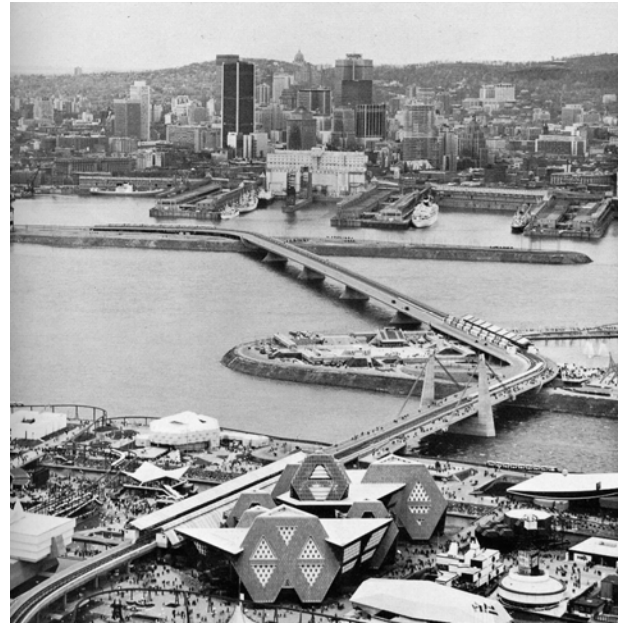


Fig.1. Vue aérienne du pont de la Concorde (1967)

2. Données historiques

2.1 Description de la commande : Pont permanent érigé pour l'Exposition universelle de 1967 afin de relier la jetée MacKay à l'île Sainte-Hélène (l'île Verte) tant pour la voie ferrée de l'Expo-Express (2 voies), les automobilistes (deux routes) et les piétons (deux trottoirs). Prévu pour octobre 1965 (afin de répondre d'abord aux besoins de transport de matériaux pour la construction de l'Expo), il devait ensuite être relié à la Rive-sud par l'ajout ultérieur d'un pont au-dessus du Saint-Laurent. Ce pont était conçu pour supporter une route à six voies ou d'autres aménagements, sa structure devant pouvoir s'accommoder aux besoins divers de circulation avant, pendant et après l'Expo.

2.2 Dates importantes :

projet initié : mars 1964 (signature du contrat)

fin des travaux : octobre 1965 (Inauguration)

2.3 Concepteurs :

Ingénieur structure : Beaulieu, Trudeau & Associés (Montréal)

Architectes : Beaulieu-Lambert et Tremblay (Montréal)

2.4 Autres spécialistes :

Infrastructure : Dufresne Engineering Company Ltd (Montréal)

Superstructure : Dominion Bridge Company Ltd (Lachine)

Peinture : Charles Duranceau Ltée, Duron Ltd (Québec)

Entreprise de construction : Levasseur

2.5 Modifications significatives :

Depuis 1967

- modification des garde-corps, des surfaces asphaltées, des luminaires, etc.
- enlèvement des rails de l'Expo-Express.

Vers 1975

- réaménagement des installations sur le pont de la Concorde

Vers 1997

Réfections majeures :

- réfection du pont (restauration de la structure et de l'asphalte)

2.6 Usage actuel : Accès routier et piétonnier principal de la Cité du Havre vers l'île Notre-Dame.

2.7 État physique actuel : Le pont semble en bon état sauf en ce qui a trait au béton des piliers qui s'effrite à certains endroits. Seule une étude d'ingénieurs pourrait déterminer l'état structurel réel du pont.

3. Description

3.1 Description synthèse :

Situé à l'extrémité ouest de l'île Sainte-Hélène, entre la Place des Nations et le Lac des Cygnes, le pont de la Concorde relie le site à la Ville de Montréal (Cité du Havre) là où le fleuve est le plus étroit. Ce pont de cinq travées, aux lignes simples et bien définies, s'élève jusqu'à 50 pieds au-dessus du fleuve Saint-Laurent et représente, au moment de sa construction, le pont orthotropique en acier le plus long au monde. Long de 700 mètres et large de 30 mètres, le pont est conçu dès le départ pour permettre de relier, éventuellement, les rives nord et sud du Saint-Laurent. Ainsi conçu pour accommoder six voies de circulation, le pont possède une largeur qui permet l'aménagement d'un véritable belvédère donnant sur le fleuve. Le pont sera en effet conçu pour se prêter aux promenades et son parcours sera aménagé de bancs, de fleurs et de lampadaires.

3.2 Construction :

Le pont de la Concorde a été conçu dès le départ comme une structure permanente devant permettre de relier, éventuellement, les rives nord et sud du Saint-Laurent. En 1966, l'ouvrage recevra le titre d'honneur du Jury du Structural Steel Awards Program. De type orthotropique, à tablier en plaques d'acier, le pont avait l'avantage d'avoir de très longues travées, tout en restant léger. De plus, comme il se caractérise par une structure et une super-structure qui ne forment qu'un seul élément, le pont permet l'aménagement de voies de circulation complètement dégagées. Constitué de quatre piliers supportant trois travées d'une portée de 525 pieds et deux autres d'une portée de 345 pieds, le pont a une longueur totale de 2265 pieds. Les piliers en béton armé d'une épaisseur de 4 pieds sont encastrés jusqu'au rocher. La poutre-caisson est trapézoïdale et comprend deux bras en porte-à-faux. La plate-forme du pont est constituée de tôles en acier nervuré servant d'aile supérieure à la poutre-caisson et aux poutres secondaires, ce qui permet le planchéage orthotropique. La travée (plate-forme) constituée d'une mince plaque d'acier est recouverte uniquement de deux pouces d'asphalte étendu sur le tablier d'acier. La structure d'acier sert de raccordement à la fois aux sommiers longitudinaux et aux poutres transversales.

3.3 Contexte :

La Dominion Bridge construira le pont en tenant compte des rigueurs de l'hiver, de l'abondance des glaces et de la rapidité du courant à cet endroit. Le type de système choisi répondait parfaitement à ces contraintes. Il exigeait un minimum de piliers de soutien et des longues travées légères afin de relier la Cité du Havre à l'île Sainte-Hélène.

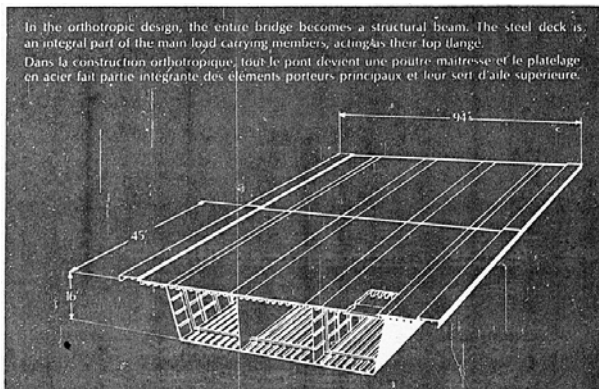


Fig. 2 Coupe d'une construction orthotropique (1966)

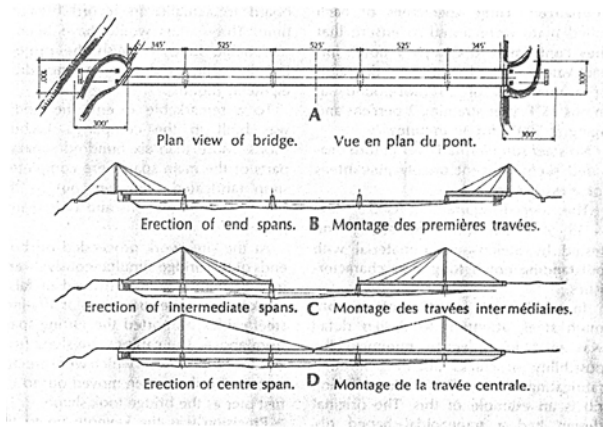


Fig. 3 Vue en plan du pont et montages des travées (1966)

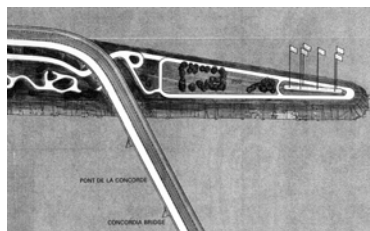


Fig. 4 Pont de la Concorde, vue en plan de la partie nord (1967)

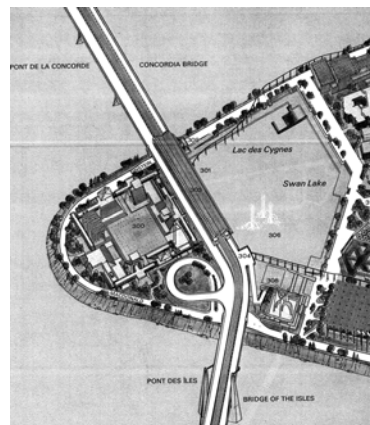


Fig. 5 Pont de la Concorde, vue en plan de la partie sud (1967)

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

Le pont de la Concorde reste, en quelque sorte, l'un des derniers témoins d'un événement important pour Montréal et la scène internationale. À l'époque, le seul pont orthotropique en Amérique du Nord était le pont «Port Mann» situé à Vancouver (*Scope*, 1966, p.13). Mais le pont de la Concorde se distingue pour plusieurs raisons. En plus d'être le pont orthotropique le plus long au monde, il constitue un témoin privilégié de l'envergure des efforts et des technologies déployées pour répondre aux besoins d'infrastructures essentielles à la construction de l'Expo.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

Cet ensemble constitue une grande nouveauté sur le plan technique et esthétique. Quoiqu'on ne puisse pas à proprement parler d'une nouvelle typologie, le pont répond de manière originale à des besoins spécifiques : il allie la fonction de pont à celle de belvédère permettant l'aménagement d'une promenade, de points de vue et de stations de repos.

Au niveau technique, le principe de construction de la Dominion Bridge repose sur le choix de construire un pont orthotropique permettant d'utiliser une mince plaque d'acier pour la travée, recouverte seulement de deux pouces d'asphalte et d'assurer ainsi une plus grande légèreté (diminution jusqu'à 30 % de son poids). Cette approche ingénieuse permet d'éviter de mettre les 6 à 8 pouces de béton (poids mort habituel). La structure d'acier sert de raccordement à la fois aux sommiers longitudinaux et aux poutres transversales. Cette technique permet également au pont d'avoir une longueur totale de 2265 pieds, faisant de cet ouvrage, à l'époque de sa construction, le pont orthotropique à tablier de plaques d'acier le plus long du monde et le deuxième du genre au Canada. Un pont de béton aurait été trop lourd et aurait demandé un plus grand nombre de piliers, ce qui aurait été impossible étant données les rigueurs de l'hiver, l'abondance des glaces et la vitesse du courant à cet endroit. Les dispositifs déployés pour permettre une exécution rapide et efficace sont également exceptionnels. Comme le souligne *La Presse* le 3 mars 1964, l'entreprise Dufresne a posé quatre piliers de pont à un endroit où les courants sont forts et rapides en utilisant «des cloches à plongeur, un dispositif d'encrage spécial, des remorqueurs et appareils de levage très puissants.» Le *Journal de Montréal* ajoute le 12 novembre 1964 que les caissons en acier, fabriqués par la Dominion Bridge, ont été remorqués par des chalands jusqu'à leur emplacement, remplis de béton et mis en place au fond du fleuve.

D'autre part, l'originalité esthétique du pont réside dans sa légèreté visuelle et sa simplicité. Les voies de circulation de la travée sont dégagées, permettant une organisation de l'espace qui répond à la demande de l'Expo d'en faire un « espace-promenade ». Le pont a permis une organisation de la circulation et des piétons de manière agréable pour tous.

C. Intégrité

Objet :

Le tablier du pont a subi quelques modifications. Après Expo 67, le chemin de fer sera supprimé afin d'élargir la route et permettre la libre circulation des véhicules. D'autres modifications seront également apportées aux lampadaires, garde-corps, etc.. Mais dans l'ensemble, ces modifications n'ont pas altéré l'intégrité de l'ouvrage et les éléments majeurs de la composition originale du pont ont été préservés.

Contexte :

Le pont est au même emplacement et garde toujours une relation privilégiée avec la Place des Nations. Cependant, on s'en sert surtout aujourd'hui pour accéder au Casino de Montréal, ce qui a considérablement augmenté la circulation automobile sur le pont. La piste cyclable du pont en fait l'accès le plus direct pour les cyclistes qui veulent se rendre au parc Jean-Drapeau.

D. Authenticité

Objet : La fonction principale du pont n'a pas changé. De même, l'expérience spatiale rendue possible grâce à celui-ci reste présente. Mais sa fonction secondaire comme belvédère a été altérée depuis qu'il est utilisé comme voie à haut débit de circulation.

Contexte : Si le site n'a plus la même vocation, la relation physique du pont avec le site reste fondamentalement la même.



Fig. 6 Vue sur le pont de la Concorde de l'île Sainte-Hélène (2004)

5. Documentation

5.1 Références principales :

BROWN, Col.L.J, « Aménagement – État des Travaux », *Rapport Général*, Deuxième Réunion des Exposants Privés, 8 décembre 1965, Montréal, pp.16-18.

JASMIN, Yves, *La Petite Histoire d'Expo 67*, Éditions Québec / Amérique, pp. 65-67.

THEALL, Donald, « The world exhibition in Montreal from a designer's viewpoint », *Graphis*, no 132, 1967, p. 329.

« Expo : Octroi du contrat pour le pont des peuples », *La Presse*, 3 mars 1964, Archives de Montréal.

Rapport Général sur l'Exposition Universelle de 1967, Tome III, Présenté par La Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967, Montréal, pp.1675-1676.

«Le pont de l'Expo met en relief les qualités de l'acier», *Scope*, janvier 1966, p.11-12.

Expo '67 Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, 1968, bobine 7, référence 120, Ville de Montréal, Gestion de documents et archives

Articles de journaux

«Le pont de la jetée Mackay à l'île Ste-Hélène : un contrat de \$ 2,360,000 pour l'infrastructure», *Le Devoir*, 4 mars, 1964.

«Un grand pont est en construction à Montréal», *Le Journal de Montréal*, 12 novembre, 1964.

«Montréal ne défrayera pas les frais du prolongement du pont de la Concorde», *Journal de Montréal*, 1^{er} novembre, 1965.

«Le pont de la Concorde sera prolongé et reliera les deux rives; un accord de principe est conclu», *La Presse*, 30 octobre, 1965.

«Concordia bridge honored with prize-winning plaque», *Daily Commercial News*, 12 octobre 1967.

«Nouvelle liaison Montréal-Rive sud via le pont de la Concorde», *Montréal-Matin*, 6 août, 1974.

« Réfection du pont de la Concorde », *La Presse*, 16 janvier 1997, p. A3.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig. 1 Vue aérienne du pont de la Concorde et de l'Expo-Express pendant Expo 67 (1967)
Source: *Graphis*, no 132, 1967, p. 329.

Fig. 2 Coupe d'une construction orthotropique (1966)
Source : *Scope*, janvier 1966, p.12.

Fig. 3 Vue en plan du pont et montages des travées (1966)
Source : *Scope*, janvier 1966, p.11.

Fig. 4 Pont de la Concorde, vue en plan de la partie nord (1967)
Source : «Plan souvenir officiel Expo 67», Montréal, 28 avril – 27 octobre 1967.

Fig. 5 Pont de la Concorde, vue en plan de la partie sud (1967)
Source : «Plan souvenir officiel Expo 67», Montréal, 28 avril – 27 octobre 1967.

Fig. 6 Vue sur le pont de la Concorde de l'île Sainte-Hélène (2004)
Photo : C. Gallant et S. Mankowski

La Passerelle du Cosmos

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Passerelle du Cosmos

1.1 Nom usuel : Passerelle du Cosmos

1.2 Adresse :

Chenal Lemoyne, entre l'île Sainte-Hélène et l'île Notre-Dame

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Passerelle

1.5 Particularité du bâtiment : Provisoire

1.6 Superficie et dimensions :

dimensions de l'ouvrage : 675' x 55'

dimensions des supports : 5 portées de 135'

1.7 Protection/statut : inconnu

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) :

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle.

1.9 Propriétaire actuel :

Ville de Montréal

Approvisionnement et immeubles



Fig.1 Passerelle du Cosmos pendant l'Expo, lien principal entre le pavillon des États-Unis et le pavillon de l'URSS (1967)

2. Données historiques

2.1 Description de la commande : Construction d'une passerelle provisoire pour l'Exposition universelle de 1967, l'un des trois ponts devant traverser le chenal LeMoyne pour lier l'île Sainte-Hélène à l'île Notre-Dame, tant pour la voie ferrée du Minirail que pour les piétons (deux allées). La circulation devra se faire dans les deux sens et accommoder un grand nombre de visiteurs. La passerelle doit servir de lien entre le Pavillon des États-Unis et celui de l'URSS.

2.2 Dates importantes :

projet initié : 1966

fin des travaux : avril 1966

2.3 Concepteurs :

Ingénieurs :

Structure : Swan Wooster Engineering Co. Ltd. (Montréal)

Électricité : CCEU

2.4 Autres spécialistes :

Entrepreneurs :

Infrastructure : Walsh Construction Company Ltd (Ville Brossard)

Superstructure : Anglin Norcross (St-Lambert)

Poutres lamellées : Timber Preservers Ltd (New Westminster, Colombie-Britannique)

2.5 Modifications significatives :

Depuis 1967

- Le pontage en bois réservé aux piétons a été remplacé par une chape de béton et une couche d'asphalte. Les deux voies ont été condamnées pour créer une seule voie accessible à la circulation (dans les deux sens). Les quatre poutres longitudinales en bois lamellé ont été enlevées
- Les garde-fous et l'éclairage ont été remplacés.

2000

- Travaux de réfection

2.6 Usage actuel :

Aujourd'hui, la passerelle du Cosmos relie toujours l'île Notre-Dame à l'île Sainte-Hélène. Elle constitue un accès direct à la fois pour les automobilistes et les piétons et le point d'accès principal au circuit Gilles-Villeneuve.

2.7 État physique actuel :

Seule une étude d'ingénieurs pourrait déterminer l'état structurel réel du pont. Cependant, de façon générale, les caissons de métal semblent en bon état ainsi que les poutres d'acier transversales. La structure en bois lamellé transversale n'étant pas visible de la route, nous ne pouvons pas nous prononcer sur son état, voire si elle existe toujours.

3. Description

3.1 Description synthèse :

Au moment de l'Expo 67, la passerelle du Cosmos constituait l'un des ponts les plus attrayant. Traversant le chenal Lemoyne, elle permettait aux piétons et aux usagers du réseau de transport auxiliaire (le Minirail) de passer de l'île Notre-Dame à l'île Sainte-Hélène. La passerelle fut empruntée par un très grand nombre de visiteurs. Légèrement cambrée afin de contrer le fléchissement, la passerelle du Cosmos était constituée de deux voies parallèles de 20 pieds de largeur chacune, séparée par un espace intermédiaire de 15 pieds consacré à la voie du Minirail, un voie surélevée à 10 pieds au-dessus de la passerelle. Un éclairage ludique fait de boules de verre (en forme de gros ballons) suspendu aux rails illuminait l'artère centrale occupée par la voie ferrée.

3.2 Construction :

Construction de type provisoire et économique, la passerelle a été construite dans l'optique de réutiliser sa structure. La structure générale de poutres transversales en acier et de poutres en bois laminées repose sur quatre caissons circulaires d'acier remplis de pierre. Les quatre poutres longitudinales principales sont en bois lamellé de type glulam (7' x 14' de largeur) et ont une portée moyenne de 155 pieds. Cette charpente est également constituée de longerons et de poutres diaphragmes qui supportent le pontage en bois réservé aux piétons. Le plancher et les garde-corps sont en bois laminé. Les caissons circulaires en acier tubulaires sont démontables, permettant ainsi une réutilisation ultérieure des matériaux. Puisque les courants du chenal demandaient une bonne stabilisation de la passerelle, des câbles furent tendus entre la base de béton des caissons et la poutre transversale à la tête de chaque caisson.

3.3 Contexte :

La passerelle reliait le pavillon des États-Unis à celui de l'URSS. En traversant le chenal LeMoyne, la passerelle du Cosmos faisait allusion à la participation de ces deux pays dans la course spatiale (Jasmin, 63). Comme pour les autres ponts de l'Expo 67, la solidité de la passerelle fut calculée afin de permettre la circulation de véhicules lourds, aussi bien pendant la construction du site que pour les urgences et les livraisons de nuit. La passerelle était essentielle à la communication entre les deux îles puisqu'elle permettait aux piétons et aux usagers du Minirail de passer de l'île Notre-Dame à l'île Sainte-Hélène.



Fig. 2 Passerelle du Cosmos (1967)



Fig. 3 Vue du système d'éclairage sous le Minirail (1967)

Fig. 4 Élévation de la Passerelle du Cosmos (1966)

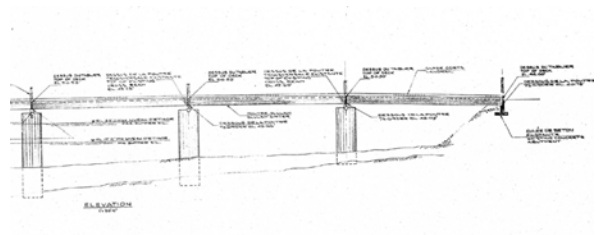
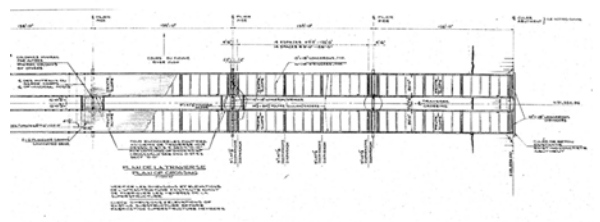


Fig. 5 Plan de la Passerelle du Cosmos (1966)



4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

La passerelle du Cosmos restait, jusqu'à ce qu'elle soit profondément modifiée, l'un des témoins d'un événement important pour Montréal et la scène internationale. Elle était, à l'époque de l'Expo, une vitrine sur les techniques de fabrication et le savoir-faire canadien en matière de construction en bois.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

La fonction de la passerelle était double : permettre une circulation piétonne et permettre au rail du Minirail de traverser le chenal. Ce pont à la fonction hybride était divisé de sorte qu'il puisse accommoder un transport à la fois rapide et lent, tout en préservant l'esthétique de type passerelle de bois. Cette organisation spatiale de la passerelle était unique.

Sur le plan technique, la passerelle tire merveilleusement bien parti du bois laminé, procédé de construction relativement moderne qui permet d'avoir une poutre d'une portée plus longue que celle permise par une pièce de bois normale. De plus, ce matériau est très solide. Dans le cas de la passerelle du Cosmos, le bois laminé (glulam) permet une portée de 155 pieds. Notons toutefois que ce n'est pas la première fois qu'on utilise le glulam dans une Exposition universelle. Déjà en 1910, on pouvait en voir des exemples avec une structure d'une portée de 43 mètres à l'Exposition universelle de Bruxelles. Le pont est d'autant plus innovateur qu'il fut conçu en tenant compte de sa réutilisation ultérieure.

La passerelle du Cosmos témoigne probablement de la relation étroite qu'avait la compagnie Swan Wooster avec la compagnie Sandwell de Colombie-Britannique dans l'industrie des pâtes à papier. Depuis sa création en 1925, Swan Wooster jouit d'une réputation mondiale dans le transport de produits en vrac. Elle travaille en étroite collaboration avec Sandwell. Depuis 1986, ils ont acquis une renommée internationale pour la rentabilité de leurs ponts et leurs préoccupations environnementales. Ils ont conçu plusieurs ponts, principalement en béton en acier, en Ontario et en Colombie-Britannique (www.sandwell.com).

C. Intégrité

Objet :

La passerelle du Cosmos a fait l'objet de transformations majeures au cours des dernières décennies. La technique et l'esthétique de bois lamellé qui la définissait ont été perdues, remplacées par d'autres matériaux dont le béton et l'asphalte.

Contexte :

Le contexte physique dans lequel s'inscrivait la passerelle a été beaucoup transformé.

D. Authenticité

Objet :

Avec le temps, la passerelle du Cosmos a perdu l'essentiel des éléments qui contribuaient à son intérêt. Les matériaux, les détails de fabrication, les longues poutres de bois laminés, le pontage et les gardes-corps de bois et le Minirail n'ont pas été préservés. C'est toute l'esthétique de cette passerelle qui a disparu. Cependant, bien que l'organisation spatiale de la passerelle ait été beaucoup modifiée, celle assure toujours sa fonction principale de lien entre les deux îles.

Contexte :

Bien que la passerelle soit située au même endroit qu'à l'origine, elle ne constitue plus le lien symbolique qu'elle formait entre le pavillon des États-Unis et celui de l'URSS.

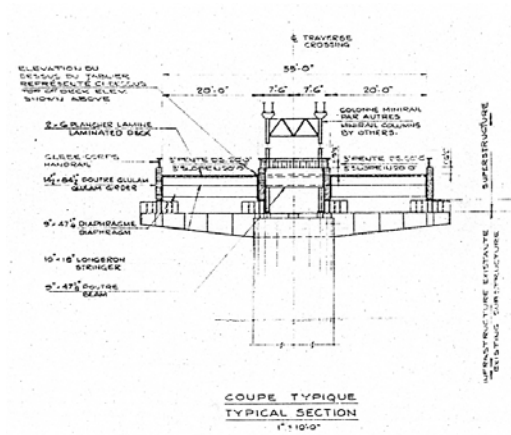


Fig.6 Coupe de la passerelle du Cosmos (1966)



Fig.7 Passerelle du Cosmos vue de la plate-forme actuelle (2004)



Fig.8 Passerelle du Cosmos (2004)

5. Documentation

5.1 Références principales :

BROWN, Col.L.J, «Aménagement – État des Travaux», *Rapport Général*, Deuxième Réunion des Exposants Privés, 8 décembre 1965», Montréal, pp.16-18.

KALIN, I., *Étude sur les matériaux, systèmes et techniques de construction employés à l'Exposition universelle et internationale de 1967*, Montréal, Canada, direction des matériaux, Ministère de l'industrie et du commerce, Ottawa, Canada, p. 312.

LAMY, Laurent, «Le DESIGN, roi et maître de l'Exposition universelle », *Vie des Arts*, no 48, automne 1967, p. 52.

Éclairage extérieur - source: Microfilms – Expo '67 Compagnie Canadienne de l'Exposition Universelle, 1968, bobine 63, référence 500-9, Ville de Montréal, Gestion de documents et archives

Rapport général sur l'Exposition universelle de 1967, Tome III, Présenté par La Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967, Montréal, pp.1685-1686.

Articles de journaux

«Dans les bonnes grâces de l'administration Bourque», *La Presse*, 11 avril 2000, p.A6.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig. 1 Passerelle du Cosmos durant l'Expo (1967)
Source : Archives Nationales du Québec

Fig. 2 Passerelle du Cosmos (1967)
Source : Archives Nationales du Québec

Fig. 3 Vue du système d'éclairage sous le Minirail (1967)
Source: *Vie des Arts*, no 48, automne 1967, p. 52.

Fig. 4 Élévation de la Passerelle du Cosmos (1966)
Source : Ville de Montréal, Gestion de documents et archives

Fig. 5 Plan de la Passerelle du Cosmos (1966)
Source : Ville de Montréal, Gestion de documents et archives

Fig.6 Coupe de la passerelle du Cosmos (1966)
Source : Ville de Montréal, Gestion de documents et archives

Fig.7 Passerelle, vue de la plate-forme actuelle (2004)
Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Fig.8 Passerelle du Cosmos (2004)
Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Le Pont de l'Expo-Express

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Pont de l'Expo-Express

1.1 Nom usuel : Pont de l'Expo-Express

1.2 Adresse :

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Pont

1.5 Particularité du bâtiment : Provisoire

1.6 Superficie et dimensions :

dimensions : 762'-9" X 34'-10"

supports : 2 portées de 254' et 2 portées de 126'-10-1/2"

superficie du tablier : 16,780 pi.ca

1.7 Protection/statut : Inconnu

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) :

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle

1.9 Propriétaire actuel :

Ville de Montréal



Fig.1 Vue aérienne du pont de l'Expo-Express de La Ronde et du pont Jacques-Cartier (1967).

2. Données historiques

2.1 Description de la commande : Construire un pont pour l'Expo-Express dans le cadre des aménagements de l'Expo 67. Traversant le chenal LeMoine, le pont est érigé dans le but de relier l'Île Notre-Dame et La Ronde. L'Expo-Express devant être démonté après l'Expo, le pont a été conçu comme une structure temporaire.

2.2 Dates importantes :

projet initié : 1966

fin des travaux : 1966

2.3 Architecte ou concepteur :

Ingénieurs conseils :

Structure, mécanique et électricité : Monti Lefebvre Lavoie Nadon & Associés (Montréal)

2.4 Ingénieurs conseils :

Infrastructure : Walsh Canadian (Québec)

Superstructure : Dominion Bridge (Montréal)

Rails : Société Dominion Steel & Coal (Ontario)

2.5 Modifications significatives :

Depuis 1967

Réfections majeures :

- Enlèvement des rampes d'accès (le pont ne se prolonge plus sur la butte et dans l'entrée de La Ronde)
- Enlèvement d'une partie des rails de l'ancien Expo-Express
- Fondations coulées (sur le site de La Ronde)

2.6 Usage actuel :

Pont hors d'usage.

2.7 État physique actuel :

Le pont de l'Expo-Express n'a pas été rénové. Il est en très mauvais état. Les extrémités du pont (rampes d'accès) ont été enlevées afin de pouvoir réaménager le site (le nouvel entrepôt de La Ronde) et faire un aménagement paysager à côté du téléphérique. La structure principale du pont reste plus ou moins intacte, mais est très rouillée. Seule une étude d'ingénieurs pourrait déterminer l'état structurel réel du pont.

3. Description

3.1 Description synthèse :

Le pont est une simple structure d'acier de 762'-9" de long et de 34'-10" de large constituée d'une passerelle pour piétons et d'un passage pour les voies de l'Expo-Express. Cinq piliers de béton ancrés dans la roche du chenal Lemoyne supportent deux poutres-caisson qui soutiennent les rails d'acier des voies du chemin de fer. Une rampe d'accès reliait directement la station de l'Expo-Express à l'entrée de La Ronde.

3.2 Construction :

Le pont de l'Expo-Express était une construction provisoire, voire économique. Quoiqu'il fut mis sur pied en peu de temps, il reste un exemple de conception structurale relativement avancée. Ce pont est une superstructure ouverte en acier reposant sur des culées de béton et cinq piliers de béton coulés dans la roche. Un des piliers repose sur un pieux en tubes d'acier. Constitué de deux poutres-caisson jumelles en métal, reliées entre elles par des contreventements, elles supportaient les rails d'acier des voitures de l'Expo-Express (Kalin, p.314).

3.3 Contexte :

Le pont de l'Expo-Express offrait le seul accès à la Ronde via le chemin de fer. Partant de la Place d'accueil, le train de l'Expo-Express traversait le fleuve Saint-Laurent par le pont de la Concorde pour ensuite emprunter le pont des Îles et la Voie Maritime de l'Île Notre-Dame. Une fois sous le pont Jacques-Cartier, à la cour de triage de l'Expo-Express de La Ronde, il retraversait le chenal LeMoynes, via le pont de l'Expo-Express.

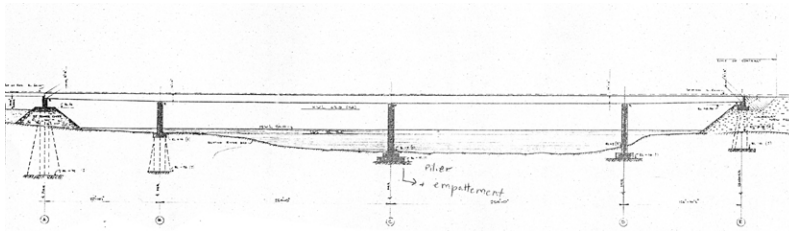


Fig. 2 Dessin du pont Expo-Express, Monti Lefebvre Lavoie Nadon (1965)

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

Le pont Expo-Express est l'un des témoins les moins documentés de l'Expo 67.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

Les ingénieurs en structure responsables du pont de l'Expo-Express sont Monti Lefebvre Lavoie Nadon et associés. Cette firme sera également engagée dans la construction d'Habitat 67, un projet mené sous la direction de l'ingénieur Komendant. Leur travail est peu documenté.

Le pont n'ayant pas été bien documenté et n'ayant fait l'objet d'aucun commentaire à l'époque, il est difficile (sinon impossible) de porter un jugement, même bref, sur sa valeur documentaire et sa valeur pour l'histoire de l'architecture.

C. Intégrité

Objet :

Le pont n'est plus dans son état original. Les rampes d'accès ont été détruites. Les rails de l'ancien train Expo-Express ont été retirés et la passerelle est rouillée. Le pont a perdu toute intégrité.

Contexte :

Les modifications au contexte sont telles que celui-ci a perdu toute intégrité.

D. Authenticité

Objet :

L'Expo-Express n'existant plus, le pont a perdu sa fonction, et son authenticité.

Contexte :

La station de l'Expo-Express et son aménagement périphérique ont été démolis. Aujourd'hui, le pont donne sur un entrepôt.



Fig.3 Vue du Pont de l'Expo-Express de La Ronde (2004)



Fig.4 Vue sur le Pont de l'Expo-Express de La Ronde (2004)

5. Documentation

5.1 Références principales :

JASMIN, Yves, *La Petite Histoire d'Expo 67*, Éditions Québec / Amérique, 1997.

KALIN, I, *Étude sur les matériaux, systèmes et techniques de construction employés à l'exposition universelle et internationale de 1967*, Montréal, Direction des matériaux Ministère de l'Industrie et du Commerce, Ottawa, p. 314.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig. 1 Vue aérienne du pont de l'Expo-Express de La Ronde et du pont Jacques-Cartier (1967)
Source : Archives Nationales du Québec.

Fig. 2 Dessin de Monti Lefebvre Lavoie Nadon du pont Expo-Express (1965)
Source : Ville de Montréal, Gestion de documents et archives

Fig. 3 Vue sur le Pont de l'Expo-Express de La Ronde (2004)
Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Fig. 4 Vue sur le Pont de l'Expo-Express de La Ronde (2004)
Source: Archives de la Ville de Montréal.

Le Pont des îles

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Pont des îles

1.1 Nom usuel : Pont des îles

1.2 Adresse :

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Pont

1.5 Particularité du bâtiment : Permanent

1.6 Superficie et dimensions :

dimensions de l'ouvrage : 688' x 94',

surface du tablier : 64,900 pi.ca

supports : 4 portées de 166'-41/2 "x 94' de largeur

1.7 Protection/statut : Inconnu

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) :

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle.

1.9 Propriétaire actuel :

Ville de Montréal

2. Données historiques

2.1 Description de la commande : Construire une structure permanente afin de relier l'île Sainte-Hélène à l'île Notre-Dame. L'ouvrage devait se situer dans la continuité du pont de la Concorde et devait permettre la circulation des piétons, des voitures et de l'Expo-Express de l'île Sainte-Hélène à l'île Notre-Dame. Le pont devait donc permettre l'aménagement de deux voies et un rail.

2.2 Dates importantes :

projet initié : 1964

fin des travaux : décembre 1965

2.3 Concepteurs :

Ingénieur structure : Beaulieu, Trudeau & Associés (Montréal)

Architectes : Beaulieu-Lambert et Tremblay (Montréal)

2.4 Autres spécialistes :

Entrepreneur général : J.G. Fitzpatrick Company Limited (Montréal)

Ingénieurs conseils :

Infrastructure : Walsh (Canadian) Construction Company Limited (Québec)

Superstructure: Canadian Bridge Division de Dosco Industries Limited (Québec)

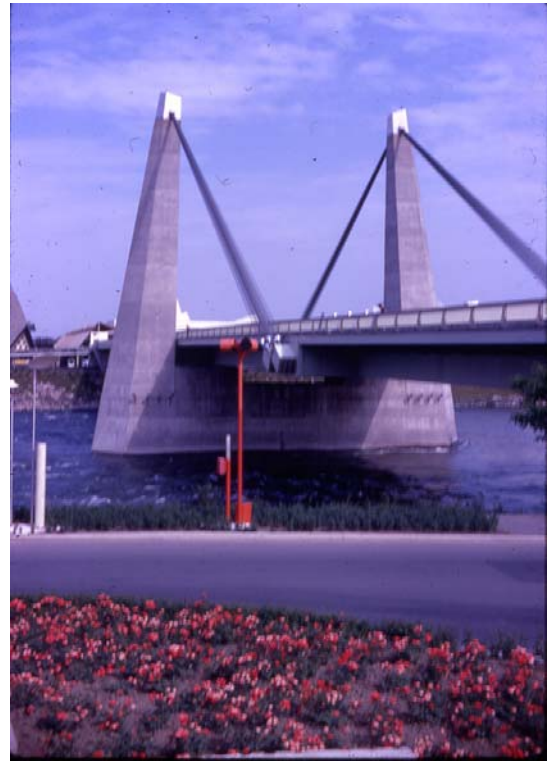


Fig.1 Vue sur le Pont des îles durant l'Expo 67 (1967)

2.5 Modifications significatives :

Depuis 1967

- Remplacement des garde-fous
- Remplacement de l'éclairage
- Aménagement d'une nouvelle rampe d'accès pour les automobilistes sur l'île Notre-Dame

1997

Réfections majeures :

- Reconstruction du tablier du pont (dû au danger d'effondrement lié à l'augmentation de la circulation)
- Réfection de la structure du pont et pose d'une nouvelle couche d'asphalte
- Retrait des tirants

2.6 Usage actuel :

Pont pour véhicules automobiles

2.7 État physique actuel :

Les câbles des haubans qui retiennent le tablier avaient perdu de leur élasticité d'origine ce qui avait pour effet de soulever le tablier. Depuis, le tablier et la structure ont été refaits. Les câbles n'ont cependant pas été remplacés. Aussi, on observe à plusieurs endroits des traces de rouille (ex. sous le tablier) et des surfaces de béton décrépit. Une étude d'ingénieurs permettrait de connaître l'état réel de la structure.

3. Description

3.1 Description synthèse :

Conçu dans le but de relier les deux îles, l'île Sainte-Hélène et l'île Notre-Dame, le pont des Îles se situe dans la continuité du pont de la Concorde. Il se distingue au loin par ses deux pylônes centraux en béton d'une hauteur de 102 pieds et son tablier en acier suspendu par des câbles d'acier. Constituée de deux travées de 345 pieds chacune et de trois allées, il assure la circulation des piétons, des voitures et de l'Expo-Express. Le pont, dégagé et ouvert, pouvait également servir de belvédère pour observer le site d'un point de vue plus élevé.

3.2 Construction :

Le pont des îles fut conçu comme structure permanente. La superstructure est constituée d'un tablier d'acier de 94 pieds de large reposant sur un pilier central en béton. Chacun des deux pylônes verticaux soutient les deux portées du tablier à l'aide de dix-huit câbles en acier. Les fondations du pilier central sont en béton armé. Elles sont ancrées 4 pieds dans la roche de fond (Kalin, 315). Une rampe d'accès formée de remblai relie le site de la Place des Nations au pont, à la jonction du pont de la Concorde et du pont des Îles.

3.3 Contexte :

Situé entre l'île Sainte-Hélène et l'île Notre-Dame, dans la continuité du pont de la Concorde, ce pont constitue l'un des trois ponts qui traversent le chenal Lemoyne. Il permettait de relier deux stations de l'Expo-Express, soit celle de la Place des Nations à celle située près des Pavillons thématiques de l'Homme à l'œuvre sur l'île Notre-Dame.

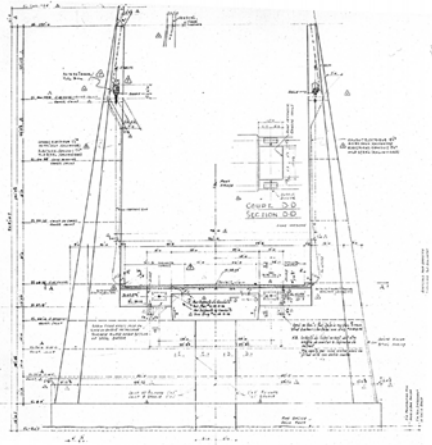


Fig.2 Élévation du pilier central (1964)



Fig.3 Vue aérienne du Pont des îles pendant l'Expo 67 (1967)

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

Le pont est l'un des derniers témoins des infrastructures aménagées dans le cadre de l'Expo 67.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

Le pont n'ayant pas été bien documenté et n'ayant pas fait vraiment l'objet de commentaires à l'époque, il est difficile de porter un jugement, même bref, sur sa valeur documentaire et sa valeur pour l'histoire de l'architecture.

C. Intégrité

Objet : Malgré les réfections majeures apportées en 1997, le pont est demeuré assez semblable (du moins au niveau structural) à ce qu'il était à l'époque de l'Expo.

Contexte :

Avec la disparition de l'Expo-Express (et la disparition des pavillons de l'Expo) le contexte d'origine a certes été grandement modifié. Mais l'inscription du pont dans son contexte physique a néanmoins conservé une grande intégrité.

D. Authenticité

Objet :

L'usage du pont a été grandement décuplé depuis l'installation du Casino de Montréal sur l'île Notre-Dame. À ce titre, il est difficile de ne pas lui reconnaître une réelle authenticité au niveau de sa fonction de lien routier privilégié entre l'île Sainte-Hélène et l'île Notre-Dame.

Contexte:

Si le pont est maintenant utilisé de façon intensive, grâce entre autres au succès du casino de Montréal, soulignons toutefois que cet usage a transformé le pont en voie de circulation rapide plutôt qu'en lieu de promenade. À ce titre, le contexte a beaucoup perdu de son authenticité.



Fig. 4 Vue sur le pont des Îles de la Place des Nations (2004)



Fig. 5 Vue aérienne du pont des Îles (vers 1988-1992)

5. Documentation

5.1 Références principales :

BROWN, Col.L.J, «Aménagement – État des Travaux», Rapport Général, Deuxième Réunion des Exposants Privés, 8 décembre 1965», Montréal, pp.16-18.

Rapport Général sur l'Exposition universelle de 1967, Tome III, Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967, Montréal, pp.1677-1681.

Microfilms – Expo '67 Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, 1968, bobine 7, référence 126, Ville de Montréal, Gestion de documents et archives.

Articles de journaux

«La réfection du pont des îles coûtera 1,8 millions de plus que prévu», *La Presse*, 3 septembre 1997, p.A6

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig. 1 Vue sur le Pont des îles durant l'Expo 67 (1967)
Source: Archives de la Ville de Montréal

Fig. 2 Élévation du pilier central, dessin de Beaulieu, Trudeau & Associés (1964)
Source : Ville de Montréal, Gestion de documents et archives

Fig. 3 Vue aérienne du Pont des îles durant l'Expo 67 (1967)
Source: Archives de la Ville de Montréal

Fig. 4 Vue sur le pont des Îles de la Place des Nations (2004)
Photo : C.Gallant & S. Mankowski

Fig. 5 Vue aérienne du Pont des Îles (vers 1988-1992)
Source : Service des Parcs, Ville de Montréal

Service Bancaire Expo

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Service Bancaire Expo
(Canadian Imperial Bank of Commerce)

1.1 Nom usuel : Bureau Festival de la Santé

1.2 Adresse : Secteur île Sainte-Hélène
No du lot : 3200
Plan-repère : No 349

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Service

1.5 Particularité du bâtiment : Provisoire

1.6 Superficie et dimensions :
superficie : 4,980 pi.ca (68' x 14')
diamètre du polygone : 68' de face à face

1.7 Protection/statut : Secteur significatif à critères

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) :
Compagnie canadienne de l'Exposition universelle.

1.9 Propriétaire actuel :
Ville de Montréal

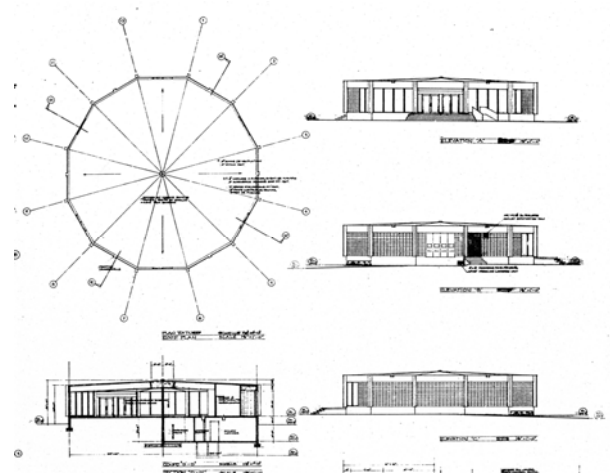


Fig. 1 Plan et élévations du Service Bancaire, île Verte (1966)

2. Données historiques

2.1 Description de la commande :

Deux services bancaires devaient desservir le site de l'Expo 67, l'un sur l'île Notre-Dame, l'autre sur l'île Sainte-Hélène. Construit dans le cadre des aménagements pour l'Exposition universelle, le service bancaire de l'île Sainte-Hélène devait loger la Banque Canadienne Impériale de Commerce. Ce bâtiment temporaire devait s'occuper à la fois des grosses finances et des services bancaires ordinaires pour le public de l'exposition, les concessionnaires et les exposants.

2.2 Dates importantes :

projet initié : décembre 1966

date d'adjudication du contrat : octobre 1966

fin des travaux : mars 1967

2.3 Concepteurs :

Marshall, Merrett, Stahl, Elliott & Mill, architectes (Montréal)

2.4 Autres spécialistes :

Ingénieurs conseils structure : Shector, Barbacki, Forté & Associés

Ingénieur conseil mécanique : Keith Associés Ltd (Montréal)

Entrepreneur général : Rack Construction Ltd (Montréal)

2.5 Modifications significatives :

Depuis 1967

Réfections majeures :

- Remplacement des deux doubles portes vitrées
- Modifications des escaliers

Vers 1998

- Remplacement de la toiture.

2.6 Usage actuel :

Depuis huit ans, ce bâtiment est le siège de Festival de la Santé, organisme à but non lucratif qui organise des événements sportifs et familiaux.

2.7 État physique actuel :

Selon les observations effectuées in situ, le bâtiment semble en assez bon état. Toutefois, les panneaux de contreplaqué qui encadrent la porte ainsi que les colonnes de bois sont usés. Le bois est humide et s'écaille. La base des murs extérieurs en parpaing est également usée.

3. Description

3.1 Description synthèse :

Ce petit bâtiment circulaire d'une grande simplicité architecturale, un polygone à 12 côtés, ne fait qu'un étage de haut, soit un rez-de-chaussée. Il ressemble à un carrousel. Le bâtiment a aussi un sous-sol, qui n'occupe qu'un quart de la surface total. La façade circulaire du rez-de-chaussée comprend une partie transparente, en verre, et une partie opaque, en blocs de béton. Derrière les baies vitrées du rez-de-chaussée se trouve l'espace public, avec une entrée principale donnant directement sur le service bancaire. Derrière les murs de bloc de béton se trouvent des espaces privés : une salle de conférence, une salle des machines et un centre de courrier avec une porte de service. La finition intérieure est sommaire. Au sous-sol, on trouve le boudoir des femmes, la salle de repos, les toilettes hommes et femmes et les services techniques, reliés au rez-de-chaussée par l'escalier central.

3.2 Construction :

Ce bâtiment, par son caractère provisoire, fut construit avec des matériaux bon marché comme le parpaing et le bois. La fondation repose sur des semelles évasées. La structure principale est en béton armé, et pour le sous-sol et pour le rez-de-chaussée, les murs sont en bloc de béton parpaing, en contre-plaqué peint. Les grandes baies vitrées ont des châssis de bois peint. Un solin de tôle d'acier galvanisé fait le raccord entre la toiture et le mur. La toiture de type multicouche repose sur un planchéage en bois. À l'intérieur, le béton est apparent et les poutres radiales convergent vers le centre du bâtiment. Le mur extérieur a la particularité d'être texturé : la disposition des parpaings blancs crée en effet des motifs rythmés qui contraste avec les baies vitrées.

3.3 Contexte :

Le Service Bancaire Expo fut conçu pour héberger temporairement la Banque Canadienne Impériale de Commerce, l'une des deux banques qui desservait l'exposition. L'île Notre-Dame abritait un autre pavillon de forme circulaire, le service bancaire de la Caisse Populaire Desjardins. Situé à côté du Pavillon de la Corée et à proximité du métro Jean-Drapeau et de la Passerelle du cosmos, la BCIC avait une bonne visibilité et un accès facile. Des arbres, des parterres de fleurs, un petit bosquet de pins, donnaient à l'aménagement extérieur du service bancaire non seulement une allure de paysage ancien (existant), mais aussi de tranquillité et d'unité.

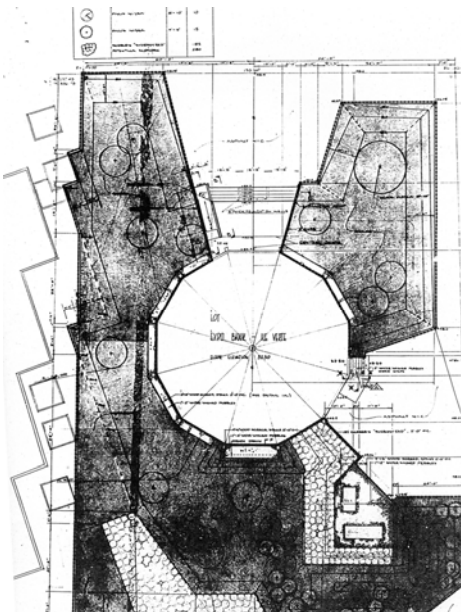


Fig. 2 Plan du Service Bancaire et son aménagement paysager (1966)



Fig. 3 Dessin de la Caisse Populaire Desjardins sur l'île Notre-Dame, l'un des deux services bancaires (1967).



Fig. 4 Vue aérienne du service bancaire sur l'île Sainte-Hélène (1967).

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

Le bâtiment est un des rares témoins de l'Exposition universelle. Ce bâtiment, pourtant de bonne facture architecturale, est tombé et resté dans l'oubli.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

Cet ensemble ne constitue pas une grande nouveauté architecturale. Cependant, deux éléments retiennent notre attention : la simplicité de la forme circulaire et l'originalité expressive et esthétique du traitement de la façade en parpaings. La firme montréalaise Marshall, Merrett, Stahl, Elliott & Mill concevra ce petit bâtiment un an après la construction du McIntyre Medical Sciences Building de l'Université McGill, tour de béton de seize étages de forme circulaire composée de deux rangées concentriques de colonnes reliées entre elles par des poutres radiales. Il est situé sur la pente sud du mont Royal, le long de l'avenue des Pins près du campus de l'Université McGill. Les architectes optèrent pour un plan circulaire afin de répondre au programme très complexe de ce bâtiment médical. Dans le cas du service bancaire, ce choix se justifie moins. Cependant, la forme du cercle est invitante et reste discrète dans le paysage.

C. Intégrité

Objet : Vu de l'extérieur, le Service bancaire semble avoir gardé son intégrité. Outre quelques modifications, le bâtiment n'a pas subi de rénovations majeures au cours des dernières décennies. Le côté du polygone qui logeait les portes d'entrées principales a été modifié. Les baies vitrées sont intactes.

Contexte : Si le contexte général du site a été totalement modifié, le contexte spécifique dans lequel s'insère le bâtiment a néanmoins conservé certaines des caractéristiques de l'aménagement paysager de 1967. Notons à ce sujet qu'un bosquet de pins d'origine encadre l'arrière du bâtiment.

D. Authenticité

Objet : Outre les changements effectués au niveau de la façade, l'authenticité du bâtiment n'est pas en péril. Aucune des modifications de la façade n'altèrent profondément le bâtiment. Les murs conservent leur aspect texturé originel et la forme circulaire est inchangée. À l'intérieur, le plafond est d'époque. Les cloisons entre chaque bureau sont basses, et il n'y a pas de faux plafonds, excepté pour le bureau du directeur et celui de son adjointe. Ainsi, on peut toujours voir au plafond la structure porteuse de béton en forme d'étoile et le planchéage de lattes de bois. De plus, malgré que sa fonction première ne soit plus le même, son usage est aujourd'hui semblable à celui d'origine.

Contexte: Le contexte a perdu son authenticité.



Fig. 5 Service Bancaire, île Sainte-Hélène (2004)



Fig. 6 L'arrière du Service Bancaire (2004)



Fig. 7 Vue du plafond (2005)

5. Documentation

5.1 Références principales :

« Économie et souplesse d'utilisation : le centre scientifique McIntyre », *BAT*, vol.40, no.2, février 1965, pp. 27-31

Expo 67 – Guide Officiel, Montréal, Les Éditions McLean-Hunter, 1967.

« Exposition Universelle et Internationale de 1967 », Rapport Général –Expo 67, Tome I, 1967, pp..

Rapport Général sur l'Exposition Universelle de 1967, Tome III, Présenté par La Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967, Montréal, pp.1775-1776

« The McIntyre Medical Sciences Centre », *ABC*, vol.20, no. 234, octobre 1965, pp.36-43.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig. 1 Plan et élévations du Service Bancaire, île Verte (1966)

Source : Archives de la Ville de Montréal

Fig. 2 Plan du Service Bancaire et son aménagement paysager (1966)

Source : Archives de la Ville de Montréal.

Fig. 3 Dessin d'un des deux services bancaires, Caisse Populaire Desjardin sur l'île Notre-Dame (1967)

Source : *Expo 67 – Guide Officiel*, 1967.

Fig. 4 Vue aérienne du service bancaire sur l'île Sainte-Hélène (1967)

Source : Archives de la Ville de Montréal

Fig. 5 Service Bancaire, île Sainte-Hélène (2004)

Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Fig. 6 Service Bancaire, vue du sous-bois (2004)

Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Fig. 7 Vue du plafond (2005)

Photo : P. Axelsen

Station de métro île Sainte-Hélène

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Métro Île Sainte-Hélène

1.1 Nom usuel : Métro Jean-Drapeau (depuis 2001)

1.2 Adresse : Secteur île Sainte-Hélène

Plan-repère : N° 343

170, rue Sainte-Hélène (Parc Jean-Drapeau)

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Station de métro

1.5 Particularité du bâtiment : Permanent

1.6 Superficie et dimensions :

Largeur dans la station : 44 pieds

Largeur dans le tunnel : 23 pieds

Profondeur du quai au sol : 15 pieds (4,6 m)

1.7 Protection/statut : Secteur significatif à critères

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) :

Conseil municipal

Ville de Montréal (Bureau du Métro).

1.9 Propriétaire actuel :

Société de transport de Montréal

Ville de Montréal



Fig.1 Vue de l'intérieur de la station de métro Île Sainte-Hélène pendant Expo 67 (1967)

2. Données historiques

2.1 Description de la commande : En 1963, le Conseil municipal de Montréal prend la décision de mettre la ligne n° 4 (ligne jaune) du réseau en chantier en vue de relier le centre-ville à Longueuil avec un arrêt à l'île Sainte-Hélène. La station de métro île Sainte-Hélène devait être suffisamment grande et efficace pour permettre le transport de 60 000 personnes par heure. Cette station de métro devait être située au cœur d'un des plus importants secteurs de l'Expo 67. Tel qu'il avait été décidé par le Comité exécutif de la Ville de Montréal, chaque station du réseau devait avoir une architecture différente et un cachet particulier.

2.2 Dates importantes :

projet initié : août 1963

fin des travaux : février 1967

inauguration officielle de la ligne n° 4 : avril 1967

2.3 Concepteurs :

Architecte : Jean Dumontier, STM (Montréal)

Artiste : Jean Dumontier (quatre murales en béton texturé)

2.4 Autres spécialistes :

Architectes et ingénieurs : Service d'Urbanisme de la Ville de Montréal

-Ingénieur en chef : Lucien L'Allier

-Ingénieur en chef adjoint : Gérard Gascon

-Ingénieur structure : E.Stefanescu & A.Samikian

-Entrepreneur : B.G.L. Construction

2.5 Modifications significatives :

Depuis 1967

Très peu de modifications, mis à part l'entretien normal.

- Enlèvement des abreuvoirs
- Ajout de panneaux publicitaires.
- Ajout d'une toiture de métal (cuivre).

Vers 1982

Réaménagement de l'entrée du métro (projet d'embellissement des abords de la station : excavation, plantations, démolition de l'ancien kiosque et de la guérite, déplacement des clôtures).

Vers 2003

Ajout d'une plaque de verre sur les ouvertures cylindriques percées dans les auvents des portails extérieurs.

2.6 Usage actuel : Station de métro

2.7 État physique actuel :

Dans l'ensemble, la station est en bon état. Toutefois, on observe des tâches d'efflorescences sur les parois de béton du plafond, un effritement du béton sur certaines surfaces, et des infiltrations d'eau. La présence de l'eau suggère la corrosion au niveau de l'armature d'acier, ce qui ne fera qu'aggraver la dégradation du béton. En général, l'entretien est assuré dans un respect de l'œuvre original.

3. Description

3.1 Description synthèse :

En août 1963, en prévision de l'Expo 67, le Conseil municipal de Montréal adopte le projet de créer une ligne de métro (la ligne jaune) reliant la Ville de Montréal à la rive Sud du fleuve en passant sous le fleuve Saint Laurent et s'arrêtant à l'île Sainte-Hélène. La station de métro Île Sainte-Hélène est la seule qui dessert le site de l'Expo 67. Elle devait permettre la circulation rapide et efficace d'une grande quantité de passagers. Vu de côté, l'édicule de forme trapézoïdale est en béton et en verre. Les portails de l'édicule sont très visibles et invitants. Les pentes bien définies de l'intérieur des escaliers de la station créent un effet d'entonnoir. Les poutres massives de béton suivent la pente des escaliers, comme pour indiquer la direction des quais. À l'intérieur, le béton a été laissé à l'état brut. L'aspect monolithique est brisé par une série de motifs incrustés. Les murs intérieurs ont été traités avec un jeu d'alternance de motifs quadrillés, de surfaces lisses et de surfaces cannelées. Le plafond des portails de béton est allégé par des ouvertures cylindriques qui reprennent visuellement la forme de l'éclairage intérieur, également cylindrique. Au niveau des deux quais, les murs sont revêtus de ciment rugueux et marqué de stries alternées de couleur ocre et grise. L'architecte a composé quatre bas-reliefs en béton qui représentent Atlas portant la terre sur ses épaules. Les bas-relief sont de couleur ocre-orange.

Les quatre escaliers de la station découpent le plan au sol en un espace cruciforme où il est facile de distinguer les sorties des accès aux quais. Il n'y a pas d'escaliers mécaniques. L'intérieur de l'édicule vitré est traité comme un hall ou point de rencontre. Au niveau des quais, de grandes aires d'attente, plus importantes que dans les autres stations, sont équipées de bancs, de toilettes et d'abreuvoirs. Afin de faciliter la circulation, de nombreux éléments, notamment l'éclairage, la signalisation et les murets, indiquent aux passagers la direction de la sortie.

3.2 Construction :

La construction de la station de métro Île Sainte-Hélène s'est faite de 1963 à 1967. La station de métro est un bâtiment permanent. Le bâtiment est entièrement de béton armé. Tout l'ensemble est laissé à l'état brut, de sa toiture à son ossature massive apparente jusqu'aux finis des murs.

3.3 Contexte :

Le bâtiment est situé sur l'île Sainte-Hélène, non loin du pavillon des États-Unis. Face à la station de métro, une large esplanade est encerclée par la voie élevée du Minirail. L'aménagement paysager est sobre, mis à part quelques larges pelouses talutées le long du Minirail.



Fig. 2 Vue aérienne de la station Sainte-Hélène (1967)



Fig. 3 Entrée de la station de métro Sainte-Hélène (1967)



Fig. 4 Entrée principale du métro Jean-Drapeau (2004)

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

D'une certaine manière, on peut formuler l'hypothèse que la construction du métro de Montréal doit beaucoup à l'Expo 67. Les échéances de l'Expo ayant en effet beaucoup accéléré le cours des divers projets d'urbanisme. Comme l'indique Yves Jasmin, le métro devait être opérationnel dès 1966. De plus, la ligne no 4 (ligne jaune) passant sous le fleuve, qui n'était pas prévue à l'origine, devint soudainement une priorité.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

La station Île Sainte-Hélène (maintenant Jean-Drapeau) est un bon exemple d'architecture fonctionnaliste où la forme vise à exprimer directement son usage. Cette station étant la seule desservant le site de l'Expo 67, elle devait permettre la circulation rapide et efficace d'énormes affluences de passagers (60,000 passagers à l'heure). Son parti architectural a le mérite d'avoir répondu à cette demande. C'était d'ailleurs la seule station à Montréal munie d'aires d'attente, de salle de bain, et d'abreuvoirs.

Au niveau technique, l'architecte a très bien tiré parti des qualités expressives du béton. Matière première du bâtiment, le béton a été travaillé jusque dans les moindres détails.

L'originalité expressive et esthétique du bâtiment découle du langage architectural qui articule clairement les éléments structurels et fonctionnels. Elle découle également du lien étroit qui a été établi entre l'architecture et l'art grâce aux murales qui contribuent à la dynamique de l'ensemble de l'espace. Les murales rappellent le thème « Terre des Hommes » de l'Expo '67.

Le réseau du métro a profité des expériences et expertises européennes diverses. Comme l'expliquent Bronson et Malo «le métro de Montréal, en 1967, était une œuvre entièrement originale, un hybride de technologie française implanté dans un sol nord-américain, insufflé de la nouvelle réflexion québécoise moderne. Son avant-gardisme technologique se reflétait sur l'aménagement créatif et inventif de ses espaces sous-terrains» (1999, p.11). Au niveau artistique, le métro de Montréal s'inspire de l'expérience de l'intégration des arts de Stockholm. Cet apport fut décisif puisque l'intégration de l'art à l'architecture a contribué à la diversification des stations. Selon France Vanlaethem, « sa principale originalité est de nature architecturale puisque délibérément moderne, le traitement des stations n'est pas uniforme, mais diversifié, un principe qui serait appliqué par la suite dans d'autres villes, telle Bruxelles » (Vanlaethem, 1995). Chaque station du métro fut en effet confiée à un architecte et un artiste différent.

Il va de soi que le métro a eu des répercussions majeures sur la société urbaine à tous les niveaux. Plus qu'un simple réseau de communication, il est un lieu public important. Il propose un mode de communication constant et continu à travers la ville, jouant ainsi le rôle d'élément structurant d'une nouvelle vitalité urbaine.

Nous savons peu de choses de l'œuvre de l'architecte Jean Dumontier, auteur de la station Île Sainte-Hélène. Notons cependant qu'il fut en charge de la conception de la station de métro Longueuil. Notons également qu'en tant qu'architecte à la Société de Transport de Montréal, il avait un rôle de coordinateur et de surveillance des experts engagés dans la construction des stations.

C. Intégrité

Objet :

La station de métro Jean-Drapeau a subi quelques rénovations ponctuelles au cours des dernières décennies. Mais dans l'ensemble, son intégrité n'a pas été altérée.

Contexte :

L'entrée du métro et ses alentours ont été réaménagés vers 1992. L'intégrité physique du contexte a donc été largement modifiée.

D. Authenticité

Objet :

La station de métro Jean-Drapeau a conservé son authenticité. Bien que la station soit moins achalandée que pendant l'Expo, son usage est cependant demeuré le même.

Contexte :

L'Expo 67 n'est plus. Mais le contexte de la station comme entrée sur le site de l'Île Sainte-Hélène – maintenant devenue un parc récréatif – est demeuré essentiellement le même.



Fig.5 Murales de Jean Dumontier (2004)



Fig.6 Vue extérieure de la station Jean-Drapeau (2004)

5. Documentation

5.1 Références principales :

BEAUDIN, Dominique, «Le Métro de Montréal – en Photos et en Prose», Éditions de L'Action Nationale, 1967, p.1-17.

BRONSON, Susan, et MALO, Gabriel, « Conservation du patrimoine du métro de Montréal », projet de recherche, UdeM, décembre 1999, p.11.

CLAIROUX, Benoît, *Le métro de Montréal 35 ans déjà*, Montréal, Éditions Hurtubise Ltée, 2001, p.160.

ORGEIX, Émilie, «Le métro, un rêve magnifique», *Continuité*, no. 53, printemps 1992, pp.14-18.

VANLAETHEM, France, «La Station de métro Peel dans le centre-ville de Montréal», *Docomomo Québec*, bulletin no.8, automne 1995.

«Station Jean-Drapeau», site Internet : www.metrodemontreal.com/yellow/jeandrapeau/index-f.html

«Manuel d'information», Service d'Information d'Expo 67, Montréal, avril 1966, p.91.

«Montréal 67», Ville de Montréal, no.1, vol.4, janvier 1967, pp. 27-29.

«Aménagement de la station de métro», Correspondance entre le Service des Travaux publics et l'A.MA.RC, 26 mars 1982.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig. 1 Vue de l'intérieur du métro Jean-Drapeau pendant Expo 67 (1967)

Source: «Montréal 67», Ville de Montréal, no.1, vol.4, janvier 1967, p. 27.

Fig. 2 Vue aérienne de la station Sainte-Hélène (1967)

Source: *Graphis*, no.132, p.334.

Fig. 3 Entrée de la station Sainte-Hélène (1967)

Source: «Montréal 67», Ville de Montréal, no.1, vol.4, janvier 1967, p. 28.

Fig. 4 Entrée principale du métro Jean-Drapeau (2004)

Photo : C.Gallant et S. Mankowski.

Fig. 5 Murales de Jean Dumontier (2004)

Source : «L'Art dans le Métro», Archives de la STM, (<http://stcum.qc.ca/metro/art/>)

Fig. 6 Vue extérieure de la station de métro Jean-Drapeau (2004)

Photo : C.Gallant et S. Mankowski.

Phare du Cosmos d'Yves Trudeau

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Phare du Cosmos

1.1 Nom usuel : Phare du Cosmos

1.2 Adresse : Secteur : Île Sainte-Hélène

Plan-repère : N° 324

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Sculpture

1.5 Particularité du bâtiment : Permanent

1.6 Superficie et dimensions : Hauteur x largeur : (9,3 m x 2,8 m)

1.7 Protection/statut : Inconnu

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) :

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle.

1.9 Propriétaire actuel :

Acquis par la ville de Montréal en 1976.

(La sculpture fut achetée à la fin de l'Expo par la maison Seagram.

Celle-ci en fit don à l'Université Saint-Dunstan de l'Île-du-Prince-Édouard, qui l'a redonnée à la ville de Montréal en 1976.)



Fig. 1 Vue sur le Phare du Cosmos (1967)

2. Données historiques

2.1 Description de la commande : Sculpture monumentale pour orner la place de l'Univers commanditée par la ville de Westmount.

2.2 Dates importantes :

projet initié : 1965

fin des travaux : 1967

2.3 Concepteurs :

Yves Trudeau, sculpteur (Montréal)

2.4 Autres spécialistes :

2.5 Modifications significatives :

1991

Restauration de la sculpture par la firme Henri Fontaine Ltée., travaux menés sous la supervision de l'artiste.

2.6 Usage actuel :

Sculpture

2.7 État physique actuel :

La restauration de 1991 a permis de consolider la structure métallique. Lors de notre visite in situ, le mécanisme de rotation et l'équipement audio ne fonctionnaient pas.

3. Description

3.1 Description synthèse : Le Phare du Cosmos est une oeuvre cinétique et sonore de 9,30 mètres de haut et de couleur bleu. L'artiste la caractérise plutôt comme une œuvre mécanique. D'une division tripartite, la sculpture possède une base composée de quatre jambages surmontés de sections superposées mobiles. La partie intermédiaire tourne dans le sens d'une montre. Elle fait un tour complet par minute. La partie supérieure tourne dans le sens inverse de la partie médiane. Comme l'explique Yves Trudeau, cette dernière partie parcourt « 300 degrés d'un cercle et revient vers sa position première avec un glissement qui fait que le point de départ et le point de retour ne sont jamais les mêmes » (Entrevue, 1970, 2). Ce mécanisme particulier permet à l'œuvre d'avoir une configuration différente à tout moment de la journée. La bande sonore émet des « bruits cosmiques » (*La Presse*, 25 avril 1967) sous la voûte des jambages. Les parois de la sculpture sont incrustées de motifs géométriques, de mécaniques et de figures anthropomorphes ce qui donne à l'ensemble une allure de personnage ou de robot de roman de science-fiction.

3.2 Construction :

Cette sculpture est réalisée en feuilles d'acier que l'artiste a taillées, soudées et ensuite peintes en bleu.

3.3 Contexte :

Installée sur la place de l'Univers, commandité par la ville de Westmount, le Phare du Cosmos est situé à proximité de trois pavillons dont le thème général est « L'Homme interroge l'Univers ». Ce thème se divise en quatre sous-thèmes : L'homme et la vie, L'homme, la planète et l'espace, L'homme et les régions polaires, L'homme et la mer. Le sculpteur exprime le thème dans une œuvre joignant l'anthropomorphisme, le mouvement et les effets sonores dans une symbiose toute nouvelle exprimant la quatrième dimension (qu'est le mouvement et que l'espace-temps n'en est que l'expression). En outre, l'artiste respecte le thème de son secteur d'implantation.



Fig. 2 Vue sur le Phare du Cosmos pendant l'Expo (1967)



Fig. 3 Vue sur le Phare du Cosmos sur son site actuel (2004)

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

Cette œuvre, créée de toutes pièces pour l'Expo 67 pour orner la place de l'Univers, est une commande de la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967. Elle témoigne de l'effervescence intellectuelle de l'époque pour les architectes et les artistes qui expérimentaient de nouvelles avenues artistiques.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

Œuvre charnière dans la production de l'artiste, le Phare du Cosmos est la dernière d'une série de sculptures verticales et anthropomorphiques « Des fers et bois », telles que La Citadelle lunaire de 1960, Œdipe 1 (1965) et la sculpture Le Cosmonaute (1965). Le Phare du Cosmos atteint le summum d'expérimentation avec l'intégration du mouvement et de bandes sonores dans la sculpture même. Après le Phare, l'artiste amorcera une nouvelle série intitulée « Mur fermé et ouvert » faite de multiples surfaces pliées dans différentes directions comme en témoigne le Monument à Alphonse Desjardins (Fig. 4) qui ornait la façade du Complexe Desjardins.

Soulignons qu'Yves Trudeau a travaillé comme professeur à l'école des beaux-arts pendant les années 1960, puis à l'Université du Québec à Montréal. Il fut président-fondateur de l'Association des sculpteurs du Québec, qu'il présida pendant neuf ans.

C. Intégrité

Objet : La sculpture est très bien conservée, sauf pour le mécanisme de rotation et les bandes sonores qui n'existent plus. La restauration de 1991 a en effet permis une consolidation de la sculpture dans sa dimension physique et matérielle.

Contexte : Le nouvel environnement de l'œuvre est complètement différent de celui de l'époque. D'une place minérale à la croisée de plusieurs pavillons de l'Expo en 1967, elle se trouve actuellement sur une butte « renaturalisée » issue du plan d'aménagement de 1989-1990.

D. Authenticité

Objet : La différence entre l'œuvre originale et celle d'aujourd'hui, notamment l'absence des éléments cinétiques et sonores, affecte grandement le sens de l'œuvre. La sculpture sans le mouvement, qui personnifiait la quatrième dimension, rompt avec sa signification intrinsèque. Ces derniers points nous empêchent de considérer l'œuvre de Trudeau comme étant réellement authentique.

Contexte : À l'origine, cette œuvre cinétique avait été créée spécialement en fonction d'un site bien particulier. Avec la disparition de cet environnement d'origine qui possédait une dimension proprement urbaine, le contexte dans lequel l'œuvre s'inscrit a perdu toute son authenticité.



Fig. 4 Monument à Alphonse Desjardins (1975)



Fig. 5 Le Phare du Cosmos en atelier (1965-1967)

5. Documentation

5.1 Références principales :

DUPUY, Pierre, *Expo 67 ou la découverte de la fierté*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1972, 237 p.

FULFORD, Robert, *Portrait de l'Expo*, Toronto, McClelland and Stewart, 1968, 203 p., ill.

JASMIN, Yves, *La petite histoire d'Expo 67*, Montréal, Québec/Amérique, 1997, 455 p., ill.

ROUSSAN, Jacques de, *Yves Trudeau / œuvres 1959-1985*, Laprairie, Éditions Broquet inc., 1989, 102 p., ill.

Base de données du site Internet Arttexte : <http://www.arttexte.ca>.

Base de données du site internet du Service de la culture de la ville de Montréal section Art public :
<http://www2.ville.montreal.qc.ca/culture/collect/cosmos.htm>

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Rapport général sur l'Exposition universelle de 1967*, Montréal, CCEU, 1969.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Guide officiel*, Montréal, CCEU, 1967, 352 p., ill..

Entrevue d'Yves Trudeau par André Marchand, *Bulletin du Musée du Québec*, Québec, n° 15, septembre 1970, 5 p.

Montréal Exposition Universelle et Internationale, 1967, L'album-mémorial de l'Exposition universelle et internationale de première catégorie tenue à Montréal du 27 avril au 29 octobre 1967, Toronto, Nelson, 1968.

Articles de journaux

« 38 sculpteurs canadiens travailleront pour l'Expo », *Métro-Express*, 5 janvier 1966.

« Une sculpture de Trudeau », *La Presse*, 25 avril 1967.

« Seagram acquiert les œuvres de vingt sculpteurs canadiens », *La Presse*, 1^{er} mai 1967.

« Trudeau Creation », *The Gazette*, 6 mai 1967.

ROBILLARD, Yves, « Flâneurs de l'Expo, vous ne verrez pas la sculpture canadienne à son meilleur ! », *La Presse*, 27 mai 1967.

FAVREAU, Mariane, « Sculptures en deuil », *La Presse*, 26 juillet 1969.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig. 1 Vue sur le Phare du cosmos (1967)

Source : http://expo67.ncf.ca/expo_sculpture_trudeau.html

Fig 2 Vue sur le Phare du Cosmos durant l'Expo 67 (1967)

Source : *Yves Trudeau / œuvres 1959-1985*, 1989, p. 20.

Fig. 3 Vue sur le Phare du Cosmos sur son site actuel (2004)

Photo : C. Gallant et S. Mankowski .

Fig. 4 Monument à Alphonse Desjardins (1975)

Source : *Yves Trudeau / œuvres 1959-1985*, 1989, p. 84.

Fig. 5 Le Phare du Cosmos en atelier (1965-1967)

Source : *Yves Trudeau / œuvres 1959-1985*, 1989, p. 85.

L'Homme d'Alexander Calder

1. Identification

1.0 Nom d'origine : L'Homme

1.1 Nom usuel : L'Homme

1.2 Adresse : Secteur Île Sainte-Hélène

N° du Lot : 3015

Plan-repère : N° 308

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Sculpture

1.5 Particularité du bâtiment : Permanent

1.6 Superficie et dimensions : 21,3 mètres de hauteur et 22 mètres de longueur. Poids de 40.00 tonnes métriques.

1.7 Protection/statut : Secteur significatif à critères

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) : International Nickel Company of Canada Limited, Sudbury, Ontario.

1.9 Propriétaire actuel : Lors de l'inauguration de la sculpture, le 17 mai 1967, il est convenu que le propriétaire, l'International Nickel Company of Canada Limited, donne l'œuvre à la Ville de Montréal dès la fin de l'Expo 67 (30 octobre 1967) avec droit de propriété.

2. Données historiques

2.1 Description de la commande : Création d'une sculpture monumentale pour orner la place International Nickel située entre la station Place des Nations de l'Expo-Express et le pavillon Scandinave. Selon le désir des commanditaires, la sculpture sera réalisée en acier inoxydable sous un aspect brut, sans polissage ni revêtement polychrome, pour qu'elle ait l'apparence de nickel, le matériau que commercialisait la compagnie commanditaire de l'œuvre.

2.2 Dates importantes :

projet initié :

-Août 1966 : signature de l'entente entre le sculpteur et l'International Nickel Company of Canada; création d'une maquette de quatre mètres et test de résistance aux vents dans une soufflerie.

-Fin janvier 1967 : montage de l'œuvre aux Établissements Biémont en France.

-Avril 1967 : démontage et transport par bateau dans douze caisses de bois et remontée à la place International Nickel.

fin des travaux : 17 mai 1967 (Inauguration de l'œuvre).

2.3 Concepteurs :

Alexander Calder, sculpteur (Lawnton, Pennsylvanie)

2.4 Autres spécialistes :

Conception de la place International Nickel : Project Planning Associates, architectes paysagistes (Montréal)

Fabrication de l'œuvre : Les Établissements Biémont (Tours, France)

Structure : Surveyer, Nenniger & Chenevert Inc.

Entrepreneur général : Secant Construction Company Limited (Montréal)



Fig. 1 Vue sur la sculpture L'Homme pendant l'Expo 67 (1967)

2.5 Modifications significatives :

1967

Les premières interventions furent réalisées dès que l'œuvre arriva par bateau à Montréal. On constata que le métal avait été attaqué par l'air salin (lors de la traversée de l'atlantique) et que des taches brunâtres apparurent sur le métal. On nettoya l'œuvre au jet de sable, ce qui donna à l'œuvre le teint mat que l'on connaît actuellement.

1991

Le stable est démenagé, en un seul morceau, et installé sur un nouveau site, le belvédère du parc des Îles qui fait face à la ville de Montréal. Les travaux sont effectués par la firme Normand Fallon inc.

1992

Travaux de nettoyage :

- traitement à base d'acide phosphorique, dégraissant, agent mouillant et inhibiteur, à des concentrations variables
- application suivie d'un rinçage à l'eau sous pression (Boivin, 1997, p. 2 et 12)

2.6 Usage actuel : Sculpture

2.7 État physique actuel : Suite aux travaux de nettoyage effectués en 1992, l'œuvre semble en bon état.

3. Description

3.1 Description synthèse : Sculpture monumentale faite de cinq arches en acier inoxydable qui se chevauchent. Les arches sont surmontées de trois disques et de deux pointes. L'ensemble s'appuie sur six jambages, et toute la structure est renforcée par des éléments raidisseurs sous forme de nervure perpendiculaire aux feuilles d'acier. L'œuvre, laissée à nu et sans aucun polissage, possède une texture ressemblant au nickel. Elle servait ainsi de vitrine publicitaire, mettant en valeur le matériau que commercialisait la compagnie *International Nickel Company of Canada Limited*.

3.2 Construction : La sculpture de Calder est réalisée en France dans les Établissements Biémont, à Tours. Le sculpteur construisit tout d'abord une maquette, haute de 4 mètres, afin de tester, dans une soufflerie, la résistance de la structure aux vents. L'œuvre finale est constituée de feuilles rectangulaires d'aciers inoxydables (qualité supérieure 316L) d'épaisseur variant de 8 à 12 mm, assemblées par une série de boulons formant un quadrillage vertical et horizontal. Le tout est stabilisé par des raidisseurs venant sous la forme de nervures métalliques en saillies, perpendiculaire aux feuilles métalliques, qui augmentent la solidité de la composition. Les feuilles d'acier proviennent de la compagnie Atlas Steels Co. of Canada.

3.3 Contexte : Pendant l'Expo 67, l'œuvre était installée sur l'esplanade de la place Internationale Nickel. D'une superficie de 1 000 mètres carrés, cette place était située sur la pointe sud-ouest de l'île Sainte-Hélène, à proximité de la station Place des Nations de l'Expo-Express et du pavillon de la Scandinavie. La rampe d'accès du pont de la Concorde permettait une vue en plongée sur la sculpture. Cette place était composée d'une vaste esplanade surélevée de quelques marches avec un revêtement au sol fait de dalles de béton. Un espace en sous-sol était aménagé sous la place.



Fig. 2 Vue sur l'esplanade de la place Internationale Nickel (1967)



Fig.3 Vue aérienne de la place Internationale Nickel et de L'Homme de Calder (1967)

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

L'œuvre a été créée spécifiquement pour l'Exposition universelle de 1967. Considérée comme l'une des sculptures les plus importantes du patrimoine montréalais et une œuvre maîtresse de la collection d'art public de la Ville de Montréal, elle fut commandée à Alexander Calder par la compagnie International Nickel Company of Canada en vue d'être installée sur une place aménagée sur l'île Sainte-Hélène, et portant le nom de la compagnie commanditaire. La sculpture a été conçue dans l'esprit du thème de l'Exposition : Terre des Hommes. Dès la présentation de la maquette en conférence de presse le 10 juin 1966, le représentant de l'International Nickel du Canada, M. Clark, a exprimé le désir d'offrir la sculpture à la ville de Montréal à la fin de l'Expo. Elle fut par ailleurs inaugurée le 17 mai 1967, le jour du 325^e anniversaire de la fondation de Montréal. Ces divers événements ont créé un lien indéfectible entre l'œuvre et Montréal.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

Deuxième plus grand stable de l'artiste (le premier est à Mexico), elle s'inscrit dans sa production comme une œuvre singulière par sa dimension, son aspect brut, et sa vérité structurelle. Traitée sans aucun revêtement ni polissage, cette œuvre est unique dans la série des stables polychromes que l'artiste réalise durant les années 1950 et 1960.

Alexander Calder (1898-1976) est un artiste-sculpteur américain éminent. Diplômé en ingénierie de la «Stevens Institute of Technology, Hoboken», il acquies une réputation internationale. Il décerne en 1952 le Grand Prix de sculpture de la Biennale de Venise. Créateur de sculptures "mobiles"; et stable soit de "stables", il exposa principalement en France et aux États-Unis, tels qu'au Musée d'Art Moderne de New York en 1943 ou au Musée Guggenheim en 1964.

C. Intégrité

Objet : Depuis son installation sur le site de l'Expo, le stable n'a fait l'objet d'aucune modification majeure hormis. Malgré les travaux de nettoyage effectués en 1992, nous pouvons considérer que l'état actuel de l'œuvre est assez semblable à celui d'origine.

Contexte : L'Homme (1967) d'Alexander Calder, stable créé pour l'Expo 67, était initialement installé sur la pointe sud-ouest de l'île Sainte-Hélène. Pour une série de raisons, l'œuvre fut déménagé en 1992 sur un nouvel emplacement situé du côté nord-ouest de l'île, soit un belvédère dominant le centre-ville de Montréal. Quoique la sculpture demeure sur l'ancien site de l'Expo, sa relocalisation sur une place de style pittoresque qui ne s'harmonise pas avec l'œuvre modifie un peu l'intégrité de son contexte originel. Toutefois, notons que sur son nouveau site, la sculpture a préservé son rôle phare et signalétique, soit celui de repère et de grande visibilité à partir du Vieux-Montréal.

D. Authenticité

Objet : L'œuvre n'ayant pas subi de modifications majeures, elle demeure représentative de l'intention originale de l'artiste de réaliser une œuvre à l'aspect brut portant aussi les traces ostentatoires de la main de l'homme, et mettant en valeur la matérialité de ses formes dans l'espace. L'œuvre se bonifie encore aujourd'hui, la patine s'embellissant avec l'effet du temps.

Contexte : Le déplacement du stable en 1992 ne modifia pas significativement l'authenticité contextuelle de l'œuvre. De la place originale, ouverte sur les quatre côtés pour représenter l'universalité de l'espace public, elle se trouve maintenant sur une nouvelle place circonscrite par un petit muret. Quoique moins universel, ce nouveau contexte rend l'œuvre toujours très accessible au public, et lui permet d'avoir une relation avec la ville et le site grâce à des vues cadrées par les arches. Ainsi si la place publique a perdu de son caractère universel, le nouvel emplacement permet toujours à l'œuvre d'établir un rapport à son contexte préservant ainsi sa vocation initiale.

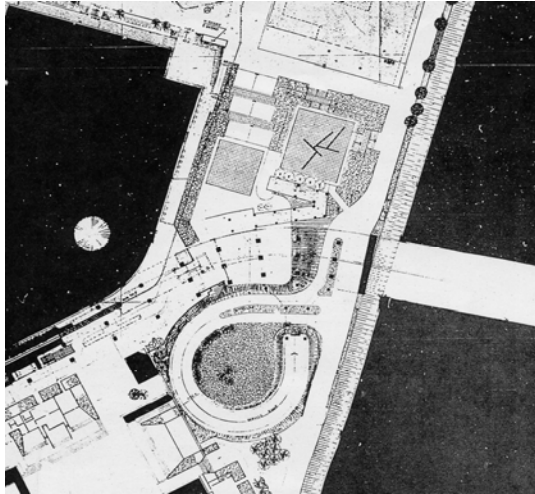


Fig. 4 Plan d'implantation de L'Homme de Calder (1967)



Fig.5 Vue sur L'Homme à son nouvel emplacement, avec la ville à l'arrière plan (2004)

5. Documentation

5.1 Références principales :

Analyse et étude complète du monument L'Homme par Alexander Calder, Travaux de restauration d'œuvres d'art de la Ville de Montréal, Québec, 19 février 1990. Archives du Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie Bureau d'art public.

BOIVIN, Julie, *Preserving the past*, Nickel, septembre 1997 vol. 13, no 1, 1-3 p., ill.

Conservation du stable L'Homme d'Alexander Calder Ile Sainte-Hélène, Termes de référence de l'appel d'offres, Ville de Montréal, Mars 1992. Archives du Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie Bureau d'art public.

LAMOUREUX, Jean-Jacques, *Expertise de la condition du stable L'Homme de Calder*, Corrosion JJJ inc., Archives du Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie Bureau d'art public.

Tableau synthèse stable « L'Homme » de Calder, Dossier réalisé par la Ville de Montréal. Archives du Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie Bureau d'art public.

Articles de journaux

MARGRAFF, Yves, « Calder réalise, grâce à l'Inco, une œuvre maîtresse pour l'Expo », *Le Devoir*, 11 juin 1966.

GRENIER, Raymond, « Le « stable » de Calder, un des principaux symboles distinctifs de l'Expo », *La Presse*, 11 juin 1966.

GRAND, P.-M., « De Tours à Montréal / L'Homme de Calder sort des ateliers », *Le Devoir*, Montréal, 2 février 1967.

« Les montréalais vont hériter du plus grand Calder », *La Presse*, 11 mars 1967.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig. 1 L'Homme durant l'Expo 67 (1967)

Source : http://expo67.ncf.ca/expo_sculpture_man.html; © Archives nationales du Canada

Fig. 2 Vue sur l'esplanade de la place International Nickel (1967)

Source : *Graphis*, 1967, n° 132, vol. 23, p. 356.

Fig. 3 Vue aérienne de la place International Nickel et de L'Homme d'Alexander Calder (1967)

Source : *Graphis*, 1967, n° 132, vol. 23, p. 331.

Fig. 4 Plan d'implantation de L'Homme de Calder (1967)

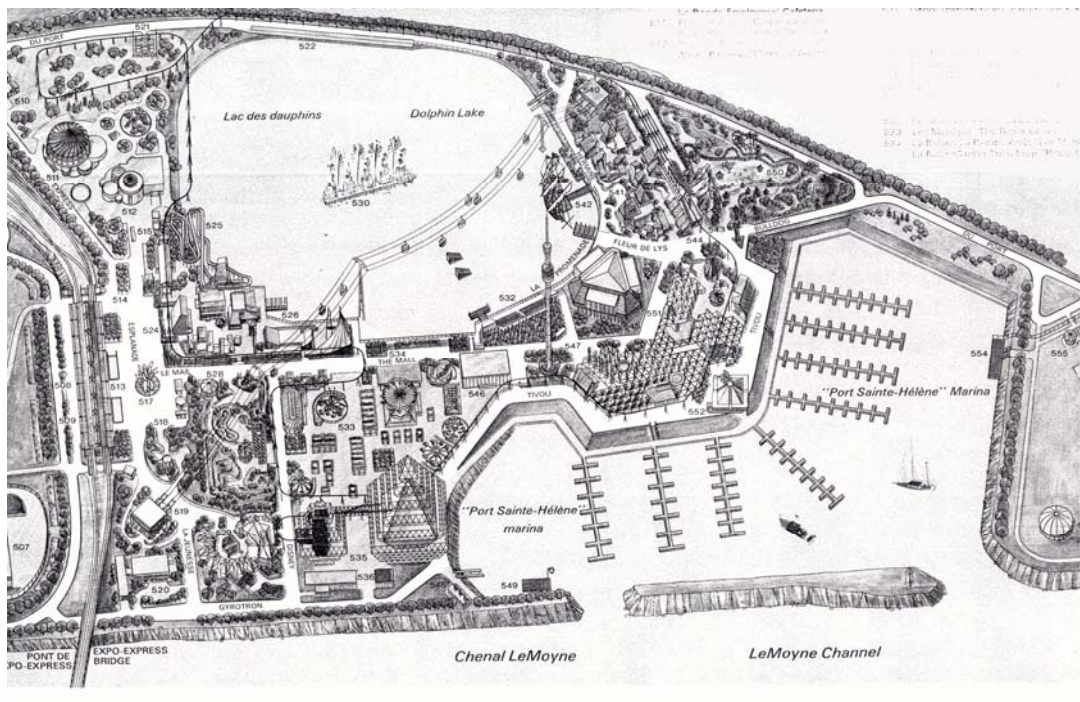
Source : Project Planning Associates Consortium, H.1/11

Fig.5 Vue sur L'Homme à son nouvel emplacement, avec la ville à l'arrière plan (2004)

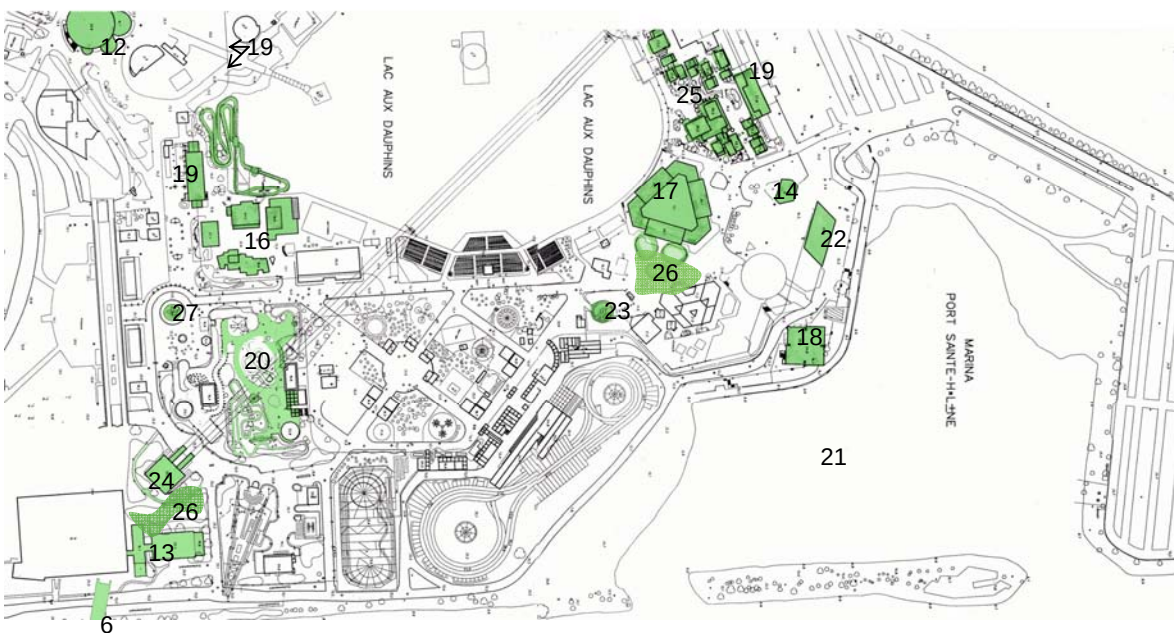
Photo : C. Gallant et S. Mankowski

La Ronde en 1967 et en 2002

Le site de La Ronde sur l'île Sainte-Hélène en 1967



Le site de La Ronde sur l'île Sainte-Hélène en 2002 avec l'identification des témoins matériels



Cirque marin

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Cirque marin

1.1 Nom usuel :

1.2 Adresse : Secteur La Ronde

N° du lot : 5700

Plan-repère : n° 511

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Bâtiment récréotouristique

1.5 Particularité du bâtiment : Permanent

1.6 Superficie et dimensions : 22,889 pi. ca. (1 800 m²) (112' de diamètre, 69' de hauteur)

1.7 Protection/statut :

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) :

Commandité conjointement par l'Aluminerie du Canada Ltée (ALCAN) et la Ville de Montréal.

1.9 Propriétaire actuel : Depuis avril 2001, la ville de Montréal loue, par bail emphytéotique d'une durée de 64 ans, le site de La Ronde à la compagnie Six Flags inc.

2. Données historiques

2.1 Description de la commande :

Construction d'un amphithéâtre de 900 sièges entourant un bassin destiné aux spectacles de dauphins. Ce bâtiment devait être complété par des bassins diurnes pour les dauphins ainsi qu'à des installations vétérinaires pour ces derniers.

2.2 Dates importantes :

projet initié : 22 juin 1965

début de la construction : octobre 1965

fin des travaux : vers août 1966

2.3 Concepteurs :

Architecte concepteur : George F. Eber, architecte

2.4 Autres spécialistes :

Ingénieurs conseils :

Structure : Blauer Horvath Associates (Montréal)

Mécanique et électricité : James P. Keith Associated Limited (Montréal)

Experts conseils en zoologie : Paul Montreuil et Lucien Rodrigue



Fig. 1 Cirque marin et Aquarium de Montréal, La Ronde (1967)

2.5 Modifications significatives :

1992

Fermeture de l'Aquarium de Montréal et du Cirque marin.

Vers 1997

Démolition de l'Aquarium pour laisser place à une concession de la chaîne de restaurants Nickels. Seul le Cirque marin demeure.

2.6 Usage actuel :

Depuis environ 1994, le bâtiment du cirque marin est occupé par le Mégadôme Nintendo (centre de jeux électroniques).

2.7 État physique actuel :

Lors de l'examen visuel effectué le 2 décembre 2004, le Cirque marin était en relativement bon état.

3. Description

3.1 Description synthèse :

Cet édifice sans fenêtre se divise en deux parties : un édifice ovale de type amphithéâtre qui se scinde en deux (sur un côté, des gradins de 950 places, et de l'autre, un bassin elliptique destiné au spectacle de dauphins) et un deuxième bâtiment bas et ovale de deux étages contenant les bassins diurnes et vétérinaires. Ces deux volumes ovales s'interpénètrent pour que les différents bassins communiquent. Ces formes créent, métaphoriquement, l'ondulation de l'eau après la chute d'un objet et font référence aussi à un chapiteau de cirque. Le toit en aluminium anodisé de bronze et en forme d'hélice conique reproduit, quant à lui, la forme d'un coquillage. Le pourtour de l'édifice est rythmé par des dalles de béton dont les interstices servent d'ancrages aux nervures de la toiture qui se poursuivent en spirale sur le toit.

3.2 Construction :

Le bâtiment possède une structure en béton armé brut de décoffrage pour les murs extérieurs. L'intérieur est recouvert d'un isolant rigide recouvert d'un crépi de ciment. Le plafond est une coque nervurée dont les nervures reprennent la configuration d'une hélice conique et rejoignent au sommet un anneau en béton précontraint. La toiture extérieure en aluminium lui sert de deuxième peau.

3.3 Contexte :

Situé à proximité de l'entrée principale de La Ronde et du pont Jacques-Cartier, le Cirque était visible à partir de ces deux endroits. Pendant l'Expo 67, il était constitué de deux entités, soit l'Aquarium et le Cirque marin. Un ensemble unique possédant une double vocation, à la fois éducative et récréative, le Cirque marin et l'Aquarium étaient conçus pour devenir un équipement majeur de la ville de Montréal après l'exposition. Dès le début du projet, l'Aquarium fut conçu sous la supervision scientifique du Dr Paul Montreuil, un spécialiste en zoologie et parasitologie diplômé de l'Université McGill. Le docteur Montreuil avait d'ailleurs monté un programme visant à y poursuivre des recherches scientifiques en collaboration avec les universités.

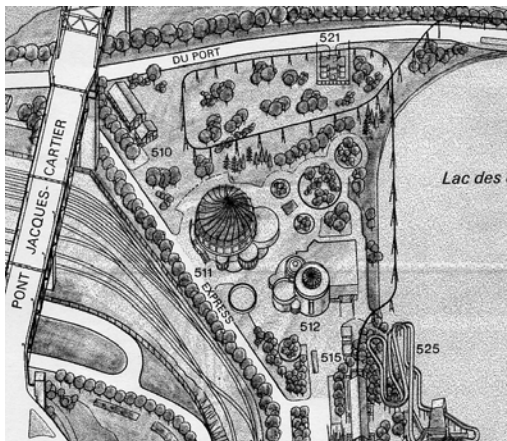


Fig. 2 Plan de situation du Cirque marin et de l'Aquarium (1967)

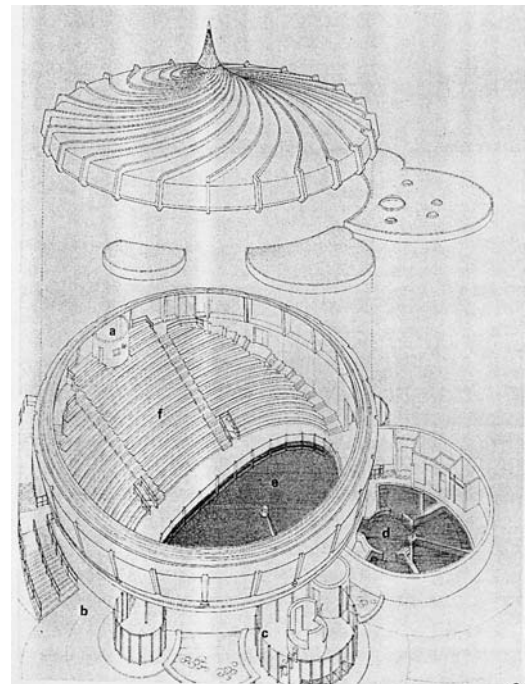


Fig. 3 Vue axonométrique du Cirque marin.

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

L'apport du Cirque marin et de l'Aquarium de Montréal à la vie culturelle, pédagogique et scientifique des montréalais fut important. Dès le début, la programmation de ces deux institutions fut menée en collaboration avec le Dr Paul Montreuil de l'université McGill. Selon le journaliste Fernand Denis, les installations permanentes de l'Aquarium étaient parmi les plus modernes au monde à l'époque. L'Aquarium (aujourd'hui disparu) comprenait 23 aquariums, un bassin pour manchots et un récif corallien. L'amphithéâtre comprenait 950 places, un immense bassin de spectacle et des bassins diurnes. Le Dr Paul Montreuil y a mené pendant quelques années des recherches scientifiques en collaboration avec les universités et les centres de recherches.

Notons cependant qu'à partir des années 1970, la situation du Cirque Marin se dégrade rapidement. On constate entre autres le manque de main-d'œuvre qualifiée pour former les entraîneurs de dauphins. Faute de moyens, le Dr Montreuil démissionne en 1975. Ses collaborateurs feront de même. Par la suite, les postes de directeur scientifique et de vétérinaires sont également supprimés. Travaillant désormais en Floride, le docteur ne fera plus que deux ou trois visites sanitaires par année. En 1980, lors d'un conflit syndical, les dauphins, négligés, vont mourir dû au manque de soins et de nourriture (*La Presse*, 11 août 2001). L'ouverture du Biodôme, en 1992, consacre la fermeture de l'Aquarium et du Cirque marin ainsi que le déménagement de la collection des poissons exotiques à l'Aquarium de Québec.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

L'architecte, George F. Eber (1923-1995) a joué un rôle important dans l'histoire de l'architecture montréalaise. Architecte d'origine hongroise installé à Montréal à partir de la première moitié des années soixante, il fut l'un des architectes les plus actifs de l'Expo 67. Comme le souligne Robert Fulford : « On peut dire de M. Eber qu'il a eu une bonne Expo. Il a conçu l'aquarium de l'Alcan et trois édifices de moindre importance; il a aussi été associé à la construction des pavillons de six pays étrangers, dont l'Allemagne, les États-Unis et la Hollande. C'est en quelque sorte l'expert du cadre spatial; c'est lui qui a suggéré l'emploi du Système triodétique. L'Expo n'était pas terminée que déjà il faisait la navette entre le Canada et le Japon; on lui demandait conseil au sujet des cadres spatiaux qui serviraient à l'Expo 70 d'Osaka. Du pavillon hollandais, il aimait dire : Voilà l'avenir! M. Eber a travaillé avec les architectes Frei Otto, qui a conçu le pavillon allemand, et Buckminster Fuller, du pavillon américain » (Fulford, 40). Il fut entre autres l'adjoint canadien de M. Eykelboom pour le pavillon hollandais. Cette activité intense de George Eber durant l'Expo mérite d'être soulignée. Notons aussi qu'il est l'architecte de l'église presbytérienne First Christian Reformed (1963) à Dollard-des-Ormeaux et de l'édifice le Colisée, rue Sherbrooke Ouest (1965).

C. Intégrité :

Objet : Malgré le changement de vocation du Cirque marin en 1992 (suite à l'ouverture du Biodôme), l'aspect extérieur du bâtiment est assez semblable à celui qu'il avait en 1967. Cependant, l'intérieur a été modifié en 1993 dans le but d'accueillir un manège technologique appelé l'Optitron, et en 1994, le Mégadôme Nintendo. L'examen *in situ* effectué en décembre 2004 a permis de constater que si les gradins sont toujours présents, l'immense bassin a été recouvert par une scène, et les bassins diurnes ont été modifiés. Cet examen a également permis de constater que certaines des nervures du plafond ont été doublées d'isolant acoustique. Malgré cela, le bâtiment semble avoir conservé une grande intégrité architecturale.

Contexte : Avec la démolition de l'Aquarium en 1997, le contexte immédiat a beaucoup changé. Ce contexte a également subi plusieurs transformations avec la destruction et la construction de plusieurs manèges. Notons cependant que le Fort Edmonton et la station du Minirail, des installations qui datent de l'Expo 67, sont toujours présentes sur le site.

D. Authenticité

Objet : Soulignons d'emblée que le changement de vocation du Cirque marin, un édifice conçu pour un usage spécifique, altère quelque peu son authenticité. Notons cependant que la salle possède toujours sa disposition de base, avec les estrades d'un côté et la scène (anciennement le bassin des dauphins) de l'autre, et que les interventions mentionnées plus haut sont facilement réversibles. La réversibilité des interventions confère au Cirque le potentiel de retrouver son expérience d'origine. Et la préservation de ces caractéristiques liées au spectacle nous incite à reconnaître au bâtiment un haut degré d'authenticité.

Contexte : Le changement de vocation de 1992, et la disparition de l'Aquarium en 1997, ont rendu le Cirque marin orphelin. Sans son alter ego qu'était l'Aquarium, il a perdu de sa fonction et de sa signification. Notons également que le contexte immédiat a beaucoup évolué, perdant sa dimension éducative et culturelle au profit d'une logique d'amusement. Le contexte du Cirque marin a donc perdu de son authenticité.



Fig. 4 Spectacle des dauphins (1967)



Fig. 5 Le Cirque marin (2004)



Fig. 6 Le Cirque marin (2004)

5. Documentation

5.1 Références principales :

DENIS, Fernand, « Créatures aquatiques parmi nous », *Montréal*, vol. 4, n° 4, avril 1967, p. 12-17.

DUPUY, Pierre, *Expo 67 ou la découverte de la fierté*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1972, 237 p.

FULFORD, Robert, *Portrait de l'Expo*, Toronto, McClelland and Stewart, 1968, 203 p., ill.

JASMIN, Yves, *La petite histoire d'Expo 67*, Montréal, Québec/Amérique, 1997, 455 p., ill.

KALIN, I., *Expo '67 / Étude sur les matériaux, systèmes et techniques de construction employés à l'exposition universelle et internationale de 1967 / Montréal, Canada*, Ottawa, Imprimerie de la Reine, 1969, 317 p., ill.

« Pavillon ALCAN, Cirque marin Alcan », Microfilms – Expo '67, Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, 1968, bobine 70, référence 511, châssis A00001 à A00111, Ville de Montréal, Gestion de documents et archives.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Rapport général sur l'Exposition universelle de 1967*, Montréal, CCEU, 1969.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Guide officiel*. Montréal, CCEU, 1967, 352 p., ill..

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *La Ronde – Secteur des Divertissements*, CCEU, vers 1966.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Plan souvenir officiel Expo 67*, Montréal, Éditions Maclean-Hunter, 1967.

Articles de journaux

« Deux semaines pour voir une dernière fois l'Aquarium », *La Presse*, 3 septembre 1991, p. A8.

« 165 nouvelles espèces exotiques à l'Aquarium », *Le Soleil*, 5 mars 1992, p. B8.

LABERGE, Yvon, « L'AMARC recommande la fermeture de l'Aqua-Parc », *La Presse*, 5 décembre 1992, p. A4.

GAUTHIER, Gilles, « Les bâtiments abritant les manèges de "haute technologie" de La Ronde ouverts toute l'année? », *La Presse*, 30 avril 1993, p. A3.

CIMON, Jacques, « Montréal n'a plus de zoo hors le Biodôme! », *La Presse*, 22 mai 1994, p. A1.

« L'ancien Aquarium sera démoli », *La Presse*, 18 avril 1997, p. A6.

BÉRUBÉ, Stéphanie, « Le retour de Mario », *La Presse*, 5 juin 1997, p. D4.

LUBRINA, François, « La fin pitoyable et tragique des dauphins de Montréal », *La Presse*, 11 août 2001, p. H12.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig. 1 Cirque marin (1967)

Source : *Montréal*, vol. 4, no 4, avril 1967, p. 12

Fig. 2 Plan de situation du Cirque marin et de l'Aquarium (1967)

Source : *Plan souvenir officiel Expo 67*, 1967.

Fig. 3 Vue axonométrique du Cirque marin (1969 ?)

Source : KALIN, 1969, p. 74,

Fig. 4 Spectacle des dauphins (1967)

Source : *Montréal*, vol. 4, no 4, avril 1967, p. 12.

Fig. 5 Vue du bâtiment du Cirque marin (2004)

Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Fig. 6 Vue du bâtiment du Cirque marin (2004)

Photo : C. Gallant et S. Mankowski

La sécurité publique et l'administration de La Ronde

1. Identification

1.0 Nom d'origine : La sécurité publique et l'administration de La Ronde

1.1 Nom usuel : Le bâtiment administratif

1.2 Adresse : Secteur La Ronde

N° du Lot : 5450

Plan-repère : n° 520

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Bâtiment administratif

1.5 Particularité du bâtiment : Provisoire (selon Kalin)

1.6 Superficie et dimensions : 6, 352 pi. ca.

1.7 Protection/statut :

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) : La Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967

1.9 Propriétaire actuel : Depuis avril 2001, la ville de Montréal loue, par bail emphytéotique de 64 ans, le site de La Ronde à la compagnie Six Flags inc.

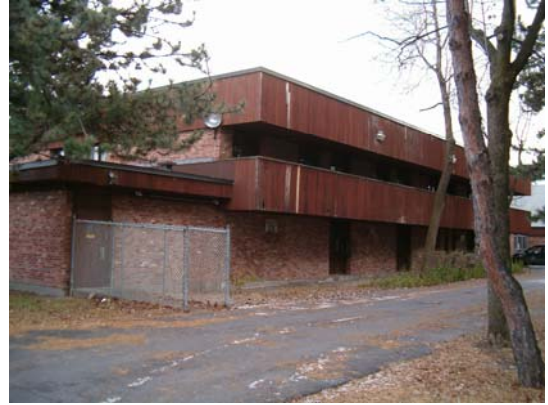


Fig. 1 La sécurité publique et l'administration de La Ronde (2004)

2. Données historiques

2.1 Description de la commande : Construction d'un édifice qui doit abriter les bureaux de l'administration et de la sécurité de La Ronde.

2.2 Dates importantes :

projet initié :

date d'adjudication du contrat : 31 mai 1966

fin des travaux : vers le 16 septembre 1966

2.3 Concepteurs :

Duplessis, Labelle, Derome, architectes (Montréal)

2.4 Autres spécialistes :

Ingénieurs Conseils :

Structure : Monarque, Morelli, Gaudette & Laporte (Montréal)

Mécanique et électricité : Dagenais, Dupras, Gauthier & Gendron, Moreau (Montréal)

Entrepreneur général : Leonard J. Weber Construction Company (Montréal)

2.5 Modifications significatives :

L'examen visuel de décembre 2004 nous indique que le bâtiment n'a subi que peu de modifications.

2.6 Usage actuel :

Le même qu'à l'époque de l'Expo : les bureaux de l'administration et de la sécurité de La Ronde.

2.7 État physique actuel :

Le bâtiment semble en relativement bon état, malgré quelques dégradations sur le bardage en bois.

3. Description

3.1 Description synthèse : Cet édifice administratif était, en fait, composé de deux bâtiments, disposés en T, reliés par un passage. L'un des bâtiments, qui regroupe les services de pompier et de police, a une configuration en parallélépipède étroit et disposé sur un étage, et l'autre, un parallélépipède barlong de deux niveaux qui regroupait le centre de premiers soins et les bureaux de l'administration. Le revêtement extérieur des bâtiments est composé de briques bigarrées de teintes brunes avec, en saillie, la balustrade et le rebord des toits proéminents qui sont lambrissés de cèdre rouge.

3.2 Construction : La structure du bâtiment est constituée d'une série de murs porteurs et de cloisons portantes en maçonnerie avec les toitures en terrasse réalisées soit avec des fermes en bois pour le bâtiment de l'administration, soit en acier pour le bâtiment du service des pompiers. Les murs porteurs sont constitués de brique sur des blocs de ciments et panneaux de gypse sur fourrures. La toiture est formée d'un revêtement multicouche de plusieurs plis de goudron avec graviers. Soulignons que les châssis des fenêtres seraient en séquoia.

3.3 Contexte : Situé en aval de la station de l'Esplanade du Téléphérique, l'édifice de l'administration se situe aux abords du site de La Ronde. L'aménagement paysager du site se caractérise par une pinède.

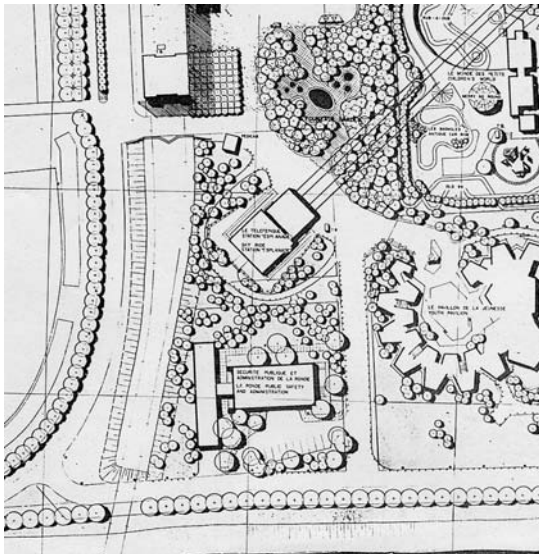


Fig. 2 Plan de situation de l'édifice de l'administration (1967)

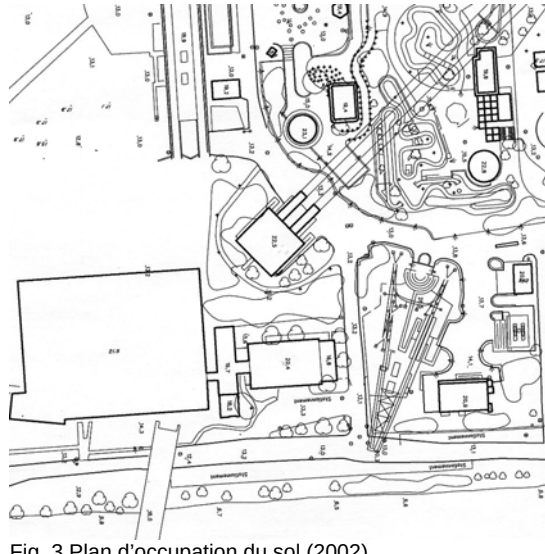


Fig. 3 Plan d'occupation du sol (2002)



Fig. 4 Vue actuelle de l'édifice (2004)



Fig. 5 Vue actuelle de l'édifice (2004)

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

Bâtiment administratif de la Ronde, il se distingue des autres bâtiments du secteur par la discrétion de son langage architectural et par sa volumétrie peu élevée. Bien que le bâtiment soit un témoin de l'Exposition universelle et qu'il soit de bonne facture architecturale, il ne s'est pas fait spécialement remarquer par les architectes et les citoyens.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

La firme Duplessis, Labelle, Derome de Montréal a énormément construit pendant les années 1950 et 1960. Ces architectes, très en demande pour la construction d'églises et de presbytères, construisirent, entre autres, l'église Holy Family (Montréal, 1964), l'église Saint-Bernardin-de-Sienne (Montréal, 1956) et l'église Saint John Fischer (Pointe-Claire, 1955). La firme a aussi construit les stations de métro Jean-Talon et Rosemont, en 1966, ainsi que les écoles Victor-Doré (Montréal, 1960) et Sainte-Marguerite-Marie (Montréal, 1954). L'édifice administratif de la Ronde a donc bénéficié de leur grande expérience dans la réalisation de divers programmes architecturaux. La grande qualité de leurs constructions est sans équivoque.

C. Intégrité

Objet : À première vue, l'édifice semble n'avoir subi aucune intervention majeure depuis 1967. La Ronde a toutefois construit un nouvel entrepôt (dans l'extension du pont de l'Expo-Express) relié à l'édifice administratif par un passage. Sinon, l'édifice est conforme à celui d'origine. Les lambris extérieurs en cèdre rouge y sont toujours, malgré qu'ils soient un peu délabrés. Lors de notre visite de décembre 2004, nous avons constaté que plusieurs éléments intérieurs sont demeurés intacts, notamment les escaliers. On peut conclure que l'intégrité de l'édifice de l'administration est bien préservée.

Contexte : L'adjonction du nouvel entrepôt à l'édifice a grandement modifié son contexte physique. De plus, de nouveaux manèges géants ont été construits à l'est de l'édifice. Signalons que l'aménagement paysager est semblable à celui de l'époque, quoique la végétation soit plus dense.

D. Authenticité

Objet : Son bon état de préservation et son usage semblable à celui d'origine nous incite à lui attribuer un haut degré d'authenticité.

Contexte : Malgré l'adjonction d'un entrepôt à l'édifice administratif, le contexte dans lequel s'inscrit ce bâtiment – et la qualité de son environnement paysager – est demeuré propice à la poursuite des fonctions auxquelles il était destiné.

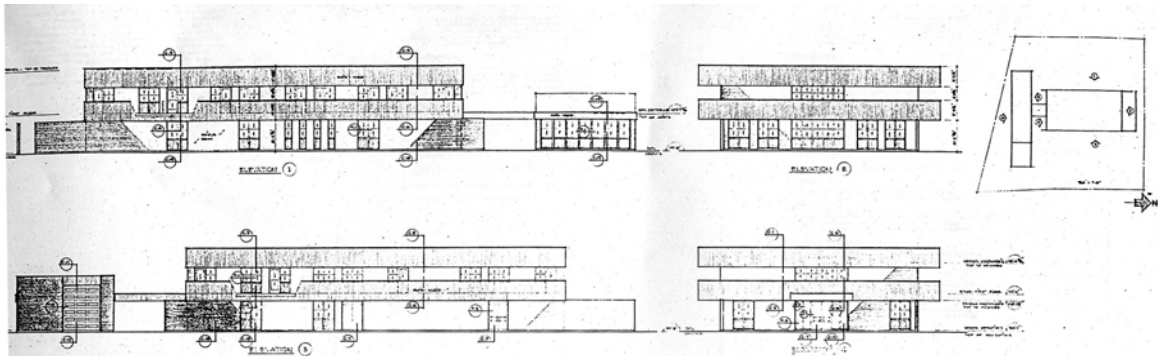


Fig. 6 Élévations de l'édifice de l'administration (1967)

5. Documentation

5.1 Références principales :

DUPUY, Pierre, *Expo 67 ou la découverte de la fierté*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1972, 237 p.

FULFORD, Robert, *Portrait de l'Expo*, Toronto, McClelland and Stewart, 1968, 203 p., ill.

JASMIN, Yves, *La petite histoire d'Expo 67*, Montréal, Québec/Amérique, 1997, 455 p., ill.

KALIN, I., *Étude sur les matériaux, systèmes et techniques de construction employés à l'exposition universelle et internationale de 1967 / Montréal, Canada*, Ottawa, Imprimerie de la Reine, 1969, 317 p., ill.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *La Ronde – Secteur des Divertissements*, CCEU, vers 1966.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Guide officiel*. Montréal, CCEU, 1967, 352 p., ill..

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Plan souvenir officiel Expo 67*, Montréal, Éditions Maclean-Hunter Ltmitée, 1967.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Rapport général sur l'Exposition universelle de 1967*, Montréal, CCEU, 1969.

« Sécurité publique et administration de La Ronde », Microfilms – Expo '67, Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, 1968, bobine 66, référence 520, châssis G00001 à G00094, Ville de Montréal, Gestion de documents et archives.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig. 1 La sécurité publique et l'administration de La Ronde
Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Fig. 2 Plan de situation de l'édifice de l'administration (1967)
Source : Ville de Montréal, Gestion de documents et archives.

Fig. 3 Plan d'occupation du sol (2002)
Source : Plans d'utilisation du sol, Ville de Montréal

Fig. 4 Vue actuelle de l'édifice (2004)
Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Fig. 5 Vue actuelle de l'édifice (2004)
Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Fig. 6 Élévations de l'édifice de l'administration (1967)
Source : Ville de Montréal, Gestion de documents et archives

Pub du Royaume-Uni, Le Bouledogue / The Bulldog

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Pub du Royaume-Uni,
Le Bouledogue/The Bulldog

1.1 Nom usuel : Le pub du roi Arthur

1.2 Adresse : Secteur La Ronde
N° du Lot : 5200 (5205)
Plan repère : n° 551

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Restaurant

1.5 Particularité du bâtiment : Provisoire

1.6 Superficie et dimensions :

1.7 Protection/statut :

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) :
Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967

1.9 Propriétaire actuel : Depuis avril 2001, la ville de Montréal loue, par bail emphytéotique de 64 ans, le site de La Ronde à la compagnie Six Flags inc.



Fig. 1. Vue du pub Le Bouledogue pendant l'Expo (1967)

2. Données historiques

2.1 Description de la commande :
Construction d'un pub, Le Bouledogue, l'un des huit restaurants du Carrefour international de La Ronde. L'objectif était de faire une reconstitution idéalisée d'un pub anglais où l'on servirait des plats typiques et de la bière anglaise.

2.2 Dates importantes :
projet initié : mai 1966 (date d'adjudication du contrat de construction à l'entrepreneur)
fin des travaux : vers septembre 1966

2.3 Concepteurs :
Goodfellow, Hugues & Bucholc, architectes.

2.4 Autres spécialistes :
Ingénieurs conseils :
Structure : Sachs et Mackean
Mécanique : Holden & Muir

2.5 Modifications significatives :
(Le manque de documentation ne nous permet pas de se prononcer sur les modifications)

2.6 Usage actuel :
Restauration.

2.7 État physique actuel :
L'examen visuel de ce bâtiment nous indique qu'il semble être en bon état et qu'il a été peu modifié.

3. Description

3.1 Description synthèse :

Le Bouledogue est un bâtiment de plan polygonal irrégulier à six pans situé sur un tertre. Il a un seul niveau du côté ouest, en haut du tertre, et deux niveaux du côté est, le côté bas du tertre. Il est surmonté d'une imposante toiture à pente rayonnante percée de trois lucarnes sur son versant ouest. Le bâtiment a une capacité de cent trente-six personnes.

3.2 Construction :

Reposant sur des semelles de béton, l'ossature en bois soutient une charpente en bois constituée de poutres qui convergent vers un pilier central en bois massif. La majeure partie du revêtement extérieur est en stuc (enduit d'une couleur blanche) sur latte métallique, avec des sections en brique de teinte rougeâtre à l'extrémité du bâtiment. La toiture est revêtue de bardeaux de cèdre avec des ouvertures triangulaires sous les lucarnes. De dimensions différentes, les lucarnes encadrent soit des oriels montant de fond percés de baies horizontales, soit la porte d'entrée du pub.

3.3 Contexte :

Une composante du carrefour international, le bâtiment clôt le site à son extrémité nord-ouest, situé à proximité du restaurant bavarois Löwenbräu de Munich et du Carrousel antique. Le Carrefour international est situé au cœur même du centre de divertissement de La Ronde, au bout du Grand mail piétonnier, à proximité du Jardin des étoiles, lieu de ralliement des festivaliers.



Fig. 2 Vue actuelle du pub Le Bouledogue (2004)

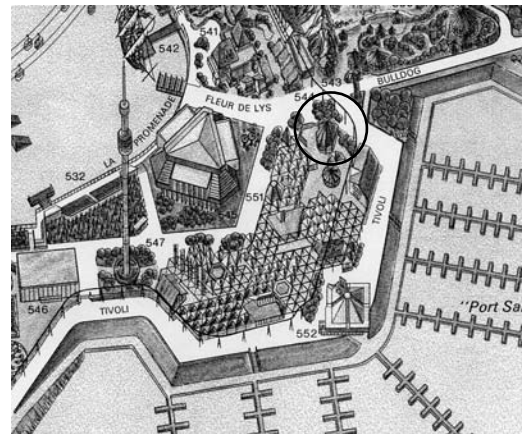


Fig. 3 Plan du Carrefour international en 1967. Le pub Le Bouledogue est encerclé.



Fig. 4 Vue actuelle du pub Le Bouledogue (2004)

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

Le pub Le Bouledogue était un des bâtiments du Carrefour international. Comme l'explique Jasmin (1987), le Carrefour international était « un groupe d'établissements rassemblés à La Ronde qui offraient une variété de mets nationaux, d'objets d'artisanat et de produits de luxe. Treize pays et l'État d'Hawaï y sont représentés et leurs activités entourent un carrousel du XIXe siècle, entièrement reconstruit selon les techniques artisanales de l'époque » (Jasmin, 1997). Ce vaste marché international était une extension naturelle du thème de l'Expo et de Terre des Hommes. Le restaurant est en quelque sorte un vestige intéressant de l'esprit internationaliste et de la soif de découverte des festivaliers de l'Expo 67.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

Ce bâtiment est manifestement le fruit d'une concession stylistique de la part des concepteurs de la Ronde. Le projet du Carrefour international était conçu comme un ensemble de bâtiments modernes reliés entre eux par une structure tramée triangulaire en bois, chacune des boutiques trouvant place dans cette structure géométrique. L'ensemble du Carrefour devait être construit selon les plans d'une seule firme d'architectes, la firme Rosen, Caruso, et Vecsei. Il fut finalement décidé d'opter pour une approche encourageant une plus grande « variété » stylistique, d'où l'ajout du restaurant bavarois Löwenbräu de Munich et le pub Le Bouledogue, tous deux bâti suivant une architecture plus « vernaculaire ».

C. Intégrité

Objet : Le bâtiment semble avoir subi peu de modifications depuis 1967. Il est intègre.

Contexte : Le Carrefour international a été tellement altéré au fil des années qu'il est actuellement méconnaissable. La structure tramée triangulaire a disparu, ainsi que la majorité des boutiques et cafés remplacés depuis par de nouveaux restaurants. Les deux seuls reliquats de cet ensemble sont le pub Le Bouledogue et le restaurant bavarois Löwenbräu de Munich.

D. Authenticité

Objet : Le bâtiment paraît avoir gardé sa physionomie d'origine. Il a également conservé une vocation identique à celle de 1967. Il nous faudrait cependant faire une évaluation plus précise de son intérieur avant de pouvoir statuer sur son degré d'authenticité.

Contexte : Le Carrefour international symbolisait le brassage des différentes cultures et participait à une volonté d'ouverture au monde. La disparition presque complète du Carrefour a rendu caduc sa vocation internationale, et celle, corollaire, du pub anglais. Soulignons toutefois que la végétation et les arbres ont beaucoup poussé depuis, ce qui donne au bâtiment un air de « véritable » pub anglais campagnard.

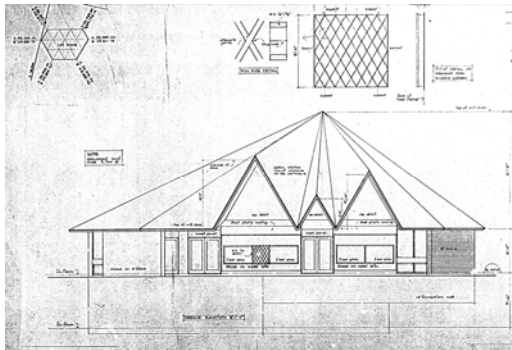


Fig. 5 Élévation du pub Le Bouledogue (1966)



Fig. 6 Intérieur du pub (2004)

5. Documentation

5.1 Références principales :

DUPUY, Pierre, *Expo 67 ou la découverte de la fierté*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1972, 237 p.

FULFORD, Robert, *Portrait de l'Expo*, Toronto, McClelland and Stewart, 1968, 203 p., ill.

GOODFELLOW, Hugues & Bucholc, *Élévation vue de la terrasse*, 9 juin 1966, Microfilms – Expo '67, Compagnie canadienne de l'exposition universelle, 1968, bobine 71, référence 551a, châssis Z00011, Ville de Montréal, Gestion de documents et archives.

JASMIN, Yves, *La petite histoire d'Expo 67*, Montréal, Québec/Amérique, 1997, 455 p., ill.

KALIN, I., *Étude sur les matériaux, systèmes et techniques de construction employés à l'exposition universelle et internationale de 1967 / Montréal, Canada*, Ottawa, Imprimerie de la Reine, 1969, 317 p., ill.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *La Ronde – Secteur des Divertissements*, CCEU, vers 1966.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Guide officiel*, Montréal, CCEU, 1967, 352 p., ill..

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Rapport général sur l'Exposition universelle de 1967*, Montréal, CCEU, 1969.

Articles de journaux :

« L'Expo...hier...aujourd'hui... », *expo 67*, Montréal, vol. 1, n° 7, novembre 1966.

« Une visite au Carrefour international, c'est un voyage autour du monde... », *La Presse*, Montréal, 3 mai 1967.

Beauvais, André, « \$700 000 pour le Carrefour international », *Journal de Montréal*, 21 avril 1978.

LAMON, Georges, « Un plan de rajeunissement s'étendant sur deux ans / Une nouvelle Ronde pour la saison 84 », *La Presse*, 24 mai 1984.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig. 1. Vue du pub Le Bouledogue durant l'Expo (1967)
Source : FULFORD, *Portrait de l'Expo*, 1968, p. 184

Fig. 2 Vue actuelle du pub Le Bouledogue (2004)
Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Fig. 3 Plan du Carrefour international. Le pub Le Bouledogue est encerclé (1967)
Source : *Plan souvenir officiel Expo 67*, 1967.

Fig. 4 Vue actuelle du pub Le Bouledogue (2004)
Source : Ville de Montréal, Gestion de documents et archives.

Fig.5 Élévation du pub Le Bouledogue (1966)
Photo : C. Dubuc

Fig. 6 Intérieur du pub (2004)
Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Le Carrousel antique

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Carrousel antique

1.1 Nom usuel : Carrousel antique ou le «galopant».

1.2 Adresse :
Il est entreposé à La Ronde.

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Manège

1.5 Particularité du bâtiment : Permanent
(un contrat de vente est signé en 1966 avec la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle)

1.6 Superficie et dimensions : 40' de diamètre.

1.7 Protection/statut : aucun statut.

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) :
Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967.

1.9 Propriétaire actuel :
Six Flags (La Ronde)



Fig.1 Le Carrousel antique (1967)

2. Données historiques

2.1 Description de la commande :
Manège acheté pour le site de La Ronde de l'Exposition universelle de 1967.

2.2 Dates importantes :
projet initié : Fabrication du carrousel à Liège en 1885
(selon la date inscrite sur la corniche)

2.3 Concepteurs :
Jules Moulinas, sculpteur, Gand

2.4 Autres spécialistes :
Le rôle de Jules Moulinas dans la création du Carrousel reste à déterminer. Les détails sur l'origine du manège sont, à date, encore inconnus. Il se pourrait toutefois que Moulinas fut uniquement responsable de la création des gondoles, et que le reste ait été réalisé par différentes compagnies spécialisées dans la fabrication de moteurs, de chevaux, et d'orgues (Lefebvre, 1994).

Vers 1968-69

Déménagement du Carrousel au Monde des petits.

Réfections plus importantes :

- Remplacement du profilé métallique des rails et rajout de supports structuraux à la cheminée
- Les chevaux sont entièrement repeints
- Retouche des panneaux de la corniche par W. Schubert
- Reproduction des ornements en piètre état par W. Schubert
- Installation de la soufflerie mécanique

Vers 1970-75

- Travaux de restauration sur toutes les parties du manège
- Application d'une couche de fond de couleur crème sur les éléments décoratifs (plus conforme au style baroque)
- Nouveau toit en aluminium, remplacement des roulements
- Les chevaux sont restaurés
- Les gondoles sont refaites à neuf

Travaux d'entretien:

- Réparations mécaniques
- Remplacement des moulures
- Rafrâichissement des couleurs
- Les panneaux de corniche sont remplacés par W.Schubert (nouvelles scènes champêtres)

Vers 1978-81

- Remplacement des panneaux décoratifs du plafond
- Modification des roues et du roulement

Vers 1983-84 (relocalisation du carrousel sur son site actuel)

- Réfection globale

De 1987 à aujourd'hui

- Dernière restauration de W.Schubert (panneaux de la corniche, couronnements et médaillons, garde-fou intérieur)

2.6 Usage actuel :

Entreposé à La Ronde (inutilisé)

2.7 État physique actuel :

Aucunes observations.

3. Description

3.1 Description synthèse :

Le Carrousel antique ou dit «galopant» est un manège de chevaux de bois en position de galop avec un orgue actionné, à l'origine, par un engin à vapeur. Il se caractérise par quatre gondoles de bois richement décorées aux sièges capitonnés, tirées chacune par deux groupes de trois chevaux en bois peints, une corniche constituée de douze panneaux représentant des paysages peints, des scènes féeriques et de nombreux éléments décoratifs de moulures, de dorures, et de lumières scintillantes qui se multiplient dans des miroirs, toute cette mise en scène dans un style rococo du 18^{ième} siècle. L'orgue et le poste d'opérateur sont situés au centre du Carrousel, au sein du noyau fonctionnel, bien camouflés sous ce décor magique.

3.2 Construction :

Les carrousels de ce type voyageaient, à l'origine, de fête foraine en fête foraine. Ainsi, ils étaient conçus pour être facilement démontables. Le principe général était de se servir des panneaux décoratifs pour camoufler les parties structurales démontables. Le manège de chevaux et l'orgue sont actionnés à l'origine grâce à la force motrice d'un engin à vapeur placé dans le noyau fonctionnel au centre du Carrousel. L'orgue est situé à côté du moteur à vapeur et du poste de l'opérateur. Le centre du Carrousel, l'épine dorsale du manège, constitue à la fois l'axe de rotation du manège et la colonne de soutien de la toiture. Les douze rayons et la grande couronne constituent la structure rotative principale mais ce sont les six câbles qui soutiennent la plate-forme d'un rayon de 40 pieds de diamètre installée sur deux rails. La structure de la toiture se compose de solives retenues par des tirants d'acier.

3.3 Contexte :

Situé au départ près du Jardin des Étoiles, le Carrousel est déménagé en 1968 dans le Monde des Petits de La Ronde, et en 1984, il est localisé au sud du Monde des Petits. D'après l'étude de l'architecte Lefebvre, il semblerait que depuis 1994, il est situé dans le secteur de la Petite Ronde, à côté de l'Astrololide et le Mini-rallye.

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

Selon l'architecte Christiane Lefebvre, qui a rédigé un rapport sur le Carrousel de La Ronde, Montréal est aujourd'hui « le dépositaire d'un spécimen unique, authentique représentant de la tradition européenne, celle-là même qui a influencé les fabricants américains » (Lefebvre, 1994, 90). Le Carrousel antique reste aujourd'hui d'une très grande valeur patrimoniale et témoigne de la période florissante au début du 20^{ième} siècle pour la construction de manèges pour les foires foraines.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

Le Carrousel antique belge est une pièce unique. Selon le comité de la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, le Carrousel demeure « the last one in the world with galloping horses, of exquisite and unique carving and of great value because of its vintage » (Lefebvre, 1994,15). L'une de ses caractéristiques est qu'il possède des chevaux galopants et non des chevaux au trot, comme on peut le voir sur la plupart des carrousels d'aujourd'hui.

Le Carrousel est un bijou d'architecture de manège travaillé à la main. Il a été conçu par le sculpteur Jules Moulinas. L'atelier de Jules Moulinas situé dans la ville flamande de Gand, en Belgique, était réputé pour ses manèges ainsi que pour ses Salons de carrousels. La célébrité de Jules Moulinas l'amena sous l'occupation allemande à fabriquer des faux chars d'assaut pour les Allemands. Après la guerre, accusé d'avoir collaboré avec l'ennemi, il fut forcé de quitter son pays. Le Carrousel a eu un long parcours avant d'atterrir sur le site de La Ronde. Il faisait, entre autres, partie de l'Exposition de 1964, à New York.

C. Intégrité

Objet : Il est certain que les rénovations ponctuelles au cours des dernières décennies ont altéré l'ensemble du Carrousel. Cependant, comme l'explique l'architecte Lefebvre, ces interventions ne sont pas irréversibles puisqu'il reste possible de repeindre les éléments décoratifs afin de les rendre plus fidèles au caractère d'époque. Toutefois, l'interrelation entre la source d'énergie, le support des passagers, et l'instrument de musique (l'orgue) doit rester présente afin de préserver l'intégrité du carrousel (Lefebvre, 1994, 90-91). Le Carrousel étant pour le moment inaccessible, il est impossible de se prononcer sur son intégrité.

Contexte : Le contexte dans lequel le Carrousel antique s'insère a souvent été modifié. Après avoir été localisé au Carrefour international (face au Jardin des Étoiles) en 1967, puis au Monde des Petits, en 1968, il sera déplacé de nouveau pour être localisé près du Palais des Glaces et des Montgolfières à partir de 1994. Mais il resterait à vérifier depuis quand le Carrousel est entreposé.

D. Authenticité

Objet : N'ayant pas eu la possibilité de voir le Carrousel, il est actuellement impossible de se prononcer sur son authenticité.

Contexte : Sans objet.

NOTE : Pour plus d'informations, nous recommandons la lecture du rapport d'étude de Christiane Lefebvre datant de juin 1994.

5. Documentation

5.1 Références principales :

LEFEBVRE, Christiane, « Rapport d'étude et relevé photographique sur le carrousel antique », Ministère de la culture et des communications, Direction régionale de Montréal, juin 1994, pp. 1-92. (Bureau des archives, Parc Jean-Drapeau).

Articles de journaux

« Dans la Ronde, un carrousel construit en 1864 », *Le Petit Journal*, le 7 mai 1967.

« La Ronde », *La Presse*, le 6 juin 1969.

« Rhabiller des nus du XVIIIe siècle - Marcel Landry – sérigraphe », *L'intérieur de TDH*, Vol.1, no.1, le 23 juin 1979.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig. 1 Carrousel antique (1967)
Source: Archives de la Ville de Montréal

Fort Edmonton — Pioneerland / La Terre des Pionniers

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Fort Edmonton — Pioneerland / La Terre des Pionniers

1.1 Nom usuel : Fort Edmonton — Pioneerland

1.2 Adresse :

Secteur : La Ronde

N° du lot : 5260

Plan-repère : n° 524

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Ensemble de bâtiments récréo-touristiques

1.5 Particularité du bâtiment : Provisoire

1.6 Superficie et dimension : 12 000 m²

1.7 Protection/statut :

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) :

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967.
Ville d'Edmonton.

1.9 Propriétaire actuel : Depuis avril 2001, la ville de Montréal loue, par bail emphytéotique de 64 ans, le site de La Ronde à la compagnie Six Flags inc.



Fig.1 Fort Edmonton — Pioneerland / La terre des Pionniers (1967)

2. Données historiques

2.1 Description de la commande :

Création d'un ensemble récréotouristique qui sera une reconstitution idéalisée d'une ville de l'Ouest canadien au moment de la ruée vers l'or, soit le Fort Edmonton vers 1890. Il comprendra plusieurs bâtiments auxquels seront associées des activités diverses : boîte de nuit, boutiques de souvenirs et restaurants. Un manège grand public complètera le tout.

2.2 Dates importantes :

projet initié : mars 1966

fin des travaux : automne 1966

2.3 Concepteurs :

Étienne J. Gaboury (St-Boniface, Manitoba)

2.4 Autres spécialistes :

Architecte associé : H. C. Desautels (Montréal)

Aménagement intérieur : Kerenyi & Hunt (Toronto)

Ingénieurs :

Structure : Burgoyne & Thomassen (Winnipeg)

Mécanique : Sugiyama, Mitchell & associés (Winnipeg)

Électricité : E. P. Debusschère (Winnipeg)

2.5 Modifications significatives :

1984-1986

Réfection complète du Fort Edmonton.

1994

Travaux de réfection sur les bâtiments Saloon et Steak House. On procéda, entre autres, au changement des fenêtres et du revêtement extérieur (Dossiers des Manèges / n° 4577).

1997

Travaux de peinture, fibre de verre et autres travaux de réfections au manège « La Pitoune » (Dossiers des Manèges / n° 3366).

2.6 Usage actuel :

Le même que celui à l'origine, soit un ensemble récréotouristique regroupant boutiques, restaurants, salle de spectacle et un manège grand public, La Pitoune.

2.7 État physique actuel :

Malgré le fait que plusieurs bâtiments semblent marqués par les années, l'ensemble reste en relativement bon état.

3. Description

3.1 Description synthèse :

Protégée d'un côté par une palissade en bois rond à claire-voie déployée sur deux allées et de l'autre par le Lac des Dauphins, la Terre des Pionniers recrée l'ambiance du Fort Edmonton au XIX^e siècle. À l'intérieur, les bâtiments s'étirent sur deux allées piétonnes formant un L avec des entrées latérales. Le concepteur a aménagé une place publique dans l'angle interne du L. De part et d'autre de ces allées et de la cour centrale, les bâtiments en bois, de formes, de hauteurs et de gabarits différents s'implantent pittoresquement dans un jeu de retrait et d'avancé, ce qui dynamise agréablement cet espace. Nous pouvons retrouver à l'intérieur du Fort Edmonton les principaux éléments constituant une ville de l'Ouest canadien, soit l'auberge, le magasin général, le salon de barbier. Ces bâtiments ont une vocation récréotouristique. On y trouve des restaurants ayant des noms évocateurs comme *le Golden Garter Saloon*, un établissement de 250 places; le *Wake up Jake Saloon*, un restaurant servant un menu typique de l'Ouest canadien. Des boutiques, un musée *Gold Rush*, la prison, la chapellerie, l'atelier d'artiste et le manège grand public, La Pitoune, une immense glissade d'eau motorisée, sont les autres éléments qui composent le Fort Edmonton. La *station Terre des Pionniers*, la station du Minirail, est située dans l'enceinte du fort Edmonton. Elle a été conçue par le même architecte soit Étienne J. Gaboury. Son langage architectural s'harmonise très bien avec le reste de l'ensemble du Fort Edmonton.

3.2 Construction :

S'inspirant de l'architecture de l'Ouest canadien au tournant du XIX^e siècle, cet ensemble utilise le bois comme matériaux de base dans une mise en œuvre qui vise à paraître typique de cette époque : un revêtement de planches verticales ou horizontales avec des volumes à contours géométriques très prononcés. Les toitures sont, en majorité, en bardeaux de fente en bois dont plusieurs ont une seule pente très affirmée. Les planchers et les plafonds sont aussi en bois et les murs intérieurs sont recouverts de plâtres.

3.3 Contexte :

Situé à proximité de l'entrée principale de La Ronde, au croisement de l'esplanade et du mail piétonnier, avec comme limite le Lac des Dauphins, le Fort Edmonton constitue un élément fort de l'aménagement de La Ronde. Traité comme un secteur thématique occupant une superficie importante à l'intérieur de La Ronde, il marque de sa présence l'ambiance festive propre à un centre de divertissement. En bordure du Lac des Dauphins, il fait le contrepoint au Village québécois, situé à l'opposé du même lac. De plus, la présence de la station du Minirail et du manège La Pitoune à l'intérieur du Fort Edmonton accentuent son importance dans l'ensemble du site de La Ronde.



Fig. 2 Fort Edmonton Village (2004).

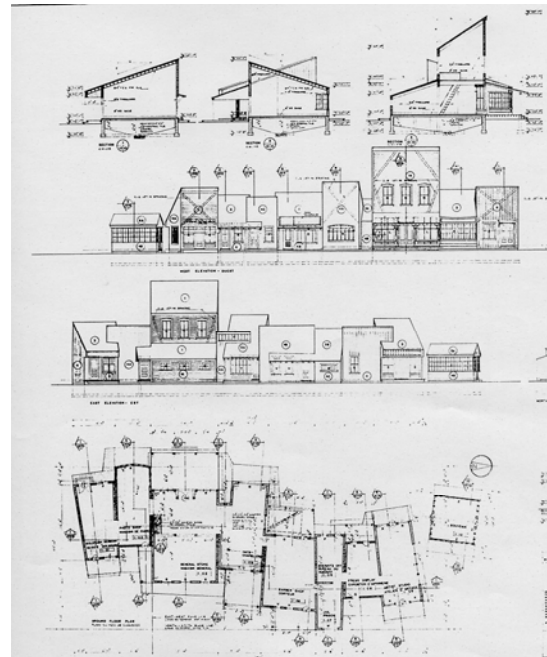


Fig.3 Élévations, plan et coupes des bâtiments centraux.

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

Le commanditaire de Fort Edmonton, la ville d'Edmonton, fut l'une des trois villes qui ont participé activement à l'Expo 67 en commanditant soit un pavillon, soit un ensemble récréo-touristique. Les deux autres villes furent Westmount et Montréal. Commémorant les premiers pionniers de l'Ouest canadien, la ville d'Edmonton a voulu rendre hommage à Montréal en recréant un épisode de l'histoire canadienne dans une mouture joyeuse. Lors de l'inauguration du Fort Edmonton-village des Pionniers, le maire d'Edmonton, Vincent Dantzer, et le maire de Montréal, Jean Drapeau fraternisèrent ensemble à l'intérieur du village des Pionniers. Outre cet événement, le fort remémore aujourd'hui l'Expo 67 dans son aspect le plus joyeux, soit celui des divertissements.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

L'architecte, Étienne-Joseph Gaboury (né en 1930), est considéré comme un précurseur de l'architecture moderne au Canada. Après avoir reçu son diplôme en architecture de l'Université du Manitoba, il poursuit ses études d'architecture à l'école des beaux-arts de Paris. Là-bas, il découvre le travail de Le Corbusier. À son retour au Canada, il travaille dans sa province natale où il approfondira une démarche architecturale personnelle faite de régionalisme s'inspirant de l'architecture de la Prairie de Frank Lloyd Wright et du travail de Le Corbusier. Le travail accompli à La Ronde découle d'une grande part de cette démarche : l'emploi du bois comme parement extérieur et du bardeau de cèdre pour le revêtement des toitures dans une configuration très géométrique ou organique. Parmi ses réalisations, on compte l'église du Précieux Sang que Gaboury construit à Saint-Boniface, au Manitoba, (Fig. 4) et la résidence Gaboury à Saint-Vital, aussi au Manitoba (Fig. 6). Cette église à la forme sculpturale et faite d'une toiture en spirale revêtue de bardeaux de cèdre sur presque la totalité du volume extérieur ressemble à certains éléments du Fort Edmonton, tel que le village indien. La résidence Gaboury, avec ses volumes géométriques et ses toitures en bardeaux de cèdre (à une seule pente très prononcée) s'apparente aux boutiques disposées le long de la place publique. On peut considérer que le Fort Edmonton, avec son architecture de contraste, entre l'évocation d'un fort de l'Ouest du XIX^e siècle et la mise en œuvre contemporaine faite de formes très géométriques, est un ouvrage typique de l'Expo 67.

C. Intégrité

Objet : L'ensemble des bâtiments a subi de multiples transformations, démolitions et réfections qui ont modifié son intégrité architecturale. Parmi ces transformations, citons notamment la démolition de la palissade en claire-voie, du musée et du village indien. Ce dernier bâtiment fut remplacé par un bâtiment voué aux jeux d'arcades. De plus, les travaux entrepris pendant les années 1984-1986 ont grandement remanié l'aspect de plusieurs bâtiments. En contrepartie, la majorité des bâtiments respectent la volumétrie générale des anciens édifices, ainsi que les matériaux de revêtements. Toutefois, on observe l'ajout de parapets ornementaux. Nous n'avons visité qu'un seul intérieur, celui du *Golden Garter Saloon* (Fig. 7). Il nous a semblé assez proche de celui d'origine avec ses boiseries et son bar en bois (Fig. 8). L'ensemble architectural, sans qu'il soit semblable à celui de l'époque de Expo, en conserve plusieurs de ses éléments architecturaux et décoratifs.

Contexte : Depuis 1967, le Fort Edmonton n'a pas changé de vocation, malgré les nombreux changements que le site de La Ronde a subi. Aux alentours du Fort Edmonton, une partie de l'aquarium a disparu, un restaurant s'est construit, l'entrée principale de La Ronde a été transformée et de nouveaux manèges se sont ajoutés à proximité. En revanche, tous ces changements n'ont pas vraiment altéré la configuration des bâtiments restants du Fort Edmonton.

D. Authenticité

Objet : Si nous analysons le secteur du Fort Edmonton, nous pouvons dire qu'il n'a pas subi de changement de vocation depuis 1967. Si les bâtiments ont subi de multiples modifications qui ont quelque peu altéré leurs lisibilité architecturale, le projet d'origine avec ses jeux variés de volumétries géométriques variables est toujours reconnaissable.

Contexte : L'authenticité de cet ensemble architectural est surtout associé à son usage : celui d'un centre récréotouristique thématique lié à La Ronde. Depuis son ouverture, le Fort Edmonton est resté assez fidèle à son thème, celui d'une ville de l'Ouest du XIX^e siècle. La Ronde est aussi restée fidèle à sa vocation première. Pour les bâtiments restant sur le site du Fort Edmonton, ils reflètent la configuration première de son aménagement. Les bâtiments situés autour de la place centrale, la station du Minirail et La Pitoune n'ont pas bougé et ont gardé leurs silhouettes originales et même parfois leurs matériaux d'origines.



Fig. 4 Église du Précieux Sang. Étienne J. Gaboury à Saint-Boniface en Manitoba (1967-1968)



Fig. 5 Fort Edmonton et La Pitoune (2004)



Fig. 6 Résidence Gaboury, Winnipeg (1968)



Fig. 7 Intérieur du Golden Garter Saloon, Fort Edmonton (2004)

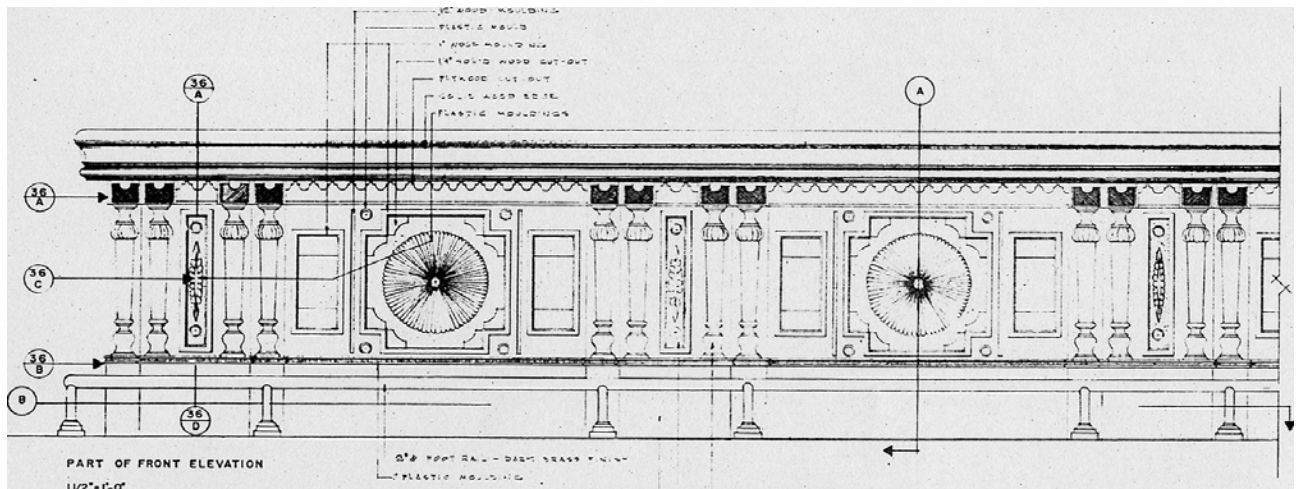


Fig. 8 Élévation du bar du Golden Garter Saloon , Fort Edmonton (1968)

5. Documentation

5.1 Références principales :

DUPUY, Pierre, *Expo 67 ou la découverte de la fierté*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1972, 237 p.

FULFORD, Robert, *Portrait de l'Expo*, Toronto, McClelland and Stewart, 1968, 203 p., ill.

JASMIN, Yves, *La petite histoire d'Expo 67*, Montréal, Québec/Amérique, 1997, 455 p., ill.

KALIN, I., *Étude sur les matériaux, systèmes et techniques de construction employés à l'exposition universelle et internationale de 1967 / Montréal, Canada*, Ottawa, Imprimerie de la Reine, 1969, 317 p., ill.

WHITESON, Leon, *Modern Canadian Architecture*, Edmonton, Hurtig Publishers Ltd., 1983, 272 p., ill.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *La Ronde – Secteur des Divertissements*, CCEU, vers 1966.

Compagnie canadienne de L'Exposition universelle, *Guide officiel*, Montréal, CCEU, 1967, 352 p., ill..

Compagnie canadienne de L'Exposition universelle, *Rapport général sur l'Exposition universelle de 1967*, Montréal, CCEU, 1969.

Dossiers des manèges n° 4577 : « Dossiers des manèges », Archives de la Société du parc des Îles.

Dossiers des manèges n° 3366 : « Dossiers des manèges / La Pitoune », Archives de la Société du parc des Îles.

Fort Edmonton - Pioneerland, 1966-1967, Microfilms – Expo '67, Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, 1968, bobine 66 et 67, référence 524, châssis K00001 à K00327, Ville de Montréal, Gestion de documents et archives.

Montréal. Exposition Universelle et Internationale 1967, L'album-mémorial de l'Exposition universelle et internationale de première catégorie tenue à Montréal du 27 avril au 29 octobre 1967, Toronto, Nelson, 1968.

Articles de journaux

« Les 7 cabarets de l'Expo sont achevés », *Le Cabaret*, 29 novembre 1966.

LEFEBVRE, Urgel, « Un retour à la Belle Époque », *Montréal-Matin*, 15 avril 1967.

« Edmonton et Montréal fraternisent », *Montréal-Matin*, 13 mai 1967.

LEFEBVRE, Urgel, « Dans La Ronde, aux petites heures - De la prison, on nous envoie chez le Diable », *Montréal-Matin*, 23 août 1967.

TARTIF, Germain, « La Ronde...s'anime à une semaine de son ouverture », *La Presse*, Montréal, 9 mai 1969.

DAGENAIS, Angèle, « La Ronde se refait une beauté », *Le Devoir*, Montréal, 9 février 1984.

LAMON, Georges, « Bâtiment abritant neuf concessions – La Ronde : le Fort Edmonton rénové au coût de 1,5 million », *La Presse*, 30 janvier 1986.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig.1 Fort Edmonton — Pioneerland / La Terre des Pionniers (1967)
Source : http://expo67.ncf.ca/expo_laronde_p7.html

Fig. 2 Fort Edmonton Village (2004)
Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Fig. 3 Élévations, plan et coupes des bâtiments centraux (1966)
Source : Ville de Montréal, Gestion de documents et archives.

Fig. 4 Église du Précieux Sang. Étienne J. Gaboury à Saint-Boniface en Manitoba (1967-1968)
Source : Kalman, *A History of Canadian Architecture*, Volume 2, 1995, p. 820

Fig. 5 Fort Edmonton et La Pitoune (2004)
Photo : C. Gallant et S. Mankowski.

Fig. 6 Résidence Gaboury, Winnipeg (1968)
Source : Whiteson, *Modern Canadian Architecture*, 1983, p.103,

Fig. 7 Intérieur du *Golden Garter Saloon*, Fort Edmonton (2004)
Photo : C. Dubuc

Fig. 8 Élévation du bar du *Golden Garter Saloon* (1968)
Source : Ville de Montréal, Gestion de documents et archives.

Le Jardin des Étoiles

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Le Jardin des Étoiles

1.1 Nom usuel : Le Jardin des Étoiles

1.2 Adresse : Secteur La Ronde

N° du Lot : 5250

Plan-repère : n° 545

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Auditorium

1.5 Particularité du bâtiment : Permanent

1.6 Superficie et dimensions : 10 622, 28 m²; 15,72 m de hauteur

1.7 Protection/statut :

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) : Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967.

1.9 Propriétaire actuel : Depuis avril 2001, la ville de Montréal loue, par bail emphytéotique d'une durée de 64 ans, le site de La Ronde à la compagnie Six Flags inc.

2. Données historiques

2.1 Description de la commande : Construction d'un auditorium multifonctionnel de 1 500 places qui doit être situé dans le secteur des divertissements de l'Exposition universelle de 1967, La Ronde, à proximité du Lac des Dauphins. La commande stipule que le bâtiment doit avoir quatre usages différents selon le moment de la journée : le matin, il doit accueillir les groupes ou servir de salle de conférence; l'après-midi, il doit servir pour présenter des spectacles pour les enfants; en début de soirée, il doit pouvoir offrir des spectacles musicaux pour les adolescents et se transformer en cabaret pour les adultes en fin de soirée. L'auditorium sera conçu pour contenir à la fois des sièges en gradins et des tables. La scène sera équipée de trois plates-formes hydrauliques.

2.2 Dates importantes :

projet initié : inconnu

Début de la construction : décembre 1965

fin des travaux : décembre 1966

2.3 Concepteurs :

Max W. Roth, architecte (Montréal).

2.4 Autres spécialistes :

Responsable du projet pour Expo : M. G. Pollowy

Ingénieurs conseils :

Structure : Dr. F. M. Kraus (Montréal)

Mécanique : T. G. Anglin Engineering Co. Ltd (Montréal)

Électricité : Mendel, Brasloff, Lassman & Sidler (Montréal)

Acoustique : Bolt, Beranek & Newman (Cambridge, Mass)

L'installation de l'acoustique fut réalisée par la firme montréalaise RCA Victor Company Limited.

Éclairage : Abe Feber (New York)

Entrepreneur général : Secant Construction Company (Montréal)



Fig. 1 Jardin des Étoiles (1967)

2.5 Modifications significatives :

Depuis 1967

- Réfection de la toiture (date inconnue)

- Ajout de panneaux publicitaires au-dessus de certaines entrées (date inconnue).

2.6 Usage actuel :

Salle de spectacle.

2.7 État physique actuel :

L'extérieur du bâtiment est très bien préservé. L'intérieur semble également en bon état.

3. Description

3.1 Description synthèse :

Le Jardin des Étoiles est un bâtiment de deux niveaux en béton de forme triangulaire. Les trois côtés du triangle sont constitués de galeries. Celles-ci sont surmontées d'un volume dégagé et en porte-à-faux qui incorpore les gradins. Le niveau supérieur des longs côtés est traité en mur aveugle avec en relief de minces bandes verticales en béton. Les entrées sont situées à chaque sommet tronqué du triangle et sont surmontées d'une marquise proéminente. Procédant par homothétie, la scène conserve la même configuration géométrique triangulaire que l'extérieur du bâtiment. Les gradins, munis de plateaux, sont précédés par trois rangées de tables se déployant à partir des trois côtés de la scène. Cette dernière possède trois plateaux hydrauliques pouvant monter jusqu'à 1,2 mètres, et d'un plancher de danse de 533 mètres carrés pouvant accommoder 300 danseurs. Les loges, les cuisines, les casse-croûte et les services à la clientèle sont situés sous les gradins.

3.2 Construction :

Construit sur des pieux et des murs de fondation en béton, le bâtiment possède aussi une structure en béton armé. Les poutres du toit en béton post-tendu sont supportées par des voiles en béton. Le plancher des gradins est en béton préfabriqué.

3.3 Contexte :

Le Jardin des Étoiles est situé en bordure du Lac des Dauphins, sur la mince bande de terre qui sépare le lac du port Sainte-Hélène. Élément majeur du plan d'aménagement de La Ronde réalisé par la firme d'architectes-paysagistes Sasaki, Strong and Associates Ltd, le Jardin des Étoiles est situé au carrefour du Grand Mail, du Lac des Dauphins et du port Sainte-Hélène. Il servait à la fois de pôle d'attraction pour les visiteurs et de lieu de spectacles principal à La Ronde.



Fig. 2 Le Jardin des Étoiles (2004)

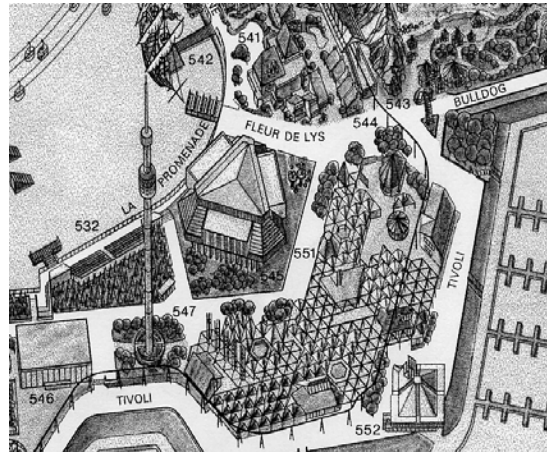


Fig. 3 Emplacement du Jardin des Étoiles (1967)

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

Cet édifice permanent a accueilli une grande variété de spectacles grâce à son organisation modulaire permettant de modifier son utilisation en fonction du moment de la journée et du type d'usagers. Le bâtiment a été le lieu de spectacles aussi variés que des groupes musicaux pop, des pièces de théâtre et des revues musicales. Il a aussi servi de boîte de nuit. Signalons que la première du spectacle musical de Michel Tremblay, « Demain matin, Montréal m'attend » fut présenté au Jardin des Étoiles. La polyvalence de cette salle a été bénéfique pour Montréal en contribuant à l'effervescence de la scène musicale de la ville.

L'éclairage avait été monté par l'expert éclairagiste Abe Feder de New York. Le système sonore fut monté par RCA Victor sous la direction de Bolt, Veranek et Newman, de Boston, qui avaient également dirigé les travaux d'acoustique de la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts (CCEU, Rapport général, 1969, p. 1973).

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

L'architecte Max Wolfe Roth (Lachine 1913 - Montréal 2001) a obtenu son Baccalauréat en architecture de l'Université McGill en 1937. En 1938, il commença à pratiquer l'architecture à Montréal. Très marqué par le modernisme, il construisit une série de magasins Steinberg au style audacieux comme par exemple celui de la ville de Sherbrooke en 1955 dont le corps du bâtiment est construit sur pilotis au-dessus de l'eau ou celui du 4405, rue Sainte-Catherine Est (vers 1955) avec des murales de Joseph Iliu, sans oublier le remarquable hôtel-restaurant Ruby Foo's bâti en 1962. Le Jardin des Étoiles participe de cette série d'œuvres résolument modernes que l'architecte construit durant les années 1950 et 1960. Il se caractérise cependant par l'importance accordée à l'expression formelle de l'organisation intérieure.

C. Intégrité

Objet : Le bâtiment n'a pas vraiment subi de modifications majeures. On peut signaler le changement de la toiture par un revêtement en métal peint en bleu et l'ajout de panneaux publicitaire au-dessus des entrées. L'intérieur semble avoir connu peu de changements significatifs. Notons à ce sujet que les gradins sont équipés des mêmes sièges fixes avec leurs plateaux amovibles. Si l'extérieur de l'édifice semble très bien conservé, plusieurs éléments de l'intérieur du Jardin des Étoiles semblent avoir besoin de travaux de restaurations. Malgré cela, l'ensemble est dans un état fort proche de celui d'origine.

Contexte : Le contexte immédiat du Jardin des Étoiles est sensiblement le même qu'en 1967. Notons la présence à proximité du Jardin des Étoiles d'éléments datant d'Expo 67 tels que l'aménagement paysager (voir trois pinèdes) et les lampadaires de Normand Slater juste au sud de la bâtisse. Notons plus loin le Village d'antan, la Spirale, ainsi que certaines parties de l'ancien Carrefour international et de la Marina. Tous ces bâtiments encore existants font de cette partie de La Ronde une des seules portions encore intactes d'Expo 67.

D. Authenticité

Objet : Le bâtiment n'a pas connu de changement radical dans son aspect extérieur et intérieur, ni dans sa programmation. Depuis 35 ans, le bâtiment est voué aux spectacles musicaux et de divertissement. Son usage régulier lui confère une très grande authenticité.

Contexte : L'environnement immédiat n'a pas vraiment changé de vocation, les bâtiments sont presque les mêmes, et leur usage est presque identique à celui qui était le leur en 1967. De plus, le Jardin des Étoiles joue toujours son rôle d'édifice-phare pour cette portion de La Ronde. On peut donc affirmer que le contexte a un haut degré d'authenticité.



Fig. 4 Le Jardin des Étoiles (2004)



Fig.5 Implantation actuelle du Jardin des Étoiles et trois pinèdes face à l'entrée sud (2002)

5. Documentation

5.1 Références principales :

DUPUY, Pierre, *Expo 67 ou la découverte de la fierté*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1972, 237 p.

FULFORD, Robert, *Portrait de l'Expo*, Toronto, McClelland and Stewart, 1968, 203 p., ill.

JASMIN, Yves, *La petite histoire d'Expo 67*, Montréal, Québec/Amérique, 1997, 455 p., ill.

KALIN, I., *Expo '67 / Étude sur les matériaux, systèmes et techniques de construction employés à l'exposition universelle et internationale de 1967 / Montréal, Canada*, Ottawa, Imprimerie de la Reine, 1969, 317 p., ill.

Compagnie canadienne de L'Exposition universelle, *Rapport général sur l'Exposition universelle de 1967*, Montréal, CCEU, 1969.

Compagnie canadienne de L'Exposition universelle, *Guide officiel*, Montréal, CCEU, 1967, 352 p., ill..

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *La Ronde – Secteur des Divertissements*, CCEU, vers 1966.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *L'album-mémorial de l'Exposition universelle et internationale de première catégorie tenue à Montréal du 27 avril au 29 octobre 1967*, Toronto, Nelson, 1968.

« Jardin des Étoiles », Microfilms – Expo '67, Compagnie canadienne de l'exposition universelle, 1968, bobine 68 et 69, référence 545, châssis H00001 à E00241, Ville de Montréal, Gestion de documents et archives.

« Garden of the Stars », *The Canadian Architect*, vol. XI, n° 10, octobre 1966, p. 63.

Articles de journaux

« Jardin des Étoiles », *Expo-journal*, juillet 1965.

« Un édifice permanent à multiples usages sera érigé sur la Ronde », *La Presse*, 22 décembre 1965.

« L'Expo aura une salle de spectacle et de danse curieusement nommée « jardin » », *Le Devoir*, 23 décembre 1965.

« D'une architecture moderne et accueillante... », *Journal de Montréal*, 23 décembre 1965.

« 49 groupes et orchestres « pop » au « temps qui bouge » du Jardin des Étoiles / communiqué de presse », Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967, 11 avril 1967.

« Tout sur l'Expo / Cahier spécial », *La Presse*, 15 avril 1967, 112 p., ill

GINGRAS, Claude, « Les journalistes invités à faire le tour du Jardin... des Étoiles », *La Presse*, 12 avril 1967.

SAINT-GERMAIN, J.-L., « Le Jardin des Étoiles transformé en cinéma », *Montréal-Matin*, 23 juin 1971.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig. 1 Jardin des Étoiles (1967)

Source : Diapothèque de l'Université du Québec à Montréal.

Fig. 2 Le Jardin des (2004)

Photo : C. Gallant et S. Mankowski.

Fig. 3 Emplacement du Jardin des Étoiles (1967)

Source : *Plan souvenir officiel Expo 67*, Montréal, 1967.

Fig. 4 Le Jardin des Étoiles (2004)

Photo : C. Gallant et S. Mankowski.

Fig. 5 Implantation actuelle du Jardin des Étoiles et trois pinèdes face à l'entrée sud (2002)

Source : *Plans d'utilisation du sol*, Ville de Montréal, échelle ; 1 :2000, 2002.

La Marinière

1. Identification

1.0 Nom d'origine : La Marinière

1.1 Nom usuel : Marina de la Ronde

1.2 Adresse : Secteur La Ronde

No du Lot : 5220

Plan-repère : No 552

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Pavillon

1.5 Particularité du bâtiment : Permanent

1.6 Superficie et dimensions : 1 085 m²

1.7 Protection/statut :

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) :

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967

1.9 Propriétaire actuel :

Depuis avril 2001, la ville de Montréal loue, par bail emphytéotique de 64 ans, le site de La Ronde à Six Flags inc.



Fig. 1 La Marinière et la rade (1967)

2. Données historiques

2.1 Description de la commande :

Pavillon du port Sainte-Hélène, La Marinière regroupe sous son toit les services destinés aux usagers de la marina. Outre l'accueil, La Marinière contiendra restaurant de luxe, un café, une épicerie, un salon de coiffure, un poste de cirage, une petite laverie et les services météorologiques et nautique habituels.

2.2 Dates importantes :

projet initié : 26 octobre 1965 (date d'adjudication)

fin des travaux : vers le 16 mai 1966

2.3 Concepteurs :

Ian Martin / Rosen, Caruso, et Vecsei, architectes (Montréal)

2.4 Autres spécialistes :

Ingénieurs Conseils :

Structure, mécanique et électricité : Lalonde, Girouard & Letendre (Montréal)

Éclairage : Galemmino & Goldstein (Montréal)

2.5 Modifications significatives :

Depuis 1967

Réfection de la toiture de La Marinière (date inconnue)

2.6 Usage actuel :

Salles de location pour divers événements. Deux salles sont offertes à la location :

- rez-de-chaussée : *l'Escale de la Marina* (cap.150 pers).

- 1^{er} étage : salle *Belvédère de la Marina* (cap.250 pers).

2.7 État physique actuel :

Lors de la visite *in situ*, le bâtiment nous a semblé en excellent état.

3. Description

3.1 Description synthèse : Pavillon d'un port de plaisance, l'édifice de trois niveaux est surmonté d'un ponton d'observation au sommet du toit. Nous retrouvons aux rez-de-chaussée tous les services auxiliaires destinés aux plaisanciers comme les douches et vestiaires, café et petite épicerie, salon de coiffure, salle de laverie, service météorologique, divers bureaux, accueil, etc. À l'étage, il y a un restaurant de 150 places et un bar à grillades de 50 places qui occupe la mezzanine. Un escalier occupe la partie centrale de l'édifice. Il permet d'atteindre les différents niveaux ainsi que le ponton d'observation.

La Marinière surplombe le port Sainte-Hélène. De forme carrée, l'édifice est disposé en diagonal et en porte-à-faux par rapport au terre qui longe la marina. Le bâtiment se caractérise par une disposition bicéphale créant deux types d'ouvertures dépendamment de l'orientation du bâtiment. Du côté de la marina, les façades du 1^{er} étage de l'édifice sont scandées par de longues baies vitrées et des balcons couverts par la prolongation du toit. Du côté de La Ronde, les façades opaques sont composées de murs aveugles si ce n'est d'un long ruban de fenêtres étroites qui longent la partie supérieure des murs. En bas, viennent se greffer de part et d'autres du rez-de-chaussée deux appendis, volumes distincts abritant les différents services aux plaisanciers.

3.2 Construction :

Le bâtiment est en béton. Les empreintes de stries horizontales du décoffrage sont apparentes sur toute la surface extérieure et intérieure des murs. Quatre paires de piliers partent de la partie médiane de chaque côté du parallélépipède et se transforment en nervures au niveau du toit. Un espace laissé libre entre les poutres de chacune des paires laisse passer un éclairage zénithal. La toiture est en métal galvanisé sur bois.

L'aménagement intérieur du restaurant du premier étage et de la mezzanine est dominé par deux types de finition : des murs en béton brut de décoffrages avec des stries horizontales et des plafonds et des pans de murs largement lambrissés de planches horizontales de bois teint.

3.3 Contexte :

Situé à l'extrémité est de la nouvelle île Sainte-Hélène, le plan d'aménagement de la marina fut conçu par la firme d'architectes paysagistes Sasaki, Strong & Associates et par l'urbaniste conseil James Secord. Les concepteurs voulurent prescrire le meilleur emplacement qui soit pour ce pavillon afin d'accommoder à la fois la marina et le site de La Ronde. Situé sur la pointe intérieure du V formé par les deux bras de la rade, le pavillon est à cheval entre la marina et le parc d'attraction, servant de ligne de démarcation entre ces deux entités. Il est aussi un point de mire pour les plaisanciers amarrés sur les quais.

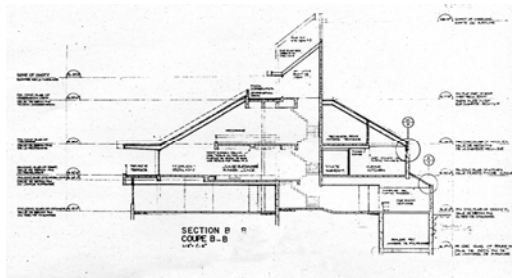


Fig.2 Coupe transversale (1967)

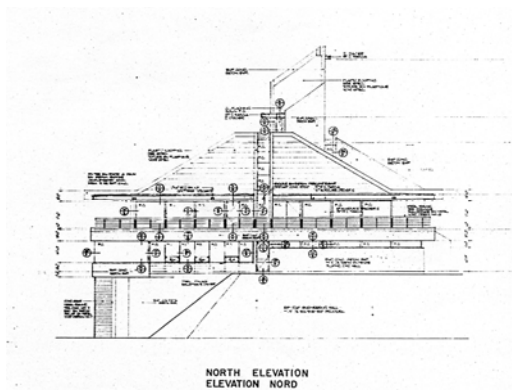


Fig. 3 Élévation (1967)



Fig. 4 La Marinière (2004)

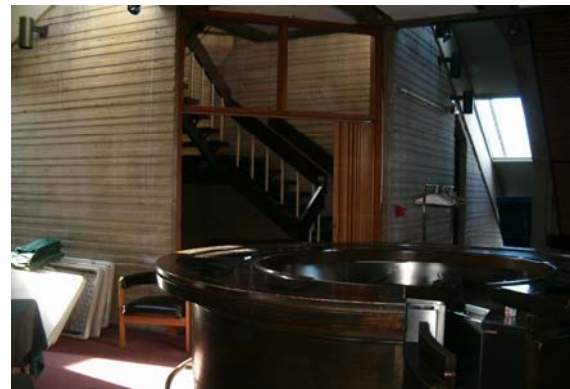


Fig. 5 Intérieur de la Marinière au niveau de la mezzanine (2004)

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

La valeur documentaire de ce bâtiment est principalement liée à l'Expo 67. Lors de cet événement, la marina et son pavillon ont servi de porte d'entrée pour plusieurs de ses visiteurs. Outre le métro, les ponts d'accès et l'Expo-Express (aujourd'hui disparu), la marina a permis d'enrichir et de complexifier le réseau de transport pour accéder au site de l'Expo. Le pavillon La Marinière est un excellent symbole de cette synergie de moyens de transport déployée à cette occasion.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

En plus de La Marinière, les architectes ont aussi conçu pour La Ronde le Carrefour international, situé à proximité. Ces deux ensembles possèdent des qualités esthétiques indéniables issues de l'architecture moderne des années soixante. Fortement marqués par l'architecture de Louis Kahn, les concepteurs ont réalisé le pavillon de la marina en exprimant librement sa structure en béton, tout en aménageant un espace intérieur saisissant. La recherche de l'expressivité des structure est une caractéristique du travail de ces architectes. À l'exemple de l'édifice de l'OACI (1971), au coin des rues Sherbrooke et Mansfield (Fig. 6), les architectes ont laissé apparente la structure de l'édifice, faite d'une succession de poutres Vierendeel. La Marinière est un excellent exemple de cette approche qui met l'emphasis sur le design structurel.

L'architecte le plus renommé de cette firme, André Vecsei, a eu une carrière des plus intéressante. Originaire de Hongrie, il est arrivé au Canada avec Eva H. Vecsei en 1957. Ils ont d'abord travaillé avec la firme ARCOP (1960-1962). Par la suite, André Vecsei s'associe avec les architectes Rosen et Caruso (1962-1984). De cette collaboration, plusieurs édifices fascinants furent construits comme le siège social de l'OACI (1971), l'Hôtel de ville et la Bibliothèque de Côte-Saint-Luc (1981-1984) les condominiums Fort de la Montagne (1980-1982). En 1984, André et Eva fondent leur propre agence sous le nom de Vecsei architectes.

C. Intégrité

Objet : L'enveloppe extérieure du bâtiment a subi peu de modifications depuis son ouverture. Le remplacement du revêtement métallique de sa toiture est l'une des principales modifications. Nous savons aussi que le rez-de-chaussée a été récemment transformé en vue de le convertir en salle de réception. Cependant, l'étage supérieur, sa mezzanine et le ponton d'observation ont subi peu de changement. On a pu constater que certains éléments d'origine, comme les bars de la mezzanine et du restaurant ainsi que certains mobiliers, sont encore présents. Il en est de même pour le revêtement mural. Dans l'ensemble, le bâtiment (et particulièrement ses étages supérieurs) a donc conservé une bonne part de son intégrité physique.

Contexte : La marina et son pavillon forment un ensemble harmonieux, mais partiellement détruit. Le remblayage d'une partie de la rade en 1986 modifia considérablement son contour géométrique pour le transformer en un contour irrégulier. Seule une partie des ces principaux éléments de composition de la marina sont encore perceptibles, comme la forme en V de la rade, une partie de la butte de son pourtour, le môle protecteur et certains de ses quais flottants. Malgré cela, l'environnement immédiat de La Marinière est suffisamment préservé pour que l'on puisse saisir le projet initial dans sa globalité.

D. Authenticité

Objet : La fonction première du bâtiment étant celle d'un pavillon pour port de plaisance, cette fonction a subi nombre d'aléas au cours des années. En ce sens, le bâtiment a perdu beaucoup de son authenticité.

Contexte : Toujours en activité, la marina remplit ses fonctions d'accueil des plaisanciers, mais à une échelle moindre. Notons cependant à ce sujet que l'environnement du parc d'attraction n'offre pas le calme et la tranquillité souvent recherchés par les plaisanciers. Malgré cela, l'usage actuel de la marina est suffisamment proche de la fonction d'origine pour considérer que le contexte du bâtiment a conservé une bonne part de son authenticité.



Fig. 6 Rue Sherbrooke Ouest, 1000, Montréal
Rosen, Caruso, et Vecsei, architectes (date de la photo inconnue)



Fig. 7 Vue intérieure du restaurant de la Marinière,
premier étage et mezzanine (2004)

5. Documentation

5.1 Références principales :

DUPUY, Pierre, *Expo 67 ou la découverte de la fierté*. Montréal, Éditions de l'Homme, 1972, 237 p.

FULFORD, Robert, *Portrait de l'Expo*, Toronto, McClelland and Stewart, 1968, 203 p., ill.

JASMIN, Yves, *La petite histoire d'Expo 67*. Montréal, Québec/Amérique, 1997, 455 p., ill.

KALIN, I., *Étude sur les matériaux, systèmes et techniques de construction employés à l'Exposition universelle et internationale de 1967*, Montréal, Canada, Ottawa, Imprimerie de la Reine, 1969, 317 p., ill.

Compagnie canadienne de l'Exposition Universelle, *Rapport général sur l'Exposition universelle de 1967*, Montréal, CCEU, 1969.

Compagnie canadienne de L'Exposition universelle, *Guide officiel*. Montréal, CCEU, 1967, 352 p., ill..

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *La Ronde – Secteur des Divertissements*, CCEU, vers 1966.

Marina, Fond Compagnie canadienne de l'Exposition universelle 1967 (P 312), Archives nationales du Québec Contenant : 1990-10-059 / 42.

« La Marinière », Microfilms – Expo '67, Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, 1968, bobine 69, référence 552, châssis E00001 à E00333, Ville de Montréal, Gestion de documents et archives.

Articles de journaux

« Le port de l'Expo », *La Presse*, Montréal, 30 novembre 1963.

« Discrète conférence aujourd'hui sur la « marina » de l'Expo », *La Presse*, Montréal, 26 février 1964.

MAMO, Oswald, « Le plus beau port de plaisance au monde », *La Presse*, Montréal, 3 août 1966.

« Le plus beau port de plaisance au monde, celui de Sainte-Hélène », *Métro-Express*, Montréal, 5 août 1966.

« Le port Ste-Hélène accueillera les visiteurs à l'Expo 67 », *La Presse*, Montréal, 18 février 1967.

« Le port de plaisance Sainte-Hélène », *Montréal-Matin*, 25 février 1967.

PAQUET, J.-Claude, « La marina de l'exposition », *La Presse*, Montréal, 16 septembre 1967.

GUÉRIN, Raymond, « Les yachts peuvent maintenant « stationner » en permanence à la marina de Terre des Hommes » / Communiqué de presse, Ville de Montréal, Montréal, s.d.

« Maman, les p'tits bateaux... Montréal recevra \$17, 500 pour la Marina de TDH », *Montréal-Matin*, 27 mars 1969.

ARCHAMBAULT, Maurice, « La ville rejette la seule offre et décide d'exploiter la Marina de TDH », *Montréal-Matin*, 5 avril 1969.

« La Marina de la Ronde : un désastre », *Journal de Montréal*, Montréal, 7 août 1972.

DUDDIN, Jean Maurice, « Le bail de la Marina de la Ronde n'est pas renouvelé », *Le journal de Montréal*, 24 septembre 1985.

LAPRADE, Yvon, « Fermeture de la Marina de la Ronde confirmée », *Le journal de Montréal*, 21 février 1986.

LAPRADE, Yvon, « Marina "exceptionnelle" à Lachine pour remplacer celle de La Ronde », *Le journal de Montréal*, 25 mars 1986.

FRANCOEUR, Louis-Gilles, « Québec et Montréal stoppent le remblayage / L'AMARC voulait faire un stationnement de la marina de l'Île Ste-Hélène », *Le Devoir*, 28 novembre 1986.

FRANCOEUR, Louis-Gilles, « Montréal a remblayé la marina de l'île Sainte-Hélène sans permis », *Le Devoir*, 6 décembre 1986.

FOREST, François, « L'AMARC ne tient pas du tout à attirer des plaisanciers à la marina de la Ronde », *La Presse*, 21 juillet 1988.

VIEIRA, Emmanuelle, « Espaces modulables », *Le Devoir*, 19 avril 2003, p. D1.

VIEIRA, Emmanuelle, « Le design structurel pour signature », *Le Devoir*, 19 avril 2003, p. D2.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig. 1 La Marinière (1967)

Source : *Graphis 132*, vol. 23, n° 132, 1967, p. 328.

Fig. 2 Coupe transversale (1967)

Source : Ville de Montréal, Gestion de documents et archives.

Fig. 3 Élévation (1967)

Source : Ville de Montréal, Gestion de documents et archives.

Fig. 4 La Marinière (2004)

Photo : C. Gallant et S. Mankowski.

Fig. 5 La Marinière (2004)

Photo : C. Gallant et S. Mankowski.

Fig. 6 rue Sherbrooke Ouest, 1000, Rosen, Caruso, et Vecsei, architectes (date de la photo inconnue)

Source : <http://www.monit.com/FR/pages/properties/1000.php>

Fig. 7 Vue intérieure du restaurant de la Marinière, premier étage et mezzanine (2004)

Photo : C. Dubuc.

Le Minirail La Ronde

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Le Minirail La Ronde
avec les stations «Pioneerland » et «Village».

1.1 Nom usuel : Le Minirail
avec l'embarcadere Fort et l'embarcadere Village.

1.2 Adresse : Secteur La Ronde (voir circuit Fig.1).

Plan-repère de la Station Pioneerland : No. 515

Plan-repère de la Station Village : No. 543

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : circuit de rail et deux stations simples

1.5 Particularité du bâtiment : Permanent

1.6 Superficie et dimensions :

Longueur du circuit fermé : 6585' (1,24 milles)

Longueur d'un train : 105 pieds (pour 60 passagers max.)

1.7 Protection/statut :

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) :

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967

1.9 Propriétaire actuel :

Six Flags Inc. (La Ronde)

2. Données historiques

2.1 Description de la commande : Prévoir un mode de transport secondaire sur un circuit tracé de manière à ce que les passagers puissent admirer les pavillons et les divers secteurs de l'Expo. Inscrit dans le plan directeur de Fiset, ce système de transport lent, léger, et silencieux, devait assurer, avec l'Expo-Express, le lien physique entre les différents secteurs. Il était cependant prévu que le circuit de La Ronde soit indépendant. La Ronde étant réalisation permanente, il était probablement prévu que le Minirail La Ronde soit également permanent.

2.2 Dates importantes :

projet initié : 1966

fin des travaux : 1967

2.3 Concepteurs :

Dessin des tracés : Steven Staples, urbaniste (Montréal)

Structure mécanique et électrique : Hurter, Todd & Meyer/Habegger, Maschinenfabrik Habegger (Suisse)

2.4 Autres spécialistes :

Entrepreneurs :

Matériel roulant : Von Roll Habegger Ingénieur

Carrosseries : Hawker-Siddeley Canada Ltd.

Voies : Mojan Ltée & Dominion Bridge Co. Ltd

Électricité : Britton Electric Ltd.

Rack Construction Co. Ltd. (Stations La Ronde)

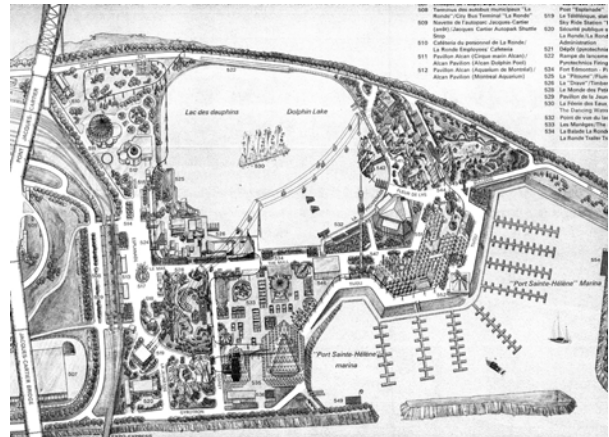


Fig.1 Vue du tracé du Minirail La Ronde (1967)

2.5 Modifications significatives :

Le circuit du Minirail La Ronde a été légèrement modifié. Le Lac des Dauphins a été remblayé au nord-ouest, à la hauteur du Cirque marin. Le circuit du Minirail survole le terre-plein pour ensuite bifurquer directement vers le «Village» sans faire une boucle (comme il le faisait auparavant).

Depuis 1967

Réfections des voitures:

- Peinture et surélévation des garde corps
- Remplacement et surélévation des caissons

Vers 1995

- Peinture des piliers en acier.

Station du Fort (1997)

- Modification de l'escalier de sortie de l'embarcadere du Fort.

Station du Village (1993-94)

- Réfection de la toiture en bardeaux d'asphalte
- Changement de la fenêtre du 1^{er} étage pour un style médiéval, réfection escalier arrière, démolition passerelle, réfection sortie du Minirail et nouvel aménagement
- Remplacement des piliers en pierre du rez-de-chaussée (entrée)

2.6 Usage actuel :

Le circuit du Minirail avec ses deux stations est toujours utilisé pour la promenade des visiteurs de La Ronde.

2.7 État physique actuel :

La structure du Minirail, ses piliers et ses rails, sont, à première vue, en bon état. Les voitures (ou convois) du Minirail sont stationnées à la Station Village de La Ronde. Mis à part les modifications mentionnées plus haut, elles semblent bien entretenues. La Station Pioneerland semble, selon nos observations, en bon état. La Station Village qui a subi avec le temps quelques altérations semble également en bon état.

3. Description

3.1 Description synthèse :

Les Minirails sont des trains sur rail surélevé qui promènent les visiteurs sur le site de l'Expo 67. Ils sont répartis sur trois réseaux indépendants, un système secondaire par rapport à celui de l'Expo-Express. Les autres types de transport secondaires comprenaient : gondoles, vaporettos, hovercrafts, pousse-pousse et autobus. Avec ses convois bleus et jaunes transportant jusqu'à soixante personnes, le Minirail offrait une promenade en hauteur entièrement automatisée et une excellente vue d'ensemble du site. Les voies ferrées et le matériel roulant (le Minirail jaune) du circuit de La Ronde et de l'île Sainte-Hélène, sont du matériel d'occasion acheté de l'Exposition Nationale Suisse de Lausanne de 1964. Par contre, le réseau neuf (le Minirail bleu) a été installé à l'île Notre-Dame. Le Minirail était composé d'une douzaine de convois chacun composé d'environ 16 voitures découvertes. Chaque convoi offrait un service rapide (2,500 personnes assises à l'heure) entre les principales attractions de La Ronde.

Le Minirail était idéal pour donner un premier coup d'œil du parc de La Ronde. Les voies ferrées constituent un circuit d'un mille de longueur qui serpente à travers le site, formant une boucle autour du Lac des Dauphins. Situées de chaque côté du Lac des Dauphins, les stations avaient leur identité propre, l'une évoquant la forme des ponts couverts, l'autre évoquant l'architecture vernaculaire des campagnes québécoises. La station Pioneerland est faite d'une charpente en bois, sur pilotis, recouverte de planches de cèdre. Les deux stations ont été conçues afin de faciliter la montée et la descente des passagers grâce à un système de quai de montée et quai de descente. Ainsi, la Station Pioneerland se caractérise par sa plate-forme surélevée sous laquelle se trouvent les toilettes publiques, les bureaux, et les salles de transformateurs.

3.2 Construction :

Le rail du Minirail est composé de deux poutres (de type « I beam ») en acier qui reposent sur des piliers en acier de quarante pieds de hauteur, en forme de «A». Le Minirail est doté d'un dispositif de traction, un rail sous tension fixé à la voie qui alimente le convoi en courant alternatif triphasé. Dans la voiture avant, un générateur fournit du courant continu aux moteurs qui assurent la traction. Les roues sont montées sur des bogies, et les transformateurs qui alimentent le convoi sont situés dans chacune des stations («Rapport Général», 1433). Grâce à leurs roues de caoutchouc, les convois se déplacent de manière silencieuse. Le Minirail pouvait aller à une vitesse atteignant 7 miles de l'heure.

3.3 Contexte :

Partant de la Station Pioneerland (non loin de l'Expo-Express), le circuit longe le Lac des Dauphins et la rive nord de l'île jusqu'à la Station Village. De là, il repart vers la Marinière en passant derrière le Carrefour international, puis longe les abords de la Spirale, de la Lanterna Magika, passe devant le Gyrotron, pour ensuite terminer son circuit, en passant par le Monde des Petits, jusqu'à la Station Pioneerland.



Fig.2 Vue de la Station du Fort (1967)



Fig.3 Minirail de l'île Sainte-Hélène (1967)

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

Un des symboles de l'Exposition universelle de Montréal, le Minirail est un témoin d'une époque de l'histoire de la Ville marquée (ou fascinée) par la technologie, et la science. Notons que son importance historique se justifie également par la rareté de ce mode de transport au Québec. Les stations de Minirail ont une valeur documentaire dans la mesure où ils font partie d'un ensemble architectural (voir fiche Fort Edmonton & Village).

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

Le Minirail n'est pas unique à l'Expo 67. De nombreuses Expositions universelles et parcs d'attractions ont eu leur Minirail (ou monorail). Le plus vieux Minirail remonte à 1901, en Allemagne. Il fut appelé le «Schwebbahn» qui se traduit par voies ferrées suspendues. Il y a eu en Amérique du Nord, le monorail AMF de l'Exposition de 1964 à New York, l'Expo 1984 en Nouvelle Orléans, l'Expo 1986 à Vancouver, et bien sûr celui de Walt Disney, pour n'en nommer que quelques-uns. De plus, dans le cas du Minirail jaune de La Ronde, il fut acheté à l'Exposition Nationale Suisse de Lausanne, en 1964.

Le professeur James Ackland, de l'école d'architecture de l'Université de Toronto disait que c'était la meilleure construction de toute l'Exposition et qu'il n'en avait aucun semblable dans le monde. Si on ne peut pas à proprement parler d'innovation technique, il est important de mentionner, toutefois, que de grands efforts ont été déployés afin de réadapter l'ensemble du Minirail importé à un nouveau territoire. Par exemple, l'urbaniste Steven Staples qui dessina les méandres du trajet du Minirail favorisa un concept de parcours fantaisiste avec un système de rails s'élevant à 20 pieds du sol à certains endroits et rasant le niveau de l'eau à d'autres endroits. Il dessina des méandres caractérisés par des détours, des virages, et des serpentins, permettant d'encercler certains pavillons, et procurant plus de plaisir, plutôt que le choix de la ligne droite, qui fût la préférence des autres ingénieurs. Les voitures pouvaient ainsi monter des pentes de 10 pour cent et tourner sur un rayon de 50 pieds.

C. Intégrité

Objet : L'ensemble du réseau Minirail est bien entretenu. Les charpentes métalliques semblent en bon état et le circuit est toujours en fonction. Lors de notre visite, nous n'avons vu qu'un seul convoi, alors qu'à l'époque de l'Expo, il y en avait sept.

Contexte : La relation du Minirail avec son contexte a été modifiée puisque la plupart des manèges de La Ronde ont été remplacés. Par conséquent, bien que le circuit soit pratiquement d'origine, l'expérience de la promenade est très différente. Le Minirail ne passe plus par le Gyrotron, ni le Safari, ni le Quartier International, mais par de nouveaux types de manèges. Le contexte du Minirail n'est donc plus tout à fait le même.

D. Authenticité

Objet : Le Minirail ayant toujours pour fonction d'offrir une promenade aérienne sur le site du parc d'amusement, il a conservé son authenticité.

Contexte : Par essence, le Minirail était conçu pour serpenter à travers un parc d'attraction et ses manèges en vue d'offrir une promenade aérienne aux visiteurs. Bien que la relation visuelle avec le site ait quelque peu changée, la fonction principale du Minirail est restée la même. À ce titre, le Minirail a conservé son authenticité.



Fig.4 Charpente du Minirail de La Ronde (2004)



Fig.5 Voitures du Minirail de La Station Village (2004)

5. Documentation

5.1 Références principales :

BROWN, Col.L.J., «Aménagement – État des Travaux», *Rapport Général*, Deuxième Réunion des Exposants Privés, 8 décembre 1965», Montréal, pp.16-18.

FISSET, Edouard, «Le plan directeur», *Royal Architecture Institute of Canada*, vol. 41, 1965, pp. 49-56.

KALIN, I., *Étude sur les matériaux, systèmes et techniques de construction employés à l'Exposition universelle et internationale de 1967, Montréal, Canada*, Direction des matériaux, Ministère de l'industrie et du commerce, Ottawa, Canada, pp. 306-311.

SIMONS, David «Novelty Monorails - Expo '67», site Internet /www.monorails.org/tMspages/Expo67.html

«La Ronde Secteur des Divertissements», document présenté par la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, 1966.

CCEU, «Service de Transport à La Ronde» dans La Ronde Secteur des Divertissements, Montréal, 1967, pp. 1-2.

Plan souvenir officiel Expo 67, Éditions Maclean-Hunter Limitée, Montréal, 1967.

Rapport Général sur l'Exposition Universelle de 1967, Tome III, Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967, Montréal, pp.1427-1448.

«Élévations de la Gare du Minirail Station no.1 Pioneerland & Station no.2 Village», Source: Microfilms – Expo '67 Compagnie canadienne de l'Exposition Universelle, 1968, bobine 66 & 68, référence 515 & 543, Ville de Montréal, Gestion de documents et archives.

«Réfections diverses du village de La Ronde», devis descriptif soumis par l'AMARC, mai1993.

Articles de journaux

«Le Parc de la Ronde (\$ 25 millions) sera permanent», *Metro-Express*, Montreal, 10 septembre 1965.

COTÉ, Françoise, «Architecture-Minirail» Communiqué de presse, 16 août 1968.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig. 1 Vue du tracé du Minirail La Ronde (1967)
Source: *Plan souvenir officiel Expo 67*, 1967.

Fig. 2 Vue de la Station du Fort (1967)
Source : Archives nationales Québec

Fig. 3 Minirail de l'île Sainte-Hélène (1967)
Photo : C.Gallant et S. Mankowski

Fig. 4 Charpente du Minirail de La Ronde (2004)
Photo : C.Gallant et S. Mankowski

Fig. 5 Voitures du Minirail de La Station Village (2004)
Photo : C.Gallant et S. Mankowski

Le Monde des Petits

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Le Monde des Petits

1.1 Nom usuel :

1.2 Adresse : Secteur : La Ronde

N° du Lot : 5420

Plan repère : n° 528

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Ensemble récréotouristique

1.5 Particularité du bâtiment : Permanent

1.6 Superficie et dimensions : 6 707 m²

1.7 Protection/statut :

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) : La Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967

1.9 Propriétaire actuel : Depuis avril 2001, la ville de Montréal loue, par bail emphytéotique de 64 ans, le site de La Ronde à la compagnie Six Flags inc.



Fig. 1 Le Monde des Petits (1967)

2. Données historiques

2.1 Description de la commande :

Construire un parc d'amusement pour les enfants de 4 à 10 ans qui comprendra plusieurs secteurs spécialement aménagés. Construits sur un terrain de deux acres, les différents secteurs seront conçus sous le thème de l'Expo, *Terre des Hommes*. Un emplacement surélevé sera réservé aux parents qui pourront se détendre tout en ayant la possibilité de jeter un coup d'œil sur leurs enfants. En plus des manèges, le Monde des Petits aura des boutiques, des services auxiliaires et une garderie.

2.2 Dates importantes :

Date d'adjudication du contrat : 12 mai 1966

Fin des travaux : vers le 1^{er} octobre 1966

2.3 Concepteurs :

John Schreiber, architecte paysager (Montréal)

Radoslav Zuk, architecte (Montréal)

2.4 Autres spécialistes :

Ingénieurs conseils :

Structure, mécanique et électricité : McMillan & Martynowicz (Montréal)

Illumination : Galemmino & Goldstein (Montréal)

Consultant pour les manèges : Dr. F. M. Kraus (Montréal)

2.5 Modifications significatives :

1968

Installation du Carrousel antique dans le secteur du Monde des Petits.

1993 -1994

Réaménagement majeur du secteur du Monde des Petits, maintenant appelé La Petite Ronde. (Dossier n° 910)

Date inconnue

Installation d'une concession de chaîne de restauration rapide.

2.6 Usage actuel :

Le même, malgré que le secteur fut réaménagé à plusieurs occasions.

2.7 État physique actuel :

Le bâtiment est en bon état.

3. Description

3.1 Description synthèse :

Le Monde des Petits est un parc d'attractions destiné aux enfants de quatre à neuf ans. Le bâtiment fut construit au coût de 913 560 \$. Il incluait cinq manèges majeurs, un théâtre de marionnettes, un restaurant adapté aux jeunes enfants, un magasin de jouets (avec ses services auxiliaires), un terrain de jeux, et une garderie, des vestiaires et des bureaux. Le Monde des Petits est aménagé sur un terrain vaguement rectangulaire et s'ordonne autour d'une partie basse en forme circulaire comprenant l'aire de jeux et le manège aquatique. La partie nord comprend le théâtre de marionnettes, le mont Citrouille et la piazza. Le restaurant et l'aire de repos sont situés dans la partie est, une terrasse surélevée surmontée d'une série de toitures pyramidales basée sur une trame régulière carrée. Ces derniers éléments surplombent le creux au centre et permettent aux parents de regarder les enfants jouer sur le terrain de jeux en contrebas. Un toboggan en forme de serpent permet d'accéder au niveau inférieur sur un terrain de sable qui fait partie de l'aire des jeux. Une immense murale faite d'éléments en rondes-bosses de matières synthétiques peintes entoure le serpent. Situés à l'extrémité sud du complexe, les manèges des Voitures antiques et du Vieux '99 occupent la majeure partie de ce secteur.

3.2 Construction : La plupart des éléments du Monde des Petits ont été réalisés en béton armé. Seuls les éléments tubulaires du restaurant et du théâtre des marionnettes sont en acier. Les toitures pyramidales sont en fibres de verre.

3.3 Contexte : Situé à proximité de l'Esplanade et de l'entrée de La Ronde, le Monde des Petits fait contrepoint au Fort Edmonton situé de l'autre côté du Grand mail. Cette proximité avec l'entrée principale permettait aux enfants en bas âge d'accéder plus rapidement aux manèges.

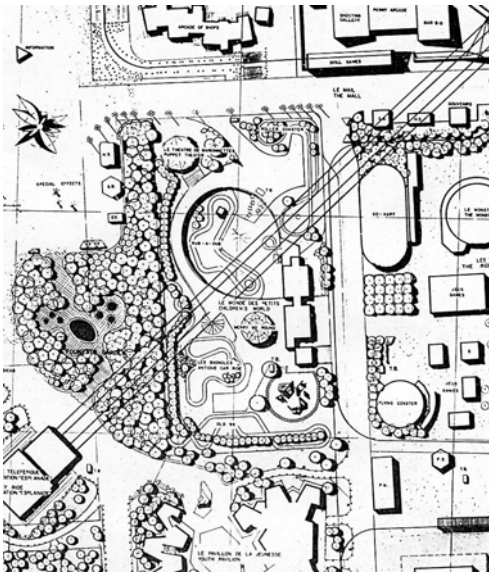


Fig. 2 Plan de situation (1967)

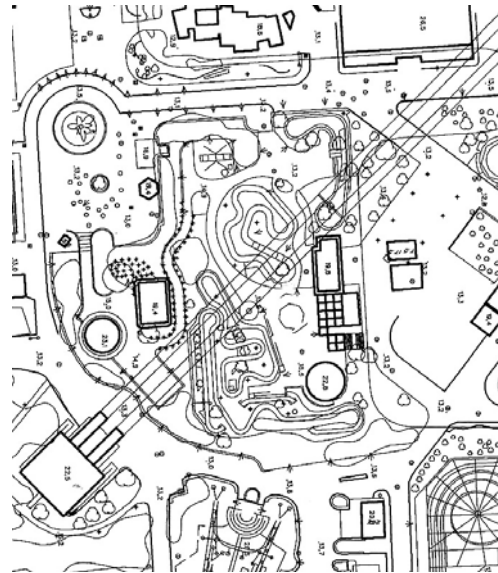


Fig. 3 Plan d'occupation du sol (2002)

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

Au moment de la présentation du programme de cet ensemble aux journalistes, le 26 août 1965, M. Maurice Dubois, responsable du parc d'attractions, déclarait que « dans tous les parcs du monde, il est impossible de trouver un jardin approprié uniquement aux enfants de cet âge; ici tout a été prévu à leur échelle, les jeux et les constructions. Les plans sont terminés et les travaux de terrassement viennent de commencer. Un fait à signaler : « Le Petit Monde » sera permanent, il restera après l'Expo et sera remis par la direction à la Ville de Montréal pour faire partie de la division des parcs » (*La Presse*, 26 août 1965). Ce programme particulier, destiné aux enfants, était un événement unique dans l'aménagement des parcs d'attractions au moment de sa construction. Malgré les remaniements dans le secteur, les principaux manèges destinés aux enfants sont toujours fonctionnels.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

Le Monde des Petits est l'œuvre d'une équipe multidisciplinaire. Les concepteurs de ce projet, John Schreiber (1922-2002), architecte paysager, et Radoslav Zuk, architecte, furent tous deux professeurs à la faculté d'architecture de l'Université McGill à Montréal. John Schreiber, d'origine polonaise, y enseigna de 1953 à 1987. Après avoir reçu son diplôme en architecture de l'Université de Glasgow en 1951, Schreiber émigra au Canada vers 1952. En plus d'enseigner à McGill, Schreiber poursuivra une carrière d'architecte au cours de laquelle il réalisera plusieurs résidences privées. En 1964, il obtient une maîtrise en architecture du paysage de l'Université Harvard.

D'origine ukrainienne, Radoslav Zuk, réalisa plusieurs églises ukrainiennes, dont l'église St-Stephen de Calgary (1979-1982) et l'église Holy Eucharist de Toronto.

C. Intégrité

Objet : Malgré la disparition du théâtre des marionnettes, remplacé par une Grande roue, et les remaniements successifs de ce secteur, plusieurs éléments d'origine sont encore présents, bien que légèrement modifiés. Le plan d'ensemble est presque semblable à celui d'origine. Signalons la présence presque intacte des principaux manèges, comme celui des Vieilles voitures, celle du Vieux '99, devenu le Tchou Tchou, et des montagnes russes miniature. L'ancien restaurant est aujourd'hui une concession McDonald, mais garde une partie de sa structure tubulaire en acier. Le toboggan en forme de serpent est toujours là et les éléments décoratifs en fer forgé de John Schreiber le sont également.

Contexte : La partie est et sud du Monde des Petits fut radicalement transformé par la disparition du pavillon de la jeunesse et du centre des manèges. Ils ont été remplacés par des nouveaux manèges de la deuxième génération de La Ronde. La partie ouest a aussi été modifiée : le petit parc boisé a disparu et a été remplacé par de nouveaux manèges destinés aux enfants.

D. Authenticité

Objet : Les remaniements successifs n'ont pas entaché le plan d'ensemble de 1967, ni son programme d'origine, qui est celui d'un parc d'attractions destiné aux enfants.

Contexte : Malgré les grands changements survenus dans le contexte immédiat du Monde des Petits, l'essence du projet initial de ce secteur est sensiblement le même. On peut dire qu'il a conservé son authenticité.



Fig. 4 Le Monde des Petits (2004)



Fig. 5 Le Monde des Petits (2004)

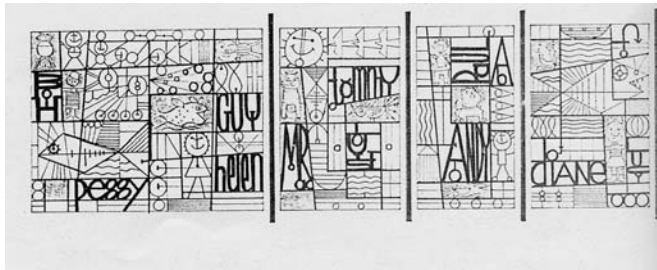


Fig. 6 Dessin des grilles par John Schreiber (1967)



Fig. 7 Vue des grilles (2004)

5. Documentation

5.1 Références principales :

DUPUY, Pierre, *Expo 67 ou la découverte de la fierté*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1972, 237 p.

FULFORD, Robert, *Portrait de l'Expo*, Toronto, McClelland and Stewart, 1968, 203 p., ill.

JASMIN, Yves, *La petite histoire d'Expo 67*, Montréal, Québec/Amérique, 1997, 455 p., ill.

KALIN, I., *Étude sur les matériaux, systèmes et techniques de construction employés à l'exposition universelle et internationale de 1967 / Montréal, Canada*, Ottawa, Imprimerie de la Reine, 1969, 317 p., ill.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Rapport général sur l'Exposition universelle de 1967*, Montréal, CCEU, 1969.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Guide officiel*. Montréal, CCEU, 1967, 352 p., ill..

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *La Ronde – Secteur des Divertissements*, CCEU, vers 1966.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Plan souvenir officiel Expo 67*, Montréal, Éditions Maclean-Hunter Ltmitée, 1967.

« Le Mondes des petits », Microfilms – Expo '67, Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, 1968, bobine 67, référence 528, châssis B00001 à B00142, Ville de Montréal, Gestion de documents et archives.

Société du parc des Îles, « Dossiers des manèges / Petites montagnes russes, n° 0-214 », Archives de la Société du parc des Îles.

Société du parc des Îles, « Dossiers des manèges / La petite ronde, n° 913 », Archives de la Société du parc des Îles.

Articles de journaux

BOURBONNAIS, Marie, « « Le Petit Monde » de l'Expo : jardin pour enfants », *La Presse*, 26 août 1965.

« « Le petit Monde » aura une place de choix à l'Expo 67 », *Le Devoir*, 26 août 1965.

BEAUREGARD, Hermine, « Les enfants auront leur petit monde à l'Expo », *Le Petit journal*, 5 septembre 1965.

« Le parc des enfants à l'Expo 67 », *Journal de Montréal*, 7 septembre 1965.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig. 1 Le Monde des petits (1967)

Source : Archives nationales du Canada

Fig. 2 Plan de situation (1967)

Source : *Plan souvenir officiel Expo 67*, 1967.

Fig. 3 Plan d'occupation du sol (2002)

Source : *Plans d'utilisation du sol*, Ville de Montréal

Fig. 4 Le Monde des Petits (2004)

Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Fig. 5 Le Monde des Petits (2004)

Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Fig. 6 Dessin des grilles par John Schreiber (1967)

Source : Ville de Montréal, Gestion de documents et archives.

Fig. 7 Vue des grilles (2004)

Photo : C. Dubuc

Port Sainte-Hélène

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Port Sainte-Hélène

1.1 Nom usuel : Marina de la Ronde

1.2 Adresse : Secteur La Ronde

no du Lot : 5220

Plan-repère : No 552

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Installation récréo-touristique

1.5 Particularité du bâtiment : Permanent

1.6 Superficie et dimensions : 34 acres (superficie de l'ensemble)

1.7 Protection/statut :

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) : Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967

1.9 Propriétaire actuel : Depuis avril 2001, la ville de Montréal loue, par bail emphytéotique d'une durée de 64 ans, le site de La Ronde à Six Flags inc.



Fig. 1 Le Port Sainte-Hélène (1967)

2. Données historiques

2.1 Description de la commande :

Création d'un port de plaisance sur l'île Sainte-Hélène avec une rade où les yachts et les canots à moteur peuvent trouver un bon mouillage.

2.2 Dates importantes :

projet initié : 1966

fin des travaux : 1967

2.3 Concepteurs :

Consortium Sasaki, Strong et associés Ltée (É-U)
James Secord, architectes paysagistes (Toronto)

Ingénieurs : Lalonde, Girouard, Letendre, ing.

2.4 Autres spécialistes :

Entrepreneur : C. A. Pitts

2.5 Modifications significatives :

Printemps et été 1986

Fermeture de la marina en vue de la remblayer complètement et y construire un parc de stationnement. Début des travaux.

Automne 1986

Les travaux de remblayage de la marina sont stoppés par le ministère de l'Environnement.

2.6 Usage actuel :

Marina

2.7 État physique actuel :

Suites aux remblayages successifs de ses berges, le port Sainte-Hélène (la Marina) a subi d'énormes préjudices. Mentionnons entre autres la perte d'espaces, la disparition et/ou le déplacement de la station-service, du bâtiment d'entretien de la Marina, et de la station météorologique. On peut aussi noter la suppression de plusieurs de ses quais flottants.

3. Description

3.1 Description synthèse :

D'une superficie de 34 acres, l'ensemble du Port Saint-Hélène comprend une série de bâtiments, d'éléments portuaires, une rade, et se caractérise par un aménagement paysager, qui avait été conçu spécifiquement pour ce projet. Situé dans la partie sud-est de l'île Sainte-Hélène, le bassin est constitué de deux bras réunis en équerre et formant ainsi un angle d'environ 60 degrés. Comme le décrit le journal *Montréal-Matin*, « dans la rade, huit quais flottants, reliés entre eux par une corniche, sont disposés en éventail. Les quatorze arêtes de chacun de ces huit appontements permettront à 262 embarcations de s'y amarrer en jumelage. À chaque poste d'amarrage, on trouvera eau potable et courant électrique et, pour certains, le service téléphonique. Deux quais marginaux aménagés sur les berges nord et sud accueilleront pour leur part 110 embarcations. En tout, près de 400 bateaux de plaisance pourront mouiller l'ancre au Port Sainte-Hélène » (*Montréal-Matin*, 25 février 1967).

Le bassin est protégé par un môle avec deux entrées distinctes à ses extrémités partageant ainsi les différents types de bateaux selon leurs poids. Le bassin possède deux profondeurs différentes pour accommoder les bateaux de divers tirants d'eau. La partie ouest du bassin, d'une profondeur de 3,3 mètres, sera réservée pour les bateaux à gros tirant et la partie est, d'une profondeur de 1,6 mètres, est réservée aux bateaux de faible tirant.

L'accès au Port Saint-Hélène étant réservé aux plaisanciers, le contour du bassin est aménagé de telle façon qu'il permet de garder l'intimité et la sécurité des plaisanciers, tout en aménageant des vues sur le port à partir de La Ronde et sans le besoin de recourir à des clôtures inesthétiques. On aménage deux terrasses de niveaux distincts séparés par une butte qui contourne l'ensemble de la rade.

Sur le site du port, on peut voir différents bâtiments dont le pavillon de service et d'accueil « La Marinière » situé à la jonction intérieure des deux bras du bassin. De plus, on y trouve un atelier d'entretien et de réparation à l'extrémité ouest de la Marina, une station-service pour les bateaux et une station météorologique.

3.2 Construction :

Aménagé lors de l'agrandissement des îles Sainte-Hélène et de la formation de l'île Notre-Dame, cette opération fut menée entre les années 1963 et 1964. Le contour du Port Sainte-Hélène fut réalisé grâce à l'extraction du roc des îles Ronde et Verte, ainsi que celui extrait de l'excavation du métro de Montréal. De plus, on utilisa les restes des travaux d'aménagement de la Voie maritime du Saint-Laurent et ceux du dragage du fond du fleuve.

3.3 Contexte :

Dès les premières études sur l'aménagement des terrains pour l'Exposition universelle, les concepteurs de la CCEU conviennent que le site immédiat de l'île Ronde convient à l'établissement d'un parc d'amusement ainsi qu'à un port de plaisance. Suite à un manque de matériaux de remblayage et à une étude attentive de la topographie du site, on décida de réserver la partie nord de l'île Ronde à un parc d'attractions et à un port de plaisance.

L'entrée du port de plaisance est située dans le chenal Lemoyne. La Direction générale des services maritime de Transports Canada procéda à l'établissement d'un chenal distinct du chenal principal du Saint-Laurent dans le souci de séparer les embarcations de plaisance des bateaux de gros tonnage, qui empruntent habituellement le chenal principal.

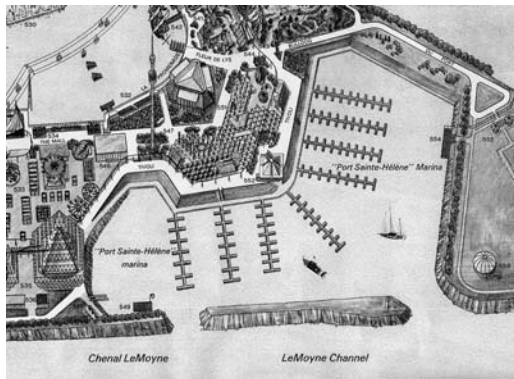


Fig. 2 Plan du Port Sainte-Hélène (1967)



Fig.3 Plan de la Marina (2002)

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

Le Commissaire général, Pierre Dupuy, a bien cerné le rôle essentiel qu'a joué la Marina durant l'Expo : Habiter sur le site. « Le but du jeu, cependant, n'était pas de flâner. Il était de participer à l'Exposition de l'intérieur, comme si elle vous appartenait » (Dupuy, 1972). Cette représentation de la Marina comme la possibilité de vivre l'Expo de l'intérieur et, en plus, d'être aussi une composante essentielle du réseau complexe des transports durant l'Expo concourent à considérer la Marina comme un élément essentiel de cet événement.

Le succès de la Marina fut instantané. Six mois avant l'ouverture de l'Expo, 3 800 propriétaires y avaient déjà réservé une place.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

La firme d'architecte paysagiste Sasaki, Strong & Associates (1961-1967) était l'une des plus importante en Amérique du Nord. Créée en 1961 avec l'association de deux architectes de paysage de renom, l'américain Hideo Sasaki et le canadien Richard Strong, cette firme réalisa plusieurs projets d'envergure au Canada soit l'aménagement paysager de l'hôtel de ville de Toronto (1965) et du projet « Moss Park Redevelopment » à Toronto (1962).

Après des études dans les universités Berkeley, Illinois et Harvard, Hideo Sasaki créa sa propre firme en 1953, soit l'année de son entrée comme professeur à Harvard dans le département d'architecture de paysage. Aujourd'hui la firme Sasaki Associates, Inc. est encore très active à travers le monde. Pour sa part, Richard Strong est diplômé des universités d'Ohio et d'Harvard en architecture de paysage. Il débuta sa carrière avec la firme Project Planning Associates Ltd (firme également impliquée dans l'aménagement paysager d'Expo 67). Il travaille ensuite avec l'architecte John Parkin comme directeur de la section aménagement. Suite à son association avec Sasaki, il créa en 1967 sa propre firme, *Richard Strong Associates*.

La firme Sasaki, Strong et associés réalisa l'aménagement paysager de La Ronde, ainsi que la conception du Port Sainte-Hélène. La Ronde et la Marina se complètent d'ailleurs harmonieusement, créant un aménagement cohérent pour l'ensemble du secteur.

C. Intégrité

Objet : Le remblayage d'une partie de la rade en 1986 modifia considérablement son contour géométrique pour le transformer en un contour irrégulier. Seuls certains des principaux éléments de la composition de la Marina sont encore perceptibles comme la forme en V de la rade, une partie de la butte de son pourtour, le môle protecteur et certains de ses quais flottants.

Contexte : La relation de la Marina avec le site immédiat de La Ronde s'est peu à peu transformé au fil des années. Des manèges se sont installés sur le site remblayé (situé à l'ouest de la Marina) et le remblayage de la partie nord a créé une zone floue, sans fonction précise. De plus, les modifications successives du Carrefour international (situé à proximité de la Marinière) ont transformé sa vocation première (lieu de restauration et bazar) qui servait de un de flânerie pour les plaisanciers.

D. Authenticité

Objet : Toujours en activité, la Marina remplit encore ses fonctions d'accueil des plaisanciers, quoique à une plus petite échelle. Avec le temps, sa vocation a évolué. Elle est devenue un lieu d'ancrage pour des petits bateaux d'excursions et non plus celui pour des bateaux de plaisance. Malgré cela, l'usage actuel de la marina est suffisamment proche de sa fonction d'origine pour considérer qu'elle a conservé son authenticité.

Contexte : Le contexte immédiat de la Marina a évolué sans que sa relation avec la Ronde ne soit profondément modifiée. La Marina et la Ronde gardent leur vocation d'origine, soit celui de port de plaisance et de parc d'attractions.



Fig. 4 Esquisse du Port Saint-Hélène (vers 1965)



Fig. 5 Le Port Saint-Hélène (1967)

5. Documentation

5.1 Références principales :

DUPUY, Pierre, *Expo 67 ou la découverte de la fierté*. Montréal, Éditions de l'Homme, 1972, 237 p.

FULFORD, Robert, *Portrait de l'Expo*, Toronto, McClelland and Stewart, 1968, 203 p., ill.

JASMIN, Yves, *La petite histoire d'Expo 67*. Montréal, Québec/Amérique, 1997, 455 p., ill.

KALIN, I., *Étude sur les matériaux, systèmes et techniques de construction employés à l'exposition universelle et internationale de 1967 / Montréal, Canada*, Ottawa, Imprimerie de la Reine, 1969, 317 p., ill.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *La Ronde – Secteur des Divertissements*, CCEU, vers 1966.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Guide officiel*. Montréal, CCEU, 1967, 352 p., ill..

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Plan souvenir officiel Expo 67*, Montréal, Éditions Maclean-Hunter Ltmitée, 1967.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Rapport général sur l'Exposition universelle de 1967*. Montréal, CCEU, 1969.

Consortium : Sasaki, Strong and Associates, Limited / James E. Secord avec D.F. Pinker et S.W. Stedman, J. Carr, C.D. Howe Company Limited, *Port de plaisance de l'île Ronde / Étude sur les frais d'aménagement et d'exploitation d'un port de plaisance pour bateaux de plaisance à moteur, sur l'île Ronde, à Montréal, et sur les recettes prévues*, vers 1965.

Marina, Fond Compagnie canadienne de l'Exposition universelle 1967 (P 312), Archives nationales du Québec Contenant : 1990-10-059 / 42.

« La Marinière », Microfilms – Expo '67, Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, 1968, bobine 69, référence 552, châssis E00001 à E00333, Ville de Montréal, Gestion de documents et archives.

Articles de journaux

« Le port de l'Expo », *La Presse*, Montréal, 30 novembre 1963.

« Discrète conférence aujourd'hui sur la « marina » de l'Expo », *La Presse*, 26 février 1964.

MAMO, Oswald, « Le plus beau port de plaisance au monde », *La Presse*, 3 août 1966.

« Le plus beau port de plaisance au monde, celui de Sainte-Hélène », *Métro-Express*, 5 août 1966.

« Le port Ste-Hélène accueillera les visiteurs à l'Expo 67 », *La Presse*, 18 février 1967.

« Le port de plaisance Sainte-Hélène », *Montréal-Matin*, 25 février 1967.

PAQUET, J.-Claude, « La marina de l'exposition », *La Presse*, 16 septembre 1967.

GUÉRIN, Raymond, « Les yachts peuvent maintenant « stationner » en permanence à la marina de Terre des Hommes », Communiqué de presse, Ville de Montréal, Montréal, s.d.

« Maman, les p'tits bateaux... Montréal recevra \$17, 500 pour la Marina de TDH », *Montréal-Matin*, 27 mars 1969.

ARCHAMBAULT, Maurice, « La ville rejette la seule offre et décide d'exploiter la Marina de TDH », *Montréal-Matin*, 5 avril 1969.

« La Marina de la Ronde : un désastre », *Journal de Montréal*, 7 août 1972.

DUDDIN, Jean Maurice, « Le bail de la Marina de la Ronde n'est pas renouvelé », *Le journal de Montréal*, 24 septembre 1985.

LAPRADE, Yvon, « Fermeture de la Marina de la Ronde confirmée », *Le journal de Montréal*, 21 février 1986.

LAPRADE, Yvon, « Marina 'exceptionnelle' à Lachine pour remplacer celle de La Ronde », *Le journal de Montréal*, 25 mars 1986.

FRANCOEUR, Louis-Gilles, « Québec et Montréal stoppent le remblayage / L'AMARC voulait faire un stationnement de la marina de l'île Ste-Hélène », *Le Devoir*, 28 novembre 1986.

FRANCOEUR, Louis-Gilles, « Montréal a remblayé la marina de l'île Sainte-Hélène sans permis », *Le Devoir*, 6 décembre 1986.

FOREST, François, « L'AMARC ne tient pas du tout à attirer des plaisanciers à la marina de la Ronde », *La Presse*, 21 juillet 1988.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig. 1 Le Port Saint-Hélène

Source : *Graphis 132*, vol. 23, n^o 132, 1967, p. 328,

Fig. 2 Plan du Port Sainte-Hélène (1967)

Source : *Plan souvenir officiel Expo 67*, 1967.

Fig.3 Plan de la Marina (2002)

Source : *Plans d'utilisation du sol*, Ville de Montréal.

Fig. 4 Esquisse du Port (vers 1965)

Source : *Port de plaisance de l'île Ronde*, vers 1965.

Fig. 5 Le Port Saint-Hélène (1967)

Source : *Album-mémorial de l'Exposition universelle*, 1968, p. 28.

Le restaurant bavarois Löwenbräu de Munich

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Le restaurant bavarois Löwenbräu de Munich

1.1 Nom usuel : Le Jupiter

1.2 Adresse : Secteur : La Ronde

N° du Lot : 5200

Plan repère : n° 551

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Restaurant

1.5 Particularité du bâtiment : Provisoire

1.6 Superficie et dimensions :

longueur : 108 pieds (approx.)

largeur : 57 pieds (approx.)

1.7 Protection/statut :

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) :

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967

1.9 Propriétaire actuel : Depuis avril 2001, la Ville de Montréal loue, par bail emphytéotique de 64 ans, le site de La Ronde à la compagnie Six Flags inc.

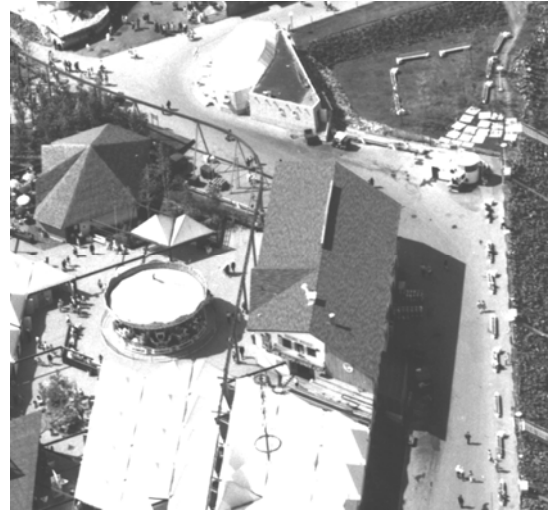


Fig. 1 Vue aérienne du restaurant bavarois (1967)

2. Données historiques

2.1 Description de la commande : Construire un restaurant bavarois, le Löwenbräu de Munich, un des huit restaurants du Carrefour international de La Ronde. Le restaurant bavarois devait pouvoir offrir un échantillon de la cuisine allemande à environ 1 000 convives.

2.2 Dates importantes :

projet initié : mai 1966 (date d'adjudication du contrat de construction à l'entrepreneur)

fin des travaux : vers septembre 1966

2.3 Concepteurs :

Ian Martin / Rosen, Caruso, et Vecsei, architectes (Montréal)

2.4 Autres spécialistes :

Ingénieurs Conseils :

Structure : Spector, Barbacki, Forté & associés (Montréal)

Mécanique et électricité : Levine & Jonas (Montréal)

Aménagement paysager : Sasaki, Strong & associés Ltée (Toronto)

2.5 Modifications significatives :

Réfection des murs extérieurs (date inconnu).

1984

Transformation du Carrefour international

2.6 Usage actuel :

Même usage qu'à l'origine, un restaurant bavarois.

2.7 État physique actuel :

Lors de la visite du 2 décembre 2004, le bâtiment semblait être dans un état convenable. Nous ne pouvons cependant pas nous prononcer sur l'état de l'intérieur car il n'a pas été possible d'y entrer.

3. Description

3.1 Description synthèse : Le corps du bâtiment est un parallélépipède. La toiture à double pente a une lucarne-pignon sur le versant ouest. Sis sur la bordure d'un tertre, le bâtiment possède des élévations différentes selon son implantation, soit de trois niveaux sur le côté est et nord et de deux niveaux sur le côté ouest et sud. Chacune des façades est caractérisée par une composition différente. On y trouve des ouvertures déclinées sous trois types de baies, soit des fenêtres carrées, des portes rectangulaires et des baies plein cintres.

L'aménagement intérieur s'inspire des grandes brasseries munichoises comme la brasserie Hofbräuhaus, avec ses ouvertures plein cintres et sa grande salle au rez-de-chaussée. L'édifice a trois étages. Au niveau inférieur, il y a les installations sanitaires, au rez-de-chaussée, une grande salle de repas et une cuisine, et à l'étage, une mezzanine où se trouve la suite de la salle de repas. Au rez-de-chaussée, une scène circulaire pouvait accueillir un orchestre bavarois. La décoration intérieure était de type bavarois.

3.2 Construction :

L'édifice est une construction mixte : fondations en béton, piliers en acier (premier niveau du périmètre extérieur et des traverses) et piliers en bois (rez-de-chaussée et second étage). Les murs sont enduits d'un crépi de ciment et la toiture est couverte de bardeaux d'asphalte.

3.3 Contexte : Une composante du Carrefour international, le bâtiment clôt le site à son extrémité nord-est.



Fig. 2 Vue actuelle du restaurant bavarois (2004).

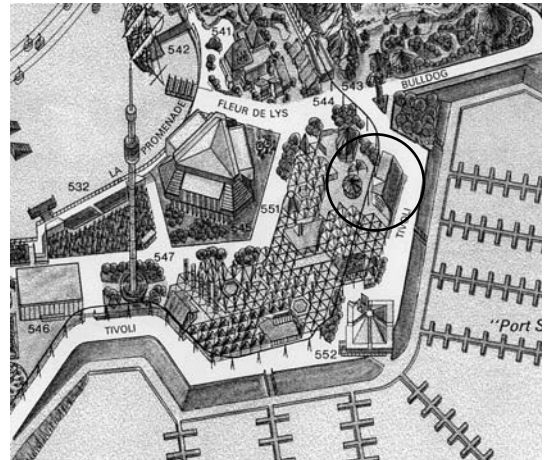


Fig. 3 Plan du Carrefour international. Le restaurant bavarois est encerclé (1967).

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

Le restaurant bavarois Löwenbräu de Munich était un des éléments du Carrefour international. Ce dernier élément était « un groupe d'établissements rassemblés à La Ronde qui offraient une variété de mets nationaux, d'objets d'artisanat et de produits de luxe. Treize pays et l'État d'Hawaï y sont représentés et leurs activités entourent un carrousel du XIXe siècle, entièrement reconstruit selon les techniques artisanales de l'époque » (Jasmin, 1997). Ce vaste marché et de restauration internationale était une extension naturelle du thème de l'Expo, Terre des Hommes. Le restaurant est un vestige intéressant de l'esprit internationaliste et de la soif de découverte des festivaliers de l'Expo 67.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

En plus du Carrefour international, les architectes ont conçu la Marinière de La Ronde. Le restaurant bavarois Löwenbräu de Munich est un bâtiment atypique dans la production de la firme d'architectes Rosen, Caruso, et Vecsei, habituellement auteurs d'œuvres plus modernes. Ce bâtiment est manifestement le fruit d'une concession stylistique de la part des concepteurs de La Ronde. Le projet du Carrefour international était conçu comme un ensemble de bâtiments modernes reliés entre eux par une structure tramée triangulaire en bois, chacune des boutiques trouvant place dans cette structure géométrique. Il fut finalement décidé d'opter pour une approche encourageant une plus grande « variété » stylistique, d'où l'ajout du restaurant bavarois Löwenbräu de Munich et le pub Le Bouledogue, tous deux bâti suivant une architecture plus « vernaculaire ».

L'architecte le plus renommé de cette firme, André Vecsei, a eu une carrière des plus intéressante. Originaire de Hongrie, il est arrivé au Canada avec Eva H. Vecsei en 1957. Ils ont d'abord travaillé avec la firme ARCOP (1960-1962). Par la suite, André Vecsei s'associe avec les architectes Rosen et Caruso (1962-1984). De cette collaboration, plusieurs édifices fascinants furent construits comme le siège social de l'OACI (1971), l'Hôtel de ville et la Bibliothèque de Côte-Saint-Luc (1981-1984) les condominiums Fort de la Montagne (1980-1982). En 1984, André et Eva fondent leur propre agence sous le nom de Vecsei architectes.

C. Intégrité

Objet : Bien que le restaurant a vraisemblablement subi des modifications au niveau murs extérieurs (réfections) et que les ouvertures ont été légèrement modifiées, l'ensemble semble analogue à celui d'origine. Malheureusement, nous n'avons pas eu la possibilité de visiter l'intérieur.

Contexte : Le Carrefour international a été tellement altéré au fil des années pour qu'il soit actuellement méconnaissable. La structure tramée triangulaire a disparue, ainsi que la majorité des boutiques et cafés qui furent remplacés par de nouveaux restaurants. Les deux seuls reliquats de cet ensemble sont le restaurant bavarois Löwenbräu de Munich et le pub Le Bouledogue.

D. Authenticité

Objet : Les quelques altérations subies par le bâtiment n'ont pas modifié sa volumétrie, ni sa vocation première de restaurant. Il nous faudrait cependant faire une évaluation plus précise de son intérieur avant de pouvoir statuer sur son degré d'authenticité.

Contexte : Le Carrefour international symbolisait le brassage des différentes cultures et participait à une volonté d'ouverture au monde. La disparition presque complète du Carrefour a rendu caduc sa vocation internationale, et celle, corollaire, du restaurant bavarois. Quoique le restaurant bavarois reste un vestige de l'Expo, sans le Carrefour international il a perdu en quelque sorte ses repères.



Fig. 4 Esquisse de l'intérieur du Carrefour international (vers 1965)



Fig. 5 Maquette d'une version du Carrefour international (vers 1966)

5. Documentation

5.1 Références principales :

DUPUY, Pierre, *Expo 67 ou la découverte de la fierté*. Montréal, Éditions de l'Homme, 1972, 237 p.

FULFORD, Robert, *Portrait de l'Expo*, Toronto, McClelland and Stewart, 1968, 203 p., ill.

JASMIN, Yves, *La petite histoire d'Expo 67*, Montréal, Québec/Amérique, 1997, 455 p., ill.

KALIN, I., *Étude sur les matériaux, systèmes et techniques de construction employés à l'Exposition universelle et internationale de 1967 / Montréal, Canada*, Ottawa, Imprimerie de la Reine, 1969, 317 p., ill.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Secteur Commerciaux / Carrefour international*, CCEU, vers 1965.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *La Ronde – Secteur des Divertissements*, CCEU, vers 1966.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Guide officiel*, Montréal, CCEU, 1967, 352 p., ill..

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Rapport général sur l'Exposition universelle de 1967*, Montréal, CCEU, 1969.

Articles de journaux :

« L'Expo...hier...aujourd'hui... », *Expo 67*, Montréal, vol. 1, n° 7, novembre 1966.

« Une visite au Carrefour international, c'est un voyage autour du monde... », *La Presse*, 3 mai 1967.

Beauvais, André, « \$700 000 pour le Carrefour international », *Journal de Montréal*, 21 avril 1978.

LAMON, Georges, « Un plan de rajeunissement s'étendant sur deux ans / Une nouvelle Ronde pour la saison 84 », *La Presse*, 24 mai 1984.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig. 1 Vue aérienne du restaurant bavarois (1967).
Source : Archives nationales du Québec.

Fig. 2 Vue actuelle du restaurant bavarois (2004).
Photo : C. Gallant

Fig. 3 Plan du Carrefour international. Le restaurant bavarois est encerclé (1967).
Source : *Plan souvenir officiel Expo 67*, 1967.

Fig. 4 Esquisse de l'intérieur du Carrefour international (vers 1965).
Source : *Secteur Commerciaux / Carrefour international*, CCEU, vers 1965.

Fig. 5 Maquette d'une version du Carrefour international (vers 1966).
Source : *Guide officiel*, Montréal, CCEU, 1967, p. 203

La Spirale

1. Identification

1.0 Nom d'origine : La Spirale

1.1 Nom usuel : La Spirale

1.2 Adresse : Secteur La Ronde

N° du Lot : 5280

Plan-repère : N° 547

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Bâtiment récréotouristique

1.5 Particularité du bâtiment : Permanent

1.6 Superficie et dimensions :

Hauteur : 100 mètres

Diamètre extérieur de l'ascenseur : 6,4 mètres

Diamètre intérieur de l'ascenseur : 3,7 mètres

1.7 Protection/statut :

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) : Von Roll Ltd., Montréal

1.9 Propriétaire actuel :

Depuis avril 2001, la ville de Montréal loue, par bail emphytéotique de 64 ans, le site de La Ronde à la compagnie Six Flags inc.

2. Données historiques

2.1 Description de la commande :

Construction d'une tour d'observation à La Ronde.

2.2 Dates importantes :

projet initié : 1966

fin des travaux : 1966

2.3 Concepteurs :

Ingénieurs conseils :

Structure : Felix M. Krauss (Montréal)

2.4 Autres spécialistes :

Entrepreneur général : Dominion Bridge (Montréal)

Manufacturier : Willy Buhler Ltd. (Berne, Suisse)



Fig. 1 La Spirale (1967)

Printemps 1990

Peinture de la Spirale. Travail réalisé par *Les Entreprises Peinturlure Inc.* (Dossiers des Manèges / n° 3378)

1996

Changement de câbles d'aciers (Dossiers des Manèges / n° 3379).

Printemps 1998

Peinture de la Spirale avec logo Canada. Travail réalisé par Frank G. McGrath, architecte (Dossiers des Manèges / n° 3379).

2.6 Usage actuel :

Le même qu'à l'origine : une tour d'observation.

2.7 État physique actuel :

La Spirale semble être en bon état.

3. Description

3.1 Description synthèse :

D'une hauteur de 100 mètres, cette tour d'observation possède une cabine d'ascenseur d'une capacité de 64 personnes qui monte et descend en tournoyant autour d'un pylône (d'où le nom de Spirale). À la base, une rampe hélicoïdale de quelques mètres permet aux usagers d'accéder et de sortir de la cabine d'ascenseur. La Spirale possède une vitesse de rotation de 75 tours/minute et peut réaliser 15 trajets par heure. La tour a coûté 1 500 000 \$.

3.2 Construction :

De conception suisse, le pylône tubulaire en acier, renforcé à l'intérieur, s'ancre dans un socle de 12 pieds d'épaisseur en béton soutenu par douze pieux. Le mécanisme de la cabine d'ascenseur est « ... équipé d'un chariot suspendu à des câbles d'acier courant dans des rails et est pourvu de freins de sécurité » (*La Presse*, 12 avril 1967).

3.3 Contexte :

Située dans la partie centrale de La Ronde, La Spirale permettait d'avoir une vue d'ensemble de ce secteur et du site de l'Exposition universelle.

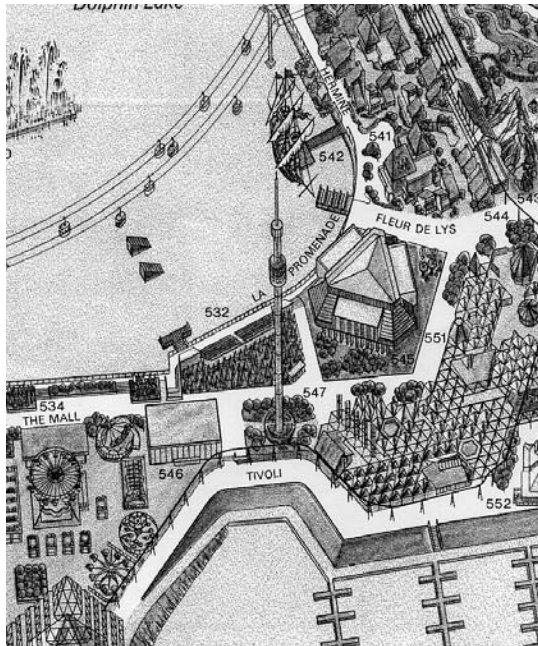


Fig. 2 Plan de situation de la Spirale (1967)



Fig. 3 La Spirale (vers 1966)

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

Érigé en 1966 par la société suisse Von Roll Ltd. au coût de 1 500 000 \$, la Spirale est un manège qui aura un chiffre d'affaires brut de 600 000 \$ pendant sa première année d'opération. En 1968, la Ville de Montréal décida d'acheter ce manège populaire au coût de 250 000 \$ à la société suisse. Un des derniers manèges d'Expo 67 toujours intact, la Spirale était et demeure toujours un manège d'une grande popularité.

Visible à des kilomètres à la ronde, elle est devenue, en 1998, un immense panneau publicitaire à l'effigie du drapeau du Canada (avec le mot Canada écrit en toutes lettres).

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

La Spirale était à l'époque une structure rarissime. Il n'existait qu'une seule autre tour du genre en Amérique du Nord, celle du site de *Marineland of the Pacific*, en Californie. En Europe, il y avait deux autres tours du genre, une à Lausanne et l'autre à Genève.

C. Intégrité

Objet : La Spirale ne semble pas avoir subi de modifications majeures. Elle semble par ailleurs avoir subi un entretien régulier. Ce manège a donc conservé son intégrité.

Contexte : Le contexte immédiat de la Spirale fut considérablement modifié, notamment par la transformation du secteur des manèges de 1967 situé en amont de celle-ci, et par la quasi-disparition du Carrefour international situé en aval de la Spirale, ainsi que par le remblayage d'une partie de la Marina. Tous ces secteurs connaîtront la venue de nouveaux manèges comme ceux du Monstre et du Splash qui ont fait la récente renommée de La Ronde. Signalons aussi la disparition, en 1981, du Gyrotron, construit à proximité de la Spirale, et qui était considéré comme le super manège en 1967.

D. Authenticité

Objet : Toujours en opération aujourd'hui, tout en ayant conservé sa fonction de tour d'observation, La Spirale est un manège qui possède une grande authenticité.

Contexte : Si le contexte de ce secteur a beaucoup évolué depuis 1967, il a néanmoins conservé son essence et sa raison d'être, à savoir : celui d'être un parc d'attraction. À ce titre, le contexte de la Spirale a également conservé son authenticité.



Fig.4 La Spirale (2004)



Fig. 5 La Spirale (2004)

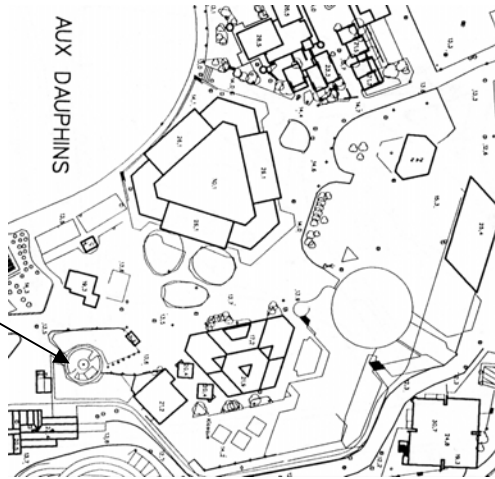


Fig. 6 Plan d'implantation (2002).

5. Documentation

5.1 Références principales :

DUPUY, Pierre, *Expo 67 ou la découverte de la fierté*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1972, 237 p.

FULFORD, Robert, *Portrait de l'Expo*, Toronto, McClelland and Stewart, 1968, 203 p., ill.

JASMIN, Yves, *La petite histoire d'Expo 67*, Montréal, Québec/Amérique, 1997, 455 p., ill.

KALIN, I., *Étude sur les matériaux, systèmes et techniques de construction employés à l'exposition universelle et internationale de 1967 / Montréal, Canada*, Ottawa, Imprimerie de la Reine, 1969, 317 p., ill.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Rapport général sur l'Exposition universelle de 1967*, Montréal, CCEU, 1969.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Guide officiel*. Montréal, CCEU, 1967, 352 p., ill..

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *La Ronde – Secteur des Divertissements*, CCEU, vers 1966.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Plan souvenir officiel Expo 67*, Montréal, Éditions Maclean-Hunter Ltmitée, 1967.

« La Spirale », Microfilms – Expo '67, Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, 1968, bobine 69, référence 547, châssis A00001 à A00027, Ville de Montréal, Gestion de documents et archives.

Société du parc des Îles, « Dossiers des manèges / La Spirale, n° 3376 », Archives de la Société du parc des Îles.

Société du parc des Îles, « Dossiers des manèges / La Spirale, n° 3378 », Archives de la Société du parc des Îles.

Société du parc des Îles, « Dossiers des manèges / La Spirale, n° 3379 », Archives de la Société du parc des Îles.

Articles de journaux

« « La Spirale » entraîne les visiteurs au-dessus des terrains de l'Expo », *La Presse*, 12 avril 1967.

« ...Cette tour d'observation... » *Le Devoir*, 12 avril 1967.

BERNARD, Florian, « Montréal achètera la « spirale » », *La Presse*, 29 février 1968.

AECHAMBAULT, Maurice, « Sur la Terre des Hommes / L'Expo-Express roulera! », *Montréal-Matin*, 8 mars 1968.

« Montréal achète la Spirale », *Montréal-Matin*, 30 avril 1968.

« La Spirale change de couleur », *Le Journal de Montréal*, 27 mai 1983.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig. 1 La Spirale (1967)

Source : Diapothèque de l'Université du Québec à Montréal.

Fig. 2 Plan de situation de la Spirale (1967)

Source : *Plan souvenir officiel Expo 67*, 1967.

Fig. 3 La Spirale (vers 1966)

Source : *Montréal*, vol. 4, no 1, janvier 1967, p. 32

Fig. 4 La Spirale (2004)

Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Fig. 5 La Spirale (2004)

Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Fig. 6 Plan d'implantation (2002)

Source : *Plans d'utilisation du sol*, Ville de Montréal, échelle ; 1 :2000, 2002.

Étude patrimoniale sur les témoins matériels de l'Expo 67

Stations du Téléphérique

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Stations du Téléphérique

1.1 Nom usuel : Station de l'Esplanade
et Station du Lac des Dauphins

1.2 Adresse :

Station de l'Esplanade

Secteur La Ronde

N° du Lot : 5440

Plan-repère : n° 519

Station du Lac des Dauphins

Secteur : La Ronde

N° du Lot : 5150

Plan-repère : n° 540

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Bâtiment récréotouristique

1.5 Particularité du bâtiment : Permanent

1.6 Superficie et dimensions :

Station de l'Esplanade : 445 m² (29m x 18m)

Station du Lac des Dauphins : 835 m² (22m x 17,6m)

1.7 Protection/statut :

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) Compagnie canadienne
de l'Exposition universelle

1.9 Propriétaire actuel : Depuis avril 2001, la ville de Montréal loue,
par bail emphytéotique de 64 ans, le site de La Ronde à la
compagnie Six Flags inc.

2. Données historiques

2.1 Description de la commande : Construction d'un téléphérique
dans le secteur de La Ronde avec deux stations de réception.

2.2 Dates importantes :

projet initié : 7 septembre 1965 (date d'adjudication)

fin des travaux : vers février 1966

2.3 Concepteurs :

Norman Slater, architecte (Montréal) [Architecte-conseil au service de
la Canadian Bridge & Tank Co. pour les deux stations]

Hall, Couture, Van Walsum & Assoc., ingénieurs conseils (Montréal)
[ingénieurs conseils pour toutes les étapes de la construction du
téléphérique]

2.4 Autres spécialistes :

British Ropeway Engineering Co. Ltd. (Londres, Angleterre)
[Conseiller de l'entrepreneur]

Entrepreneur : Canadian Bridge & Tank Co. Of Canada Ltd.
(Hamilton).



Fig. 1 Téléphérique Station de l'Esplanade (1967)

2.5 Modifications significatives :

1983

Installation de murs extérieurs au rez-de-chaussée pour y
aménager des bureaux et créer des espaces d'entreposage.

1994

Remplacement de tous les murs combustibles de la partie avant,
sous le débarcadère, par un revêtement métallique (dossier #
3382)

Vers 2001

Arrêt du téléphérique.

2.6 Usage actuel :

Actuellement, le téléphérique n'est pas utilisé.

2.7 État physique actuel :

Le rez-de-chaussée sert de bureaux, d'entreposage et/ou de
locaux de premiers soins. Les stations d'accueils à l'étage sont
inutilisées et servent d'entreposage des cabines du téléphérique.
Certaines ampoules de l'éclairage du plafond sont brisées. Les
cabines entreposées sont rouillées.

3. Description

3.1 Description synthèse :

Ce manège de transport aérien comporte un double câble porteur supporté par trois pylônes en acier. Chaque câble transporte 45 cabines (ou nacelles) d'une capacité de quatre personnes au-dessus du Lac des Dauphins entre les deux stations de réception. Chaque station comporte deux niveaux : une plate-forme de réception des cabines, au niveau supérieur, et des bureaux ou salles d'entreposage, au niveau inférieur. Chaque plate-forme de réception des cabines se caractérise par un espace décroissant surmonté d'une toiture plate couronnée d'une corniche ornée d'une myriade de luminaire de forme ronde. Devant chaque rampe d'embarquement se trouve un mécanisme de réception des cabines fait de rails incurvés. Un chemin courbe traverse une petite clairière jusqu'à la Station de l'Esplanade. Pour accéder à la Station du Lac des Dauphins, un escalier droit disposé de part et d'autre de l'édifice a été prévu.

3.2 Construction :

Chaque station possède une ossature en acier et une toiture de feuilles de métal recouverte d'une protection multicouche. Les planchers sont en béton et les murs du niveau inférieur en bloc de bétons. Les pylônes sont en acier et les cabines sont moulées en fibres de verre.

3.3 Contexte :

La distance entre chaque station est de 524,25 mètres. Le pylône le plus haut a une hauteur de 36,5 mètres. Jusqu'à 2 400 personnes par heure pouvaient traverser La Ronde via le réseau téléphérique. Disposé en diagonale par rapport au lac, entre les extrémités sud et nord de la Ronde, le parcours du téléphérique survole le Monde des petits, le centre des manèges, le Fort Edmonton, le Lac des Dauphins pour aboutir au Village. La Station de l'Esplanade est située à l'extrémité sud du chemin et de la place de l'Esplanade (vis à vis de La Ronde) et en amont du pavillon de l'administration. La Station du Lac des Dauphins est située au nord-est du lac, près du secteur d'attraction le Village. La disposition des stations et le parcours choisi permettait aux festivaliers d'avoir une vue d'ensemble sur le secteur, ainsi qu'une vue sur les alentours de l'île Sainte-Hélène.

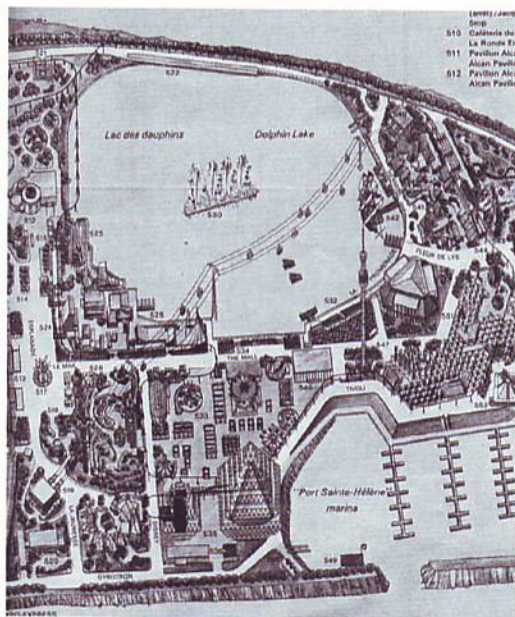


Fig. 2 Plan de situation (1967)



Fig. 3 Le téléphérique (1967)

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

Pendant de longtemps, le téléphérique faisait partie, avec le Minirail et la Spirale, de la catégorie des attractions qui offraient des vues panoramiques sur La Ronde. Manège populaire pendant plusieurs années, il est actuellement hors service et en attente d'une réfection majeure.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

Norman Slater était le principal concepteur des stations du téléphérique pour le compte du constructeur, la Canadian Bridge & Tank Co.. Diplômé en architecture de l'Université McGill en 1950, il poursuit des études supérieures au Institute of Design of Illinois et complète sa formation en 1954 en obtenant une maîtrise en design industriel du Royal College of Art de Londres. En 1958, il participe à l'Exposition universelle de Bruxelles en réalisant une murale pour le pavillon du Canada. Il continue sa carrière en design industriel en exécutant plusieurs sculptures et murales à Montréal et ailleurs. Il sera aussi consultant, notamment pour la construction de la première phase du métro de Montréal. Durant l'Expo, Norman Slater a réalisé les différents luminaires de la Ronde. Il est considéré comme une importante figure du design industriel au Canada.

C. Intégrité

Objet : Depuis 1967, l'ensemble des stations n'a subi que peu de modifications. Notons les transformations du rez-de-chaussée de la Station de l'Esplanade en bureau et une mise aux normes. Soulignons également que dans l'ensemble, les cabines, les pylônes et les stations sont restés intacts malgré les changements mineurs apportés aux stations.

Contexte : Le contexte immédiat de la Station de l'Esplanade a été modifié par les changements apportés aux secteurs des manèges et par l'arrivée des supers manèges de la deuxième génération de la Ronde. L'aménagement paysager est d'origine. Le sentier agrémenté de lampadaires, les plantations, et la clairière sont restés intacts. L'environnement de la Station du Lac des Dauphins a peu changé, sauf pour l'arrivée de la Grande Roue et par la modification de l'aménagement paysager dans lequel elle s'inscrit.

D. Authenticité

Objet : Le programme, l'architecture et les cabines du téléphérique ont été peu modifiés. Actuellement hors service, le téléphérique semble attendre une réfection qui lui redonnera sa splendeur d'antan. On peut donc conclure que cet équipement demeure authentique malgré qu'il ne soit pas actuellement utilisé.

Contexte : Le contexte immédiat du téléphérique et de ses stations diffère peu de celui de 1967. La vue panoramique fait toujours partie du voyage en cabine, de son expérience. Et, en règle générale, l'aménagement paysager de la Station de l'Esplanade reste d'époque, même si la végétation a beaucoup poussé depuis.



Fig. 4 Station de l'Esplanade (2004)



Fig. 5 Station du Village (2004)

5. Documentation

5.1 Références principales :

DUPUY, Pierre, *Expo 67 ou la découverte de la fierté*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1972, 237 p.

FULFORD, Robert, *Portrait de l'Expo*, Toronto, McClelland and Stewart, 1968, 203 p., ill.

JASMIN, Yves, *La petite histoire d'Expo 67*, Montréal, Québec/Amérique, 1997, 455 p., ill.

KALIN, I., *Étude sur les matériaux, systèmes et techniques de construction employés à l'exposition universelle et internationale de 1967 / Montréal, Canada*, Ottawa, Imprimerie de la Reine, 1969, 317 p., ill.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Rapport général sur l'Exposition universelle de 1967*, Montréal, CCEU, 1969.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Guide officiel*, Montréal, CCEU, 1967, 352 p., ill..

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *La Ronde – Secteur des Divertissements*, CCEU, vers 1966.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Plan souvenir officiel Expo 67*, Montréal, Éditions Maclean-Hunter Ltmitée, 1967.

« Réseau de télécabines », Microfilms – Expo '67, Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, 1968, bobine 65, référence 500-2, châssis B00001 à B00102, Ville de Montréal, Gestion de documents et archives.

Société du parc des Îles, « Dossiers des manèges / Téléphérique, n°3382 », Archives de la Société du parc des Îles.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig. 1 Téléphérique Station de l'Esplanade (1967)

Source : Archives nationales du Canada

Fig. 2 Plan de situation (1967)

Source : *Plan souvenir officiel Expo 67*, 1967.

Fig. 3 Le téléphérique (1967)

Source : Diapothèque de l'Université du Québec à Montréal.

Fig. 4 Station de l'Esplanade (2004)

Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Fig. 5 Station du Village (2004)

Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Le Village

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Le Village

1.1 Nom usuel : Le Village Médiéval

1.2 Adresse : Secteur La Ronde

N° du Lot : 5160

Plan-repère : n° 541

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Ensemble récréo-touristique

1.5 Particularité du bâtiment : Permanent

1.6 Superficie et dimensions : 5 850 m²

1.7 Protection/statut :

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) :

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967

1.9 Propriétaire actuel : Depuis avril 2001, la ville de Montréal loue, par bail emphytéotique de 64 ans, le site de La Ronde à la compagnie Six Flags inc.



Fig. 1 Le Village (1967)

2. Données historiques

2.1 Description de la commande :

Création d'un ensemble récréo-touristique dont le thème est le village québécois d'antan et qui doit regrouper des boutiques d'artisanat et d'objets d'art, des cafés, des restaurants et des boîtes de spectacles.

2.2 Dates importantes :

projet initié :

Date d'adjudication du contrat : 13 mai 1966

fin des travaux : vers le 21 octobre 1966

2.3 Concepteurs :

Poulin, Ayotte, Vincent & Derome, architectes (Montréal)

2.4 Autres spécialistes :

Ingénieurs conseils :

Structure : Aimé St-Amant & Vézina & Assoc. (Montréal)

Mécanique et électricité : Roy & Vaillancourt (Chomedey, Québec)

Acoustique : Prof. Leslie Doelle, Université McGill (Montréal)

Décoration intérieure : Jean Claude Rinfret, chef décorateurs à Radio-Canada.

Entrepreneur : Bour-Jac Construction Ltée

2.5 Modifications significatives :

1988

- Revitalisation du Village québécois.

- Transformation de l'ensemble architectural d'après le nouveau thème « Un Monde Étonnant ». Nouvel aménagement paysager. (Dossier # 4-16-1.19)

1993

- Réfection des toitures.

Vers 1993-1994

Transformation du Village en un village médiéval :

- Ajout d'éléments décoratifs au-dessus des cheminées.

- Réfection de la station du Minirail

- Nouvel aménagement paysager

- Travaux sur plusieurs bâtiments du Village

(Dossiers Village Médiéval #915, 931, 928, 4579, 963 et 964)

2.6 Usage actuel :

Le même qu'autrefois, soit un ensemble récréotouristique regroupant des boutiques, des restaurants et des cafés.

2.7 État physique actuel :

L'ensemble semble en bon état.

3. Description

3.1 Description synthèse :

Complexe thématique axé sur le concept de village québécois d'antan. Le complexe est constitué d'une vingtaine de bâtiments agglomérés autour d'une place, la Place du Québec, et sur deux voies piétonnes parallèles. Sans être une reconstruction historique, les bâtiments de ce complexe s'inspirent de la demeure traditionnelle québécoise, avec ses murs coupe-feu, ses cheminés, son revêtement en pierre des champs, ses fenêtres à carreaux et ses toitures à double et à quatre versants. Certains aspects formels et structurels sont résolument modernes. Ce complexe regroupe un ensemble de boutiques, cafés et cabarets de chansonniers qui s'animent différemment selon le moment de la journée. Le jour, le village ressemble plutôt à une foire de village, avec différentes boutiques, et le soir, le complexe s'anime avec des spectacles de chansonniers, de danses et de cabarets. Chaque bâtiment a un programme particulier, qu'évoque leur nom distinctif.

3.2 Construction :

L'ensemble est construit selon les normes de constructions modernes, mais avec des insertions de matériaux traditionnels. La structure des bâtiments repose sur des semelles de béton. Les murs sont en parpaings de béton recouverts d'un parement en pierre des champs. Les toitures sont recouvertes de bardeaux d'asphalte; les huisseries et les portes sont en bois. Plusieurs matériaux recouvrent les planchers des bâtiments : de l'ardoise, des carreaux de carrière, de la moquette et du carrelage élastique. Les plafonds sont en bois apparents et les murs sont recouverts de plâtres texturés.

3.3 Contexte :

Sis en bordure du Lac des Dauphins, le Village se trouve au bout du Grand Mail et à proximité de la station du Minirail, située au nord du Village, et près du Téléphérique et son quai d'embarquement situé à l'ouest. La situation géographique du Village sur la rive est du Lac des Dauphins fait contrepoint au Fort Edmonton, situé sur la rive ouest du même lac : tous les deux sont des reconstitutions d'ensembles historiques.

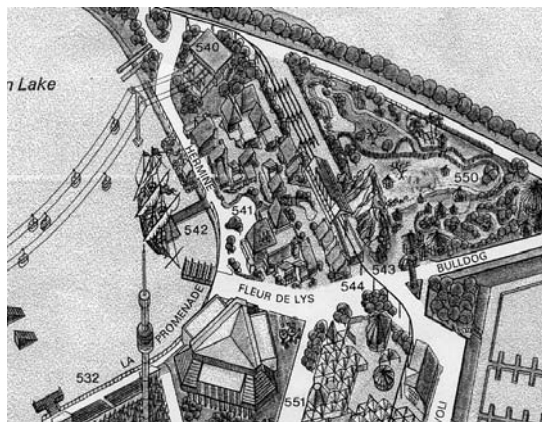


Fig. 2 Plan de situation du Village (1967)



Fig. 3 Animation du Village (1967)

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

La reconstitution d'un village québécois du XVIII^e siècle s'inscrivait dans l'esprit de nostalgie nationaliste qui a caractérisé le Québec pendant les années soixante. La création des arrondissements historiques de Québec et de Montréal (1964) et la restauration de la Place Royale, à Québec, au début des soixante-dix s'inscrivaient dans la logique de ce courant de redécouverte des racines françaises des Québécois.

Au Village de La Ronde, la valorisation du patrimoine architectural était accompagnée de la redécouverte de l'artisanat régional. Chacune des boutiques du Village était gérée par la Centrale d'artisanat du Québec et vendait des œuvres d'artistes et d'artisans québécois. Chaque boutique d'art se spécialisait dans un type de production : il y avait La Fileuse (tissage), L'Échouerie (sculpture sur bois), L'Art indien, L'Art esquimau (sculpture, gravure, fourrure), Le Joaillier, Le Forgeron (fer forgé), Le Céramiste, L'Émailleur, et Le Potier. Cette valorisation de la culture traditionnelle québécoise s'inscrivait tout à fait dans cette prise de conscience des Québécois de leur identité en tant que peuple et, par extension, dans la célébration de son savoir-faire qui se matérialisait dans la réalisation de l'Exposition universelle.

Au sujet du Village, Michel Lincourt écrivait dans la revue *Architecture Bâtiment Construction* : « C'est là tout ce qu'il nous faut. Être québécois, c'est avoir conquis notre liberté d'homme. Nous n'avons rien d'autre, ni pays, ni patrie, ni même l'hiver en exclusivité. Mais, nous avons nous-mêmes, sans attache et sans histoire, ouverts aux quatre vents de l'avenir. Ce village nous enseigne que la liberté d'un peuple transcende l'existence d'une nation, d'un pays, d'une terre, et va bien au-delà. » (Lincourt, 1968, 30).

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

Un des concepteurs du Village, l'architecte Jean-Luc Poulin (1926-1999), était le vice-doyen de l'école d'architecture de l'Université de Montréal et le président de l'Ordre des architectes du Québec pendant plusieurs années. Il a obtenu son diplôme de l'École des Beaux-arts de Montréal, section architecture, en 1952, et est devenu architecte en 1953. Il a pratiqué son métier seul et en tant qu'associé dans plusieurs firmes d'architectes. Il a conçu des églises, comme l'église Saint-Benoît-Labre (1966), des presbytères, et des immeubles d'habitations. Poulin a dit du travail de conception du Village : « qu'il aurait été facile de reconstituer un village canadien-français d'autrefois, [...] mais nous avons cherché plutôt à en recréer l'ambiance » (Montréal, 1967, 30).

C. Intégrité

Objet : Malgré ses multiples transformations, les bâtiments du Village ont toujours gardé leur physionomie d'origine. Les différents travaux qui ont été effectués sont vraisemblablement réversibles. L'aménagement paysager a aussi été remanié. L'installation du manège Tasses Magiques en 2003 sur la place du Québec a modifié considérablement cette partie de l'ensemble. Malgré tout, la forme générale des bâtiments et leurs revêtements en pierres sont toujours présents.

Contexte : Le contexte est sensiblement le même qu'en 1967. Soulignons toutefois la disparition du Safari en 1968, et le remaniement de la partie ouest du Village. Mis à part ces changements, le contexte immédiat du Village est semblable à celui d'origine.

D. Authenticité

Objet : Malgré les nombreux maquillages et changements de thèmes qu'a subi l'ensemble architectural, nous constatons que l'essence de son programme original transparaît dans celui d'aujourd'hui, à savoir : un ensemble de boutiques, de restaurants et cafés regroupés autour de places publiques, et situé à proximité des stations du Minirail et du Téléphérique (hors service). Cette constance dans les programmations successives, et le bon état de conservation des bâtiments, font que cet ensemble architectural a conservé son authenticité.

Contexte : De façon générale, le contexte immédiat a conservé la même physionomie. Et l'ensemble architectural thématique a conservé les traits caractéristiques (formes, fonctions, etc.) qui figuraient dans le plan directeur original.



Fig. 4 Place du Québec (1967)



Fig. 5 Place du Québec (2004)



Fig. 6 Le Village (2004)

5. Documentation

5.1 Références principales :

DUPUY, Pierre, *Expo 67 ou la découverte de la fierté*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1972, 237 p.

FULFORD, Robert, *Portrait de l'Expo*, Toronto, McClelland and Stewart, 1968, 203 p., ill.

JASMIN, Yves, *La petite histoire d'Expo 67*, Montréal, Québec/Amérique, 1997, 455 p., ill.

KALIN, I., *Étude sur les matériaux, systèmes et techniques de construction employés à l'exposition universelle et internationale de 1967 / Montréal, Canada*, Ottawa, Imprimerie de la Reine, 1969, 317 p., ill.

LINCOURT, Michel, « Le Village à la Ronde », *Architecture-Bâtiment-Construction*, vol. 23, n° 263, avril 1968, p. 26-30.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Rapport général sur l'Exposition universelle de 1967*, Montréal, CCEU, 1969.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Guide officiel*. Montréal, CCEU, 1967, 352 p., ill.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *La Ronde – Secteur des Divertissements*, CCEU, vers 1966.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Plan souvenir officiel Expo 67*, Montréal, Éditions Maclean-Hunter Ltmitée, 1967.

Société du parc des Îles, « Réaménagement de la Ronde, dossier n° 4-16-1.19 », Archives de la Société du parc des Îles.

Société du parc des Îles, « Dossiers Village Médiéval, n° 915, 931, 928, 4579, 963 et 964 », Archives de la Société du parc des Îles.

« 18 th century swinger / le village à l'Expo », *Montréal '67*, vol. 4, n° 9, septembre 67, p. 28-32.

« Le Village », Microfilms – Expo '67, Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, 1968, bobine 68, référence 541, châssis F00001 à F00220, Ville de Montréal, Gestion de documents et archives.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig. 1 Le Village (1967)

Source : *Montréal '67*, vol. 4, n° 9, septembre 67, p. 28

Fig. 2 Plan de situation du Village (1967)

Source : *Plan souvenir officiel Expo 67*, 1967.

Fig. 3 Animation du Village (1967)

Source : *Montréal '67*, vol. 4, n° 9, septembre 67, p. 31

Fig. 4 Place du Québec (1967)

Source : *Montréal '67*, vol. 4, n° 9, septembre 67, p. 32

Fig. 5 Place du Québec (2004)

Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Fig. 6 Le Village (2004)

Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Lampadaire de La Ronde

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Lampadaire

1.1 Nom usuel : Lampadaire

1.2 Adresse :

Les lampadaires encore existants sont situés en face du Jardin des étoiles et à l'entrée du téléphérique

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Luminaire

1.5 Particularité du bâtiment : Permanent

1.6 Dimensions :

Les dimensions varient selon le type de lampadaire.

1.7 Protection/statut :

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) :

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967

1.9 Propriétaire actuel :

Depuis avril 2001, la ville de Montréal loue, par bail emphytéotique de 64 ans, le site de La Ronde à la compagnie Six Flags inc



Fig.1 Vue sur les lampadaires de La Ronde (1967)

2. Données historiques

2.1 Description de la commande : Création d'un système de luminaires ou d'un design flexible, propre à La Ronde, pour assurer l'éclairage du site. Le système devait permettre de hiérarchiser l'espace, assurer une certaine cohésion à l'ensemble (en matière d'éclairage) par l'utilisation de matériaux identiques aux formes géométriques simples pouvant être utilisées séparément ou combinées.

2.2 Dates importantes :

projet initié : mars 1966

fin des travaux :

2.3 Concepteurs :

Norman Slater et associés (Montréal).

2.4 Autres spécialistes :

Ingénieurs conseils :

Nicholas Fodor et associés (Montréal).

2.5 Modifications significatives :

Plusieurs lampadaires ont disparu. Par contre, les lampadaires existants n'ont pas été modifiés.

2.6 Usage actuel : Les lampadaires ne sont pas utilisés actuellement.

2.7 État physique actuel :

Bien que de nombreux luminaires aient disparu (voir l'exemple ci-dessous), ceux qui demeurent apparaissent en bon état. On en compte quelques uns à ramifications multiples près du Jardin des Étoiles (proche des pinèdes au sud de la bâtisse) et quelques uns à globe unique près de la station du téléphérique, le long du sentier qui mène à la station A (voir carte repère site de La Ronde).

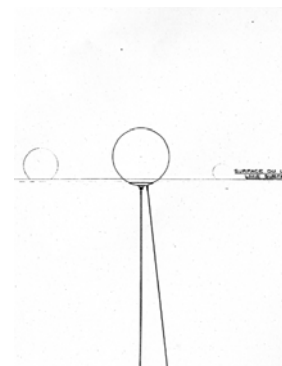


Fig. 2 Élévation de l'Unité d'Éclairage Type 6 pour le Lac des Dauphins (1966)

3. Description

3.1 Description synthèse :

L'ensemble des luminaires conçus par Norman Slater se caractérise par l'utilisation de matériaux identiques aux formes géométriques simples : essentiellement un globe de verre laiteux pouvant être utilisé séparément ou combiné avec d'autres globes. Le résultat peut être un lampadaire simple, c'est-à-dire un globe juché sur un poteau d'environ huit pieds et six pouces ou même un globe flottant sur le Lac des Dauphins. Certains lampadaires ont des ramifications multiples qui varient de deux, quatre, huit, ou douze branches. Ces éléments répétitifs assuraient une certaine unité visuelle au site. De plus, par le jeu entre les ramifications multiples, qui rappellent le branchage des arbres, et les globes de verre laiteux, qui font allusion à un ballon de fête, ces lampadaires s'intègrent parfaitement bien au site de La Ronde, site d'amusement, de mystère ludique et de nouveauté. Tous les éléments du lampadaire (le globe de verre, le wattage des ampoules, la couleur des poteaux, les caractéristiques du support) sont conçus de manière à s'intégrer dans l'aménagement paysager, comme le ferait une sculpture ou un élément décoratif.

3.2 Construction :

La pièce importante du système, le dénominateur commun de tous ces luminaires, est le globe de verre laiteux. La majorité des lampadaires sont faits d'un poteau en acier couleur vert pâle au bout duquel a été soudée une plaque d'acier dans laquelle s'insère un raccord vissé au globe de verre. Dans le cas des lampadaires à ramifications multiples, la ramification d'acier s'emboîte sur une applique soudée au poteau principal. Une pièce en fonte ayant la forme d'une petite assiette est déposée au bout de la ramification, un peu comme si la boule était servie aux passants. Les poteaux sont ancrés par une plaque d'acier boulonnée à une semelle de béton.

3.3 Contexte :

Tel que mentionné plus haut, l'éclairage de La Ronde fut conçu dans le but de créer une diversité d'expériences, d'ambiances de fête, de mystère, et de nouveauté. Dans son concept originel, Norman Slater voulait répartir l'éclairage extérieur de manière à ce que les zones publiques, comme les voies de circulations, soient peu éclairées (lampadaire simple à faible intensité). Par contre, il était important que les bâtiments et les zones d'activités soient bien éclairées pour pouvoir y attirer le public. Dans les exemples de lampadaires qui nous restent, certains éclairent les voies publiques et de circulation, d'autres annoncent un bâtiment important, tel que le Carrefour international.

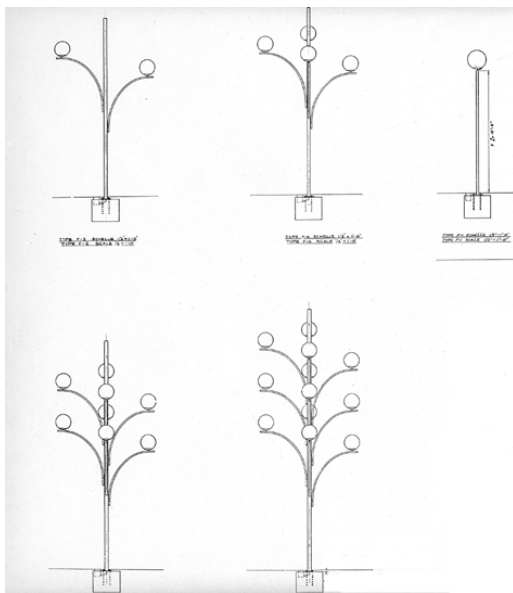


Fig. 3 Élévations de l'Unité d'Éclairage Type F
Cinq types de lampadaires, du simple poteau aux douze ramifications (1966)



Fig. 4 Vue d'un lampadaire (2004)

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

Les lampadaires subsistants témoignent de l'événement exceptionnel que représente l'Expo 67, indépendamment de leurs qualités esthétiques.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

Conçus par Norman Slater (1921-2003), le système de luminaires de La Ronde témoigne du développement du design industriel moderne au Québec et au Canada. Norman Slater, qui était à la fois architecte, designer industriel, et artiste a laissé derrière lui une œuvre considérable. En 1958, il participe à l'Exposition universelle de Bruxelles en réalisant une œuvre pour le pavillon du Canada. Au début des années 1960, il sera consultant pour la construction de la première phase du métro de Montréal. Parmi ses nombreux travaux, mentionnons entre autres la sculpture « Metal Wall » de la Place des Arts, la « Fountain of Fire » commandité par l'industrie du gaz naturel de l'Alberta, l'escalier d'honneur de la maison du Gouverneur Général du Canada, à Ottawa, et les bâtiments pharmaceutiques de Lachine. À l'Expo 67, Norman Slater fut également le principal concepteur des stations du téléphérique.

C. Intégrité

Objet :

Presque tous les lampadaires ont disparu (globes flottant à la surface du Lac des Dauphins, tubes arborescents, etc.). Ceux qui demeurent sont en relativement bon état et ont préservé leur intégrité. On en compte aujourd'hui quelques-uns, à ramifications multiples, près du Jardin des Étoiles (au sud), et d'autres, à globe unique, près de la station de téléphérique de l'Esplanade (le long du sentier qui mène à la station).

Contexte :

Si le contexte général du site de la Ronde a été modifié, les contextes spécifiques dans lesquels s'inscrivent les lampadaires existant – à savoir : le téléphérique de l'Esplanade et l'entrée du jardin des Étoiles - ont conservé leur intégrité. Il en est ainsi des petits bosquets, hérités de l'aménagement de La Ronde, qui bordent le Jardin des Étoiles son d'époque. Deux lampadaires à globe unique les éclairent faiblement, derrière une myriade d'ampoules, tel un ciel étoilé, qui annonce l'entrée du Jardin des Étoiles.

D. Authenticité

Objet :

Les lampadaires existants sont authentiques. Il nous a cependant été impossible de vérifier si la compagnie Six Flags s'en sert toujours aujourd'hui.

Contexte:

Certains lampadaires font toujours partie de l'aménagement paysager du Jardin des Étoiles. Il en est de même de ceux situés près de la station de téléphérique de l'Esplanade. À ce titre, ils possèdent encore un réel degré d'authenticité.



Fig.5 Vue sur un lampadaire de La Ronde face au Jardin des Étoiles (2004)



Fig.6 Vue sur un lampadaire de La Ronde en se dirigeant vers la station A du téléphérique (2004)

5. Documentation

5.1 Références principales :

CCEU, « Mobilier d'extérieur pour Expo 67 », Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967, 1963.

MILLER, Jerry, « Expo '67: Search for Order », *The Canadian Architect*, vol.12, mai 1967, p.44-54

SLATER, Norman, et POPE, Douglas, « Lighting La Ronde », *The Canadian Architect*, vol.13, no 6, juin 1968, pp. 70-76.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig.1 Vue sur les lampadaires de la Ronde durant Expo (1967)
Source : Collection de la diapotheque de l'UQAM

Fig.2 *Éclairage extérieur*, Élévations de Nicholas Fodor & Associés (1966)
Source : Ville de Montréal, Gestion de documents et archives.

Fig.3 *Éclairage extérieur*, Élévations de Nicholas Fodor & Associés (1966)
Source : Ville de Montréal, Gestion de documents et archives

Fig.4 Vue détaillée d'un lampadaire de La Ronde face au Jardin des Étoiles (2004)
Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Fig.5 Vue sur un lampadaire de La Ronde face au Jardin des Étoiles (2004)
Photo : C. Dubuc

Fig.6 Vue sur un lampadaire de La Ronde en se dirigeant vers le téléphérique (2004)
Photo : C. Dubuc

Orbite Optique no 2

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Orbite Optique no. 2 ou «l'Artichaut».

1.1 Nom usuel : Orbite Optique no. 2

1.2 Adresse : L'œuvre est située à l'entrée de La Ronde.

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Sculpture

1.5 Particularité du bâtiment : Permanente

1.6 Superficie et dimensions :

Hauteur : 12 mètres

Circonférence : 9 mètres

1.7 Protection/statut : Inconnu

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) :

La Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967.
(Commande privée de la CCEU; l'œuvre fait partie des biens transférés à la ville de Montréal lors de la fermeture de l'Expo.)

1.9 Propriétaire actuel :

Ville de Montréal

Approvisionnement et immeubles

(et confiée aux administrateurs de La Ronde)

2. Données historiques

2.1 Description de la commande : L'œuvre est une commande privée de la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967 au sculpteur torontois Gérald Gladstone pour l'Esplanade située à l'entrée de La Ronde. Tous comme de nombreuses sculptures commandées pour l'Expo, elle fait partie de l'exposition en plein air, élément vital du décor extérieur, et par sa dimension monumentale et sa localisation, elle doit contribuer à rehausser un point d'accès ou une place. L'œuvre se devait de rester sur le site de La Ronde après la fermeture de l'Exposition universelle de 1967.

2.2 Dates importantes :

projet initié : inconnu

fin des travaux : Inconnu

2.3 Concepteurs :

Gérald Gladstone, sculpteur (Toronto).

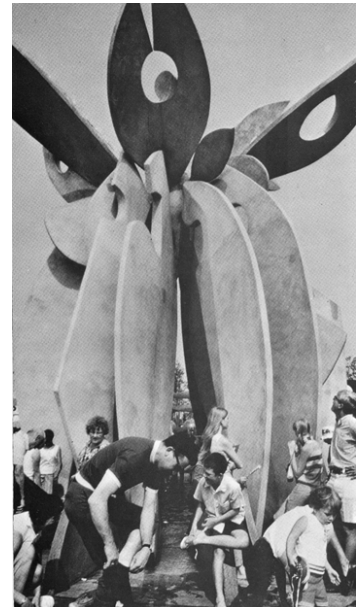
2.4 Autres spécialistes :

Ingénieurs conseils structure : Shector, Barbacki, Forté & Associés

Ingénieur conseil mécanique : Keith Associés Ltd (Montréal).

Entrepreneur général : RackConstruction Ltd (Montréal).

Fig.1 La fontaine «artichaut»
de Gladstone à La Ronde
(1967)



2.5 Modifications significatives :

Depuis 1967

Modifications d'entretien sommaire et pour des raisons de sécurité :

- remplacement de la pompe, ajout d'un socle et d'une clôture.

De 1999 à 2002

Modifications pour rétablir l'intégrité structurale de l'œuvre.

Interventions de conservation: consolidation du béton, réfection des formes brisées, uniformisation de l'ensemble :

- dégarnissage partiel
- application d'un inhibiteur sur les ailettes de béton giclé (1999)
- autres tests de MFP (2001)
- sablage des surfaces de béton pour augmenter la porosité et favoriser la pénétration du MFP
- dégarnissage partiel des ailettes très endommagées
- reconstruction d'une partie manquante par l'ajout d'un treillis d'acier galvanisé recouvert de mortier
- démolition de la partie supérieure de la chape de béton autour du bassin
- reconstruction de la chape en béton saturé en fibre de verre.
- remplacement des luminaires, de la grille du bassin, et de la buse du jet d'eau (le jet d'eau initial et l'éclairage au sol d'origine ont été rétablis).

2.6 Usage actuel : Sculpture

2.7 État physique actuel : L'ensemble a été récemment restauré. Il est en bon état.

3. Description

3.1 Description synthèse :

Orbite optique no.2 est une oeuvre monumentale située à l'entrée du parc d'attractions de La Ronde. C'est une sculpture-fontaine composée d'ailettes de béton aux formes elliptiques rassemblées en bouquet, ou en artichaut.

Des ailettes convergent vers un tronc central à une hauteur de trente pieds d'où sort un jet d'eau. La partie supérieure est composée de formes obliques pointant dans différentes directions, certaines présentant des cercles évidés, d'autres des cercles pleins. Par sa composition, l'oeuvre symbolise la course des planètes autour du soleil. Les formes elliptiques des 41 ailettes de béton assemblées autour d'une sphère de trois pieds, qui représente le soleil, font référence aux mouvements des planètes. Au sol, d'autres plus petites ailettes encerclent l'oeuvre autour sur un diamètre de 40 pieds.

La sculpture de Gérald Gladstone constitue un véritable jeu d'animation entre la lumière et l'eau. Elle est illuminée par un éclairage coloré provenant de 32 projecteurs animés installés à la base de la sculpture, dans la fosse du bassin de la fontaine. Chaque projecteur est équipé de filtres de quatre couleurs différentes. En hauteur, la grande sphère (symbolisant le soleil) abrite des transformateurs qui alimentent les néons colorés qui clignotent le long des ailettes supérieures. En son centre, un puissant jet d'eau en cascade jaillit de 11 pieds de hauteur et de 4 pieds de diamètre, permettant aux visiteurs de La Ronde de se rafraîchir. L'oeuvre a une circonférence de 30 pieds (9 mètres).

3.2 Construction :

La sculpture fut construite pour être permanente. Elle est composée essentiellement d'une grande structure d'acier (de plus de 70 tonnes d'acier) de trente-huit pieds (11,58m) de hauteur sur laquelle viennent se greffer, par des barres d'armature en acier soudées, soixante-dix neuf ailettes de béton de quatre pouces d'épaisseur. Pour donner la forme aux ailettes, ces armatures sont enrobées de treillis d'acier enduits de mortier projeté et sculpté *in situ* et ensuite lissé à la truelle. Chaque ailette de béton est assemblée de manière irrégulière. Cette construction est le fruit du travail d'une firme d'ingénieurs et d'une vingtaine de plâtriers italiens et autres ouvriers qui ont travaillé sous la supervision de l'artiste.

3.3 Contexte :

Située sur la Place de l'Esplanade, à l'intersection de l'Esplanade et de la route du Mail, la sculpture-fontaine de Gladstone accueillait directement le visiteur de La Ronde. L'oeuvre de Gladstone, élément central de l'Esplanade et située dans la perspective de la route Mail, contribue à rehausser la place, formant un élément vital du décor. Plantée directement sur le sol, elle avait l'avantage, pendant l'Expo 67, de permettre l'accès direct à la fontaine, offrant ainsi une oasis de fraîcheur.

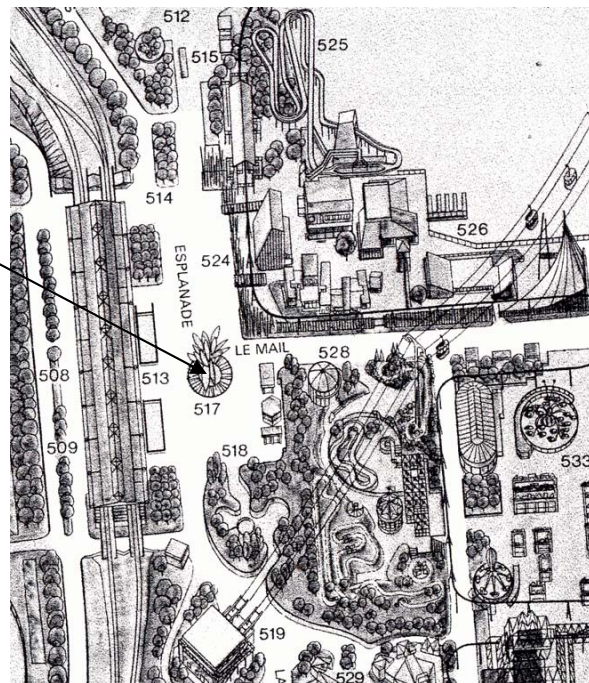


Fig. 2 Le site de La Ronde sur l'île Sainte-Hélène (1967)

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

Comme l'explique Danielle Doucet, la valeur symbolique et historique de l'œuvre pour de nombreux Montréalais tenait d'une part au fait que ses formes elliptiques (connotant les orbites de la Terre autour du soleil) exprimaient l'ouverture au monde manifestée par Expo 67. D'autre part, elle est un des rares exemples à Montréal de sculpture monumentale issue du mouvement moderne et demeure un véritable témoin d'une époque de l'histoire fascinée par la vitesse, la technologie et la science. Notons que son importance historique se marque d'autant plus vu la rareté des sculptures réalisées dans le cadre de cet événement.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

La sculpture-fontaine de Gérald Gladstone est une nouveauté dans l'histoire de la sculpture canadienne. Plusieurs de ses caractéristiques l'inscrivent directement au modernisme de la sculpture. Du point de vue technique, le sculpteur a beaucoup exploité les possibilités du béton. Sa technique représente une nouveauté dans le milieu de la sculpture québécoise. Par l'emploi expérimental du voile mince de béton, l'artiste a réussi à construire de grandes ailettes aux formes originales, organiques et légères, donnant à la sculpture des semblants de flexibilité et même de «mouvement». Du point de vue esthétique, le jeu dynamique des ailettes, ainsi que celui de la lumière, des couleurs et de l'eau, exploite merveilleusement l'idée du cinétisme caractéristique des années soixante, tout en gardant une unité formelle. Finalement, l'artiste a choisi de déposer *Orbite Optique no.2* directement sur le sol, sans socle ou piédestal. Ce trait original fait de cette œuvre une œuvre très moderne.

L'œuvre, dans le processus même de sa création, visait à se fonder sur les ressources de la collectivité. Son élaboration est le fruit d'un travail collectif rassemblant des ingénieurs, des d'ouvriers et divers corps de métier. Ce processus est, à l'époque, peu répandu dans le milieu de la sculpture.

Gérald Gladstone est l'un des artistes-sculpteurs canadiens les plus connus au Canada. Il a réalisé un nombre important d'œuvres publiques pendant sa carrière à Toronto et à Montréal. Dès ses débuts, dans les années soixante, Gladstone obtient une reconnaissance au Canada. Sa sculpture-fontaine représente bien sa démarche et fut très bien reçue du public. Cependant, selon Gaston St-Pierre, elle représente un point tournant dans la carrière de l'artiste, puisque peu de temps après sa réalisation, il se tournera vers le figuratif (par exemple, *Présence féminine*, 1972, à la Place Ville-Marie). Parmi les trois œuvres de Gladstone réalisées pour l'Expo, seul *Orbite optique no.2* reste complète, *Uki* ayant été détruite et *Contained Universe*, située sur l'île Notre-Dame, amputée de sa partie supérieure (fig.5).

C. Intégrité

Objet :

L'œuvre a fait l'objet d'un important travail de restauration qui a permis de reconstituer plusieurs de ses éléments constitutifs en ciment armé. La forme générale de l'œuvre est restée identique. Le jeu dynamique de l'éclairage avec la séquence de couleurs aléatoires a été restitué (cependant l'éclairage au néon sur les ailettes n'a jamais fonctionné). Notons que la construction du muret de soutènement qui avait été rajouté par les gestionnaires de La Ronde afin de sécuriser le site n'a pas été enlevé. Toutefois, si on considère l'ensemble, l'œuvre a peu souffert dans son intégrité physique.

Contexte :

Le contexte physique de l'œuvre a subi plusieurs modifications. Avant la restauration de l'œuvre, les gestionnaires de La Ronde et son service d'entretien l'avaient entouré d'une clôture et d'un aménagement paysager luxuriant. Lors de la restauration de l'œuvre, la clôture fut supprimée et l'aménagement paysager remplacé par un couvre-sol simple. Pour des raisons de sécurité, Six Flags a exigé le maintien du socle (ajouté après l'Expo), ce qui affecte sa valeur esthétique et empêche l'accès à la fontaine.

D. Authenticité

Objet :

La forme générale de l'œuvre avec ses ailettes en béton reste identique de celle d'origine. Mais le projet de restauration n'a pas permis de restituer le jeu dynamique entre l'eau et le système d'éclairage, l'effet dynamique recherché à l'origine ayant été remplacé par une œuvre plutôt statique. De plus, la présence de bac à fleurs et du muret ont rendu l'œuvre inaccessible et ainsi modifié le rapport à l'œuvre. À ce titre, la sculpture-fontaine de Gladstone a perdu de son authenticité.

Contexte:

Le contexte général dans lequel s'inscrit l'œuvre – un parc d'amusement - a conservé son authenticité.



Fig.3 L'entrée de La Ronde et la fontaine de Gladstone (2004)



Fig.4 La sculpture Orbite optique no.2 restaurée (2004)



Fig.5 Contained Universe sur l'île Notre-Dame (1967)

5. Documentation

5.1 Références principales :

BOIVIN, Julie «La conservation d'Orbite optique no. 2 à la Ronde», *Docomomo Québec*, Bulletin no.2, hiver-printemps 2003.

DOUCET, Danielle « La sculpture de Gladstone à La Ronde, Montréal», *Docomomo Québec*, Bulletin no.2, hiver-printemps 2003.

FULFORD, Robert, *Portrait de l'expo*, McClelland et Stewart Limitée, 1968, p.190-195.

ST-PIERRE, Gaston, « Optical Orbital No.2 de Gerald Gladstone », Recherches réalisées par Gaston St-Pierre, Automne 1992.

«Montréal 67», Ville de Montréal, no.1, vol.4, janvier 1967, p. 24.

«Expo 67 La Ronde Sculpture & Fountain», par Gerald Gladstone, Collection d'art public, Ville de Montréal, 1990.

«Orbite Optique no.2, La Ronde - Restauration et mise en valeur de la sculpture», rapport de Normand Tétreault, 30 octobre 2001, 7 pages.

Service de la culture de la Ville de Montréal : www.ville.montreal.qc.ca/culture/equipeme/artpub/orpoptxt.htm

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig. 1 La fontaine «artichaut» de Gladstone à La Ronde (1967)

Source : Fulford, 1968, p.190.

Fig. 2 Le site de La Ronde sur l'île Sainte-Hélène (1967)

Source : Plan souvenir officiel Expo 67.

Fig.3 L'entrée de La Ronde et la fontaine de Gladstone (2004)

Photo : C.Dubuc

Fig.4 La sculpture Orbite optique no.2 restaurée (2004)

Photo : C.Gallant et S. Mankowski

Fig.5 Contained Universe sur l'île Notre-Dame (1967)

Source : «Montréal 67», Ville de Montréal, no.1, vol.4, janvier 1967, p. 24.